

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

444647



LA LECTURE PUBLIQUE

ORGANISATION — CHOIX DES LIVRES
PRÊT — BIBLIOTHÈQUES ARABES



PARIS, LIBRAIRIE E. DROZ, 1931

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

LA LECTURE PUBLIQUE

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches

311



BIAL
LYON

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ALGER
Cour

444647
~~444647~~

IA

LECTURE PUBLIQUE

MÉMOIRES ET VŒUX

DU

CONGRÈS INTERNATIONAL D'ALGER

PUBLIÉS PAR

HENRI LEMAITRE

Secrétaire général du Congrès



PARIS

LIBRAIRIE E. DROZ

38, rue Serpente (vi^e)

—
1931

Les pages intermédiaires sont blanches

Les différents mémoires qui ont été lus au Congrès d'Alger présentent à peu près sous toutes ses faces la question de la Lecture publique telle qu'elle se pose aujourd'hui. Nous avons donc cru utile de les réunir en un volume à l'intention de tous ceux que préoccupe cet important problème.

Nous les faisons précéder, à titre de préface, par l'allocution de M. Henri Lemaître qui a ouvert le Congrès, par le discours de M. Mario Roustan qui a exposé les vues du Gouvernement, par les conférences qu'ont prononcées M. Ernest Coyecque à Oran et à Tlemcen, M. Gabriel Henriot à Constantine, et par les adresses venues de l'étranger, par lesquelles on verra l'intérêt que les autres pays prennent à la question.

En appendice, on trouvera les résolutions qui ont été adoptées par le Congrès.

Les pages intermédiaires sont blanches

LA LECTURE PUBLIQUE

ALLOCUTION DE M. Henri LEMAITRE

Secrétaire général du Congrès d'Alger

à la Séance d'ouverture, le 14 avril 1931

Le Congrès, dont vous allez ouvrir les travaux, M. le Ministre, est le premier, non seulement en France mais dans le monde entier, qui aura été consacré à la lecture publique. Ce n'est pas que la question soit nouvelle, mais elle n'a jamais été traitée séparément, même dans les pays où la lecture publique est le mieux organisée et en lui consacrant spécialement un Congrès, nous avons voulu marquer l'importance que nous lui accordons et qu'elle mérite.

Dans un pays comme la France, où les belles lettres ont toujours tenu une place d'honneur, dans un pays qui a été la terre de l'humanisme, et où tous les classiques se sont efforcés de se mettre à la portée de l'homme de la rue, dans un pays où l'égalité est un dogme justement reconnu de tous, il s'est produit au sujet du livre une erreur de perspective, qui procède

directement de ce sentiment égalitaire et de ce goût de l'humanisme; cette erreur est que tout livre est bon pour n'importe qui.

Mirabeau, dans une œuvre connue qui n'a été publiée qu'après sa mort, avait suggéré que les livres pris dans les couvents et chez les émigrés devaient être mis à la disposition de tous les citoyens pour servir à leur instruction. Cette idée, qui partait d'un excellent sentiment — la diffusion des connaissances — s'est trouvée à l'expérience être des plus funestes. La plupart des livres, devenus biens nationaux, étaient déjà morts au moment de la Révolution, c'étaient les livres de théologie, les livres de droit, les productions des littérateurs de second ordre qui écrasaient sous leur masse les œuvres toujours vivantes des bons auteurs. C'est cette quantité énorme de vieux bouquins qui a formé le gros des contingents des bibliothèques publiques et c'est elle qui a jeté sur elles le discrédit d'un immense ennui.

Nous serions injustes, en ne disant pas que ce legs de l'ancien régime a été complété d'ouvrages plus récents pendant tout le cours du XIX^e siècle, mais il n'en reste pas moins que, par leurs collections anciennes, les bibliothèques publiques françaises appellent surtout dans leurs salles les érudits et que le grand public n'y trouve pas les livres dont il a besoin — pour la vie de tous les jours.

Le mot même de bibliothèque, par son aspect savant,

est devenu si rébarbatif pour beaucoup, qu'on a cherché une autre locution pour désigner l'endroit où chacun trouverait les livres qui lui conviennent : c'est ainsi qu'a été créée la locution *Lecture publique*. La lecture publique n'est nullement, comme d'aucuns le croient, la lecture à haute voix d'un ouvrage quelconque devant un public qui écoute ; c'est la lecture, à part soi, dans un endroit public, que cet endroit se nomme au gré de chacun bibliothèque ou salle de lecture ; nous avons réservé cependant l'emploi des mots lecture publique non pas aux bibliothèques destinées surtout aux érudits, mais aux établissements où le grand public trouve des collections appropriées à ses goûts et à ses besoins.

Le premier degré de la lecture publique, c'est la bibliothèque scolaire et la bibliothèque post-scolaire. On apprend aux enfants à lire ; il faut leur donner de quoi s'exercer à lire, il faut donner aux adultes de quoi compléter leur instruction.

A un niveau supérieur, il faut également compléter l'enseignement des lycées et des collèges et permettre à ceux qui en sont sortis de se tenir au courant de ce qui s'écrit, au courant des progrès de la science.

Sur un autre plan, l'ouvrier comme l'artisan, aime à se perfectionner dans son métier — c'est un devoir social pour l'État d'assurer un meilleur rendement du travail des citoyens. — Il faut donc donner à la classe ouvrière les ouvrages techniques à sa portée pour l'aider dans sa besogne journalière.

Le commerçant, le financier, l'industriel demandent une documentation chaque jour plus complète et plus difficile à se procurer, pour traiter leurs affaires. C'est une question d'équipement national que de leur fournir cet outillage.

Voilà quelles sont les principales branches de la lecture publique : elle ne nécessite pas des livres savants, elle veut seulement des livres bien faits, d'un maniement commode, qui rendent, à tous, les services qu'ils en attendent ; il faut aussi qu'elle soit organisée pour que chacun trouve d'abord ce qu'il veut et pour que les livres donnent en même temps le meilleur rendement.

Ces principes, c'est vous, M. le Ministre, qui avez eu le grand mérite de les faire approuver au Sénat par un si grand nombre de vos collègues, que votre prédécesseur au Ministère a convoqué immédiatement une commission pour étudier la question. Cette commission, après trois mois de session, a publié un certain nombre de résolutions où se trouvent concrétisées la plupart des propositions que vous aviez émises.

Ces résolutions, nous en avons la plus entière confiance — je n'ai pas besoin de proposer un ordre du jour qui serait voté par tous à mains levées — ces résolutions, nous avons le plus ferme espoir que votre Ministère les réalisera.

Elles apporteront au pays un nouveau moyen d'accroître l'instruction qui est l'œuvre de la République.

Elles complèteront écoles et lycées, elles doteront la nation d'une institution nouvelle qui apportera à chacun — en plus de la distraction des lectures saines — la possibilité d'un perfectionnement de soi-même.

Mais ces résolutions ne comportent pas qu'une décision du Parlement — elles demandent aussi une collaboration de tous les pouvoirs constitués et de toutes les collectivités.

Le département doit aider au développement de la lecture publique, mais c'est la commune qui doit faire le premier effort, en se constituant une petite bibliothèque et en appelant ensuite à l'aide pour compléter ce premier fonds et pour le renouveler.

C'est pour cette raison que l'œuvre du Gouvernement et du Parlement doit être secondée par une propagande auprès des autorités locales. Cette propagande, l'Association des bibliothécaires, toujours dévouée à l'intérêt général et au bien commun, en a pris l'initiative. Après avoir porté ses efforts sur le perfectionnement des bibliothèques existantes, elle songe maintenant à assurer leur extension et à mettre les livres à la portée de tous.

Elle a pensé que la terre de France, où ses idées auraient le plus de chance de germer d'abord et vite, est cette belle Algérie, qui est le pays des initiatives hardies et des prompts réalisations. Elle a été encouragée dans cette opinion par les beaux résultats qu'a déjà obtenus l'Administrateur de la Bibliothèque na-

tionale d'Alger en organisant les achats de livres dans les bibliothèques de tout le Gouvernement général, par le bel essor que M. Cornetz a donné aux bibliothèques de la ville d'Alger. Quelle ville de France peut s'enorgueillir d'avoir sept succursales à sa bibliothèque centrale et de posséder en outre cinq bibliothèques pour enfants ? La ville de Paris n'a encore qu'une bibliothèque enfantine.

Combien d'autres initiatives pourrai-je encore citer ?

Je ne mentionnerai que la dernière : la ville de Bône qui vient de porter 20.000 francs au budget de sa bibliothèque.

L'accueil qui nous a été fait nous a fait nous féliciter de notre choix. M. le Gouverneur général a bien voulu nous accorder son haut patronage et, sur la proposition de M. le Recteur, le Conseil de l'Université nous a gracieusement offert l'hospitalité.

Cet aimable accueil, nous tenons à cœur de le mériter par les services que nous comptons rendre à l'Algérie.

A notre appel sont venus les représentants les plus compétents des pays où fonctionne le mieux la lecture publique. M. le D^r Collijn, président de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires a voulu montrer par sa présence que la corporation entière des bibliothécaires — de tous pays — s'intéresse à cette œuvre. Quoiqu'érudit, les œuvres d'éducation populaire sont loin de lui être indifférentes et il ne

manque pas une occasion de le montrer. Il en est de même de M. De Gregori, le savant bibliothécaire de la Casanatense à Rome, qu'a délégué le gouvernement italien. Il est un de ceux qui dans son pays ont le plus fait, en faveur du mouvement pour les bibliothèques. M. Robert Hansen est venu du Danemark, un des pays où le paysan est le mieux partagé pour le service des livres, afin de nous exposer le système employé chez lui .

M. Depasse, nous montrera comment la loi proposée par le grand patriote Jules Destrée est maintenant appliquée en Belgique.

Vous entendrez, de voix autorisée, ce qui se fait en Allemagne, aux Pays-Bas, en Suisse, en Italie, en Espagne. Dans tous ces pays les bibliothèques populaires se sont créées et considérablement développées, durant et après la guerre, et il est à noter que les difficultés économiques du temps présent n'ont été nulle part un obstacle infranchissable.

La France ne restera pas muette. M. Coyecque qui s'est consacré à la modernisation des bibliothèques de la ville de Paris, M. Henriot à qui on devra l'installation de la magnifique bibliothèque d'art Forney dans un bâtiment digne d'elle, vous diront les grands principes qui nous dirigent ; M. le Colonel Boudot vous fera un tableau saisissant de ce que le Service historique de l'État-major a fait pour créer, développer, alimenter les bibliothèques militaires ; je ne puis citer

tous ceux qui parleront avec eux, mais je tiens à nommer tout spécialement M. Baucomont, inspecteur primaire à Albertville, qui a accompli une très belle œuvre en revivifiant les bibliothèques scolaires de sa circonscription. Je tiens à souligner sa présence parmi nous ; elle montre l'étroite collaboration qui doit régner entre le personnel de l'enseignement primaire et les bibliothécaires pour l'aménagement des bibliothèques rurales, comme nous aurons besoin de la collaboration des autres degrés de l'enseignement pour les autres bibliothèques.

Une autre présence que je tiens aussi à signaler et à faire remarquer est celle de M. Alfred Bel, plus connu ici qu'aucun de nous. Sa présence révèle une autre partie de notre programme, dont je n'ai pas encore dit un mot, mais dont il faut aussi parler : la lecture pour tous serait un vain mot si elle ne s'adressait à tous les habitants du pays ; à côté des bibliothèques pour Européens, il faut des bibliothèques pour les Arabes. M. Bel a montré dans sa belle Médersa de Tlemcen ce qui peut être fait dans ce sens ; il nous dira ce qui a été réalisé sur d'autres points de l'Algérie. Si notre Congrès peut l'aider dans la tâche qu'il s'est proposée, nous serons heureux d'avoir contribué pour notre faible part aux résultats que méritent ses initiatives et ses généreux efforts.

Nous n'avons pas voulu que, si le Congrès se tient à Alger, la ville d'Alger soit seule à entendre nos ex-

posés — comme elle ne doit pas être seule à organiser chez elle la lecture publique; nos conférenciers iront à Constantine et à Bône d'une part, à Oran et à Tlemcen de l'autre pour porter la bonne parole. Puissent de prompts résultats suivre notre visite. C'est le vœu que nous formons tous — comme cela a été la raison qui nous a amenés.

Je tiens à vous remercier encore, M. le Ministre, d'avoir bien voulu montrer par votre présence, le haut intérêt que vous prenez à la question qui tous nous passionne ici, à remercier M. le Gouverneur d'un accueil qui nous promet, par la suite, un bienveillant appui, à remercier enfin M. le Recteur, dont l'Université est actuellement une des plus brillantes de France.

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches



CONGRÈS D'ALGER — SÉANCE D'OUVERTURE

Au premier rang (de gauche à droite) : D^r Collijn, MM. Carde, Mario Roustan, Tailliar, Henri Lemaitre

DISCOURS

prononcé par

M. Mario ROUSTAN

Ministre de l'Instruction publique

à la Séance d'ouverture du Congrès

Dans la mil neuf cent trente-et-unième année de l'ère chrétienne, le Ministre de l'Instruction publique de France, traduit devant le Congrès international de la Lecture publique à Alger, se présenta tout pénétré de tristesse et d'affliction, et parla en ces termes :

« Tout va mal, j'en conviens, dans les cités des livres. Mes inspecteurs généraux poussent des cris d'alarme; mes bibliothécaires associés réclament un statut depuis 140 ans; nos fonds ne suffisent plus qu'à donner satisfaction aux amateurs de théologie, dont l'espèce se fait de plus en plus rare; nous n'avons plus guère de crédit chez le libraire, et un peu moins encore chez le relieur. L'État-Mécène, c'est moi, sans nulle vanité, un Mécène aux mains vides et quelquefois tendues. Et vous tous, Messieurs les Congressistes étrangers, vous êtes accourus de pays florissants,

riches en exemples et en initiatives, pour écouter sympathiquement nos doléances et enregistrer bienveillamment le procès-verbal de notre pénurie.

Hélas ! le frère cruel de Pallas, lui qui se plaît à troubler les nobles travaux auxquels sa sœur préside, a décimé notre peuple vainqueur, bouleversé nos foyers, épuisé notre trésor. Et pourtant nous voulons vivre de la seule vie qui compte, de celle qui a toujours été la nôtre à travers les siècles et dont l'image vit éternellement au cœur des nations. Nous voulons que nos bibliothèques soient des conservatoires de la pensée et de la beauté universelles, que chacun y puise selon ses forces et ses besoins, et, s'il ne peut venir jusqu'à elles, qu'elles aillent jusqu'à lui. Pour sauver l'éducation en péril, l'État donnera, le département donnera, la commune donnera, et les libéralités du riche iront rejoindre dans la caisse sacrée le petit sou de l'écolier.

Messieurs, je n'ai pas attendu d'être ministre pour me faire l'avocat de cette cause généreuse. Le 26 Mars 1929, j'ai déposé sur le bureau du Sénat une Proposition de Résolution tendant à examiner les moyens d'organiser dans toute la France des salles municipales de lecture publique. J'ai récolté 74 signatures sur tous les bancs. La moisson, si je l'avais désiré, aurait été plus abondante ; pas un de mes collègues ne m'aurait refusé son adhésion. La Commission de la Lecture publique, créée en vertu de notre texte, a fait de la

bonne besogne. Messieurs du Congrès, vous voudrez bien, en faveur de mes bons antécédents et de ma bonne volonté, m'accorder un sursis. Au surplus, j'ai tant de choses agréables à dire à mes juges que j'espère les désarmer.

L'Association des Bibliothécaires a organisé le voyage, les travaux du Congrès, les joies du séjour, avec cette méthode scrupuleuse qui est l'honneur de la profession. C'est à croire qu'il existe à l'École des Chartres une section spéciale, celle du tourisme. Elle est inconnue du Ministre ; il se renseignera auprès de son collègue, Monsieur Gaston Gérard. L'Association a d'autres droits à notre gratitude. Depuis 25 ans, elle groupe non seulement les professionnels, mais les amis des livres. Sur tous les problèmes que vous avez à étudier, son « Bulletin » nous fournit d'amples et de sérieuses informations. Elle a tout fait pour mettre à sa place dans l'État une corporation trop peu connue du public parce qu'elle se complaît dans les ombres studieuses, *umbratili vitâ*. Le prestige du bibliothécaire, ah ! jamais le Ministre de l'Instruction publique ne permettra qu'on le mette en doute. Il lui suffira de se souvenir qu'il a trouvé lui-même, au temps de sa jeunesse, dans les bibliothèques où il passait des heures charmantes et utiles, des asiles sûrs, des aménités patientes, des conseils pertinents. Tout travailleur intellectuel a contracté envers les bibliothécaires une dette inoubliable.

Au nom de tous, il me plaît de m'en acquitter aujourd'hui.

Je salue nos amis étrangers de qui nous avons tant à apprendre. J'adresse un particulier hommage au Docteur Isak Collijn, président de la Fédération internationale des Bibliothécaires, laquelle recrute des adhérents dans le monde entier. A lire son nom, on le croirait Hollandais, à lire ses œuvres et à l'entendre, on le prendrait pour le plus érudit des Français. Or, il est Suédois. Mais nous savons, je sais moi-même depuis les enseignements de mon maître regretté Chabaneau, ce que les études romanes et la philologie française doivent aux travaux scandinaves : ils sont les pièces maîtresses de nos bibliographies. Élève du grand Carl Walhund à l'antique Université d'Upsal, le Docteur Collijn a séjourné à Genève; il a suivi les leçons de notre maître à tous, Gaston Paris. De la Bibliothèque universitaire d'Upsal il est passé à la Bibliothèque royale de Stockholm, dont il est devenu, en 1916, administrateur général en même temps qu'il était nommé bibliothécaire du Royaume. Il s'est attaché surtout au moyen-âge; les livres anciens et, en particulier, les incunables ont attiré son attention; il a visité toutes les collections d'Europe, mais il a conservé toujours pour les pays latins une prédilection marquée. C'est pourquoi il comprendra qu'un ministre français allège de sentiments amicaux l'admiration toujours lourde à porter pour la modestie des vrais savants.

Le programme de vos travaux est excellemment tracé. Je n'ai pas la prétention naïve de vous le révéler à vous-mêmes. Je compte plutôt faire profiter mon pays de l'influence que doit exercer sur l'opinion le retentissement de vos assises solennelles. Entre tous les hommes, les politiques sont ceux auxquels la durée est mesurée le plus parcimonieusement. S'ils rêvent de faire de grandes choses, — et pourquoi n'auraient-ils pas le droit de rêver ? — il faut qu'ils se hâtent et qu'ils fassent un choix. Heureux le grand ministre que l'avenir surnommé le Ministre des Bibliothèques ! Je n'ose me promettre d'être ce mortel ou ce demi-dieu bienfaisant. Puissé-je au moins lui préparer les voies ! Tous les précurseurs ne sont pas condamnés à clamer des vérités méconnues.

L'Association des Bibliothécaires, que préside avec tant d'autorité et de distinction M. Henri Lemaître, a beaucoup fait déjà pour les Bibliothèques. Elle a établi l'union, elle s'efforce de créer l'unité, dans un personnel jusque-là dispersé ; elle a codifié une méthode, entrepris un inventaire, facilité de profitables échanges. Elle a démontré au Parlement la nécessité de conférer à des fonctionnaires découragés dans leur zèle traditionnel par des inégalités fâcheuses, un statut et une dignité. Elle a parlé haut et frappé fort. Suivant les règles loyales de l'escrime (Honneur aux Armes, Respect aux maîtres) accusons les coups. « Pas de souscription de complaisance à quelques exemplaires de

vers d'un ami politique ». Haro donc sur les littérateurs parlementaires, Lamartine siègeât-il à la Chambre des Députés et Victor Hugo à la Chambre des Pairs !

« Les Maires essaient de tourner la loi en déléguant dans les fonctions de bibliothécaires des journalistes fatigués ou des amis politiques ». Seulement les Maires, Messieurs ? Prenez garde, Monsieur Schmidt, le Ministre vous regarde, le Ministre vous entend. Il ne nommera pas Leconte de Lisle, mais il osera demander des livres à la Bibliothèque du Sénat.

Vous avez des vues plus justes encore sur la conservation, l'enrichissement des collections. Mais il est temps d'arriver à l'objet propre du Congrès, objet modeste, en apparence, objet capital, en réalité ! Il s'agit d'organiser la lecture publique dans les centres les plus mal partagés, c'est-à-dire de procurer à tous un divertissement salubre, d'empêcher l'engourdissement de la pensée, d'éveiller ou de solliciter l'esprit critique, d'améliorer les connaissances techniques et générales. Le besoin s'en fait sentir de plus en plus. Entendez l'appel pathétique des régions déshéritées. « Des livres ! des livres ! nous erie-t-on des Alpes, pour les interminables soirées d'hiver, pour les pâturages d'été ». Le rapport de M. l'Inspecteur général Roger, publié dans le Bulletin de l'Association des Bibliothécaires, vous a dit la grande pitié de ces dépôts qui sont, la plupart du temps, la seule ressource intellectuelle

des communes isolées : livres en lambeaux, ouvrages puérils, peu nombreux. « Faulte d'argent, c'est douleur sans pareille ! ». Mais quelles richesses inépuisables de dévouement, quelle ingéniosité de la part des instituteurs et des institutrices, quel effort émouvant de solidarité chez les petits ! Tous ont compris qu'une bibliothèque, pour être aimée vraiment, doit être une coopérative de l'intelligence ; ici, ils vendent des vers à soie, de vieux chiffons et même un chaudron bosselé ; là, on vivote du produit de quelques armées d'escargots ramassés par les élèves. Eh quoi ! Ne viendra-t-on pas en aide à ces chasseurs d'escargots, à ces « marchands de pattes » volontaires ? « les communes, lit-on encore, accordent des subventions dont le total s'élève à 135 francs ». Pauvreté n'est pas vice, mais quand on apprend que les habitants de la seconde ville de France s'imposent pour la somme énorme de deux sous, n'est-on pas tenté de dire à nos habitants : « Ami, ce n'est pas dans ce sens que la France exagère ! ».

Et voilà comment tant de Français se contentent de lire leur journal ! Certes, ils ne passent pas une ligne ni du feuilleton, ni des annonces. D'autre part, je serais mal venu à faire une peine, même légère, à mes confrères d'hier et de demain. Mais avouons-le : S'il faut craindre l'homme d'un seul livre, combien est plus à craindre l'homme d'un seul journal ! La chose imprimée s'insinue sans contrôle avec une insistance subtile et, sans compter les « braves façons de parler »

qui n'auraient pas toujours ravi Michel de Montaigne, il est tout naturel que ce soit souvent des pensées de confection qui s'enlèvent à cinq sous le lot.

Autrefois, faut-il le regretter ? le livre était pour toute l'Europe un objet de commerce, de colportage. Sur la place du village le marchand déballait le *Parfait Secrétaire* pour Toinon et le roman de chevalerie pour don Quichotte, ou pour Sancho Pança. Mais aussi le *Pantagruel* était l'article réclame de la foire de Lyon.

Ce qui se fait à l'étranger, pourquoi ne le ferions-nous pas ? A notre échelle, bien entendu. Nous n'avons pas la prétention de dresser des buildings américains avec ascenseurs, pianos, salles de fêtes, salles pour les enfants, et salles pour les aveugles. Une maison propre et claire, des rayons bien garnis, un local pour le conférencier bénévole ou la troupe d'amateurs. Dans les villes, des succursales appropriées aux besoins des quartiers, voilà pour l'organisation stable. Et puis des exemplaires qui vont et viennent, qui circulent, qui tournent, des cantines, le bibliobus ou l'autobus-bibliothèque.

A cette heure, laissez-moi vous dire où nous en sommes en France. Vous aurez la primeur de ces révélations. Ce sera, j'en suis certain, pour les hommes qui, comme vous, êtes venus en Algérie des plus lointains rivages dans l'intention d'échanger autre chose que des discours, la partie la plus intéressante de cet exposé.

Les services de l'Instruction publique ont envoyé à tous les départements une circulaire ministérielle dans laquelle étaient résumées les conclusions de la Commission de la Lecture publique. C'est une sorte de referendum qui a été organisé. Sans doute, il était admis que l'application des mesures préconisées pouvait se faire peu à peu, progressivement. Mais certains points paraissaient devoir rester hors de discussion : d'abord et avant tout, la nécessité d'une organisation comprenant des bibliothèques publiques dans chaque commune ; puis celle de deux rouages essentiels, un dépôt départemental, un comité départemental. J'ai compulsé, avant mon départ, les réponses déjà arrivées en assez grand nombre. J'y ai trouvé la plus étonnante diversité. *Quot capita tot sensus*, cela semble plus vrai encore des collectivités que des individus. Les avis sont tellement partagés qu'il ne serait pas paradoxal de prétendre que ces divergences se résoudreont finalement en une entente parfaite. Les victoires les plus décisives sont celles où de part et d'autre on s'affronte le plus hardiment. Mais je dois à la vérité de reconnaître que rien n'est resté hors de discussion, et que tout a été contesté par les autorités administratives et académiques, et par les autorités locales.

La circulaire était des plus libérales comme il convient. Elle sollicitait de tous des « observations », des « suggestions », des « propositions ». On s'en est donné à cœur joie, et l'on est allé parfois si loin dans la voie

de la critique qu'on a tout démoli jusqu'à ce qui apparaissait comme la base même d'un projet longuement édifié. Si quelques départements adoptent, sans y rien changer, les vues de la Commission, et se contentent de prévoir l'organisation future en chiffrant le total de la dépense, cet exemple de sage docilité est rarement suivi.

On s'élève avec vigueur contre l'idée d'avoir une bibliothèque publique par commune ; on objecte qu'il eût été plus simple de « revivifier ou seulement développer par des subventions moyennes (nous avons le Français moyen, nous voici désormais avec la subvention moyenne), les bibliothèques scolaires existantes, dont quelques-unes ont toute la faveur des populations rurales ». Quelques-unes, hélas ! faut-il relever ce que présente d'attristant cette expression qui signifie : un petit nombre dans un grand nombre ? Un Conseil général fait observer qu'il existe dans les écoles primaires une bibliothèque ouverte aux élèves et anciens élèves. Que faut-il davantage ? La suprême philosophie ne consiste-t-elle pas à se contenter de peu ? D'autres départements vont plus loin : ils sont d'avis « de ne pas créer de bibliothèques scolaires (sic) uniformément dans toutes les communes » ; ou la commune a déjà une bibliothèque scolaire, disent-ils, et alors développez-la, ou elle n'en a pas, et alors abstenez-vous au moins provisoirement, le centre départemental suffira.

Sur le principe de l'obligation, le Pas-de-Calais

n'hésite pas : oui, toutes les communes seront obligées d'avoir une bibliothèque communale ou une bibliothèque scolaire ; et le Pas-de-Calais prévoit au budget communal un crédit de cinquante centimes par habitant. Inscrivons-le au palmarès en cette séance du Congrès. A son côté, inscrivons la Haute-Saône qui déclare : sur 583 communes, 562 ont moins de 1.000 habitants, et il est nécessaire d'organiser 562 centres ; or, il n'y a sur 990 écoles que 447 bibliothèques scolaires ; dès aujourd'hui, il faut inviter chaque commune à avoir sa bibliothèque. Une mention d'excellence à la Haute-Saône qui a proclamé cet aphorisme : « Pour qu'une bibliothèque ait le succès souhaitable, il faut qu'elle soit toute proche du lecteur ».

Cela nous console des propos de ceux qui, suivant le joli mot du poète, essayent de mettre sur nos espérances l'éteignoir d'avis moroses. Voici un département qui rappelle que l'arrêté du 15 décembre 1915 n'a pas été abrogé, et que l'article premier dispose que toute école primaire doit posséder une bibliothèque : « seule, la cellule communale peut, avec l'aide de l'État et du département, assurer le fonctionnement de sa bibliothèque : les essais cantonaux n'ont pas été heureux ». Mauvais présage, n'est-ce pas ? pour les essais départementaux ! Un autre est moins encourageant encore : « Est-il possible d'espérer que des communes de faible population, où parfois 4 ou 5 maisons forment le chef-lieu communal, puissent fournir un public à une

salle de lecture et n'est-il pas raisonnable de songer à une salle seulement dans les localités qui comptent au moins 1.000 habitants dont 500 agglomérés au chef-lieu » ?

Remarque qui mérite qu'on s'y arrête, encore que les chiffres soient bien absolus ; je suis moi-même maire d'une commune de 250 habitants, et je vous jure bien que j'ai de quoi fournir un public à une salle de lecture ; mais enfin il est clair que le chef-lieu qui compte à peine 4 ou 5 maisons doit être l'objet d'un régime spécial auquel tout le monde a songé, en se souvenant que nous sommes au siècle de l'automobile et en se demandant si nos hameaux et nos fermes en France seront moins bien traités que les ranchos d'Amérique séparés du reste du monde par les immensités des pampas. Pourquoi faut-il que le même département témoigne un fâcheux scepticisme en affirmant que les populations rurales ne peuvent profiter de la lecture (ce qui est tout à fait inexact) et qu'avant d'organiser des lectures publiques on ferait mieux d'assurer la fréquentation scolaire et de prolonger la scolarité jusqu'à 14 ans ? Comme si ces mesures ne s'appuyaient pas les unes sur les autres, comme si on ne devait pas les réaliser non pas les unes après les autres, mais en même temps ; est-ce une raison parce que, malgré des efforts admirables et auxquels on ne saurait refuser de rendre hommage, la République n'a pas pu encore assurer strictement la fréquentation

scolaire et prolonger la durée de la scolarité, elle laisse sans livres ceux qui ne sont pas allés assez souvent ni assez longtemps dans ces écoles que nous finirons bien par rendre plus suivies, plus profondément respectées, plus universellement aimées ?

Tout cela forme un faisceau, tout cela fait partie d'un ensemble, tout cela rentre dans le plan général auquel la République travaille avec une foi inébranlable et une infatigable ardeur. En juillet 1852, six mois après le criminel attentat du Deux-Décembre, Proudhon, au milieu du silence des républicains opprimés, lançait cette profession admirable :

« Je me rallie sans réserve aux hommes honnêtes de tous les partis qui, comprenant que démocratie c'est démopédie, éducation du peuple, acceptant cette éducation comme leur tâche et plaçant au-dessus de tout la liberté, désirent sincèrement, avec la gloire de leur pays, le bien-être des travailleurs, l'indépendance des nations et le progrès de l'esprit humain ». Paroles étincelantes qui ramènent toute la démocratie à l'éducation du peuple ! Elles ont toujours trouvé un écho dans le cœur des hommes honnêtes de tous les partis ! Elles en trouveront un demain, dans notre France, divisée, tiraillée, déchirée par des querelles, qui s'apaisent dès qu'il est question de la grandeur et de la gloire de la patrie. Voilà pourquoi le Ministre de l'Instruction publique garde toute sa confiance. A l'appel qu'il adressera aux autorités administratives, académi-

ques, aux autorités locales, il est sûr que tous répondront; aux objections qui sont apportées, aux critiques qui sont présentées, nous sommes tout disposés à prêter l'oreille, et à examiner à nouveau les moyens de calmer les appréhensions et de dissiper les inquiétudes. Mais nous voulons organiser la lecture publique, nous voulons instituer au Ministère de la rue de Grenelle des services centraux qui auront, à côté des autres, leur rôle dont nul ne niera l'importance; dans chaque département, un Comité dont les attributions seront fixées par la loi et qui sera chargé d'assurer le fonctionnement des bibliothèques communales et notamment des bibliothèques scolaires; au Ministère, une Caisse nationale des bibliothèques, établissement public doté de l'autonomie financière et de la personnalité civile; dans le département, un organisme où entrent comme recettes, d'abord les subventions de l'État, puis la contribution départementale, la contribution communale, et les dons et legs de ceux qui sont convaincus qu'une des meilleures façons de servir la démocratie c'est de l'aider à s'éclairer, c'est-à-dire à se régler. Voilà, Messieurs, les grandes lignes d'un projet qui me tient à cœur; je suis heureux de vous en avoir parlé, plus heureux encore de savoir que je puis compter sur votre collaboration; je veux dire sur l'aide matérielle et morale que nous prêtera votre Congrès.

Il me reste à vous féliciter d'avoir choisi, pour y

siéger, un pays neuf qui se prête mieux à une vaste expérience de ce genre. Nulle part elle ne produira d'effets plus bienfaisants. Ici, les bibliothèques répondent à un triple besoin. compléter l'enseignement donné dans les écoles; permettre aux colons d'origine étrangère d'acquérir une meilleure connaissance de notre parler et de notre littérature; donner à l'indigène non seulement un aperçu de notre culture, mais la fierté de la sienne; l'amitié franco-musulmane ne saurait souhaiter un meilleur terrain de rencontre.

La Nationale d'Alger, les Bibliothèques universitaires, la Médersa de Tlemcen, les institutions municipales répondent au premier besoin. Pour le rayonnement de l'esprit français, la Section historique de l'État-Major a rendu les plus précieux services. Les bibliothèques de garnison attirent non seulement les officiers de l'active mais les officiers de complément; elles sont les mieux achalandées du pays. L'homme de troupe n'a pas été oublié. Le livre pénètre jusque dans les postes les plus lointains : c'est là qu'il est attendu avec le plus d'impatience. Il y a en Afrique un insecte d'autant plus dangereux qu'il est silencieux, présent partout et pourtant invisible. Après la mouche tsé-tsé, c'est le plus redoutable du continent. Les chaleurs lourdes et pénibles multiplient son activité virulente. Il inocule, avec une obstination sauvage, des idées noires. C'est le cafard, s'il faut l'appeler par son nom. Il n'y a pour nier son existence et ses ravages

que les gens qui ont maison confortable, couche molle et boissons fraîches. Les atteintes du mal ne se guérissent point par drogues suspectes ou breuvages soi-disant verseurs d'oubli ; seule en vient à bout la liqueur de gaye science que le fils de Gargantua découvrit dans la dive bouteille. Il savait bien ce qu'il faisait celui qui, 2.000 ans avant notre ère, rassemblant la plus vieille bibliothèque du monde, celle de Memphis, faisait graver sur la porte cette inscription : « Remèdes de l'âme ».

L'armée pense naturellement aux soldats, mais les civils méritent la même sollicitude, et les militaires eux-mêmes ont du goût pour les livres civils. On peut entrevoir un système mixte de circulation qui permettra de renouveler les stocks des exploitations rurales et des postes militaires. Par l'épée et par la charrue, c'était la devise de Bugeaud : elle était, en son temps, nouvelle et féconde. L'épée est rentrée au fourreau sur l'étendue presque entière de ce vaste territoire. Nous disons à présent : par la charrue et par le livre. Partout où l'automobile pénètre, et rien ne l'arrête de la Méditerranée au Niger, qu'elle emporte avec elle la provision divine, et quiconque est altéré de savoir la ralliera aux arrêts prévus, comme les caravanes affluent vers les points d'eau.

Enfin, la France considère comme un de ses plus impérieux devoirs de servir la cause de la littérature algérienne. Je ne parle pas seulement des œuvres de

langue française qui composent déjà un si remarquable trésor, mais bien du folk-lore arabe ou berbère, auquel se joindraient les classiques musulmans sur lesquels nos savants se penchent avec un intérêt passionné. Dans un de vos rapports, j'ai vu que le gouvernement des Indes néerlandaises, ayant appris à lire aux indigènes, ceux-ci déclarèrent avec bon sens : « C'est bien, mais nous n'avons rien à lire ». Nos amis hollandais se mirent à la poursuite des traditions et des légendes, et fabriquèrent de toutes pièces une littérature malaise. Nous n'avons rien à craindre de semblable. Une race conteuse et imaginative, capable de la poésie la plus exquise et la plus raffinée, une race qui fut au demeurant assez forte de pensée pour transporter dans l'Occident encore barbare la substance même de la philosophie et de la science helléniques, profitera non moins de ses propres richesses que des nôtres. Des peuples moins avancés peuvent compter sur tout notre appui. J'ai vu avec joie l'annonce d'une communication sur le Sénégal ; les rares qualités littéraires de l'auteur, femme de talent qui fut admissible à l'agrégation, sa collaboration intime avec le représentant de la France dans la vieille colonie, en garantissent l'intérêt.

C'est sur cette vision du travail unanime, partagé, confiant que je veux m'arrêter. A tous les pas que vous ferez en Algérie, vous rencontrerez des souvenirs antiques. Il en est devant lesquels je me suis senti pénétré

d'émotion ; les Romains, bâtisseurs de routes, d'aqueducs, de cités, ont laissé ici leur empreinte ineffaçable. Que de fois ai-je murmuré malgré moi, en face de ces vestiges sacrés : *Sta, viator, Romanum calcas*. Bien souvent, le tribun des légions de Timgad a déroulé le *volumen* qui lui rappelait les gloires, les splendeurs, les délices de la ville éternelle. Il n'y eut pas seulement dans l'Afrique romaine des guerriers, des fonctionnaires, des gouverneurs oppresseurs, il y eut des prosateurs et des poètes, et aussi des lettrés, des érudits, des savants, non moins curieux que nous, des antiquités locales. Salluste, rêvant à son histoire de Jugurtha, se faisait expliquer les chroniques du roi Hiempsal. Des écrivains, marqués de traits si originaux, qu'on a dû leur consacrer des chapitres spéciaux dans la littérature, ont propagé d'un bout à l'autre de l'empire, le renom de leur province d'Afrique, et certains ont remué le monde. Que sont devenues les bibliothèques florissantes ? Les Vandales ont tout sacagé, le sable a tout englouti. Le programme est resté le même pour nous tous, hommes d'action et hommes d'étude, héritiers de la pensée romaine : abrégier les distances, creuser des puits pour que la paix de l'oasis s'abrite à l'ombre des palmes, dans tout terrain lancer avec profusion la bonne semence, en quatre mots, Mesdames et Messieurs, faire reculer le désert.

LA BIBLIOTHÈQUE PUBLIQUE MODERNE

SON RÔLE SOCIAL. — SON ORGANISATION.

*Conférence avec projections faite à Oran,
Tlemcen et Rabat (avril-mai 1931).*

par

M. Ernest COYECQUE

Inspecteur honoraire des bibliothèques de la ville de Paris

Les questions se posent d'elles-mêmes à leur heure, dénonçant les besoins d'une époque et la nécessité d'y satisfaire.

Depuis quelques années, après une longue période d'abandon, les bibliothèques françaises sont enfin entrées dans une ère de rénovation moderne, de réorganisation adéquate aux conditions actuelles du travail et de la vie.

Nos bibliothèques, si nombreuses et si variées, peuvent se ramener à deux catégories : la bibliothèque d'étude, laboratoire de la production littéraire, scientifique et artistique, et la bibliothèque de vulgarisation, réservoir d'alimentation intellectuelle, foyer de formation de l'individu complet, au point de vue fa-

mille, métier, vie sociale, vie nationale, vie internationale.

La bibliothèque de vulgarisation a fait jusqu'à ces derniers temps figure de parent pauvre dans la grande famille des bibliothèques françaises; heureusement on commence aujourd'hui à comprendre la place qu'elle doit occuper, le rôle qu'elle doit jouer, les services qu'on doit la mettre en situation de rendre, l'organisation moderne qu'on doit lui donner.

De cet esprit nouveau divers événements récents nous apportent le témoignage.

En mars 1929, sur l'initiative de M. Mario Rouston, le Sénat invite le Gouvernement à organiser la lecture publique sur toute l'étendue du territoire; une commission dite de la lecture publique est constituée qui, au bout de quelques mois d'un travail assidu et méthodique, remet au ministre un projet destiné à être soumis au Parlement.

Au cours de la discussion du budget de 1931-1932, quatre parlementaires soulèvent à la tribune de la Chambre et du Sénat d'importantes questions sur les bibliothèques et en particulier sur les travaux de la Commission de la lecture publique et la suite qu'ils comportent.

Il y a quelques semaines, un inspecteur général des bibliothèques, M. Charles Schmidt, entretenait les membres de l'Académie des Sciences morales et politiques des bibliothèques pour la jeunesse, gracieusement dénommées *Heure joyeuse*.

Ces jours derniers, le Bureau international du travail demandait à la Commission de coopération intellectuelle de lui faire connaître l'état actuel des bibliothèques de vulgarisation dans les divers pays.

Enfin nous venons de tenir à Alger le Congrès international de la lecture publique dont on ne saurait exagérer l'intérêt ni l'originalité.

Magistralement organisé par notre confrère Henri Lemaître, qui en avait pris l'initiative, le congrès a vu sa séance d'ouverture présidée par le Ministre de l'Instruction publique, qui n'est autre que l'auteur du projet de résolution de 1929 ; la présence de M. Mario Roustan ne fut pas un simple geste rituel, prévu au code des servitudes ministérielles, mais le gage d'une collaboration qui sera décisive.

Aux bibliothécaires français se sont joints des délégués de six autres pays : Belgique, Danemark, États-Unis, Italie, Lithuanie et Suède, manifestation significative d'une préoccupation générale à l'égard de la lecture publique, c'est-à-dire de la mise du livre à la disposition de chacun.

Par le choix d'Alger, nous avons entendu affirmer que notre activité professionnelle s'étendait à tous les pays où flotte notre drapeau, à la France extérieure comme à la métropole. Aussi bien une bonne organisation de la lecture publique est-elle aussi nécessaire dans l'une que dans l'autre ; aux Français immigrés à l'âge adulte, à ceux nés ici, aux membres des autres

nationalités, aux indigènes lettrés il faut fournir le véhicule de la culture française; la communauté linguistique, la communauté légale ne suffisent pas, il faut encore la communauté spirituelle; et aux vaillants qui acceptent l'isolement du bled il faut faire parvenir l'écho de la voix du pays; il n'est pas jusqu'à la masse des indigènes qui ne puisse prendre plaisir à feuilleter nos livres à images, les mieux doués étant par là incités à apprendre notre langue. Au reste, nous sommes ici en pays neufs, pouvant travailler dans un terrain que n'encombrent pas les racines profondes des vieilles routines; mais il faut se hâter; le besoin de la lecture se manifeste de tous côtés, nombre de bonnes volontés ne demandent qu'à agir; évitons-leur le désappointement d'échecs dus à la pratique de systèmes périmés; le Congrès leur apporte la formule moderne.

A la bibliothèque de vulgarisation il faut donner un nom qui réponde à sa véritable destination.

Proscrivons d'abord l'épithète « populaire », qualificatif qui déprécie tout ce qu'il qualifie.

La bibliothèque de vulgarisation n'est pas une institution de classe, témoin son programme : distraire, instruire, renseigner, qui lui donne pour clientèle toute la population, gens de tous âges, de toutes conditions, de toutes professions; qui donc peut se flatter de n'avoir pas besoin, aux divers moments de son activité ou de ses loisirs, de l'un ou l'autre article de

son programme tripartite, et de l'ensemble successivement ?

Quel nom lui donner ? la Suisse répond : bibliothèque pour tous, et la Belgique, avec la loi Destrée : bibliothèque publique.

Adoptons concurremment l'un et l'autre, le premier plus expressif, le second plus euphonique ; mais surtout ne disons plus : bibliothèque populaire.

La bibliothèque est un service social de la collectivité, aussi nécessaire que tous les autres, voirie, transports, approvisionnement, assistance, hygiène ou enseignement ; comme tous les autres, il faut le créer aussi parfait que possible et lui assurer une constante amélioration.

Le bibliothécaire est, comme on dit dans les pays qui, ayant la chose, ont le mot, un ingénieur social, agent d'enseignement et de renseignement.

L'une des caractéristiques de l'évolution contemporaine est la substitution généralisée de la technicité à l'empirisme ; pour faire quoi que ce soit aujourd'hui, il faut avoir appris à le faire ; bien plus, les conditions et les exigences du travail moderne provoquent, à l'intérieur de chaque métier, une série de spécialités ; le métier de bibliothécaire comporte, lui aussi, des spécialités, notamment la bibliothèque publique et la bibliothèque pour la jeunesse.

Métier, apprentissage, enseignement, écoles ou cours, voilà la chaîne. Qui formera les spécialistes de la bi-

bibliothèque publique ? Où et comment les formera-t-on ?

Ces questions amènent à noter une caractéristique de l'évolution actuelle en matière de bibliothèques : le rapprochement de la bibliothèque d'étude et de la bibliothèque publique.

Nombreux sont déjà les directeurs de bibliothèques d'étude qui ont compris leur rôle, leur devoir social — et leur intérêt personnel comme celui de leur établissement ; — sans négliger leur tâche scientifique, ils se sont attachés à organiser la lecture publique dans leur ville et dans leur région.

C'est aux directeurs des bibliothèques d'étude, issus d'une école supérieure des bibliothèques, virtuellement dès aujourd'hui en cours de création, et répartis sur tout le territoire de l'« empire » français, qu'il appartient de former les gérants et gérantes des bibliothèques publiques.

Ceux-ci doivent offrir des aptitudes particulières : curiosité encyclopédique, sens psychologique et pédagogique développés, bon caractère et bonne éducation, et par-dessus tout, l'amour du lecteur, en particulier du lecteur jeune.

Leur formation comporte un enseignement théorique, complété par un stage, avec exercices pratiques, dans une bibliothèque d'étude ou une bibliothèque publique.

Formation élémentaire basée sur deux principes pri-

mordiaux : l'importance du rôle de la bibliothèque publique dans la société contemporaine, considérée dans tous ses éléments, aux divers moments de leurs successives activités, et la nécessité d'apprendre aux usagers à se servir de la bibliothèque.

Formation élémentaire à donner et à acquérir en deux semaines et à dispenser par sessions successives dans les principaux centres de la région considérée.

S'agissant de bibliothèque pour tous, soyons synthétiques, réalisons une organisation d'ensemble, rationnelle, coordonnée et économique ; celle-ci comporte la suppression de la plupart des bibliothèques particulières, d'un fonctionnement généralement défectueux, bibliothèques scolaires, militaires, pénitentiaires, hospitalières.

La bibliothèque scolaire, de l'ordre primaire et secondaire, doit désormais se restreindre à l'élément pédagogique, question de psychologie, d'éducation et de culture. La bibliothèque organisée à la moderne offre à la jeunesse l'attrait d'un autre milieu et d'autres visages ; à chacun sa tâche ; à l'instituteur et au professeur l'enseignement proprement dit ; au bibliothécaire celui de la lecture, l'usage de la bibliothèque, celui-ci travaillant d'ailleurs en liaison constante avec les maîtres primaires et secondaires. La bibliothèque publique, générale, encyclopédique, n'est pas restreinte à une période chronologique des programmes scolaires ni à une tranche déterminée d'élèves ; elle pro-

voque la variété des choix, assure la liberté des curiosités, facilite aux mieux doués l'accession aux lectures de degré supérieur; elle attire et retient la jeunesse, flattée d'être admise dans la communauté publique.

Service social, la bibliothèque publique participe à toute la vie de la collectivité; elle joue un rôle essentiel dans la prospection intellectuelle de l'enfant, son orientation pédagogique et professionnelle; avec le libre accès aux rayons, l'enfant peut donner libre cours à ses goûts, à ses préférences, à ses prédispositions, voire à sa vocation; le bibliothécaire discrètement le suit dans ses choix, le conseille, note le succès ou l'échec de ses suggestions; de l'avis certes autorisé du maître, il peut apporter à la famille une information complémentaire basée sur des faits où l'enfant a joué un rôle personnel et actif. Or, la judicieuse répartition des jeunes gens dans les divers domaines de l'activité humaine n'offre pas moins d'intérêt pour la nation que pour la famille.

Sur un autre plan, au point de vue civique, la bibliothèque publique est le foyer de formation de l'esprit public par la formation de l'esprit de chacun; « tant vaut l'individu, tant vaudra la cité » a dit Clemenceau.

En dernière analyse, la bibliothèque, sous ses deux formes, fixe et ambulante, se révèle l'œuvre permanente, l'œuvre viagère d'enseignement.



Voyons maintenant comment l'organiser.

Nous parlerons d'abord de la bibliothèque fixe, permanente, qui ne doit être installée que dans un centre important, dont les ressources budgétaires en permettent à la fois la création et l'entretien.

Comme principe directeur, le principe commercial : l'individu qui fonde une maison, adopte une organisation rationnelle, synthétique, dont tous les éléments concourent au but final : faire de bonnes affaires et, si possible, fortune.

Local. — Choisir un emplacement sur un des points les plus animés de la localité ; installation à rez-de-chaussée, sur la voie publique ; façade attractive, le jour par sa décoration, le soir par son enseigne lumineuse ; intérieur visible du dehors, à travers une vitrine garnie d'imprimés de renseignements et d'échantillons, livres, revues, journaux.

A l'intérieur, une salle spacieuse, dont les murs sont couverts de casiers où la tablette supérieure, garnie, comme les autres, d'un seul rang de livres, reste à la portée de la main ; pas d'escabeau, de marchepied ou d'échelle. Si la hauteur sous plafond le permet, on superpose un ou deux casiers sur celui du bas, auxquels on accède par un escalier en vis et des balcons ; au besoin, des « épis » longitudinaux ou transversaux,

d'une hauteur d'environ un mètre seulement, pour ne pas faire obstacle à une vue d'ensemble de la salle.

Des meubles à gradins pour l'exposition des revues, des pupitres pour la lecture des journaux, des tables rondes à quatre ou six places environ, avec chaises-fauteuils, pour la lecture sur place ; comme décoration, des vases garnis de fleurs, des gravures, des tableaux, des moulages, etc.

A côté de la salle et communiquant avec elle, le parloir, local à la disposition des usagers qui se réunissent pour causer de livres et de lectures et à celle du bibliothécaire pour l'enseignement collectif de la lecture.

Autre dépendance, un jardin, une cour ou, à défaut, une terrasse à pergola, avec un dispositif préservant de la pluie, du soleil et du vent, quelle qu'en soit la direction ; c'est le théâtre nécessaire pour l'Heure du conte, dès que la température le permet.

Étuve à désinfection, vestiaire, lavabo, water-closets. Chauffage central, éclairage électrique, nettoyage mécanique.

Collection. — Elle comprend des livres, des revues, des journaux, fixés sur pupitres ou sur baguettes, des brochures, conservées en portefeuilles, en attendant leur reliure en recueils factices, des partitions de musique.

Bibliothèque pour tous, collection pour tous, collec-

tion de tout, sur la base d'une représentation proportionnelle d'après la fréquentation normale de chaque genre; aussi représentation locale, à tous les points de vue, géographie, technologie, histoire, littérature, folklore, art. Section spéciale de livres pour enfants. Ouvrages de référence : dictionnaires, encyclopédies, annuaires, guides des syndicats d'initiative, etc.

Il n'y a place à la bibliothèque publique ni pour l'ouvrage rare ou de luxe, ni pour la bibliophilie; mais les livres qui y sont admis doivent être choisis parmi les meilleurs, pour la forme comme pour le fond, et il faut se garder d'exclure les beaux livres courants, notamment les livres illustrés; leur prix relativement élevé qui empêche le particulier de les acquérir, les désigne précisément pour entrer à la bibliothèque.

Le plus large éclectisme doit présider à l'approvisionnement de la collection; toute œuvre probe, sincère, qui sans conteste appartient au patrimoine intellectuel et à la littérature d'un pays, y a droit d'entrée, sauf à être placée dans une réserve et à n'être communiquée par le bibliothécaire qu'à bon escient.

Enfin, bibliothèque d'usage et non de conservation, la bibliothèque publique doit limiter son stock à un certain nombre d'ouvrages, à une certaine longueur de rayonnage. On doit y procéder périodiquement à des éliminations, faire disparaître les livres d'intérêt temporaire, occasionnel, d'une actualité périmée, les

livres vieillis, qui ne sont plus au courant des changements survenus, des progrès réalisés. Organes d'information immédiate, qui perdent vite leur utilité pratique, les périodiques ne seront pas en général et pour la plupart, conservés, sauf quelques exceptions dans le domaine littéraire notamment, telle revue fournissant dans ses fascicules une œuvre d'abord publiée chez elle, que la bibliothèque peut éviter d'acheter sous sa forme ultérieure de livre ou dont, en cas d'achat, elle aura deux exemplaires. Les périodiques illustrés sont attribués à la section de la jeunesse, dont les enfants découpent les images et les collent sur des feuilles spéciales, pour en former des recueils méthodiques.

Rangement. — Sur les rayons, les livres doivent être groupés méthodiquement; il faut exclure le rangement dit « à la suite », où les volumes se suivent dans l'ordre numérique de leur entrée, soit dans une confusion de matières incompatible avec une bonne utilisation de la collection.

Catalogue. — Il est établi sur fiches, manuscrites ou dactylographiées, du modèle dit international (75 sur 125 millimètres). On a le choix entre deux types, le catalogue méthodique ou le catalogue dictionnaire.

Le catalogue méthodique comporte une fiche par ouvrage. L'ensemble de la collection est réparti entre

une quinzaine de grandes séries dont chacune est divisée en un certain nombre de sections et sous-sections; chaque fiche est classée dans le compartiment de son sujet.

Le catalogue dictionnaire présente dans une seule nomenclature alphabétique tous les noms d'auteur, tous les titres et tous les sujets; dès lors pour l'établir il faut faire au moins deux fiches par ouvrage et généralement davantage, puisqu'il en faut une pour chaque sujet.

Chacun des deux types a ses avantages et ses inconvénients; mes préférences vont au catalogue méthodique.

Mais quel que soit le type adopté, il est indispensable dans les deux cas, que la fiche principale donne une analyse sommaire, mais complète, de tout le contenu de l'ouvrage.

Il est, d'autre part, plus qu'inutile d'imprimer le catalogue; la doctrine moderne en exclut l'impression.

Lecture sur place. — Elle s'applique : 1° aux ouvrages de référence, que l'on consulte, mais qu'on ne lit pas; 2° aux journaux; 3° au dernier ou aux tout derniers numéros des périodiques; 4° aux livres que, pour des convenances personnelles, l'usager préfère lire à la bibliothèque plutôt que chez lui.

Prêt à domicile. — C'est surtout sous cette forme que le public fait usage de la bibliothèque. Je recommande, pour le service administratif du prêt, le système américain, simple, rapide et documentaire : une fiche individuelle, une fiche-livre et collée à la fin du volume, une fiche indiquant le nombre de prêts dont celui-ci a été l'objet. Recommandée aussi la pratique de l'amende infligée aux emprunteurs retardataires.

Ouverture. — En principe, tous les jours, sans exception, de neuf heures à vingt-deux heures. En application, se rapprocher le plus possible du principe ; en tout cas, choisir jours et heures d'après les moments de la journée et les époques de l'année où la population a le plus de loisir, et les changer une ou plusieurs fois l'an s'il est nécessaire.

Publicité. — Par application du principe commercial posé dès le début, la bibliothèque fait de la publicité, d'abord par son emplacement, puis dans les journaux, dans les annuaires, au cinéma, par radiodiffusion.

Gratuité ou cotisation. — Les deux systèmes ont leurs partisans, avec de bons arguments de part et d'autre. Personnellement, tout au moins dans la période de lancement de l'affaire, je préfère la gratuité. Au reste, pour quiconque figure sur les rôles de contributions, la bibliothèque n'est pas gratuite ; et les au-

tres, s'ils étaient astreints à une cotisation, viendraient-ils à la bibliothèque ? Or, ce sont ceux qu'il importe surtout d'y attirer et d'y retenir.

Libre accès aux rayons. — Le système du lecteur libre dans la bibliothèque libre — j'entends la bibliothèque publique, la seule qui soit en cause ici — le système du libre accès aux rayons est indispensable pour assurer le plein rendement de l'œuvre; son exclusion fausse le jeu de l'institution, qu'elle paralyse en partie. Son adoption se heurte à de vieilles et fâcheuses traditions, celles de la conservation, alors qu'il s'agit d'usage, de la suspicion du lecteur, alors qu'il s'agit de lui faire confiance. Voyez les « grands magasins » ; ne pratiquent-ils pas l'entrée libre, le libre accès aux rayons, la libre manutention des marchandises ; et avec ce système, combien de personnes, entrées par curiosité et désœuvrement, sortent les bras chargés d'achats. Sans doute convient-il de faire l'éducation de la clientèle ; mais celle-ci aura vite fait d'apprécier l'avantage du système et d'exercer elle-même la surveillance mutuelle propre à prévenir les déclassements et les fuites.

Bibliothécaire. — La gérance de « l'affaire » — n'oublions pas le principe simili-commercial posé au début — est confiée à un « bon vendeur » ou à une « bonne vendeuse », ayant reçu la formation technique

élémentaire dont nous avons parlé plus haut. C'est particulièrement affaire de femme, en raison notamment de la grande importance qui s'attache à la formation de l'enfant.

Enseignement de la lecture. — Il ne faut pas laisser le lecteur abandonné à lui-même dans la bibliothèque, en face d'une collection de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers de livres; il faut lui apprendre à s'en servir.

L'enseignement de la lecture revêtira deux formes distinctes : enseignement individuel, par cas d'espèces, sous forme de consultations; enseignement collectif et doctrinal dispensé en des causeries familières à un groupe d'auditeurs bénévoles, réunis au parloir.

Par le premier, le bibliothécaire guide l'usager dans le choix de ses lectures.

Par le second, en présentant successivement à son public des séries d'ouvrages méthodiquement choisis, il arrive finalement à l'avoir mis en contact avec des échantillons empruntés à toutes les sections de la collection, excellent moyen de piquer les curiosités, de provoquer des fréquentations d'ouvrages auxquels autrement il n'aurait pas été touché, de révéler à certains une faculté d'intérêt pour certains genres de livres dont jusque-là ils ne s'étaient jamais doutés et, en dernière analyse, d'assurer l'utilisation de la collection dans toutes ses parties.

L'enseignement collectif aura aussi pour objet d'exposer comment le lecteur doit s'entraîner progressivement à une lecture organisée et correspondant à ses goûts et à ses facultés; comment le catalogue est établi et comment s'en servir. Enfin, pour la jeunesse, l'Heure du conte, où on lit, on récite ou mieux encore on « joue » des histoires que les enfants vont ensuite relire à la bibliothèque, et d'autres après elles.

*
**

La bibliothèque publique dont nous venons d'esquisser l'organisation et le fonctionnement ne peut être créée et surtout entretenue que dans des localités importantes, disposant des ressources nécessaires.

Pour ne l'avoir pas compris, on a commis l'erreur d'installer des bibliothèques dans des conditions où elles ne pouvaient vivre, dépensant, avec une grande bonne volonté, beaucoup d'argent et d'efforts pour aboutir, après une réussite de courte durée, à un complet abandon.

Il est urgent d'intervenir et de montrer le système à adopter, afin de prévenir de nouvelles erreurs et de nouvelles déceptions.

Toute la population a droit au service social de la lecture publique; comme la poste, le livre doit atteindre l'individu partout, où qu'il soit, si isolé soit-il.

D'où la nécessité d'organiser, à côté de la bibliothèque fixe et permanente, la bibliothèque mobile et pas-

sante. Ici encore, application d'un principe commercial : un magasin central d'approvisionnement, soit indépendant, soit annexe d'une bibliothèque d'étude ou d'une bibliothèque publique, géré par un ou une bibliothécaire ayant reçu la formation professionnelle.

Ce magasin assure l'alimentation intellectuelle d'une région.

A cet effet, deux systèmes peuvent être employés, la caisse ou cantine, ou le bibliobus.

Avec le premier, le gérant du magasin central garnit une caisse de livres choisis par lui, en tenant compte de tous éléments utiles, composition des envois précédents, population destinataire, demandes formulées ; cette caisse est expédiée par chemin de fer, autocar public, voiture privée bénévole ; elle est déposée dans la localité visée, à l'endroit le plus propice, à l'école, à la mairie, au bureau de poste, chez un commerçant ou un particulier ; à noter que le lieu de dépôt peut n'être pas le même au cours de toute l'année ; il serait inadmissible de priver la population de lecture pendant les deux mois de vacances scolaires sous le prétexte que l'instituteur a momentanément quitté le pays. Quand le dépositaire estime que la caisse n'est plus utile, il prévient le magasin central qui la fait rentrer ou diriger sur une autre localité et la remplace. Ce système a été adopté par la Ligue de l'Enseignement et par le département de la Seine-Inférieure ; c'est celui qu'a envisagé la Commission de la lecture publique.

Le système du bibliobus est de beaucoup préférable.

Il s'agit d'une camionnette automobile portant sur ses côtés extérieurs deux casiers, garnis de volets, et à l'intérieur un « épi », roulant sur galets. Le gérant du magasin central annonce son passage, non seulement dans les centres, mais encore aux points principaux de son parcours, sur la route; la voiturette chargée de livres, il part en tournée, s'arrêtant aux endroits où des habitants sont venus l'attendre au passage, n'étant pas ainsi obligés de se rendre au village, beaucoup plus éloigné de leur demeure; ouverture des volets, sortie de l'« épi », remise des livres empruntés à la précédente tournée, choix de nouveaux ouvrages, rentrée de l'« épi », fermeture des volets et en route; à la fin de la journée, rentrée au magasin central, à moins qu'on ne passe la nuit à une étape intermédiaire.

Avec le bibliobus, deux avantages capitaux : son passage momentanément provoque le réapprovisionnement régulier des lecteurs et met ceux-ci en contact direct avec le gérant du magasin central, auquel ils peuvent demander tous renseignements utiles.

À côté du stock de livres courants, le magasin central peut et doit posséder un lot d'ouvrages d'étude, importants par leur valeur intrinsèque et par leur prix, à mettre à la disposition des usagers qui en feront la demande, étudiants, maîtres de l'enseignement, intellectuels en déplacement temporaire; représentant coopératif de vingt ou trente localités, le magasin

central a la faculté d'acheter un ouvrage de prix élevé qui pour chaque centre participant ne coûte que le vingtième ou le trentième de sa valeur.

Ajoutons, pour mémoire, que le système de la bibliothèque ambulante n'empêche pas la constitution dans les centres qui le désirent, d'un petit fonds fixe, composé notamment d'ouvrages de référence.

Le système du bibliobus est d'usage courant aux États-Unis. En France, dans le Soissonnais, il a été pratiqué par le Comité américain pour les régions dévastées au cours des années où celui-ci a procédé à la reconstitution de ce pays. En Allemagne, Munich et Dresde ont un service de ce genre.

*
**

Cette conférence a été suivie de la projection des clichés suivants :

1. Bibliothèque-succursale de Tottenville, vue extérieure.
2. Bibliothèque de la 58^e rue, à New York, vue intérieure.
3. Bibliothèque Hamilton-Fish, à New York, salle de lecture sur le toit.
4. L'Heure du conte, installation de la salle.
5. L'Heure du conte dans un jardin public, à Cleveland.
6. L'Heure du conte sur un terrain de jeux.

7. Bibliothèque d'Yorkville, à New York, après l'Heure du conte, choix de livres par les enfants.
- 7 bis. Bibliothèque de Cleveland, fillette au lavabo.
8. Bibliothèque de la 40^e rue, à New York, livres pour les tout petits.
9. Bibliothèque-branche de Fordham, à New York, enseignement progressif de la lecture, la table du livre facile.
10. Grande bibliothèque de New York, salle des enfants, exposition de livres sur le printemps.
11. Bibliothèque de Tompkins Square, à New York, enfants d'une école travaillant à la préparation d'un devoir.
- 12-13. Projection sur l'écran d'un théâtre de réclames pour la bibliothèque.
14. Dépôt d'une caisse de livres dans un bureau de poste.
15. Lecture par un aveugle à un autre aveugle.
16. Affiche piquée sur un arbre, annonçant le passage du bibliobus.
- 17-18. Bibliothèque d'Evanston, bibliobus en service dans un village.
19. Bibliothèque de Coucy-le-Château, baraque du Comité américain, vue intérieure.
20. Bibliothèque d'Anizy-le-Château, baraque du Comité américain, vue intérieure.
21. Bibliothèque de Soissons, baraque du Comité américain, vue extérieure.

22. Fargniers (Aisne), place Carnegie, services municipaux, dont la bibliothèque.
 23. Paris, bibliothèque de la rue des Jeûneurs, vue intérieure.
 24. Paris, bibliothèque de la rue Vulpian, vue intérieure.
 25. Paris, bibliothèque centrale du 16^e arrondissement, vue intérieure.
 26. Paris, bibliothèque-modèle de la rue Fessart, baraque du Comité américain pour les régions dévastées, vue extérieure.
 27. La même, vue intérieure.
 28. Paris, bibliothèque de la rue des Orteaux, vue intérieure.
 29. Paris, bibliothèque de la rue de Torcy, vue intérieure (spécimen de mauvaise installation).
 30. Paris, l'Heure joyeuse, bibliothèque pour la jeunesse, vue intérieure.
 31. La même, vue de la cour.
 32. Paris, bibliothèque de La Bellevilloise, vue intérieure.
 33. Soissons, la nouvelle bibliothèque, salle Murray Dike.
-

LES BIBLIOTHÈQUES DANS LA VIE MODERNE

Conférence faite à Constantine, le 19 avril 1931

par

M. Gabriel HENRIOT

Conservateur de la bibliothèque Forney

Alors que la plupart des grands services sociaux évoluent rapidement, suivant le rythme de la vie contemporaine, celui des bibliothèques aspire péniblement, surtout en France, à une réglementation rationnelle, qui n'est encore qu'à l'état de projet.

La question des bibliothèques — et en particulier des plus modestes et des plus utiles d'entre elles, celles à qui incombe le soin d'instruire, de renseigner et de distraire la masse — est à peine posée devant l'opinion publique, depuis quelques années, par quelques éclairateurs de bonne volonté, agissant en ordre dispersé.

Cependant, un léger courant, qui s'accroît chaque jour, se fait sentir en faveur de la création, dans le cadre national, d'un Service de la *Lecture et de la*

Documentation publiques, dont l'importance, au point de vue moral et social, ne peut plus échapper à des esprits avertis. Des experts officiels discutent autour d'un tapis vert; des hommes politiques s'emparent, à leur tour, de la question. Enfin, un *Congrès international de la lecture publique* est organisé par M. Henri Lemaître, secrétaire général de l'*Association des bibliothécaires français*.

Si les principaux intéressés n'ont pu se rendre en Algérie pour des raisons d'ordre matériel, nous avons eu, du moins, la satisfaction d'entendre le grand-maître de l'Université, qui connaît admirablement le problème. M. Mario Roustan a repris, comme ministre de l'Instruction publique, le projet qu'il défendait déjà comme sénateur; et il a excellemment démontré que l'organisation projetée ne pouvait être réalisée, sans méthode administrative, sans ressources financières, sans un personnel technique et doué d'une culture suffisamment générale. Tels sont, en effet, les principaux problèmes à résoudre.

*
**

La réforme est justifiée par l'évolution du plus grand nombre des bibliothèques. Si j'avais à exécuter une fresque sur l'histoire des bibliothèques, je les montrerais en marche, depuis l'antiquité, vers des fins de plus en plus utilitaires et démocratiques : réservées d'abord à quelques esprits d'élites et à quelques pri-

vilégiés de la fortune, les librairies s'ouvrent, avec le XVI^e siècle, à un public de plus en plus étendu; les bibliothèques d'études des XVII^e et XVIII^e siècles, qui marquent une nouvelle étape, sont doublées depuis plus d'un siècle par des établissements, de forme encyclopédique, dont le catalogue constitue une véritable bibliographie universelle : Bibliothèque nationale, à Paris; British Museum, à Londres; Bibliothèque du Congrès, à Washington, etc. Enfin, les bibliothèques publiques modernes atteignent une clientèle jusqu'alors déshéritée et mettent à la portée de tous ce que la littérature, l'art et la science ont laissé de plus parfait.

Il s'ensuit qu'à notre époque les livres se répartissent dans des dépôts de diverses catégories et que des bibliothèques, soit générales, soit spécialisées, soit de culture moyenne, s'offrent au public studieux, selon ses goûts et son niveau.

Jusqu'à ce jour, trois groupes principaux de bibliothèques ont retenu, en France, l'attention des pouvoirs publics : 1. les grandes *bibliothèques de l'État* : Nationale, Arsenal, Sainte-Geneviève, Mazarine (toutes quatre à Paris); 2. les *bibliothèques municipales classées* (dans certaines villes de province); 3. les *bibliothèques universitaires* (à Paris et en province). Les dépôts du premier et du second groupe s'ouvrent au public sous certaines conditions; ceux du troisième, plus spécialement réservés aux professeurs et aux étu-

dians, acceptent, en fait, toutes les personnes qui peuvent être régulièrement immatriculées dans une Université.

Mais on n'aurait qu'une faible idée des ressources intellectuelles offertes par nos bibliothèques, si on oubliait les *bibliothèques spéciales*, si nombreuses et si riches, dont certaines sont largement ouvertes, tout en étant destinées, en principe, à telle ou telle catégorie de lecteurs : corps constitués, administrations publiques ou privées, grandes écoles, sociétés savantes, offices d'information et de documentation commerciaux, industriels, scientifiques, etc.

Aujourd'hui, ce n'est pas de ces multiples laboratoires que nous voulons nous occuper, mais des bibliothèques les plus déshéritées, de celles qu'on qualifie *populaires*, non sans dédain, et dont le développement, comme le disait notre regretté maître, M. Charles Mortet, est « de plus en plus souhaitable dans une société démocratique ».

*
**

Ces *bibliothèques pour tous*, selon une expression que j'aimerais à voir se répandre, ont été, jusqu'à présent, trop abandonnées au hasard des initiatives et de l'empirisme.

Dans toutes les bibliothèques municipales de France, la nomination du bibliothécaire appartient au maire de la commune, sauf quelques réserves dans les muni-

cipales classées; ainsi se sont perpétués, malgré les plaintes nombreuses, les errements qui faisaient occuper les emplois de bibliothécaire au hasard de la faveur ou de la politique, et sans préparation technique.

Tandis que des *Écoles de bibliothécaires* se créaient et fonctionnaient dans la plupart des pays étrangers (1), la France se contentait d'un modeste cours, comportant une trentaine de conférences faites aux élèves de l'École des Chartes, sur les arts du livre, la bibliothéconomie et la bibliographie. En 1923, avec le concours de l'*American Library Association*, se fondait à Paris une école qui a fourni d'excellents bibliothécaires, mais qui a dû fermer ses portes, en 1929. Enfin, depuis 1930, avec l'assentiment de la Municipalité parisienne, nous avons pu donner un enseignement élémentaire aux bibliothécaires municipaux et aux candidats à ces fonctions; mais on peut dire que tout reste à faire, en France, pour la formation des professionnels.

*
**

Le bibliothécaire moderne n'est en rien comparable aux érudits qui, retranchés dans leur poussiéreux royaume, considéraient le lecteur comme l'ennemi. Gardien et vulgarisateur de la pensée humaine, guide

(1) Voir Gabriel HENRIOT, *La Formation professionnelle des bibliothécaires*, enquête internationale, publiée dans la *Revue des Bibliothèques* (Nos 5-6, 1929).

dans la Cité des livres, le bibliothécaire moderne est le meilleur manuel, le meilleur ouvrage de vulgarisation de sa bibliothèque.

S'il néglige quelque peu la transcription des anciens textes, il rachète ce défaut par son dévouement aux besoins scientifiques de ses semblables; la connaissance du fonds de sa bibliothèque lui donne la possibilité d'en étendre la portée; comme on l'a dit fort justement outre-mer, c'est un « ingénieur social », titre qui surprend fort les héritiers de Baluze et de dom Mabillon. C'est un bibliothécaire qui est moins chargé de *conserver* que d'*enseigner* et de *renseigner*; c'est un fonctionnaire qui n'administre pas un cimetière de livres, mais une librairie bien vivante.

Quoi qu'en pense le profane, il faut, pour réussir dans l'emploi, certaines aptitudes professionnelles et certaines données techniques. Les titres universitaires comptent moins que l'intelligence et que le désir d'être utile; une *large* culture encyclopédique vaut mieux qu'une *profonde* culture spécialisée; il faut, en outre, des qualités d'ordre et de méthode, de souplesse d'esprit et d'assimilation rapide des connaissances diverses, l'aptitude à la recherche bibliographique, et, pour bien guider le public, un sens psychologique et pédagogique, que ne consacre aucun diplôme de l'enseignement supérieur.

Dans la préparation à la carrière, l'enseignement pratique (confection de fiches, recherches et stages

dans les bibliothèques) est au moins aussi important que l'enseignement théorique (cours sur les livres, la bibliographie, l'administration et la classification).

Enfin, les bibliothèques pour tous comprennent, elles aussi, leurs spécialistes ; celui qui aura la charge d'organiser le service de la lecture publique dans une circonscription territoriale, un département par exemple, devra posséder des qualités d'organisateur et d'initiateur qu'il ne suffit pas d'indiquer au passage. Pour m'en tenir à un second exemple, les bibliothécaires pour enfants doivent également posséder des connaissances et des aptitudes appropriées à leur emploi.

On voit, d'après ce qui précède, combien est noble la tâche d'un bibliothécaire, chargé d'un service social aussi important que les autres, qui constitue une branche de l'enseignement post-scolaire, qui sert à toute la collectivité et s'adresse à la jeunesse aussi bien qu'aux adultes.

*
**

En ce qui concerne l'effort matériel en faveur des bibliothèques pour tous, la France est également loin de la première place, comme on peut s'en rendre compte au moyen de quelques chiffres.

En Angleterre, on trouve 700 bibliothèques publiques dont la plus petite a plus de 5.000 volumes ; toutes ont une salle de lecture pour les journaux et revues et une salle spécialement réservée aux enfants.

La circulation, chaque année, est de plus de cent millions de volumes.

Aux États-Unis, 9.000 bibliothèques publiques, dont 3.000 ont plus de 5.000 volumes, ont un aménagement intérieur qui peut servir de modèle; ces bibliothèques sont richement dotées, tant par les bienfaiteurs (comme Carnegie), que par un impôt spécial, prélevé sur tous les habitants. La puissante Association des bibliothécaires américains compte plus de 13.000 membres.

En Belgique, la loi Destrée a fait surgir des bibliothèques publiques sur toute la surface du pays; les municipalités fournissent le personnel et le local, de compte à demi avec l'État; un impôt de 2 francs par tête d'habitant est perçu, *rien que pour l'achat des livres* et l'État double la somme.

En Hollande, l'État manifeste une activité semblable et participe aux dépenses des bibliothèques, d'après une cote inversement proportionnelle au nombre d'habitants : 80 pour cent dans les communes de moins de 800 habitants; 3 pour cent dans les grandes villes, de plus de 100.000 habitants; entre les deux, toute une gradation de versements.

En France, au contraire, l'État cherche sa voie; les municipalités restent maîtresses des budgets des bibliothèques municipales, plus ou moins bien dotées. Certaines villes font de gros sacrifices : Sélestat (10 fr. par tête d'habitant); Colmar (5 fr.). D'autres se désintéressent des bibliothèques : Marseille (six centi-

mes); Roubaix (trois centimes). La moyenne de la contribution n'est que de 0 fr. 80 centimes (Paris : 0 fr. 60).

Le Congrès d'Alger a d'ailleurs clairement montré la place que l'organisation des bibliothèques tient dans les préoccupations publiques. La Belgique, le Danemark, les États-Unis, l'Italie, la Lithuanie et la Suède y ont envoyé des délégués. Sauf la Ville de Paris, aucune municipalité métropolitaine n'était représentée, pas plus, du reste, que les bibliothèques nationales ou que l'inspection générale des bibliothèques au Ministère de l'Instruction publique.

*
**

Comment se présente la bibliothèque pour tous, au point de vue matériel ?

En principe, elle doit occuper une *situation* centrale et être facilement accessible, avec entrée directe sur la rue, autant que possible. Le public doit être sollicité par elle, comme par une gare de chemin de fer, un bureau de poste, ou même une grande banque.

Le bâtiment n'a pas besoin de surcharge décorative, un aspect simple et propre suffit; à l'intérieur, on doit surtout remarquer un souci d'air, de lumière, d'hygiène et de confort.

Le local peut comporter une salle unique, avec les dépendances indispensables (petit local pour le service, lavabos, etc.). Mais, de préférence, il faut prévoir :

1. une salle de lecture pour les adultes ; 2. une, pour les enfants ; 3. une salle de conférences, où se fera notamment l'*Heure du conte*, pour les petits ; 4. une salle de manutention (entrée de livres, catalogue, etc.) ; 5. un bureau pour le bibliothécaire ; 6. des vestiaires (pour les lecteurs et pour le personnel) ; 7. des lavabos confortables, etc.

L'*éclairage* naturel doit être abondant (fenêtres hautes et larges, donnant un jour peu éblouissant et oblique) ; l'*éclairage* artificiel est demandé à l'électricité, soit par réfraction, soit par des appareils spéciaux à verres dépolis.

Le *chauffage* est obtenu par des radiateurs (chauffage central) permettant une température constante d'environ 18 degrés. Des trous d'aérage et des ventilateurs permettent de renouveler l'air.

Il faut, enfin, au point de vue de l'*hygiène*, lutter contre la poussière par tous les moyens (aspirateurs, etc.) et tenir les locaux dans le plus grand état de propreté.

Le *meublé* doit être simple, confortable, facile à entretenir, mobile et interchangeable. Des établissements sont spécialisés dans le mobilier des bureaux et des bibliothèques ; il est donc facile, si on a un budget suffisant, de se procurer : des tables rondes pour les lecteurs, des grandes tables rectangulaires pour la présentation des périodiques, quelques pupitres pour la lecture debout et des sièges rationnels, épousant la forme du corps.

Les rayonnages préférables sont ceux en métal, également standardisés, avec éléments interchangeables. Ils doivent permettre d'atteindre facilement les ouvrages et leur tablette supérieure ne doit pas être à plus de 1 m. 70 du sol.

Les tablettes mobiles sont montées sur crémaillère, ce qui permet de les placer selon la hauteur des ouvrages et d'éviter une perte de place; en principe, 6 à 7 rayons se partagent la hauteur totale, les ouvrages de grand format occupent la tablette inférieure, à cause de leur poids et de leurs dimensions.

Les rayonnages peuvent être à simple face (quand ils sont placés contre un mur) ou à double face (quand ils occupent le milieu de la salle).

Il est impossible d'entrer ici dans les détails, concernant le matériel complémentaire : porte-étiquettes, appuic-livres, voiturettes, etc. Mais il faut s'arrêter un instant devant les meubles à fiches.

La *fiche* est un élément de travail indispensable; elle est une unité d'un tout, qui s'appelle le *répertoire*. Elle remplace les cahiers et registres incommodes; elle est facile à retirer, à ajouter, à modifier. Les bibliothécaires des divers pays ont adopté généralement la fiche de type international (125 sur 75 mm.). Les fiches blanches, rayées selon les besoins, sont maintenues par une tringle dans le tiroir du fichier. Des fiches de couleurs, à bec, marquent les subdivisions. Des fiches en carton, ou *guides*, séparent les principales séries.

Les meubles à fiches, ou *fichiers*, comprennent un nombre variable de tiroirs, tous de mêmes dimensions, ce qui permet d'ajouter à volonté des tiroirs au meuble; on fait aussi de petits fichiers à tiroir unique.

Enfin, pour les périodiques, on se sert de fiches plus grandes, permettant de suivre l'histoire de chaque publication et l'entrée successive des numéros dans la bibliothèque; des meubles spéciaux, utilisés par les industriels comme le sont également les fichiers, peuvent contenir les fiches pour périodiques.

Un bibliothécaire, surtout dans les établissements modestes, ne peut pas toujours faire profiter son dépôt de ce matériel de choix; il faut donc savoir utiliser et transformer progressivement ce qui existe; faire un plan indiquant l'urgence des travaux: propreté des locaux, remplacement des ouvrages, achat de rayons ou de meubles, etc.

La patience est une des principales vertus professionnelles et il est souvent plus prudent *de prendre la suite que de bouleverser*. Enfin, c'est une qualité bien française que de savoir *se débrouiller* et d'arriver à faire de grandes choses avec de petits moyens.

*
**

(Nous passons les détails techniques concernant l'entrée des livres, leur placement sur les rayons, le catalogue manuscrit et imprimé, la reliure, le prêt à domicile, etc., pour arriver à la présentation d'une bibliothèque publique moderne, fonctionnant dans les États-Unis).

Aux États-Unis, la bibliothèque publique est *encyclopédique*; elle répond, avec un nombre variable de volumes, aux besoins des usagers. Ceux-ci viennent en grand nombre et le bureau de prêt est assiégé comme les guichets des services publics.

Les heures d'ouverture sont nombreuses; un *service de renseignements* fonctionne avec la plus grande libéralité. La bibliothèque a des *succursales*, soit dans la ville même, soit dans la banlieue, soit dans la campagne. En outre, on transporte les livres jusque dans les fermes les plus isolées, au moyen de camionnettes, qui sont impatiemment attendues. Ainsi, en Californie, pour 24 francs par an et par tête d'habitant, toute ferme, même à une distance de 10 km. de toute habitation, est desservie tous les 15 jours. En Angleterre, le service revient à 12 francs. En France, de timides essais ont été faits dans le Soissonnais; M. Lemaître essaie de lancer le *bibliobus*, et, d'après lui, le service pourrait ne revenir à l'usager qu'à 1 fr. 60; or un abonnement dans un cabinet de lecture ordinaire, coûte au moins 35 fr. Il y a donc là une intéressante initiative à encourager et à faire passer dans le domaine de la pratique.

Il faudrait également montrer la section pour enfants dans une bibliothèque américaine; son organisation de la lecture sur place et de l'orientation des jeunes lecteurs, le service de la lecture à domicile et les conditions du prêt, *l'heure du conte* (soit à l'inté-

rieur de la bibliothèque, soit en plein air), les expositions organisées en collaboration avec le jeune public, etc.; mais, fort heureusement, nous avons à Paris, la *Bibliothèque de l'Heure joyeuse*, qui fonctionne d'après ce modèle et se met à la disposition de ceux qui veulent créer des bibliothèques pour enfants.

Dans une bibliothèque des États-Unis, on a pu photographier des enfants originaires de 24 nations différentes et groupés dans le même souci de l'instruction et de la récréation; on peut en conclure, et ceci est particulièrement intéressant pour les colonies françaises, que la bibliothèque publique est bien faite pour rassembler et *unir* les éléments allogènes.

*
**

Espérons donc que la France, d'ici quelques années, possèdera un grand nombre de *bibliothèques pour tous*, capables de rivaliser avec celles d'outre-Atlantique; qu'une direction des bibliothèques fonctionnera au ministère de l'Instruction publique; que des commissions de spécialistes collaboreront avec l'administration; et surtout, qu'une *Caisse des bibliothèques* sera fondée, avec la participation de l'État, des départements et des communes.

Comme l'a dit Carnegie, « l'organisation humaine la plus puissante, l'avantage le plus grand pour une société, c'est de mettre à la portée de tous, les trésors du monde emmagasinés dans les livres.

Le mémorial de l'humanité est inscrit dans les livres, il faut que tous puissent aller l'y chercher.

Félicitons-nous si le Congrès international de la lecture publique, organisé à Alger, marque un premier pas dans cette voie, en particulier pour l'Algérie, terre neuve, pays d'initiatives, mais aussi contrée immense, où tant de gens qui luttent pour la grandeur de la patrie sont encore trop livrés à leurs seules ressources. Espérons que les livres iront, dans un proche avenir, leur porter le réconfort, la joie et les enseignements, que les plus grands esprits y ont condensés, depuis que l'homme a matérialisé, avec l'alphabet, ses recherches, ses découvertes et ses aspirations.

Les pages intermédiaires sont blanches

Les pages intermédiaires sont blanches



LES CONGRESSISTES AU MUSÉE DE CHERCHELL

Au premier rang (de gauche à droite) : MM. Baucumont, Depasse, Dr Collijn, H. Lemaitre, L. De Gregori

BIBLIOTHÈQUE
DIXON

ADRESSES

LUES A LA SÉANCE D'OUVERTURE DU CONGRÈS

le 14 avril 1931



Les pages intermédiaires sont blanches

ADRESSE

lue par le D^r Isak COLLIJN

*au nom de la Fédération internationale des Associations
de bibliothécaires*

Monsieur le Ministre, Monsieur le Gouverneur,
Mesdames et Messieurs,

Permettez-moi d'abord de remercier au nom des collègues étrangers qui assistent à ce Congrès l'Association des Bibliothécaires français, d'avoir bien voulu nous inviter officiellement à prendre part à cette manifestation intellectuelle aux côtes d'Afrique, dans un pays d'Islam français. Le programme du Congrès promet un travail intéressant et en outre l'occasion nous est donnée de visiter ce pays de rêve et d'enchantement délicieusement étrange qu'est l'Algérie, où après cent ans de travaux énergiques triomphe l'esprit français.

Comme président de la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires, je salue nos collègues français et les félicite de leurs travaux, preuves de leur zèle et de leur ferveur pour le vaste domaine des bibliothèques et de la lecture publique.

Il m'est un cher devoir de nommer spécialement le si actif et si entreprenant Secrétaire général, M. Le-maître, si connu et si estimé dans le monde international des bibliothécaires, qui a bien mérité en prenant l'initiative de ce Congrès. Je ne dois pas non plus laisser de mentionner que la Fédération internationale des bibliothécaires, a été fondée sur une initiative française, prise justement par l'Association des bibliothécaires français, sur une proposition faite par M. Henriot, alors président de l'Association, au Congrès de Prague en 1926. Cette initiative prise par la France, qui avec tant de succès travaille pour l'entente entre les nations par la coopération intellectuelle, a maintenant abouti. La Fédération internationale est organisée; elle groupe à présent 33 nations différentes. Son Comité exécutif a déjà tenu trois réunions, dont deux à Rome et une à Stockholm; elle a aussi provoqué le Congrès mondial des bibliothèques et de bibliographie à Rome en 1929.

Monsieur le Ministre, nous connaissons l'intérêt que vous témoignez envers la lecture publique en France et l'organisation du travail des bibliothèques. Je sais que mes collègues français comptent beaucoup sur votre appui. Vous avez montré la grande sympathie que vous avez pour eux en faisant ce long voyage pour affirmer vos idées. Nous espérons tous que votre si beau geste produira de tous côtés une émulation favorable pour la lecture publique. La France, avec ses

nombreux moyens, pourra créer aussi dans ce domaine une organisation parfaite, augmenter la culture et la civilisation, accroître son patrimoine et sa gloire en même temps qu'elle en fera profiter le monde entier.

Dans cet espoir, Monsieur le Ministre, je vous prie de recevoir l'hommage bien sincère et respectueux que vous présente par moi la Fédération internationale des Associations de bibliothécaires.

DÉPÊCHE

adressée au Congrès

par M. le D^r KRUESS

*Directeur général de la Bibliothèque de l'État prussien
à Berlin*

An Teilnahme leider verhindert, sende beste Wunsch
sche fuer Verlauf des Kongresses :

Doctor Kruess, Staatsbibliothek Berlin.

ADRESSE

lue par Miss Emily V. D. MILLER

au nom de l'American Library Association

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs.

Comme déléguée à votre Congrès, je suis chargée d'exprimer à Votre Excellence, à M. Lemaître, et aux membres de l'Association des Bibliothécaires français, les meilleurs souhaits de l'American Library Association pour le succès de cette conférence.

L'Association américaine, et particulièrement son Comité des Relations internationales, ont manifesté un grand intérêt pour le développement et les progrès de leur sœur : l'Association des Bibliothécaires français. Les Bibliothécaires américains, de même que leurs collègues des autres pays, ont noté avec satisfaction les efforts soutenus et couronnés de succès de nos collègues français pour le développement des bibliothèques publiques et des bibliothèques d'institutions de science et d'enseignement. Il faut surtout se féliciter de ce que la loi de nationalisation des bibliothèques municipales va bientôt être votée au Sénat.

Cette année-ci, l'American Library Association a

cinquante-cinq ans. Elle compte 13.000 membres : bibliothèques, bibliothécaires, administrateurs, et autres amis des bibliothèques.

Il y a encore aux États-Unis et au Canada plus de quarante millions d'habitants qui n'ont pas de bibliothèques gratuites. L'American Library Association s'occupe de diminuer ce nombre et de développer la circulation des livres. Par ses dirigeants, ses soixante-et-un comités volontaires, et un personnel suffisant à son secrétariat, l'Association donne ses avis et fournit des renseignements à tous ceux qui s'intéressent à la fondation ou au développement des bibliothèques. Elle répond à des demandes de toutes sortes; elle édite et distribue, au prix coûtant, des livres et des brochures, programmes de lectures, manuels, listes des livres spécialement recommandés aux bibliothèques, matériel de publicité, etc. Elle encourage l'instruction des bibliothécaires et l'organisation de bibliothèques pour les groupes spéciaux, tels que écoles, hôpitaux, aveugles, immigrés, prisonniers, etc.

L'American Library Association cherche les moyens de fortifier les amitiés internationales. Elle entretient des relations amicales avec les bibliothécaires du monde entier; elle a publié des règles de catalogue avec la British Library Association; elle collaborera à la publication du Vocabulaire technique du bibliothécaire : français, anglais, allemand, publié par l'Association des Bibliothécaires français; en Amérique, elle a de

fréquents rapports, chaque jour plus resserrés, avec les bibliothécaires du Mexique et de l'Amérique du Sud. Quant aux Canadiens, ils sont depuis l'origine affiliés à l'Association.

Notre opinion est que chaque Comté, autrement dit chaque circonscription d'un État, doit avoir sa bibliothèque, avec ses succursales grandes et petites. Il faut que tout homme, aux États-Unis et au Canada, ait à sa disposition et à sa portée un service de bibliothèque suffisant.

Dans son étude précieuse, intitulée « La Bibliothèque publique américaine et la diffusion du savoir », le Dr Learned a dit que la bibliothèque de l'avenir sera un endroit aussi familier à chaque habitant que l'est le bureau de poste et qu'elle sera aussi inévitablement fréquentée, non seulement pour les romans, mais pour chaque branche de l'activité humaine, le commerce et l'industrie, la banque, les métiers manuels.

Les bibliothèques ne sont plus des institutions monastiques. Elles sont une partie vivante de notre civilisation moderne. Elles supportent les hauts et les bas des changements économiques aussi bien que les banques, le commerce et l'industrie. Mais les résultats, pour une bibliothèque, d'une dépression financière, ne sont pas une diminution de travail et par conséquent une diminution de revenu ; ils sont une diminution de rentrées avec une augmentation de travail.

Dans certaines parties de notre pays, les bibliothèques ont éprouvé des pertes sérieuses par suite des faillites bancaires. Ailleurs, les impôts non payés et les évaluations immobilières rabaisées ont occasionné des réductions budgétaires. En même temps les bibliothèques sont encombrées plus que jamais. Des hommes et des femmes sans travail remplissent les salles de lecture. Quelques-uns, sans doute, simplement pour se chauffer. D'autres, parce qu'ils espèrent augmenter leurs chances de réussite par quelque étude sérieuse. D'autres encore, pour parcourir les annonces des journaux dans l'espoir de trouver un emploi. D'autres, et ce sont le plus grand nombre, pour échapper un instant à leurs tristes pensées. Si la bibliothèque remplit son rôle, elle permet à ces malheureux de reprendre leur recherche de travail avec un renouvellement d'espoir et un meilleur moral.

L'American Library Association souffre aussi de cette dépression économique et s'occupe, en ce moment, d'une campagne intensive pour trouver de l'argent, afin que ses moyens d'action les plus importants ne soient pas diminués.

En 1933, une Exposition mondiale des progrès scientifiques durant le dernier siècle, aura lieu à Chicago. Des visiteurs y viendront de tous les pays du monde. A cette époque, l'American Library Association tiendra sa conférence annuelle à Chicago et en relation avec cette conférence, réunira, aussi à Chicago, le Comité international des Bibliothèques.

Nous espérons qu'à cette occasion beaucoup d'Européens, beaucoup de Français viendront visiter cette belle ville, admirer ses jardins et ses promenades en bordure du lac; ils se rendront aisément compte que les gangsters ne sont pas aussi terribles que la presse veut le faire croire, et qu'on peut vivre à Chicago avec la même impression de sécurité qu'à Paris; l'American Library Association fera d'ailleurs tout ce qu'elle pourra pour leur rendre le séjour agréable.

LETTRE

adressée par M. G. Stanley JAST
Président de la British Library Association

10 th April 1931.

MONSIEUR HENRI LEMAITRE

Hôtel de Cornouaille,

Alger.

Cher Monsieur Lemaître,

La Library Association de la Grande-Bretagne offre à l'Association des Bibliothécaires français réunie à Alger ses félicitations les plus cordiales pour l'œuvre qu'elle a déjà accomplie et ses vœux les plus chaleureux pour son œuvre future.

La France possède dans sa littérature et dans ses bibliothèques un héritage qui est aussi l'héritage du monde civilisé entier. Ce qui reste à faire aux Français de notre génération, c'est de faire comprendre aux gouvernements et au public la puissance du livre pour

former le caractère et la grandeur nationale ; c'est de faire participer à l'héritage littéraire non seulement les gens simples, mais aussi la population d'étudiants et de savants, population où d'ailleurs il n'existe pas de crise de naissance.

Ce qui seul fait une bibliothèque, c'est le bibliothécaire. Le métier du bibliothécaire est au premier rang des professions savantes et serviables ; le bibliothécaire est un peu médecin, un peu instituteur, enfin un peu prêtre.

La Library Association a vu avec une joie de sœur l'acceptation gouvernementale qu'a trouvée la loi nouvelle qui vient de couronner les nobles efforts de l'Association des Bibliothécaires français pour créer dans tous les coins de la France un corps formé d'administrateurs de bibliothèques.

Contre ces efforts la Méditerranée n'est pas un obstacle, non plus que la Manche ne le saurait être à la solidarité professionnelle des bibliothécaires.

Veillez agréer, cher Monsieur Lemaître, l'assurance de ma plus haute considération.

G. STANLEY JAST

Président.

ADRESSE

lue par M. Robert L. HANSEN

*Inspecteur des bibliothèques danoises,
au nom du Gouvernement danois*

Monsieur le Ministre, Mesdames, Messieurs.

J'ai l'honneur de vous saluer au nom du gouvernement danois et de vous transmettre ses vœux les plus chaleureux pour le résultat heureux du Congrès de la Lecture publique.

Depuis nombre d'années nous admirons dans la France la gardienne et l'initiatrice de la civilisation européenne. Aussi c'est avec un vif intérêt que nous la voyons faire des préparatifs pour commencer le travail que nous avons estimé chez nous un des plus propices à l'éducation générale de la nation et à l'entente mutuelle des peuples — le travail des bibliothèques publiques libres.

Il y a lieu de croire peut-être que ce Congrès deviendra le point de départ de ces bibliothèques, aussi bien dans la métropole que dans vos colonies. En ce cas, Mesdames et Messieurs, aucun pays — vous pouvez en être assurés — ne vous fera de plus sincères félicitations que notre petit pays, qui fut toujours parmi les vrais amis de votre grande République.

LETTRE

adressée par M. Jordi RUBIO

*Directeur des services des Bibliothèques de la Députation
de Barcelone*

Barcelone, ce 8 avril 1931.

A S. E. Monsieur le Ministre
de l'Instruction publique
de France.

Monsieur le Ministre,

En ma qualité de Directeur des Services des Bibliothèques de la Députation de Barcelone, j'ai l'honneur de vous adresser mon adhésion au Congrès international de la lecture publique qui va être inauguré.

La Députation de Barcelone, dans les limites de la province qu'elle administre, continue l'œuvre commencée en 1915, en faveur de toute la région catalane, par l'ancienne « Mancomunitat » de Catalogne. La tâche est longue et dispendieuse. Il faut la poursuivre

lentement, mais avec un constant enthousiasme. Rien ne maintiendra constamment en éveil cet enthousiasme comme l'encouragement du travail collectif et l'étude, en commun, des thèses qui nous passionnent tous. C'est pourquoi nous nous réjouissons de la réunion de ce Congrès.

Malheureusement empêché de m'y rendre, je vous prie, Monsieur le Ministre, de bien vouloir accepter l'assurance de ma modeste collaboration à l'œuvre qui nous réunit aujourd'hui, soit personnellement, soit en esprit, dans ce lieu.

Il m'est particulièrement agréable d'exprimer ces sentiments à celui qui, comme Votre Excellence, Monsieur le Ministre, prit au Sénat l'initiative de demander au Parlement français l'organisation de la lecture publique en France. Votre présence dans ce Congrès est donc une garantie d'efficacité.

Veillez accepter, Monsieur le Ministre, le témoignage de ma haute considération.

Jordé RUBIO.

ADRESSE

de S. E. M. le Professeur P. S. LEICHT

*Président de l'Association nationale italienne
des bibliothécaires au Secrétariat général du Congrès*

C'est avec un vif regret que j'ai dû, en raison de mes fonctions, renoncer à me rendre au Congrès de la Lecture publique auquel vous aviez si aimablement convié l'Association des bibliothécaires italiens et moi-même personnellement. L'éminent conservateur de la Bibliothèque Casanatense, Luigi De Gregori, a reçu le mandat de porter à cette savante réunion les vœux que notre Association forme pour son heureux succès. Ce sont des vœux que rendent encore plus vifs et plus affectueux les rapports si étroits qui unissent la France et l'Italie, les deux filles de la civilisation romaine, qui, à travers les siècles, grâce à des esprits immortels, Pétrarque et Ronsard, Anatole France et Gabriele d'Annunzio, Pio Rajna et Pierre de Nolhac, ont su conserver intact et faire fructifier un patrimoine commun, trésor indestructible dans lequel se fonde l'âme des deux peuples.

Pensée qu'il m'est particulièrement agréable de rappeler à propos d'une assemblée qui a son siège idéal

dans la république universelle des lettres où prennent place en sœurs toutes les nations civilisées du monde.

Au nom de la signification profonde de pareilles réunions, l'Association nationale italienne des bibliothécaires vous adresse son fraternel salut.

ADRESSE

lue par M. Luigi De GREGORI

Délégué du Ministère de l'Education publique en Italie

Le titre, sonore et nouveau, de *Lecture publique* qui a été donné à ce Congrès et qui ne rappelle plus les lourdes et vétustes bibliothèques d'autrefois, le voyage en mer, aussi, qui nous avait réunis en passagers sous le ciel méditerranéen, m'avaient quelque peu fait oublier que j'avais à remplir une charge professionnelle doublée par surcroît d'un rôle représentatif.

Excusez-moi donc, M. le Ministre, si j'arrive dépourvu de mots de circonstance, excusez-moi aussi si je ne parle pas mieux votre belle langue, si douce et si souple pour exprimer les moindres intentions de ceux qui l'aiment. Je suis monté à cette tribune seulement pour faire entendre une voix italienne, à côté des voix françaises, pour faire entendre la voix d'un pays qui lui aussi se préoccupe à l'heure présente du sort de ses bibliothèques publiques.

Dans ce domaine, nos deux pays se ressemblent fort; héritiers nous aussi d'un passé intellectuel qui a rempli de trésors des bibliothèques séculaires, nous avons tardé comme vous à sentir le besoin de la bibliothèque

publique ou populaire, tandis qu'elle se développait et se perfectionnait davantage partout où le terrain s'offrait vierge aux expériences de la vie moderne.

Mais nous rattraperons le temps perdu; ces Associations nationales de bibliothécaires, ces Congrès qui se renouvellent à intervalles si rapprochés depuis quelque temps, cette fièvre de coopération qui ne connaît plus de frontières, ne laisseront plus dormir, nulle part, ce problème.

Votre présence ici, M. le Ministre, est un gage bien ferme pour l'avenir; il faut louer le Ministre d'une grande nation d'avoir fait un pareil voyage pour ne pas manquer au rendez-vous que lui ont donné quelques novateurs, encore peu nombreux, pour avoir accepté de se mêler à eux, comme à des confrères, au nom d'une cause à laquelle il a donné toute sa sympathie et à laquelle il veut, dans sa haute courtoisie, laisser oublier qu'il donne aussi son puissant patronage. Il est beau de voir ces propagandistes venir des régions les plus éloignées, se réunir sur cette terre d'Afrique, dans ce décor de beautés naturelles, et tenir leurs assises dans une ville déjà si imbue, entre mer et désert, de la modernité européenne.

Je vous salue, M. le Ministre, au nom de M. le Ministre de l'Éducation nationale, au nom de tous les bibliothécaires d'Italie, aussi; je suis assuré que le Congrès que vous inaugurez sera fécond en résultats et que, grâce à l'exemple de la grande nation que

vous représentez, l'idée que nous poursuivons fera de grands progrès, non seulement en France, mais dans tous les pays; tous ont besoin d'une organisation vaste, rationnelle et définitive de la Bibliothèque pour tous.

ADRESSE

du Gouvernement libanais au Congrès

L'œuvre de réorganisation des États du Levant sous mandat français se poursuit activement sous la tutelle et l'égide de la France. Le monde entier pourra apprécier prochainement, à l'Exposition coloniale, les progrès admirables et les conséquences considérables des efforts conjugués de la Puissance mandatrice et des nouveaux États de la Syrie.

Le Gouvernement de la jeune République libanaise, fier de la réputation justement méritée de Beyrouth, comme la ville universitaire par excellence de tout l'Orient, y compris Athènes, Constantinople et Le Caire, et voulant doter la capitale d'une bibliothèque qui soit, par son organisation, la richesse de ses collections, un centre de rayonnement intellectuel et un foyer d'études, a envoyé à cette fin en France un de ses sujets se spécialiser dans les études bibliothécaires et archivistiques.

La question de la lecture publique dont l'étude est à l'ordre du jour en France se pose nettement en Syrie et au Liban. Il y a là un vaste champ d'action. Il s'agit de secouer vivement cette torpeur léthargique

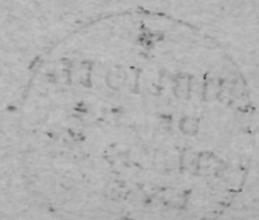
à laquelle s'est abandonné le peuple, d'éveiller la curiosité publique, de stimuler dans la jeunesse des écoles l'amour de la lecture, de réveiller en elle le souci de l'enseignement postscolaire, etc, etc. Telle est la tâche que se propose le Gouvernement libanais. La Direction de la Bibliothèque de Beyrouth y tendra de toutes ses forces. Pour atteindre cet idéal nous comptons d'abord sur nos propres forces et puis sur les nombreuses sympathies françaises et étrangères qui, nous l'espérons, ne nous feront jamais défaut.

ADRESSE

lue par M^{lle} VIELISITY
au nom des bibliothécaires lithuaniens

Monsieur le Ministre, Chers Collègues

Je suis très heureuse de pouvoir vous transmettre les plus sincères félicitations et compliments de mes compatriotes lithuaniens et vous souhaite bonne réussite. Je vous présente aussi mes remerciements pour votre bon accueil.



ADRESSE

der Centrale Vereeniging voor Openbare Leeszalen en
Bibliotheken,
Nederlandsche Vereeniging van Bibliothecarissen,
Gemeenschappelijke Commissie Buitenlandsche Betrek-
kingen.

Secrétariat : Bibliothèque du Palais de la Paix, la
Haye.

Au Congrès international
de la lecture publique,
Alger.

Excellence, Mesdames, Mesdemoiselles,
Messieurs

Les bibliothécaires néerlandais, membres de l'« Association centrale pour les bibliothèques publiques » et de l'« Association des bibliothécaires néerlandais » éprouvent un très réel regret de ce qu'il ne leur a pas été possible de se faire représenter au Congrès international de la Lecture publique dont ils ont accueilli l'annonce dans leur bulletin avec une sympathie chaleureuse.



Les collègues néerlandais suivront les activités de vos réunions avec un intérêt tout particulier et je vous prie, en leur nom, de bien vouloir recevoir l'expression de leurs meilleurs vœux pour le succès du Congrès.

*Le Secrétaire de la Commission
pour les relations étrangères*
DR. A. LYSSEN.

ADRESSE

de l'Association des Bibliothèques suisses

Bâle-Neufchâtel, le 21 mars 1931.

Monsieur Henri Lemaître,
Secrétaire général du Congrès
international de la Lecture publique
à Alger.

Excellence, Mesdames, Messieurs

Le Comité de l'Association des bibliothécaires suisses désire vous exprimer ses bien vifs souhaits pour le succès du Congrès d'Alger. Des raisons toutes matérielles l'empêche de répondre à l'aimable invitation de l'Association des bibliothécaires français de s'y faire représenter.

Il nous aurait été particulièrement agréable de resserrer les liens si heureusement noués dans les assemblées de Zoug et de Lyon et d'entendre l'exposé des vastes projets que vous avez formés pour développer la lecture publique en France et en Algérie.

Nous vous prions de présenter nos hommages à M. le Ministre de l'Instruction publique et lui faire part de la respectueuse admiration avec laquelle nous suivons ses efforts pour obtenir du Parlement une loi réorganisant les bibliothèques françaises.

La solidarité qui unit les bibliothèques du monde entier est si réelle que les expériences des unes profitent aux autres et qu'un progrès réalisé en France ne manquera pas d'avoir les plus heureuses répercussions en Suisse.

C'est dans ces sentiments que nous formons les vœux les plus chaleureux pour l'entière réussite du Congrès d'Alger et pour la prospérité de l'Association des bibliothécaires français.

Au nom de l'Association des Bibliothécaires suisses :

Le président :
GUSTAVE BINZ.

ADRESSE

*A M. le Ministre de l'Instruction publique, au nom
du Ministère des Colonies,*

par M^{lle} M. VERDAT

Bibliothécaire de l'Agence des colonies.

Monsieur le Ministre,

Au seuil de ce Congrès qui s'ouvre, on peut le dire, sous le signe de l'Exposition coloniale internationale, c'est un grand plaisir pour le Ministère des Colonies et un grand honneur pour moi de saluer en la personne de Monsieur le Ministre de l'Instruction publique le messager d'une alliance nouvelle. Jusqu'à présent, en effet, le grand chef des Bibliothèques de France avait semblé ignorer toute l'aide que la Lecture publique pouvait et devait apporter à la formation coloniale de la jeunesse française. Des colons, des fonctionnaires perdus dans la brousse, ou même dans ces villes qui naissent et se développent tout près d'ici — à quelques centaines ou quelques milliers de kilomètres, peu importe, de l'autre côté de la barrière de l'Atlas — restaient les déshérités vers lesquels rien ne convergeait des mille pensées que le livre ou la

revue brasse et malaxe dans l'univers. Parfois, dans leur solitude, ils pensaient aux lourdes heures inactives dont un livre eût pu faire des heures de loisir, fécondes pour leur accroissement intellectuel ou professionnel. Leur appel, leurs désirs, sur ce point, n'étaient-ce pas un peu, jusqu'à présent, ces « voix qui clament dans le désert » dont parle le Psalmiste ?

Mais voici que quelque chose semble changé. Le Congrès international de la Lecture publique a voulu pour siège le seuil lourd de passé latin et français de notre Afrique française, il inscrit à son programme de nombreuses questions chargées de cette curiosité, de cette « inquiétude » coloniale qui jusqu'à présent avait si peu effleuré les intelligences — et surtout, il s'honore de votre présence à sa tête, Monsieur le Ministre. Enfin, nous sera-t-il permis de sentir appuyée officiellement cette notion qui fut toujours nôtre, à savoir que la formation coloniale, par les bibliothèques coloniales, doit être considérée comme un complément de l'enseignement scolaire. Jusqu'à ce jour, n'avons-nous pas supprimé par notre inaction sur ce point, non pas un « petit savant », mais bien des « petits colons » qui voulaient venir au monde ? Enfin, le moment serait-il venu pour les pionniers de notre France extérieure d'accueillir, à la fois, avec les voix de France que leur portera la radiodiffusion coloniale, la pensée non-seulement française, mais internationale, transmise par son messager éternel : le Livre ?

A toutes ces questions, à tous ces espoirs, votre présence à notre tête, Monsieur le Ministre, est la plus belle et — oserai-je le dire — la plus inespérée des réponses. Qu'il me soit permis, au nom du Ministère des Colonies, de vous dire tout ce qu'elle nous apporte d'encouragements et de réconfort, de vous en exprimer toute notre gratitude.

ADRESSE

lue par M. Gabriel HENRIOT

*Conservateur de la bibliothèque Forney, délégué de la ville
de Paris.*

Monsieur le Ministre de l'Instruction publique,

J'ai le très grand honneur de vous apporter le salut de la Municipalité parisienne, qui a bien voulu me désigner pour représenter la Ville de Paris au Congrès de la Lecture publique, à Alger.

La Ville de Paris désire apporter sa contribution aux travaux que vous animez par votre présence, et vous est particulièrement reconnaissante de vous consacrer, avec tant de dévouement et d'autorité, à la création si urgente de la Lecture publique en France et dans les colonies.

Je salue également, en son nom, Monsieur le Gouverneur général et toutes les personnalités, qui ont bien voulu patronner ce Congrès, et qui nous accueillent avec une touchante hospitalité.

La ville de Paris et la ville d'Alger sont unies par des liens et des souvenirs si nombreux, qu'il est vain de les rappeler ; c'est d'ailleurs à l'Algérie que nous

devons le brillant administrateur, qui s'annonce à la Préfecture de la Seine comme le digne successeur du baron Haussmann, car il réalise, avec une magnifique énergie, l'extension et l'aménagement du grand Paris, sans oublier le développement de nos Bibliothèques municipales.

C'est avec joie que je retrouve ici, parmi nos collègues étrangers, le président de ce *Comité international de bibliothécaires* dont j'avais proposé timidement la création au Congrès international de Prague, et qui s'affirme maintenant plein de vigueur et d'avenir.

Enfin, j'apporte à tous les congressistes le salut amical de mes collègues et élèves parisiens. Par le cœur et la pensée, ils sont avec nous, dans cette brillante réunion, qui s'annonce pleine de promesses pour l'avenir de la lecture publique, œuvre d'éducation si nécessaire dans une démocratie soucieuse de continuer, après l'école, à veiller sur la formation morale et civique de ses enfants.

Les pages intermédiaires sont blanches

PREMIÈRE SECTION

ORGANISATION DES BIBLIOTHÈQUES

Les pages intermédiaires sont blanches

LA VILLE DE PARIS ET LA LECTURE PUBLIQUE

par

M. Gabriel HENRIOT

Conservateur de la Bibliothèque Forney

I. LES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE PARIS

Organisation. — En 1878, Paris ne possédait que six bibliothèques municipales, installées dans les mairies des II^e, III^e, IV^e, X^e, XI^e et XVI^e arrondissements; elles étaient dûes à des initiatives privées; toutefois, la plus ancienne avait été fondée par le maire du XI^e arrondissement et inaugurée en 1865.

En 1883 et 1884, le Conseil municipal de Paris décide l'ouverture d'une bibliothèque par quartier; dès l'année suivante, 41 sont installées; en 1898, ce chiffre est porté à 74; actuellement, on compte 84 bibliothèques municipales, rattachées à la Direction des Beaux-Arts de la Préfecture de la Seine (Bureau des bibliothèques).

Elles se répartissent en trois groupes :

1) 20 bibliothèques centrales d'arrondissement installées dans les locaux des mairies ou d'un bâtiment y attenant;

2) 60 bibliothèques de quartier, aménagées dans des écoles;

3) quatre bibliothèques spéciales : la *Bibliothèque d'art et d'industrie Forney*, bibliothèque des métiers, qui est étudiée séparément plus loin; la *Bibliothèque administrative de la Préfecture*, spécialisée dans la documentation législative, juridique et administrative, et particulièrement destinée aux conseillers municipaux, aux conseillers généraux et aux fonctionnaires de la Préfecture; la *Bibliothèque publique moderne*, rue Fessart, qui ne diffère que par la perfection des autres municipales de quartier; *l'Heure joyeuse*, bibliothèque enfantine, 3, rue Boutebrie (qui fait l'objet d'une communication spéciale au Congrès).

Sur les quatre-vingts bibliothèques des groupes 1 et 2, soixante-dix ouvrent deux ou quatre heures chaque soir, ce qui n'est pas suffisant, mais permet cependant la fréquentation des bibliothèques aux travailleurs ou à leurs familles.

Neuf bibliothèques de mairies ont une séance supplémentaire l'après-midi. Enfin la bibliothèque centrale du XI^e arrondissement a un régime plus libéral sur lequel nous reviendrons.

Depuis 1901, fonctionne une *Commission centrale des bibliothèques municipales de la Ville de Paris et*

du Département de la Seine, dont le Préfet de la Seine est le président et le directeur des Beaux-Arts le vice-président; en font partie plusieurs élus (sénateurs, députés, conseillers généraux et municipaux), des maires d'arrondissement, quelques spécialistes et divers fonctionnaires. Cette commission est appelée à contrôler le service et à émettre des avis sur toutes les questions importantes qui s'y rapportent.

En outre, dans chaque arrondissement, est instituée une *Commission locale de surveillance et de perfectionnement des bibliothèques municipales de l'arrondissement*; elles comprennent des membres de droit (maire, adjoints, conseillers municipaux, secrétaire-chef des bureaux de la mairie) et des membres libres (spécialistes, professeurs, etc.), présentés par le maire sur avis de la Commission locale. La Commission suit le fonctionnement des bibliothèques locales, présente des observations et émet des vœux et avis.

A part les bibliothèques du groupe 3, qui ont un personnel technique, les municipales proprement dites ont, jusqu'à présent, un personnel non spécialisé. Dans les bibliothèques d'écoles, les emplois sont réservés aux membres de l'enseignement primaire; dans les bibliothèques de mairie, on trouve surtout des fonctionnaires de l'administration, rédacteurs, commis et gardiens de bureau.

Dans le but de donner un minimum de connaissances professionnelles à ce personnel, le Conseil municipal

a décidé, en 1929, la création d'un cours, dont il est parlé ci-après.

Toutes les bibliothèques prêtent gratuitement des livres à domicile; un certain nombre possèdent, en outre, une salle de lecture sur place.

Toutes sont encyclopédiques; les diverses branches de l'activité intellectuelle y sont plus ou moins représentées et elles sont fréquentées par les lecteurs les plus divers : étudiants, artisans, ouvriers, petits rentiers, etc. Elles comptent, dans l'ensemble, environ 500.000 volumes de valeur très inégale.

Elles sont abonnées à un certain nombre de périodiques, en trop petit nombre malheureusement, car ces publications sont de plus en plus demandées par le public.

Admission; inscription; prêt. — Toute personne, âgée d'au moins 16 ans, est admise à emprunter des livres dans l'une des bibliothèques municipales situées dans le voisinage de son domicile ou de son lieu de travail; elle produit, à cet effet, les pièces justificatives nécessaires.

Les jeunes gens, âgés de moins de 16 ans, peuvent être admis sur la demande et sur la garantie de leurs parents, tuteurs, patrons, etc.

Un registre d'inscription reçoit l'indication des noms, profession et domicile de toutes les personnes admises au prêt; à chacune de celles-ci est attribué un un matricule distinct.

Il est remis à chaque emprunteur un livret portant ses nom, profession, domicile et matricule et sur lequel sont inscrits :

- 1) Les ouvrages prêtés;
- 2) La date des sorties et des rentrées;
- 3) Les observations relatives au service du prêt et notamment l'état matériel des ouvrages prêtés ou rendus.

Le livret est strictement personnel; il est interdit de faire usage d'un livret unique pour le compte de plusieurs emprunteurs, fussent-ils les membres d'une même famille.

Chaque volume prêté est inscrit sur un registre de prêt; celui-ci porte les indications suivantes :

Numéro d'ordre du prêt dans la séance;

Matricule de l'emprunteur;

Matricule du volume;

Auteur et titre de l'ouvrage, ou titre seulement;

Date de la sortie et de la rentrée;

Série à laquelle l'ouvrage appartient.

Il est interdit de prêter un volume à qui que ce soit, sans que le volume ait été inscrit au registre de prêt et au livret de l'emprunteur.

La durée de chaque prêt est de vingt jours. Le prêt peut être renouvelé pour une seconde période de vingt jours, si l'ouvrage n'a pas été réclamé au cours de la première période.

L'emprunteur est personnellement responsable de l'ouvrage emprunté.

Approvisionnement en livres. — Voici quelles sont les mesures prises pour que l'approvisionnement soit rapidement assuré.

Les livres, dont la place semble indiquée dans les bibliothèques municipales, sont envoyées à titre de spécimen au service central des Bibliothèques.

Après examen de ces livres et après dépouillement de la *Bibliographie de la France*, une liste d'ouvrages est établie et adressée, chaque mois, à tous les bibliothécaires qui font leur choix conformément aux besoins spéciaux des lecteurs de leur quartier.

Il importe, en effet, de varier la composition des bibliothèques selon les éléments sociaux qui prédominent : ouvriers, employés d'administration, de commerce ou de banque, artisans, étudiants, petits rentiers, etc.

La littérature d'imagination occupe une place importante. Les romans sont largement représentés, mais on s'attache à n'en accepter que de très bons, ceux qui, aussi bien étrangers que français, peuvent être considérés comme les dépositaires de vérités et de sentiments utiles à l'Humanité.

Les ouvrages spéciaux, comme ceux qui ont trait aux sciences, aux arts et à la technologie, font l'objet d'une sélection particulière, opérée par des spécialistes (1) ; on se préoccupe, d'ailleurs, de plus en plus,

(1) Cf. par exemple : G. HENRIOT, *Les Bibliothèques municipales et l'orientation professionnelle*, Paris, 1929 ; *L'orientation professionnelle et les métiers féminins*, Paris, 1931.

d'organiser des sections techniques d'après la localisation des industries et des métiers parisiens.

En même temps que les ouvrages nouveaux, ces listes comprennent des auteurs sur lesquels un événement quelconque rappelle l'attention (décès, centenaire, attribution d'un grand prix littéraire, inauguration d'un monument, etc.).

Les bibliothécaires, après avoir fait leur choix sur la *Liste mensuelle des ouvrages recommandés*, rédigent immédiatement leurs commandes qui, sous le contrôle du service central, sont adressées aux libraires pour livraison aussi rapide que possible.

Par ces pratiques, les livres nouveaux sont mis entre les mains des lecteurs quelques semaines après leur apparition; avant même d'être reliés et sous la protection d'une « liseuse », couverture en papier fort.

Reliures catalogues. — Les travaux de reliure commandés par les bibliothèques municipales ne sont pas centralisés. Chaque bibliothécaire s'adresse, sous le contrôle de l'Administration, au relieur de son choix.

Ce système a l'avantage d'être rapide, car les commandes, réparties entre un certain nombre de maisons qui travaillent d'une façon plus ou moins attirée pour les mêmes bibliothèques, sont livrées dans un délai relativement court.

Les ouvrages sont portés à la connaissance du public par des catalogues imprimés, succinets mais clairs, comportant, d'une part, la répartition des ouvrages

d'après les matières traitées, d'autre part, la liste alphabétique des auteurs avec renvoi aux pages où les œuvres sont mentionnées. Ces catalogues, qui gagneraient à être faits plus soigneusement, sont cédés moyennant une somme minime.

École municipale de bibliothécaires. — Par délibération du 29 novembre 1929, approuvée par arrêté du 15 janvier 1930, la Municipalité, sur le rapport de M. Léon Riotor, a voté la création d'un *Cours professionnel à l'usage des bibliothécaires et sous-bibliothécaires municipaux et des candidats à ces fonctions.*

Le Cours, qui fonctionna dès le 7 janvier 1930 à la bibliothèque Forney, était dirigé par le Conservateur de cette bibliothèque, qui est, en même temps, président de la *Commission internationale de formation professionnelle des bibliothécaires.* Le programme, qui comportait des conférences, des travaux pratiques et la visite de certaines bibliothèques-types, a été publié, à plusieurs reprises, dans la *Revue des bibliothèques* (voir, en particulier, 40^e année, n^{os} 1-6, janvier-juillet 1930, p. 35 et seq.).

Quarante-deux élèves ont suivi la première série, après un premier choix fait par le directeur.

Ils comprenaient : 16 bibliothécaires du service des bibliothèques municipales de Paris ; 6 autres bibliothécaires de Paris, banlieue ou province ; 20 candidats bibliothécaires (professeurs, licenciés, élèves d'écoles de service social, etc.). Trente élèves, par leur assidui-

té et la valeur de leurs travaux pratiques, furent jugés dignes de recevoir le diplôme, prévu par la Municipalité comme sanction du cours.

La deuxième année du cours, ouverte le 14 janvier 1931, a eu autant de succès; sans qu'aucune publicité ait été faite, quarante-huit élèves avaient demandé à suivre les cours; après élimination, trente-trois furent admis : 5 bibliothécaires municipaux de Paris; 4 autres bibliothécaires parisiens; 1 bibliothécaire étranger; 2 docteurs; 6 licenciés; 1 professeur de collège; 3 instituteurs parisiens; des élèves de diverses écoles. Vingt-neuf élèves obtinrent une moyenne suffisante pour que le diplôme leur fut délivré.

Il est à désirer que des cours semblables soient organisés dans diverses grandes villes de France, où viendraient se perfectionner les fonctionnaires des *petites bibliothèques publiques* de toute une région, et où, surtout, se formerait un personnel d'esprit moderne pour les bibliothèques de cette classe à créer.

Malheureusement, malgré la décision du Conseil municipal, le personnel des bibliothèques de Paris est recruté comme par le passé et sans que l'on exige des nouveaux candidats d'avoir obtenu un diplôme. cependant officiel (1).

Les anciens élèves du Cours ont formé une associa-

(1) Très peu de fonctionnaires s'intéressent, en somme, à ce cours fait spécialement pour eux; ce sont naturellement ceux qui ont le plus besoin d'apprendre qui s'abstiennent.

tion amicale et le directeur leur fait des conférences, de temps en temps, pour continuer leur formation ; ils ont, en outre, demandé un programme supplémentaire de visites dans les bibliothèques. Tous les ans, également, l'École municipale des bibliothécaires organise, en été, des conférences pratiques pour les bibliothécaires publics et privés, les élèves et anciens élèves de service social, les personnes voulant créer des bibliothèques populaires pour adultes, enfants, cités ouvrières, etc. Ces conférences sont également complétées par des visites. Les prochaines auront lieu les 17, 20 et 24 juin 1931.

Améliorations diverses. — Depuis quelques années, la Municipalité parisienne, malgré la modestie des crédits mis à la disposition du service des Bibliothèques municipales, en comparaison du budget établi pour le même objet dans la plupart des pays étrangers, accentue son effort en faveur de la lecture publique.

Sans doute Paris, qui consacre à cette œuvre 0 fr. 60 par habitant, est loin de rivaliser avec d'autres villes de France, avec Sélestat (10 francs), ou avec Colmar (5 francs) ; il n'atteint même pas la moyenne des villes de France (0 fr. 80) ; mais, enfin, il dépasse les six centimes de Marseille ou les trois centimes de Roubaix.

Sans parler du gros effort pour la restauration de l'hôtel de Sens et le transfert de la bibliothèque Forney dans cet édifice historique (voir ci-après), la Mu-

nicipalité parisienne s'est efforcée de trouver de nouveaux locaux pour les bibliothèques municipales, qui siégeaient dans des locaux insuffisants, malpropres ou peu accueillants. On peut citer comme exemples les nouvelles installations des bibliothèques du 315 de la rue de Charenton, de la mairie du XII^e arrondissement, la reconstruction de la bibliothèque de la rue Fessart, etc.

La Bibliothèque publique moderne, 6, rue Fessart, a été fondée grâce à un don du *Comité américain pour les régions dévastées de la France*, œuvre dont l'animatrice fut la regrettée Mme Dike, une grande amie de notre pays. Installée d'abord dans un baraquement, mais libéralement ouverte au public, de 14 à 19 heures et de 20 à 22 heures, la bibliothèque de la rue Fessart fut si appréciée des habitants de Belleville qu'elle prêta environ 100.000 volumes, dès la première année.

Le Conseil municipal, devant ces résultats, a reconnu nécessaire la reconstruction de la bibliothèque en matériaux solides; le nouveau bâtiment, auquel on travaille en ce moment, comportera un sous-sol, une salle de lecture pour adultes au rez-de-chaussée, une salle de lecture pour enfants au premier étage. L'aménagement et le mobilier rappellent ceux des bibliothèques modernes américaines, malgré l'exiguité et l'incommodité de l'emplacement; cette bibliothèque, qui emploie le système décimal, fonctionne d'ailleurs comme

celles qui sont fondées sous les auspices de l'*American Library Association*. Le personnel, qui a été recruté jusqu'à présent parmi les élèves diplômées de l'ancienne École franco-américaine de bibliothécaires, rue de l'Élysée, possède un traitement spécial.

M. Paul Gsell, alors Inspecteur des Bibliothèques, a exposé dans un article de la *Revue des bibliothèques (La lecture publique dans les bibliothèques municipales de la Ville de Paris, 40^e année, 1930, p.31 et seq.)*, quelques autres améliorations, réalisées par l'Administration d'accord avec le Conseil municipal : *bibliothèque des arts typographiques*, 80, boulevard Montparnasse (type des sections techniques, à rattacher aux bibliothèques municipales, en tenant compte des industries locales et des besoins de l'arrondissement) ; *bibliothèque enfantine du XVIII^e arrondissement*, etc.

Le successeur de M. Paul Gsell, M. Jean Royère, a continué l'œuvre entreprise et, parmi les créations toutes récentes, il faut signaler l'heureuse transformation de la *Bibliothèque centrale du XI^e arrondissement*, devenue, elle aussi, une bibliothèque publique moderne, sous la direction de Mlle Dandieu, élève diplômée de l'École de la rue de l'Élysée. Cette bibliothèque ouvre maintenant ses portes au public de 10 heures à 21 heures, sans interruption, tous les jours de semaine, sans parler de la séance du dimanche matin. Si cette expérience est concluante, il est question de la renouveler dans d'autres bibliothèques.

ques de mairie, qui possèdent un nombre important de lecteurs : celles des XIII^e, XIV^e, XVIII^e et XX^e arrondissements. Comme le fait remarquer M. Paul Gsell, « de divers côtés, la population parisienne réclame avec raison des bibliothèques dont l'ouverture ne se limite pas à deux ou quatre heures quotidiennes. La presse appuie ces demandes. Le manque de crédits a seul fait différer des dispositions qui répondraient à des vœux si légitimes ».

Souhaitons, en terminant, que l'État français suive enfin l'exemple des États étrangers et vienne en aide à la Ville de Paris, pour lui permettre d'avoir des bibliothèques publiques, aménagées coquettement, bien pourvues d'ouvrages et largement ouvertes au public parisien, si curieux et si intéressant.

II. — LA BIBLIOTHÈQUE DES MÉTIERS DE PARIS : FORNEY

Les artisans possèdent, à Paris, leur bibliothèque ; malheureusement beaucoup l'ignorent, malgré la publicité faite en faveur de cet établissement.

C'est la Bibliothèque Forney, située 12, rue Titon, au cœur du faubourg Saint-Antoine. Elle est baptisée ainsi du nom d'un industriel parisien qui, en mourant, affirma par un legs de 200.000 francs à la Ville de Paris, le souci qui l'animait « de compléter l'instruction technique des artisans et d'épurer le goût des

artistes industriels ». Le testament du donataire ne spécifiait pas comment parvenir à ces fins. Quatre ans après la mort de M. Forney, le Conseil municipal, dûment autorisé à accepter le legs, instituait cependant, le 28 novembre 1883, la « bibliothèque populaire industrielle, destinée à recevoir des ouvrages relatifs aux arts industriels pour l'instruction technique des ouvriers parisiens ». Elle devait être inaugurée le 28 février 1886.

Où l'installer ? L'activité industrielle de Paris avait alors soi-disant son centre dans le faubourg St-Antoine. Un groupe scolaire, rue Titon, pouvait disposer d'un petit corps de bâtiment. Il sembla d'un symbolisme heureux que la bibliothèque s'élevât précisément sur un emplacement célèbre dans l'histoire des arts industriels et de la science : l'ancienne « Folie » du commissaire des guerres, Titon Du Tillet ; là, Réveillon installa jadis sa fameuse fabrique de papiers peints ; là, eurent lieu, en septembre 1783, les débuts de l'aérostation à Paris et, en avril 1789, les premières journées historiques de la Révolution française.

Malheureusement, avant d'arriver jusqu'aux rayons où s'étagent livres et documents, il faut découvrir l'indécouvrable rue Titon. Il faut d'abord parvenir à l'École communale, où est établie la bibliothèque, suivre un interminable couloir, monter un escalier en haut duquel s'ouvre, enfin, à droite, la salle de lecture. On songe alors, malgré soi, à ces bibliothèques mo-

dernes, situées de plein pied sur les voies les plus fréquentées et accueillantes comme un grand magasin, tandis que le local de Forney devenu rapidement insuffisant, était agrandi sur place en 1911, ce qui n'a reculé l'urgence d'un transfert que de quelques années. Dès 1913, en effet, les journaux annonçaient un déménagement, qui n'est pas encore fait en 1931, ainsi qu'on le verra par la suite de cet exposé.

La salle de Forney est cependant vaste, bien aérée, claire et même accueillante. Pour compenser les difficultés d'accès que le lecteur doit vaincre, les formalités sont réduites au minimum. Pour le prêt sur place, il suffit de faire sa demande. Pour le prêt à domicile, il faut, en se faisant inscrire la première fois, présenter une pièce d'identité et la dernière quittance de loyer; on a ensuite le droit d'emporter et de conserver, pendant trois semaines, livres ou planches dont on peut avoir besoin.

Le total des prêts n'a cessé de croître; en trente ans (1886 à 1916), il avait triplé, passant de 4.000 à 13.000; sous la gestion actuelle, il a dépassé le nombre de 24.000. Les statistiques de Forney renseignent d'ailleurs très exactement sur l'activité et la prospérité des métiers parisiens (1).

Les consultations sur place, de plus en plus nombreuses, ne sont pas comprises dans les chiffres sus-indiqués.

(1) Ainsi, depuis les derniers mois de 1930, on constate une diminution sensible, conséquence de la crise industrielle et commerciale.

- Sur 1.000 lecteurs nouveaux, on trouve :
- 144 élèves d'écoles professionnelles, techniques ou artistiques;
 - 139 employés de commerce ou de fabrique;
 - 95 dessinateurs industriels;
 - 63 peintres ou décorateurs modernes;
 - 57 mécaniciens-ajusteurs;
 - 48 ébénistes;
 - 41 bijoutiers-orfèvres-joailliers;
 - 33 architectes;
 - 30 sculpteurs sur bois ou sur pierre;
 - 27 graveurs;
 - 22 tapissiers;
 - 19 menuisiers;
 - 15 couturières, créatrices de modèles;
 - 14 électriciens;
 - 14 instituteurs;
 - 14 ciseleurs;
 - 14 verriers;
 - 11 professeurs de l'enseignement technique; etc.

Quelle conclusion tirer de cette statistique ?

Que le grand nombre d'étudiants est justifié par la libéralité de Forney, seule bibliothèque spéciale, publique, prêtant à domicile. Au point de vue professionnel, comme il fallait s'y attendre, ceux qui viennent, de beaucoup, en tête, sont les intellectuels, les créateurs de modèles, etc.

Les travailleurs manuels qui se font le plus volon-

tiers inscrire sont ceux dont le métier demande de la précision, du goût, des connaissances un peu étendues.

Les heures d'ouverture ont suivi la progression des prêts. Au début, Forney n'ouvrait ses portes que quelques heures par semaine ; en 1919, le nombre des heures d'ouverture avait été porté à 33 ; depuis 1921, il a presque doublé d'un coup : 65 heures par semaine ; tous les jours, en semaine, de 9 h. 1/2 à 12 h. et de 13 h. 1/2 à 21 h. 1/2 ; le dimanche matin, de 9 h. 1/2 à 11 h. 1/2.

La bibliothèque Forney possède un catalogue imprimé, qui constitue une bonne bibliographie sur les arts appliqués. On ne compte pas moins de 30.000 ouvrages techniques, relatifs aux sciences, aux arts et à leurs applications industrielles : mécanique, électricité, métallurgie, industries chimiques, etc. La bibliothèque est riche de 250.000 modèles, gravures ou planches, groupés d'après la matière travaillée : pierre, bronze, or et métaux précieux, céramique, bois, tissu, etc. Elle comprend en outre une section d'art général. Le catalogue imprimé a été d'abord établi par ordre alphabétique d'auteurs, ce qui, pour une bibliothèque aussi spécialisée, n'est peut-être pas la meilleure solution. Mais, à la fin de chaque fascicule, une table méthodique permet de trouver facilement les ouvrages traitant de telle ou telle matière. Depuis 1919, le catalogue imprimé est établi par ordre de matières ; en outre, la bibliothèque possède un double fichier gé-

néral, auteurs et matières, à la disposition du public.

La bibliothèque reçoit de nombreux périodiques concernant aussi bien les arts que les sciences appliquées : le *Génie civil* et la *Nature* voisinent avec *Art et décoration* ou la *Gazette des Beaux-Arts*. Chaque numéro de ces publications donne lieu à un dépouillement sur fiches ; le public a ainsi à sa portée une source très riche de documentation, les récentes découvertes scientifiques, par exemple, n'étant souvent accessibles que par des articles de journaux ou de revues.

Le budget de Forney ne répond pas, malheureusement, à l'importance de cet établissement. Si les traitements du personnel sont normaux, en revanche, les crédits d'acquisition et de matériel sont dérisoires : 5.000 fr. or (1914) et, actuellement, 19.000 fr. papier, c'est-à-dire environ la moitié du crédit d'avant-guerre. Il en résulte qu'à l'heure actuelle le public de Forney se plaint de n'être pas tenu au courant des nouveautés, soit artistiques, soit scientifiques. La reliure est également en retard : beaucoup de volumes de l'ancien fonds se détériorent, certains cependant sont épuisés ou irremplaçables. Aussi, depuis plusieurs années, des démarches sont-elles faites pour que les crédits d'acquisition et de matériel soient relevés au chiffre minimum de 35.000 fr.

Une *Société des Amis de Forney*, qui n'est qu'à ses débuts, procure heureusement quelques ressources supplémentaires à la bibliothèque ; elle a pour président

d'honneur M. David Weill, le plus généreux mécène en ce qui concerne l'instruction publique et l'éducation artistique de la jeunesse française.

La bibliothèque Forney entretient des relations suivies avec les écoles professionnelles : documentations appropriées pour les cours ; visites d'élèves ; conférences à leur usage. Il en est de même avec les œuvres post-scolaires, les sociétés d'instruction populaire et les autres bibliothèques, nationales ou spécialisées (envoi réciproque de lecteurs ; fiches de référence ; etc.).

Malgré son faible budget, l'établissement fait une active propagande (tracts imprimés, circulaires dactylographiées, articles dans les journaux corporatifs), auprès des organisations syndicales, patronales et ouvrières.

Pour que la bibliothèque Forney rende tous les services qu'on peut en attendre, il faut en faire un *office d'information* à l'usage du Commerce et de l'Industrie ; joindre, à cette organisation, un enseignement pratique comportant l'étude des industries parisiennes, leur passé et leur avenir. Il faut souhaiter que cet établissement participe à l'organisation de l'enseignement professionnel en France et qu'il intéresse les ouvriers en les mettant au courant des procédés de leur profession ou des débouchés qui s'offrent à leur industrie. De même, pour encourager la clientèle d'artistes, de décorateurs et d'artisans, il est à désirer qu'on puisse exposer les dernières créations de ce pu-

blic si intéressant. Des réunions pourraient être également organisées dans une bibliothèque du travail ainsi comprise, réunions au sein desquelles seraient admis tous ceux qui s'intéressent à la vitalité et à l'avenir des corporations parisiennes.

L'Office d'information peut rendre d'utiles services aux industriels, aux commerçants et aux créateurs de modèles. Veut-on un exemple ?

On se préoccupe d'utiliser, mieux qu'elles ne l'ont été jusqu'à présent, les ressources de notre empire colonial. Or la bibliothèque Forney peut être parfaitement utilisée en ce qui concerne :

1. L'interprétation des arts décoratifs par les peuples de nos colonies ; ainsi le travail des laques ou de la nacre, les broderies et soieries indigènes peuvent ouvrir des horizons à l'art décoratif contemporain.

2. Les ressources en matières premières de nos colonies ; il y a lieu de mettre les artisans et les industriels au courant de ce qu'ils peuvent trouver dans chaque colonie et de les tenir au courant des stocks, des prix et du fret.

Mais, avant tout, la Bibliothèque Forney doit rester la maison des artisans de Paris ; elle est faite pour eux ; pour leurs industries, qui représentent une source importante de richesses pour la capitale et c'est avec leur concours, comme avec celui des pouvoirs publics et des organisations syndicales, que nous réaliserons cette maison des étudiants-professionnels, cette

« *Sorbonne des travailleurs* », où nous ferons enfin une œuvre véritablement féconde et durable.

Si nous réussissons dans notre entreprise, les grands centres intellectuels et artistiques de la France suivront certainement notre exemple ; des lettres, reçues de province, montrent que les *instituts de métiers* sont attendus avec impatience.

Ainsi, Paris donnant l'exemple, on aura doté l'artisanat français de moyens de documentation qui lui permettront d'entrer dans la voie du progrès et de lutter victorieusement contre la concurrence étrangère.

En 1928, M. Florent-Matter, conseiller municipal, alors rapporteur des bibliothèques, déposa, au nom de la quatrième commission, un projet tendant au transfert de la bibliothèque Forney, afin d'en permettre le développement et d'en faire la grande inspiratrice des métiers d'art et d'industrie. Il n'indiquait pas de local susceptible d'accueillir le vaste organisme prévu ; il invitait seulement la Municipalité parisienne à étudier ses suggestions.

En 1928, M. Florent-Matter, conseiller municipal, venu rapporteur à son tour, a voulu réaliser cette initiative ; il a cherché, comme il le dit lui-même, « l'abri le mieux approprié pour un pareil centre de documentation, d'inspiration, d'orientation et d'exposition, centre d'études complètes des arts appliqués à nos métiers parisiens ».

Il choisit le vieil hôtel des archevêques de Sens, au carrefour de l'Ave Maria, des ruelles du Fauconnier,

du Figuier, de la Mortellerie, « un édifice qui captive le regard par sa curieuse fantaisie de lignes et le noble équilibre de ses proportions ».

Construit vers la fin du XV^e siècle, par l'archevêque Tristan de Salazar, l'hôtel fut habité par les cardinaux Duprat, Louis de Bourbon, Louis de Guise, de Pellevé et par Marguerite de Valois, première femme d'Henri IV.

Mutilé depuis deux cents ans, l'hôtel était condamné à disparaître, quand la Ville de Paris en fit l'acquisition (1911). Des plans de réfection furent alors présentés à la Commission du Vieux-Paris, mais, par suite de la guerre de 1914, les crédits furent employés ailleurs et des sans-logis s'emparèrent de la demeure ruinée.

Pourtant elle restait robuste dans son gros œuvre et ses ailes principales, et rien ne sera plus facile que de lui redonner son ancienne splendeur. Sur la proposition de M. Léon Riator, avec l'aide de M. Renard, préfet de la Seine, et de M. Darras, directeur des Beaux-Arts, le Conseil Municipal de Paris a voté trois millions pour la restauration de l'hôtel (novembre 1929) et la bibliothèque Forney doit être magnifiquement installée dans l'hôtel de Sens.

Outre les salles pour les lecteurs et les dessinateurs, il y aura un vaste amphithéâtre, où se feront entendre les maîtres les plus qualifiés. Des expositions de toute la production contemporaine seront organisées. Des laboratoires de photographie, des ateliers pour les

essais seront aménagés. En outre, fonctionnera un service d'orientation professionnelle.

Le cinéma, dont l'action éducatrice se développe heureusement, ne sera pas oublié. Le nouvel Institut sera uni par des liens, de plus en plus étroits, avec la Cinémathèque de la Ville de Paris, dont il utilisera la remarquable documentation. C'est ainsi que, dès les débuts, les projections de films, empruntés à la vie des ateliers, concourront à l'enseignement.

L'enseignement méthodique du dessin et ses applications industrielles seront également inscrits au programme.

Dans les plans est prévu l'aménagement d'un Musée d'échantillons, qui illustrera, de la façon la plus éloquente, l'enseignement et la documentation techniques de la nouvelle Bibliothèque des métiers de Paris. Ce Musée est appelé à prendre une rapide extension. Pour la partie contemporaine, il doit s'enrichir par les apports des groupements patronaux et ouvriers, qui auront intérêt à constituer, pour leur usage personnel, une documentation spécialisée et de premier ordre. Pour la partie rétrospective, il devra permettre de surprendre les secrets des techniques, qui ont fait la gloire des grands artisans du passé.

Il faut donc remercier la Municipalité parisienne, grâce à qui, dans un avenir que nous espérons prochain, la Bibliothèque des métiers de Paris fonctionnera dans les conditions dignes de la première ville d'art du monde.

L'HEURE JOYEUSE

par

M^{lle} Marguerite GRUNY

Bibliothécaire de " L'Heure Joyeuse ", Paris

ORGANISATION DE LA LECTURE

Strictement réservée aux enfants, *l'Heure Joyeuse* joue, plus que toute autre bibliothèque, un rôle éducatif.

Développer chez l'enfant l'amour de la lecture; l'éclairer en lui offrant les livres les meilleurs tant au point de vue moral qu'au point de vue littéraire, en établissant entre eux une sorte de gradation ; offrir à l'enfant des ressources variées afin qu'il puisse satisfaire ses goûts et aptitudes et ainsi affirmer sa personnalité; préparer un public éclairé pour les bibliothèques d'adultes ; tel est le but multiple qu'elle poursuit et qui apparaît dans toute son organisation depuis son aménagement même jusqu'aux activités qu'elle a créées.

Aménagement. — L'intallation de la salle de lecture contribue déjà à développer le goût des enfants pour la lecture.

Ancien préau d'une école désaffectée, complètement remis à neuf, elle communique directement avec la rue. Ses larges fenêtres qui lui donnent beaucoup de lumière, son mobilier de chêne adapté à la taille des enfants : six tables rondes ou rectangulaires, une quarantaine de chaises, les livres aux reliures gaies disposés sur des rayons bas, à la portée du lecteur, des fleurs sur les tables, ici et là quelques livres ouverts sur de belles illustrations, tout contribue à lui donner un aspect confortable et accueillant qui attire les enfants vers les livres.

Organisation technique. — Les lecteurs ont libre accès aux rayons.

Les livres sont classés selon la Classification décimale.

Un catalogue-dictionnaire sur fiches, annoté, est toujours à la disposition du lecteur.

Fréquemment des explications sur l'usage du catalogue et de la classification sont données aux enfants. Les plus jeunes d'entre eux, ceux de 7 à 10 ans, font même, à ce sujet, des exercices qui les habituent de bonne heure à se documenter seuls.

Choix des livres. — Les livres sont d'opinions di-

verses et touchent à toutes les branches des connaissances humaines susceptibles d'intéresser la jeunesse.

Ils sont tous lus par les bibliothécaires qui écartent les livres médiocres tant au point de vue moral qu'au point de vue littéraire, les livres de présentation défectueuse, les ouvrages tendancieux. Un arrangement spécial a été fait à ce sujet avec un libraire à qui les commandes ne sont faites qu'à condition. De plus les bibliothécaires se tiennent en rapport avec des professeurs qui leur indiquent des titres de livres touchant leur spécialité.

Enfin les lecteurs ont à leur disposition un registre sur lequel ils peuvent inscrire les titres des livres qu'ils désireraient voir à la bibliothèque. Ces livres sont lus par les bibliothécaires qui les acceptent ou les refusent selon leur valeur.

Inscription. — Le lecteur qui vient pour la première fois à « L'Heure joyeuse » n'a pour toute formalité d'inscription qu'à écrire son nom et son âge sur un registre après avoir lu et expliqué la formule suivante qui lui fait prendre tout de suite conscience de sa responsabilité de lecteur : « En écrivant mon nom dans ce livre, je deviens membre de l'Heure joyeuse et promets de prendre soin des livres et d'aider les bibliothécaires à rendre notre bibliothèque agréable et utile à tous ». On lui remet alors une première carte sur laquelle il devra indiquer son nom, son âge, son

adresse, l'adresse de son école ou, si c'est un apprenti, son métier. Cette carte, il la rapportera à la bibliothèque où elle sera conservée et, en échange, il recevra sa carte personnelle portant les heures d'ouverture de la bibliothèque et un petit règlement.

Désormais la bibliothèque qui reste ouverte tous les jours de semaine de 9 heures 30 à 19 heures lui sera accessible en dehors des heures de classe ou de travail. A la bibliothèque il sera entièrement libre ; il pourra s'asseoir où bon lui semble, prendre lui-même son livre sur les rayons, lire, prendre des notes, copier des dessins, des cartes...

Naturellement les bibliothécaires sont toujours prêtes à l'aider mais elles n'interviennent que s'il le leur demande ou si elles jugent leur intervention nécessaire.

Prêt à domicile. — Quand l'enfant aura pris l'habitude de la salle de lecture, quand les bibliothécaires se seront assurées qu'il sait respecter les livres, une carte de prêt à domicile lui sera remise s'il le désire. Cette carte qui doit être signée par les parents, donne droit à emporter un livre, si on a moins de 12 ans, deux livres, dont un seul roman, si on a dépassé cet âge. Les livres sont prêtés pour 15 jours au plus.

Le prêt à domicile est organisé selon un système de fiches qui permet d'inscrire les livres en un minimum de temps et de faire rapidement toutes les vé-

rifications nécessaires. Chaque livre porte sur ses pages de garde inférieures une fiche pour les dates de retour, à gauche, et une pochette dans laquelle est glissée la carte amovible du livre, à droite. Le lecteur possède aussi une carte sur laquelle sont inscrites les cotes des livres qu'il a empruntés. Quand un lecteur désire emprunter un livre, la bibliothécaire inscrit le numéro du lecteur sur la carte du livre qu'elle retire et classe avec celles des livres empruntés dans la journée. Sur la carte du lecteur elle inscrit la cote du livre emprunté et, sur le feuillet du livre, la date du jour où la durée du prêt expire.

Ainsi le lecteur sait toujours à quelle date il doit rapporter son livre; la bibliothécaire, d'autre part, peut savoir quels sont les livres empruntés et quand ils doivent rentrer; de plus, elle connaît les goûts de chaque enfant et peut les orienter quand le besoin s'en présente.

Activités diverses créées dans le but de développer la lecture. — Pour développer la lecture et la documentation, diverses activités ont été organisées : heures du conte, lectures à haute voix, cercles de poésie, expositions, auxquelles les enfants prennent part librement.

L'Heure du conte a pour but de faire entendre aux enfants les plus beaux contes de tous les pays, contes

préparés avec soin afin de conserver au texte toute sa beauté. L'Heure du conte des petits a lieu régulièrement tous les jeudis d'octobre à mai; l'Heure du conte des grands deux fois par mois environ.

La lecture à haute voix poursuit, par certains côtés, un but analogue à l'heure du conte : faire entendre aux enfants les chefs-d'œuvre de la littérature pour la jeunesse, entraîner les petits vers la lecture. Quelquefois elle poursuit un but plus précis encore, celui qu'on appellerait en style d'éditeur « de lancer un livre »; quand un nouveau livre paraît digne d'attirer l'attention des enfants, l'Heure joyeuse emploie ce moyen pour le faire connaître et hâter son succès.

Les expositions de beaux livres ont pour but d'orner la bibliothèque et de développer le goût des enfants pour les belles illustrations. Elles groupent au-dessus des rayons les illustrations des plus beaux livres et des reproductions de la collection d'images de l'Heure joyeuse se rattachant à un sujet commun comme le printemps, l'eau et les bateaux, les animaux, la danse, etc.

Il est un autre genre d'expositions qui obtient actuellement à l'Heure joyeuse un très vif succès; ce sont *les expositions préparées entièrement par les enfants*. Le lecteur ou les lecteurs (car souvent ils se mettent à deux pour préparer ce genre de travail)

doivent réunir sur une table destinée à cet office tous les livres et reproductions que possède la bibliothèque sur une matière choisie par eux, comme la préhistoire, l'Égypte antique, les chansons de geste, l'Espagne, les chiens, etc. Ces documents sont accompagnés d'une liste bibliographique, d'un exposé destiné à initier les autres lecteurs à la matière traitée et souvent de dessins et croquis. Pendant quinze jours ces petites expositions sont à la disposition des lecteurs, après quoi, les livres exposés peuvent être empruntés.

Le but de ces expositions, on le déduit aisément : habituer les enfants à se documenter ; leur donner l'occasion d'approfondir un sujet qui leur plaît ; montrer les ressources diverses de la bibliothèque.

En dehors de ces activités, l'Heure joyeuse a fait d'autres essais, mais nous nous limitons aux organisations qui semblent maintenant solidement assises.

Résultats. — Les résultats sont difficiles à voir ; on ne doit pas oublier que l'Heure joyeuse a six ans seulement d'existence, qu'étant la première bibliothèque de France réservée aux enfants, elle a dû souvent tâtonner avant d'arriver à ses fins. Aussi, tout ce qu'on peut dire, c'est que les lecteurs sont très attachés à leur bibliothèque ; ils savent presque tous parfaitement bien se documenter ; ils prennent une part intelligente et active dans les organisations dont nous avons parlé, le niveau de leurs lectures est assez élevé (la propor-

tion des romans sur les livres dits « sérieux » ou « instructifs » est tombée pour les lecteurs au-dessus de 12 ans, à 60 %).

Les résultats sont, on le voit, assez satisfaisants; on peut même les qualifier d'excellents si l'on considère les lourds programmes scolaires et le manque de temps des enfants.

Toutefois, pour que la lecture donne son plein rendement, il faudrait que l'Heure joyeuse obtienne, ainsi qu'elle le désire, la collaboration de l'école; ainsi la lecture bien que volontaire ne représenterait plus pour l'enfant un surcroît de travail et, d'autre part, avec une plus grande place faite à la recherche personnelle, le travail de classe serait plus profitable.

UN ESSAI DE DÉVELOPPEMENT
DES BIBLIOTHÈQUES SCOLAIRES ET POPULAIRES
DANS UNE RÉGION MONTAGNEUSE

par

M. J. BAUCOMONT

Inspecteur primaire à Albertville

Devant des spécialistes et des techniciens de la lecture, convaincus, par définition, de la valeur de leur spécialité, il me paraît superflu d'insister sur l'importance du livre dans les sociétés civilisées modernes et notamment dans une démocratie. Je veux simplement exposer ici le point de vue un peu particulier d'un éducateur qui considère essentiellement la lecture publique comme un moyen d'éducation collective, destiné à prolonger l'œuvre de l'école. C'est à ce titre que je vous rapporterai les tentatives, les expériences que j'ai faites dans ce sens et les quelques résultats que j'ai obtenus.

Nous sommes tous d'accord, je pense, pour accepter de voir figurer au nombre des prérogatives et des

obligations d'un État le devoir d'accorder aux enfants d'abord, aux adultes ensuite, les moyens d'enrichir et de récréer leur esprit. On est bien obligé de constater, en le regrettant, que l'État français n'a pas encore réellement, efficacement organisé la lecture publique gratuite, complément de l'Instruction publique.

Ce souci d'une éducation nationale, poursuivie durant toute la vie adulte, faisait partie du programme des fondateurs de l'École primaire obligatoire. Il ne leur avait pas échappé que le livre, instrument d'auto-éducation et divertissement de première qualité offert aux loisirs populaires devait être mis à la portée de tous. La création d'une bibliothèque annexée à chaque école avait été décidée en principe. Et plus de deux millions de crédits furent consacrés de 1882 à 1889 à l'acquisition d'ouvrages qui devaient constituer un premier fonds et qui furent envoyés dans la plupart des communes où ils sont encore. Ces distributions de livres en nature n'étaient pas toujours heureuses dans leur choix. Cependant c'était un acte, un beau départ, bien digne de ces temps héroïques où l'on allait au peuple, où l'on voyait éclore un peu partout les Universités populaires, les sociétés de conférences. Ce zèle magnifique ne dura guère. On avait eu l'intention de créer, on ne sut pas persévérer.

De méritoires tentatives furent faites, périodiquement, pour tirer de leur léthargie les organismes existants. L'arrêté ministériel du 25 décembre 1915 et la

circulaire du 20 juillet 1922, renferment des prescriptions précises et pratiques qui n'ont pas donné les résultats qu'on en attendait et sont demeurées à peu près lettre morte.

La misère de nos bibliothèques n'est que trop certaine puisqu'on lui a cherché officiellement des remèdes en réunissant, l'an dernier, une Commission de la lecture publique, chargée de préparer un projet de réorganisation que le Parlement sanctionnerait.

D'autres congressistes vous dénonceront la pauvreté des bibliothèques urbaines. Je me bornerai à décrire l'état actuel des bibliothèques *scolaires* et *populaires* qui sont, en l'espèce, les seules bibliothèques mises à la disposition des populations rurales.

Je prendrai comme exemple celles que j'ai été appelé à connaître par mes fonctions : les bibliothèques d'un arrondissement de la région des Alpes.

Cet arrondissement comprend 47 communes, comptant 134 écoles publiques.

En 1928 ces écoles possédaient seulement 56 bibliothèques. L'examen des livres qui les composaient, ainsi que celui des registres de prêts me révéla bientôt que les $\frac{3}{4}$ des volumes n'étaient là que pour la vue, pour l'usage externe seulement. Mais pour me rendre compte avec précision de la nature et de l'étendue de cet abandon des bibliothèques, je demandai aux instituteurs et institutrices bibliothécaires de m'adresser le relevé des catalogues de chaque bibliothèque en me

signalant à la fois les ouvrages les plus fréquemment demandés et ceux qui n'étaient jamais demandés.

Je dépouillai minutieusement toutes les listes qui me furent envoyées et il m'apparut qu'une des premières désaffections du public populaire à l'égard de la lecture devait être attribuée à la médiocrité des livres qu'on lui proposait : ce vieux lot de volumes datant d'un demi-siècle ou davantage et ne comprenant que des œuvres désuètes et ennuyeuses, inadaptées aux milieux rustiques qui les dédaignent.

Je me permets de citer quelques titres de ces volumes édifiants :

1° Ouvrages qui ne sont pas à leur place dans une bibliothèque rurale, parce que trop *abstrait*s ou trop *spéciaux* : une *Étude sur Channing*, de Laboulaye; une *Histoire de l'Écosse*, une *Histoire de Russie et d'Angleterre* (alors qu'on ne trouverait dans la commune aucune autre histoire de France que les manuels scolaires); les *Éloges historiques* de Flourens; la *Botanique* de Jussieu; les *Œuvres complètes* de Boileau; la *Psychologie* de Marion; un *Cours de thèmes anglais* (dans un village alpestre de 200 habitants, où ne sévit guère le tourisme); un *Traité de rhétorique*; le *Discours* de Thiers sur l'emprunt de 2 milliards.

2° Ouvrages de vulgarisation scientifique ou de technologie qui retardent de cinquante ou cent ans : la collection des *Manuels Roret*, un traité sur l'*Élec-*

tricité de 1860, et des centaines de brochures agricoles éditées sous le second Empire.

3° Ouvrages à tendances platement moralisantes ou politico-civiques ou bellicistes (héritage sentimental de la guerre de 1870) : O. Noël, *Autour du Foyer*; Maret, *L'Épargne journalière*; la collection des *Tu seras*, Tu seras soldat, agriculteur, citoyen; la collection des *Discours académiques sur les Prix de vertu*; les *Dernières cartouches*; *Un petit soldat*; *Souvenons-nous*; *Cœur de Soldat*; les *Sièges célèbres*; *Gloria* !

4° Enfin tout un stock de volumes où s'épanouit la plus désolante médiocrité de pensée et de style : *Les Poèmes du foyer et de l'école* de Manuel; les *Souvenirs d'un slavophile*, les *Œuvres* d'Andrieux et de Ponsard; 27 volumes des *Œuvres* du Comte de Gasparin (sans doute légués par quelque juge de paix ou receveur de l'enregistrement à la retraite, avant de déménager); les *Poèmes patriotiques* d'E. Réveillaud; les *Poésies* de Cressot; des *Poèmes* sur la guerre de 1870, par un anonyme. Devant ces pauvretés on serait tenté d'accorder du génie à Georges Ohnet pour ne citer aucun écrivain vivant.

Quant à l'état matériel des volumes lisibles, de ceux qui furent lus et relus, faut-il en parler ? Ces livres écornés, tachés, grassex, aux feuilles volantes, dont le début, la fin ou le milieu manquent, entre des reliures disjointes, ont été manipulés, usés par deux générations de lecteurs.

Je m'expliquai ainsi que, dans une école, en 2 ans, sur 324 ouvrages de cet acabit, 3 seulement eussent été prêtés — et que les instituteurs aient déclaré, avec une navrante unanimité, en parodiant involontairement Mallarmé : « Les adultes ont lu tous les livres » et « personne ne demande jamais les livres anciens ».

Dans presque toutes les bibliothèques la proportion du déchet des livres sans intérêt était la même — et j'étais bien obligé de constater que les bibliothèques à rendement utile étaient l'exception.

Fervent lecteur moi-même — et devant tout aux livres — j'ai voulu essayer de ranimer ces foyers d'éducation et de récréation qui, dans nos régions montagneuses aux longs loisirs hivernaux, sont plus indispensables encore qu'ailleurs. Je priai d'abord les instituteurs et institutrices bibliothécaires d'éliminer tous les volumes inutilisables parce que sans intérêt ou trop usagés, et de s'en débarrasser en les vendant ou en les évacuant au grenier.

Il s'agissait avant tout de faire place nette pour repartir sur des bases nouvelles, car j'estimais qu'il valait mieux posséder 15 livres qu'on pût lire que 150 livres qui dorment. Il s'agissait ensuite de garnir un peu nos rayons dépeuplés.

Mais, comme le disait Rabelais, c'est surtout de *faute d'argent* que souffrent nos bibliothèques.

J'ai fait des démarches, multiplié les exhortations pour tenter d'obtenir dans toutes les communes une subvention régulière pour la bibliothèque.

J'écrivis notamment aux maires des communes, où les bibliothèques étaient les plus démunies, des lettres pressantes qui se révélèrent parfois efficaces.

Je n'ai pas obtenu partout le même succès. Si par exemple dans une commune de 540 habitants, le maire, artisan intelligent et lui-même assidu lecteur, fait voter chaque année 600 fr. pour la bibliothèque, et si quelques autres offrent 200 fr., un grand nombre accordent en rechignant seulement de 50 à 100 fr., quelques-uns 20 ou 30 fr. quand leurs ressources le permettent. Ils ont des excuses : beaucoup de communes sont réellement très pauvres, sans routes, sans électricité, sans adduction d'eau, et les conseillers municipaux paysans savent compter. Il faut prendre ce qu'ils donnent : c'est toujours mieux que rien.

Je cherche à convaincre l'instituteur (qui est souvent secrétaire de mairie) qu'il faut obtenir de la commune quelque somme régulière, si minime soit-elle, qui permettra d'accroître la bibliothèque chaque année, ne fût-ce que de deux à trois volumes.

Je dois rendre hommage aux initiatives de mes collaborateurs, instituteurs et institutrices, qui s'ingénient à trouver de l'argent quand la commune en refuse, ou même lorsqu'elle en accorde : ils provoquent des dons parmi les touristes et les estivants, font des quêtes aux mariages, organisent des fêtes payantes, économisent quelques francs sur le crédit accordé pour les fournitures scolaires, assurent eux-mêmes

le balayage des classes et avec la rétribution achètent des livres (Flumet); constituent des coopératives scolaires parmi leurs élèves qui récoltent et vendent des plantes médicinales, des escargots, que sais-je ? Par ces moyens une institutrice renouvelle chaque année le miracle de trouver de 1.500 à 2.000 francs pour sa bibliothèque.

Mais il faut bien reconnaître que ce ne sont là que des ressources précaires et, dans la plupart des cas, insuffisantes pour procurer et entretenir un local où l'on viendrait lire, des meubles et des rayons pour ranger les livres, insuffisantes même pour enrichir périodiquement la bibliothèque de livres et de revues.

D'autre part il arrive fréquemment que la commune a fait un effort pour doter son agglomération principale, son chef-lieu d'une bibliothèque assez bien fournie, mais elle néglige les bibliothèques des écoles de ses hameaux (certaines communes en comptent de 8 à 10, distants de 5 à 6 km.). Elle garde ses livres au centre et les paysans des chalets, enfouis dans la neige durant 3 à 5 mois, en sont réduits aux rares volumes que l'institutrice a pu réunir, parfois de ses deniers personnels.

Je m'efforce évidemment, au cours de mes visites à chaque école, d'encourager, de guider et de surveiller les initiatives des instituteurs et des institutrices. Je m'assure que les plus grands élèves ont déjà acquis le goût de la lecture régulière hors de la classe; je les

interroge sur leurs dernières lectures, je me fais montrer le cahier où ils expriment brièvement leurs impressions. Je consulte les registres de prêt et je sais bien que cela est de quelque efficacité. On sourit peut-être de ce qu'on nomme la manie ou le dada de l'inspecteur. Mais ça semble lui faire tant de plaisir que, même si ça coûte un peu, on ne se refuse pas à l'effort nécessaire.

Le personnel enseignant donne lui-même le bon exemple en versant chaque année 1.200 à 1.500 fr. pour la bibliothèque pédagogique de l'arrondissement. Organisme indispensable pour la culture professionnelle de nos maîtres et surtout pour leur distraction, car la solitude en certains postes (et ils sont nombreux au-dessus de 1.000 m.) serait terrible sans la compagnie des livres. Nous avons mis à jour notre bibliothèque pédagogique par le même procédé utilisé pour les bibliothèques populaires : nous avons vendu 400 kilos de volumes sans intérêt, pour 20 fr. et avec les cotisations annuelles du personnel nous avons mis sur pied une bibliothèque qui compte près de 1.000 volumes, dont la moitié est toujours en lecture. Chaque école en possède le catalogue et reçoit ses suppléments réguliers.

En outre, je signale par des circulaires et par des indications données au cours de mes visites les ouvrages récemment parus qui peuvent intéresser les maîtres à des titres divers soit pour leur propre culture, soit pour leurs bibliothèques scolaires et populaires.

Persuadé qu'il faut commencer par donner aux enfants le besoin de lire qui leur ménagera dans la vie adulte d'incomparables joies, j'insiste tout particulièrement pour que la section enfantine de la bibliothèque soit fournie d'ouvrages qui allèchent les enfants et les mettent en appétit. Les instituteurs m'ayant déclaré à maintes reprises qu'ils étaient embarrassés pour choisir les ouvrages convenant aux différents âges et aux diverses tendances des enfants, j'ai établi, fait imprimer et distribuer à toutes les écoles sous mes ordres, une liste d'environ 2.000 volumes classés par âge et groupés par catégories d'intérêt. Catalogue bien imparfait parce qu'il ne renferme pas d'analyse des ouvrages qu'il signale, ni d'indication critique sur leur valeur relative. Mais il fallait faire vite et j'ai simplement signalé les titres des ouvrages, leurs auteurs, leurs prix et leurs éditeurs, en m'aidant de mes notes et lectures personnelles, de listes de livres pour enfants publiées en France et à l'étranger, et de références provenant d'enquêtes effectuées auprès des enfants.

Tel est notre effort. Les premiers résultats obtenus, pour humbles qu'ils soient, sont déjà encourageants. Sur 134 écoles, en deux ans, le nombre des bibliothèques est passé de 56 en 1928 à 70 en 1929 et à 75 en 1930. Ces 75 bibliothèques possèdent actuellement 11.590 volumes, à l'aide desquels 14.393 prêts ont été effectués en 1930.

Il importait d'abord de donner l'élan, de provoquer les bonnes volontés et de communiquer un peu partout la foi en l'œuvre des bibliothèques. On a répondu à notre appel : dans une commune de 1.100 habitants une Société des Amis de la Lecture s'est fondée cet hiver. Elle fonctionne très activement et l'on m'annonce que d'autres communes suivront prochainement cet exemple.

Je crois que ce que nous avons ainsi réalisé, peut être réalisé partout, et souvent même avec plus de succès, si l'on veut s'en donner la peine. Il y faut apporter surtout de la patience, des conseils et des exhortations répétés et l'on doit tenir compte des tempéraments différents des agents d'exécution, de leurs qualités et aussi de leurs défauts respectifs, et ne brusquer personne.

Avec de la bonne volonté et du temps on parviendrait ainsi à ranimer toutes les bibliothèques scolaires et populaires de France. Mais les résultats que l'on peut obtenir par les moyens que j'ai dits seront singulièrement plus rapides et plus importants le jour où les pouvoirs publics seconderont de leur appui les efforts individuels.

Puisque M. le Ministre de l'Instruction publique nous a fait le grand honneur d'assister à nos débats, témoignant par là de l'intérêt direct qu'il apporte à cette question vitale de l'éducation populaire par les bibliothèques, nous nous permettrons de lui présenter respectueusement nos doléances.

Nous n'oublions pas qu'il fut le promoteur du dépôt, sur le bureau du Sénat, le 26 mars 1929, de la proposition de Résolution contresignée par 74 de ses collègues, invitant le gouvernement à organiser dans toute la France des salles de lecture publique.

Nous ne pouvons souhaiter de défenseur plus averti, mieux éclairé. Notre cause étant en de si bonnes mains nous demanderons à M. le Ministre de l'Instruction publique de se prononcer, avec sa haute compétence, sur le programme suivant de réalisations, qui est à peu près celui formulé par la Commission de la lecture publique pour les bibliothèques populaires rurales :

1° Rendre *obligatoire* la création d'une bibliothèque enfantine par classe et d'une bibliothèque populaire par commune. L'inscription d'office au budget de la commune des crédits nécessaires serait décidée en cas de mauvaise volonté des municipalités.

2° Rendre *obligatoire* pour chaque commune l'affectation d'une salle spéciale destinée au dépôt des livres et à la lecture sur place. Il serait sans doute possible de décider qu'aucun projet nouveau de construction d'école ne sera approuvé au ministère de l'I. P. s'il ne prévoit ce local. Nous pensons qu'il est facile de trouver dès maintenant ce local dans presque toutes les communes de France, soit dans le bâtiment qui abrite la mairie et l'école, soit dans tout autre bâtiment de la commune, loué ou acquis par la municipalité. Pour l'avenir il suffira simplement de modifier

l'article 3 du texte de l'arrêté du 15 décembre 1915 en prescrivant que « la salle spéciale munie d'un mobilier adapté aux besoins des lecteurs » sera *obligatoire* et non plus seulement *facultative*.

3° *Ressources*. — a) Prescrire l'inscription d'un crédit régulier au budget communal, crédit qui ne pourra pas être inférieur à 200 fr. et qui sera réparti par le Comité communal de la bibliothèque entre la ou les bibliothèques enfantines scolaires et la bibliothèque populaire.

b) Subventions régulières en espèces (et non en livres) accordées par l'État et le Département au prorata du nombre des lecteurs (nombre de prêts annuels).

c) La bibliothèque continuera à recevoir le produit des cotisations, des amendes, ainsi que les dons et les legs. Il ne sera pas interdit, bien entendu, à l'instituteur-bibliothécaire d'alimenter la bibliothèque par les moyens ingénieux qui fournissent actuellement le plus clair des ressources. Mais on ne devra plus compter exclusivement sur ces ressources aléatoires.

4° *Bibliothécaire*. — En principe ce sera l'instituteur, sauf en cas de refus formel de sa part. Le bibliothécaire sera appointé : l'indemnité qui lui sera accordée sera calculée (comme on le fait pour rémunérer les instituteurs chargés du fonctionnement de la

Caisse nationale d'épargne dans certaines communes) proportionnellement au mouvement des livres dans la commune (nombre de prêts). Elle sera versée par le département : un chapitre spécial sera ouvert à cet usage, au budget départemental. Annuellement le Comité communal dressera en conséquence un état numérique du mouvement des livres.

5. Comité communal. — Il n'y a pas lieu de modifier la constitution du Comité communal telle qu'elle est prévue par l'arrêté du 15 décembre 1915. En font partie actuellement : 3 membres de droit : le maire, le délégué cantonal, l'instituteur-bibliothécaire et 3 membres choisis par les trois premiers parmi les bienfaiteurs de la bibliothèque et les lecteurs les plus assidus. Il serait peut-être préférable de faire élire ces trois autres membres, chaque année, par une assemblée générale des lecteurs. Seuls prendraient part au vote les lecteurs ayant emprunté au moins cinq volumes dans l'année à la bibliothèque.

Le Comité communal, organisme local bien au courant des besoins des lecteurs, aura la plus grande autonomie pour régler la vie intérieure de la bibliothèque. Il continuera à dresser la liste des livres à acquérir, à accepter les dons en espèces et en livres, à donner la liste des livres à rayer et à vendre, à décider de toutes les dépenses à effectuer, sous réserve de l'approbation de ses décisions par le Comité départemental.

6. *Choix des livres.* — Pour le choix des livres il convient de laisser toute initiative au Comité communal seul juge des besoins des lecteurs de sa bibliothèque. Il ne paraît pas nécessaire de recourir à un choix limitatif sur des listes établies par le Ministère. Ces listes, sous peine d'aboutir à une fâcheuse uniformité, ne peuvent avoir qu'un rôle d'indication, de guide pour le choix des livres. Les propositions établies par le Comité communal seront très suffisamment censurées par le Comité départemental. Toute autre formalité risquerait de paralyser la vie d'une bibliothèque.

7. *Comité cantonal.* — On pourrait étudier l'opportunité de créer des Comités cantonaux de la lecture publique, parce que le canton paraît être l'étendue régionale où il est le mieux possible de connaître avec précision l'état d'esprit, les tendances et les intérêts dominants des lecteurs, et où par conséquent il est le plus facile de prévoir et d'assurer l'approvisionnement en livres qui conviennent. Si l'on accepte cette proposition le Comité cantonal pourrait comprendre : trois *instituteurs-bibliothécaires*, délégués par leurs collègues (la désignation pourrait être faite le jour de la conférence pédagogique). Un *lecteur*, choisi chaque année parmi les lecteurs les plus assidus d'une bibliothèque du canton (toutes les bibliothèques feraient cette désignation à tour de rôle) et l'Inspecteur primaire. Ce Comité statuerait sur les listes d'achat et de radiation, donnerait son avis sur le montant des sub-

ventions à accorder à chaque bibliothèque et, le cas échéant, sur la désignation des bibliothécaires non instituteurs. C'est lui qui centraliserait les demandes relatives aux bibliothèques circulantes et qui organiserait toutes enquêtes utiles pour connaître les desiderata des lecteurs du canton.

8. *Bibliothèques circulantes.* — Les bibliothèques circulantes, prévues par le projet de la Commission de la lecture publique, ne répondent peut-être pas tout à fait au caractère du lecteur français qui aime avoir des livres à lui, qu'il peut aller prendre quand il veut, plutôt que des livres qui passent et qu'il peut difficilement retrouver et relire. L'organisation des bibliothèques circulantes exigera certainement des frais considérables : camionnettes automobiles, charroi des caisses par les courriers, personnel manutentionnaire et gestionnaire, comptabilité spéciale. Tout cela coûte cher. Et les livres de ces bibliothèques circuleront moins aisément qu'on ne l'imagine dans nos sentiers de montagne, surtout au cœur de l'hiver, au moment où ils seraient le plus volontiers accueillis. Si l'expérience vaut d'être tentée au moins dans les campagnes où la circulation routière est aisée, nous demandons qu'on étudie soigneusement les modalités de son application avant de prendre une décision de principe, valable pour toutes les régions de France et vouée à l'échec si elle est mal adaptée à certaines conditions de vie locale.

9. *Dépôt départemental de livres.* — La bibliothèque circulante postule la création d'un dépôt départemental de livres. Nous souhaitons que ce dépôt de livres, chargé d'alimenter en prêts temporaires les bibliothèques communales, n'absorbe pas toutes les disponibilités financières des crédits nationaux votés pour les bibliothèques. Nous souhaitons qu'on n'oublie pas qu'il importe d'abord d'accroître le fonds permanent de volumes des bibliothèques scolaires et populaires.

10. *Comité départemental.* — Le Comité départemental prévu dans le projet de la Commission serait composé de quatorze membres parmi lesquels le Préfet, l'Inspecteur d'Académie et douze membres choisis parmi les bibliothécaires municipaux, les membres de l'enseignement et toutes autres personnalités « connus pour leur dévouement et leur compétence » ces douze membres seraient nommés par arrêté ministériel sur proposition du Préfet.

Je ne puis cacher que l'annonce de ce mode de désignation a provoqué une certaine émotion, une certaine surprise parmi le personnel enseignant, sur qui, en définitive, retombe toute la charge du fonctionnement des bibliothèques rurales. Les instituteurs ont demandé quel serait le critérium du dévouement et de la compétence des « autres personnalités » qu'on se propose de faire figurer au Comité. Ils réclament d'autres garanties que la proposition préfectorale.

Je me fais l'écho, sans les approuver ni les discuter, de leurs vœux. Mais il me paraît légitime qu'on tienne compte des observations de ceux sans qui l'on ne peut pas grand chose, des animateurs mêmes des bibliothèques. Peut-être serait-il possible de faire entrer dans ce Comité, en plus du Préfet et de l'Inspecteur d'Académie, deux Inspecteurs primaires (désignés par leurs collègues), deux bibliothécaires municipaux, quatre instituteurs désignés par leurs collègues, et quatre lecteurs délégués par les commissions communales.

On aurait ainsi une sorte de commission tripartite où seraient également représentés : l'Administration, les agents d'exécution, et les usagers.

Tel est le programme que nous soumettons respectueusement à l'examen bienveillant de M. le Ministre de l'Instruction publique.

Je terminerai en demandant que le service central des bibliothèques, qui aura dans ses attributions l'organisation et le développement de la lecture publique, aide pratiquement dans leur tâche les bibliothécaires ruraux : 1° en faisant éditer et distribuer à tous les instituteurs un petit manuel où le fonctionnement d'une bibliothèque populaire soit méthodiquement et clairement exposé. Manuel qui servirait dans les écoles normales à préparer les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses à leur rôle de bibliothécaire.

2° en publiant un bulletin bibliographique trimestriel où seraient brièvement analysés (4 à 5 lignes par

ouvrage) les livres parmi lesquels les bibliothécaires pourraient faire le choix des livres convenant à leurs lecteurs.

On le voit, l'œuvre qui nous attend est immense. Mais elle mérite d'être entreprise par tous ceux qui n'ont pas perdu la foi dans les vertus de l'amélioration, de l'éducation humaine par le livre.

LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE D'ALGER

par

M. Gabriel ESQUER
Administrateur

L'idée première de créer à Alger une bibliothèque publique revient à l'intendant civil Genty de Bussy (1). Ce fonctionnaire, à qui l'on doit la première bibliographie algérienne (2), aimait les livres. Mais quoique le *Moniteur algérien* eût annoncé, le 3 novembre 1832, la création imminente du nouvel établissement, elle fut réalisée trois ans après. Une décision du Ministre de la Guerre, en date du 13 octobre 1835, chargea Adrien Berbrugger « de la formation et de la conservation d'une bibliothèque à Alger ».

(1) Pierre GENTY DE BUSSY, maître des requêtes au Conseil d'État, sous-intendant militaire, intendant civil de la Régence d'Alger (12 mai 1832-1^{er} octobre 1834).

(2) Dans son livre *De l'Établissement des Français dans la régence d'Alger et des moyens d'en assurer la prospérité*, 2^e édition, Paris, 1839, 2 vol in-8°, t. II, p. 469 et sq.

Berbrugger était passé par l'École des Chartes. Il fut chargé en 1834 d'une mission aux archives de la Tour de Londres, s'occupa activement de propagande fouriériste (1) et devint secrétaire du maréchal Clauzel. Lorsque celui-ci eût été nommé en 1835 gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, Berbrugger le suivit dans ce pays qu'il ne devait plus quitter. D'abord rédacteur du *Moniteur algérien*, organe officiel de l'administration, il y fit une place aux études d'archéologie, d'histoire, et même de critique musicale puisqu'il y rendait très exactement compte des représentations que les troupes lyriques donnaient au premier théâtre d'Alger.

La bibliothèque existait désormais sur le papier, mais en fait elle était toute entière à créer. Tandis qu'en France les bibliothèques ont hérité des collections provenant des établissements religieux supprimés par la Révolution, celle d'Alger est partie exactement de zéro. Alger, siège du gouvernement turc et de la piraterie n'avait jamais été un centre littéraire et le souvenir d'une collection publique ou privée de quelque importance ne s'est pas conservé.

Les premiers fonds furent constitués avec les manuscrits que Berbrugger, à la suite des colonnes française, avait recueillis à Mascara (1835), à Tlemcen, à Médéa (1836), à Constantine (1837). La vie qu'il

(1) Il fit notamment, en septembre 1833, à Lyon, des conférences sur « la théorie sociétaire de Charles Fourier. »

menait ne ressemblait en rien à celle d'un rat de bibliothèque : « Vous apprendrez avec étonnement que moi, paisible bibliothécaire, j'ai suivi nos braves soldats et leur illustre chef sur les champs de bataille, que, comme eux, j'ai entendu siffler les balles, subi les inconvénients du bivouac, les fatigues des marches, en un mot, que j'ai mené la vie du troupier pendant trois mois... »

Fatigues, périls et mécomptes, il les supportait avec bonne humeur et simplicité. A Mascara, il parvient à rassembler bon nombre de manuscrits arabes. Il les enferme dans une malle et obtient de l'intendance « qu'un chameau soit affecté au transport du précieux bagage auquel on ajoute cependant une caisse de biscuits pour que le *pabulum corporis* fasse équilibre au *pabulum animi* ». Malheureusement, au passage d'Aïn-K'bira « pente glaiseuse, au milieu du brouillard, de la grêle, de la pluie, l'animal tomba dans un précipice avec sa charge et se tua ». Personne ne se risqua à descendre dans la fange et les manuscrits furent perdus. « On ne s'apitoya nullement sur les livres, remarque Berbrugger, la caisse du biscuit eut seule une oraison funèbre » (1).

A Constantine, il pénètre dans la ville tandis que se poursuit la guerre des rues. « Informé que l'assaut devait être donné dans la matinée du 13 [octobre

(1) Lettre à Champollion-Figeac du 15 février 1836 (*Moniteur universel*, du 11 mars, p. 443).

1837], je me suis mis en mesure de pouvoir profiter de cette circonstance. Il ne fut pas possible d'entrer avec la première colonne d'attaque, parce que des ordres sévères étaient donnés pour empêcher toute personne étrangère aux corps qui la composaient de suivre son mouvement. Mais lorsque, après l'explosion, la deuxième colonne commandée par M. le colonel Combe vint au secours de ceux qui étaient déjà dans la place, je saisis cette occasion. Arrivé sous la voûte qui conduit à la rue des Épiciers, je ne pus pas pour le moment avancer davantage, car on se battait avec acharnement dans cette rue et le feu de la mousqueterie était beaucoup trop vif pour qu'il me fût possible d'entreprendre les investigations toutes pacifiques dont j'étais chargé... » (1).

La bibliothèque à qui, à peine créée, le Conseil d'administration de la Colonie avait commencé par refuser tout crédit, avait trouvé dans l'intendant civil Bresson (2) un protecteur dont l'appui lui valut un logement, « de nombreux et importants envois de livres du Ministère », enfin un budget régulier. Celui-ci s'établissait ainsi pour 1838 : Traitement du bibliothécaire, 1.800 fr. ; Achats de livres, manuscrits, antiquités, 3.000 fr. ; Fournitures de bureau, nettoie-

(1) Berbrugger à M. Bresson, intendant civil, 30 novembre 1837. (Arch. Bibl. nat. d'Alger).

(2) Stanislas BRESSON, maire et député de Remiremont, intendant civil à Alger (12 juillet 1836-26 septembre 1838).

ment, 600 fr.; Frais de tournée pour excursions archéologiques, 1.200 fr.; Total : 6.600 fr.

Les manuscrits recueillis par Berbrugger auxquels s'ajoutaient les livres, dons de particuliers (1); envois ministériels ou provenant d'achats, il restait à les loger, à les classer, à les cataloguer. En novembre 1835, une maison sise rue Boutin, n° 19, dans la ville arabe, avait été tout d'abord désignée pour être affectée à la Bibliothèque, mais cet immeuble fut aussitôt donné aux Lazaristes; il s'écroula d'ailleurs peu après.

La Bibliothèque trouva alors un abri « provisoire » dans l'impasse du Soleil qui s'ouvrait au n° 45 de la rue Philippe, dans le quartier Bab el Oued, puis dans les premiers jours de 1838, l'intendant Bresson l'installa dans la caserne des Janissaires de la rue Bab-Azoun, dont le collège d'Alger occupait la plus grande partie. Il a fallu près de trois quarts de siècle pour que l'on comprît que les maisons mauresques sont contre-indiquées pour loger nos administrations, nos bibliothèques et nos écoles.

Ce local de la rue Bab-Azoun comportait deux grandes salles que se partageaient la Bibliothèque et le Musée archéologique (1). Il y avait aussi quelques ar-

(1) Le premier ouvrage offert à la Bibliothèque d'Alger, *Essai historique et politique sur la Révolution belge*, par NOTHOMB, 3^e édit. Bruxelles, 1834, in-8°, le fut par M. LECOQ D'AMBAUD, consul général de Belgique.

(2) La Bibliothèque d'Alger fut Bibliothèque-Musée jusqu'en 1890.

moires remplies d'animaux empaillés en proie aux mites : c'était le Musée zoologique. Le tout sous la direction de Berbrugger assisté d'un chaoueh. C'est également dans la Bibliothèque que se trouvait la chaire d'arabe où Louis Bresnier professa de 1836 à 1869.

Dans ce local, si la chaleur était intolérable en été, le froid était très vif en hiver, « très sensible pour les lecteurs dont les pieds reposent sans nul intermédiaire sur un glacial carrelage de marbre ». A ces inconvénients s'ajoutaient « le bruit des cent et quelques élèves du collège lors des récréations, le roulement continu des voitures dans la rue Bab-Azoun, les vociférations d'une soixantaine de négresses ou algériennes qui se disputent les acheteurs de l'autre côté de la rue, les cris divers et étourdissants des nombreux indigènes qui stationnent ou circulent sur ladite place » (1).

La Bibliothèque et le Musée devaient déménager seulement en 1848 pour être transférés rue des Loto-phages, dans l'immeuble occupé successivement par l'ancien consulat des États-Unis, le maréchal Clauzel, et la Direction politique du Gouvernement général. Maison mauresque aussi jolie qu'impropre à sa nouvelle destination.

Cette même année, la Bibliothèque passa du départe-

(1) Berbrugger au Directeur général des Affaires civiles, 24 mai 1846 (Arch. Bibl. nat. d'Alger).

tement de la Guerre à celui de l'Instruction publique et fut rattachée à la Préfecture d'Alger. Elle ne gagna pas au change et Berbrugger s'en est expliqué en termes clairs à la fin de sa carrière.

« En 1848, le budget de la Bibliothèque comprenait : un conservateur, 3.000 fr. ; un chaouch, 360 fr. ; Achat de livres, objets de collections, 11.640 fr. ; Total : 15.000 fr. Outre cette allocation, le Ministre de la Guerre envoyait annuellement un grand nombre de livres, principalement des ouvrages de sciences dont le choix était fort bien fait. A cette même époque, le Service des Travaux civils pourvoyait non seulement à nos travaux d'appropriation et d'entretien sur son budget, mais achetait jusqu'à notre mobilier ».

Dix-neuf ans après, le chiffre total des crédits n'a pas bougé. Le personnel s'est cependant accru (de trois employés subalternes), il a reçu des avancements, d'ailleurs modestes. A ces dépenses nouvelles il a été pourvu en diminuant d'autant les crédits de matériel et d'achats des livres qui, de 11.640 fr. en 1848 sont réduits à 7.900 fr. De plus le Service des Travaux civils a cessé de subvenir à l'achat et à l'entretien du mobilier et de l'immeuble et ces dépenses pèsent désormais sur le budget de la Bibliothèque.

Ce n'est pas tout. « Depuis dix-neuf ans que mon service est dans le Département de l'Instruction publique, ajoute Berbrugger, jamais les délégations semestrielles ne sont arrivées à temps, et le personnel

est resté fréquemment jusqu'à trois mois sans être payé. Par suite de cette négligence inqualifiable, en 1859 il fallait cinq lettres de rappel de la Préfecture pour faire arriver ces délégations » (1).

A cela ne se bornaient pas les doléances de Berbrugger. En 1863, la bibliothèque avait quitté la maison de la rue des Lotophages pour s'installer dans l'ancien palais que le dey Mustapha-pacha avait fait édifier à la fin du XVIII^e siècle. C'était encore une maison mauresque, avec ses inconvénients ordinaires. Déjà Berbrugger prévoyait « que, par l'accroissement des collections, il y aurait nécessité d'augmenter ce local par des acquisitions nouvelles ». Il proposait donc à l'administration l'achat de deux immeubles qui séparaient la bibliothèque de la rue Bruce, et que l'on aurait pu, à cette époque, acquérir à bon compte (2). Cette proposition devait être renouvelée avec le même résultat négatif cinquante-six ans plus tard.

Berbrugger mourut le 2 juillet 1869 ; il avait soixante-huit ans. A sa mort, la Bibliothèque qu'il avait créée du néant comptait plus de 15.000 imprimés et 1.500 manuscrits, et il avait pu se rendre cette justice : « L'examen des catalogues prouve que les dix-neuf vingtièmes des manuscrits ont été rapportés dans les courses que j'ai entreprises, soit avec mes ressour-

(1) *Notes* du 20 novembre 1867 et 3 septembre 1868 (Arch. Bibl. nat. d'Alger).

(2) *Ibid.*

ces personnelles, soit avec l'appui de l'administration. Les inscriptions, sculptures et autres objets d'antiquités sont venus enrichir le Musée de la même manière. Tout ce qui donne un caractère d'utilité spéciale à la Bibliothèque et au Musée, tout ce qui en fait un établissement vraiment algérien, c'est que le conservateur est allé chercher lui-même, tantôt sous la protection de nos colonnes, quelquefois aussi dans des conditions moins rassurantes » (1).

Au cours des trente-quatre années de sa carrière algérienne, ce petit homme avait déployé une grande activité. Quoique ses études l'eussent orienté tout d'abord vers le moyen âge occidental, il s'était fait avec enthousiasme archéologue, arabisant, historien, journaliste. A partir de 1854, il joignit à ses fonctions de conservateur de la Bibliothèque-Musée celles d'inspecteur général des Monuments historiques et des Musées archéologiques de l'Algérie.

Dans ce vaste domaine nord-africain que les armes françaises ouvraient à la science, il est peu de terrains dans lesquels il n'ait tracé son sillon. Il a beaucoup écrit. Que dans cette ardeur à vouloir embrasser tous les sujets dont la nouveauté l'attirait, il ait parfois peu approfondi, cela ne peut faire oublier que sur bien des points il a été un initiateur. Son *Algérie historique, pittoresque et monumentale* (1) est un des

(1) Berbrugger au Directeur des Affaires civiles, 24 mai 1846 (*ibid.*).

(2) Paris, 1843, 3 vol. in-fol. avec 122 planches hors-texte et 23 in-texte.

beaux livres illustrés du XIX^e siècle. Lorsque, en 1856, le maréchal Randon, gouverneur général, décida la création de la Société historique algérienne, il trouva dans Berbrugger l'animateur nécessaire, et tant que celui-ci dirigea la *Revue africaine*, ce bulletin connut une activité qui n'a jamais été dépassée depuis. Enfin, sa mission à la frontière tripolitaine et à Ouargla le range parmi les premiers explorateurs du Sahara (2). Ses occupations professionnelles et ses travaux également multiples ne l'empêchaient d'ailleurs pas de s'intéresser à la vie publique — il fut candidat aux élections de 1848 — ni de remplir avec conscience les fonctions de colonel de la milice d'Alger, car Berbrugger ne détestait pas le panache.

Les honneurs ne lui manquèrent pas. En 1865, Napoléon III tint à lui faire visite à la Bibliothèque et lui remit la cravate de commandeur de la Légion d'Honneur. Mais il mourut, usé par le travail, laissant à peine de quoi couvrir les frais de son enterrement (2).

Il eut pour successeur Oscar Mac-Carthy (1) qui

(1) Frontière tripolitaine, Oned-Souf, Tougourt, Temacin, Hadjira, Ngoussa, Ouargla, Berrian, Laghouat (16 juin 1850-avril 1851).

(2) Le Conseil municipal d'Alger accorda une concession perpétuelle en mémoire des services rendus par Berbrugger à la science et à l'Algérie. Une souscription spontanément ouverte dans les diverses classes de la population permit l'érection d'une pierre tombale sur la tombe « de ce savant, aussi recommandable par ses études que par ses qualités civiques et privées ».

(3) Né à Paris en 1813, mort à Alger en 1894.

de bonne heure s'était spécialisé dans les études géographiques et qui de 1835 à 1849 avait collaboré à la plupart des grands Recueils qui se publiaient à Paris (*Dictionnaire de la conversation, Encyclopédie du XIX^e siècle, Biographie Didot, Revue britannique, etc.*).

Lamoricière, ministre de la Guerre, l'ayant chargé de rédiger sous le titre d'*Almanach de l'Algérie pour 1849*, un guide destiné aux colons que le Gouvernement expédiait en Algérie, l'envoya sur place avec une « mission d'exploration des Territoires algériens ». A peine débarqué, Mac Carthy fut conquis par le pays et tout de suite caressa l'idée d'une grande exploration à travers le Sahara : il ne se proposait rien moins que de gagner Tombouctou par Ghât et Agadir, soit à défaut par le Touat (2). Les circonstances l'empêchèrent d'exécuter ce projet. Du moins parcourut-il l'Algérie en tous sens et assista-t-il aux sièges de Zaatcha et de Laghouat.

Au cours d'une de ses randonnées dans le Sud, il fit la rencontre de Fromentin qui l'a peint sous les traits du sympathique et original Vandell (1). Celui-ci lui était apparu sous l'aspect d'un homme « maigre, efflanqué, brûlé comme un Saharien, monté sur une jument elle aussi fort maigre, d'un blanc sale,

(1) *Notice biographique sur O. Mac-Carthy, géographe*, par Henri MAC-CARTHY, *Revue africaine*, 1913, p. 190.

(2) FROMENTIN, *Une Année dans le Sahel*, 1874, in-8°, p. 168 et 171.

mal harnachée à l'arabe. Le seul détail qui rachetait la pauvreté de son équipage et rappelât l'homme à peu près civilisé, c'est qu'au lieu d'armes il portait en bandoulière quelque chose comme un long baromètre contenu dans un fourreau de cuir et un volumineux cylindre en fer blanc. Ce baromètre avait rendu son propriétaire fameux parmi les indigènes qui lui avaient donné le nom de Bou-Djâba, l'homme au canon de fusil ». Le lendemain, en se séparant de Fromentin, Mac-Carthy voulut lui laisser un souvenir. Il tira de sa poche un bâton de réglisse noir qu'il rompit en deux, plus une pelote de ficelle dont il lui donna la moitié.

Si Mac-Carthy ne put lui-même accomplir la grande exploration qui fut le rêve de sa vie, du moins la documentation, les observations que pendant des années il avait accumulées à cet effet, ne restèrent-elles pas inutilisées. Nombreux furent ceux qui en profitèrent. Sur la galerie de la Bibliothèque, Charles, vicomte de Foucauld, qui venait de quitter l'armée, prépara son exploration du Maroc. Il dut à Mac-Carthy de faire la connaissance du juif Mardochée Abi Seror qui fut son guide. De la Bibliothèque d'Alger commence cette existence qui devait par étapes conduire loin du siècle l'ancien hussard, devenu frère Albéric, jusqu'à l'ermitage de Tamanrasset.

De l'activité que Mac-Carthy déploya à la Bibliothèque à la tête de laquelle il resta pendant vingt-et

un ans, nous ne saurions rien, car il n'a laissé ni un rapport, ni une lettre, ni une note, si l'un de ses amis ne nous avait laissé de lui une image vivante (1).

« Il a ouvert ce sanctuaire où dormaient des richesses et l'a ouvert largement. Quiconque aimait l'étude y pouvait venir lire, obtenait même d'emporter chez lui les instruments de travail et, si quelques livres ont été égarés, combien ces facilités données aux hommes laborieux ont contribué à propager le goût de l'étude en Algérie, à faire connaître notre colonie !. On ne savait ce que l'on devait admirer le plus de son savoir étendu, de l'ampleur de sa mémoire ou de son affable bonté... Là, tous les chercheurs pouvaient venir. Le brave Mac-Carthy était toujours prêt à leur chercher un livre, une note, un renseignement, à bouleverser ses carnets personnels, à leur ouvrir ses trésors péniblement amassés ! Là se réunissait et se répandait en conversations intimes, spirituelles et savantes, un groupe de savants algériens.

« Il n'était pas moins accueillant pour les étrangers; il les promenait parmi les galeries, remuait pour eux les albums pleins de cartes ou de gravures, bousculait les paquets de médailles, s'efforçait de les entendre et de se faire comprendre d'eux. Et les élèves des écoles ! Ils n'ont jamais trouvé, j'en suis sûr, un bibliothécaire pareil. Il les soignait tout particulière-

(1) Édouard CAT, professeur à l'École supérieure des Lettres d'Alger, *Biographies algériennes*, Mustapha, s. d., in-8°.

ment, leur cherchait le renseignement dont ils avaient besoin, courait pour leur trouver une plume, un crayon, un compas, leur dessinait au besoin une carte et, en un mot, joignait à son rôle de savant celui de commis de bibliothèque... »

Mac-Carthy prit sa retraite en 1890 (1). La Bibliothèque et le Musée qui jusque-là formaient un seul établissement furent séparés. La direction du Musée fut confiée à l'archéologue de La Blanchère (2). La Bibliothèque qui prit dès lors le titre de Nationale avec un budget de 4.100 francs pour « matériel, éclairage, chauffage, achat de livres, abonnements, reliures » (3), eut comme conservateur-administrateur Émile Maupas qui, après avoir été archiviste du département du Cantal et de celui d'Alger, remplissait de puis le 4 septembre 1871 les fonctions de conservateur-adjoint de la Bibliothèque d'Alger.

Maupas était un chartiste venu tôt à la biologie. Dans son laboratoire de la rue de Dijon, dont les fenêtres ouvraient sur la mer, laboratoire essentiellement composé d'un microscope et d'une demi-douzaine d'assiettes pour ses préparations, il a poursuivi pendant quarante ans sur la sexualité des rotifères, la repro-

(1) Il mourut quatre ans après, plus riche de famille que de revenus.

(2) Les collections archéologiques furent transportées en 1894 dans le Musée des Antiquités.

(3) A l'heure actuelle, ce crédit est de 125.000 francs.

duction des infusoires, des recherches dont les résultats ont modifié les théories sur la formation de la vie et sur la mort. Ces travaux lui avaient valu un prix à l'Académie des Sciences, le titre de correspondant de l'Institut, enfin la Légion d'Honneur à près de quarante ans de services, en même temps qu'une réputation très grande, on peut même dire la célébrité, parmi les spécialistes de la zoologie et de la biologie. Il n'était point un de ces savants de passage à Alger dont la première visite ne fût pour Maupas. Trois ans avant sa mort, une souscription fut ouverte pour faire frapper à son effigie une médaille commémorative de ses travaux; les cotisations arrivèrent de tous les points du monde. Comme il convenait, Maupas était parfaitement ignoré à Alger, sauf de quelques amis et intellectuels; du moins cette indifférence lui a-t-elle procuré la tranquillité indispensable aux labeurs per sévérités.

Avec Maupas, l'Administration de la Bibliothèque nationale d'Alger gagna en organisation technique ce qu'il est possible qu'elle ait perdu en pittoresque. Aidé d'adjoints, chartistes comme lui, Gilbert Jaqueton (1890-1894), puis Marc Saché (1895-1901), il remania suivant un plan logique le classement des collections. Les volumes furent classés par formats et catalogués sur fiches par noms d'auteurs et par matières.

Précisément à cette époque, la situation de l'Administrateur de la Bibliothèque subit une diminution,

du fait qu'il ne fut plus logé comme l'avaient été ses prédécesseurs et Maupas en fut la première victime.

En prenant possession de son poste, il avait renoncé au logement qui lui était dû, afin de faire de la place aux collections de la Bibliothèque déjà à l'étroit. Il demandait au Ministre, à titre de compensation, un avancement de classe et il invoquait discrètement ses vingt-trois ans de service, comme archiviste ou conservateur adjoint, à des traitements ayant varié de deux à trois mille francs, ainsi que ses travaux scientifiques poursuivis sans aide officielle. Il reçut du Ministre de l'Instruction publique la lettre suivante :

MINISTÈRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE
ET DES BEAUX-ARTS

Direction du Secrétariat
et de la Comptabilité

3^e Bureau

République Française

Paris, le 20 janvier 1891.

Monsieur le Conservateur, j'ai reçu le rapport que vous m'avez adressé le 11 décembre 1890 et j'ai lu avec intérêt les renseignements qu'il renferme.

J'approuve la proposition que vous me faites d'affecter à la Bibliothèque-Musée le logement laissé vacant par M. Mac-Car-

thy. Il m'en reste toutefois à rechercher les moyens de couvrir la dépense qui résultera des aménagements projetés et je vais m'en occuper sans retard.

Quant à l'indemnité que je serais heureux de vous accorder je ne vois pas actuellement sur quels fonds je la pourrais prélever ; il faudra demander aux Chambres une augmentation de crédits. Je suis, d'ailleurs, tout disposé à le faire, mais je ne sais quel sera le résultat de cette démarche et, malgré toute l'estime que j'ai pour vos travaux, il m'est difficile de vous donner une assurance à ce sujet.

Recevez, Monsieur, l'expression de ma considération très distinguée.

*Le Ministre de l'Instruction Publique
et des Beaux-Arts,*

Signé : LÉON BOURGEOIS.

La promotion annoncée (1.000 francs) arriva quinze ans après.

Maupas mourut le 18 octobre 1916. Depuis que la maladie l'avait cloué sur son fauteuil où pendant cinq ans son intelligence intacte suivit les progrès de la paralysie qui gagnait tout son corps, il était suppléé dans ses fonctions par l'archiviste-bibliothécaire du Gouvernement général de l'Algérie. Pendant la guerre, l'administration de la Bibliothèque fut assurée par des moyens de fortune dont les résultats ne furent pas excellents.

A l'heure actuelle, le personnel technique se compose d'un administrateur et de deux bibliothécaires dont l'un est attaché au service des manuscrits orien-

taux. Leur nomination, réglée par le décret du 28 juillet 1917, est faite par le Ministre de l'Instruction publique sur la proposition du Gouverneur général de l'Algérie. Mais quoique le traitement de ce personnel soit imputé exclusivement sur le budget de l'Algérie, sa fixation n'appartient ni au Gouverneur, ni au Ministre de l'Instruction publique. Elle est déterminée sans appel par les Services du Ministère du Budget à Paris. Quand on connaît l'esprit fiscal de cette administration, on ne saurait être étonné que, par exemple, le bibliothécaire attaché aux manuscrits orientaux et dont les fonctions sont de signaler à l'administrateur les achats intéressants, de cataloguer les manuscrits arabes et de guider les travailleurs dans leurs recherches, ce qui implique une certaine instruction, soit assimilé pour le traitement — malgré les propositions justifiées du Gouverneur général — à un khodja de sous-préfecture.

La Bibliothèque nationale d'Alger, on l'a vu, a été créée, il y a près d'un siècle, exactement de rien. Elle comprend à l'heure actuelle, avec 2.193 manuscrits (1), plus de 80.000 volumes dont le plus grand nombre y sont entrés par voie d'achats. Les envois du Ministère de l'Instruction publique se sont raréfiés d'année en année, jusqu'à devenir inexistantes. Quant aux dons particuliers, il ne faut pas oublier que l'Al-

(1) Voir FAGNAN, *Catalogue des manuscrits de la Bibliothèque nationale d'Alger*, Paris, 1893, in-8°.

gérie est un pays encore trop jeune pour être parvenu à l'ère du mécénat. Enfin la Bibliothèque nationale d'Alger ne bénéficie pas du dépôt légal.

Ce qui fait le caractère particulier de cet établissement, c'est qu'à côté d'un fonds général d'ouvrages d'études, ses administrateurs ont dès le début réuni les publications de tous genres et de toute nature pouvant servir à l'étude et à la connaissance complète des habitants, du sol, de l'histoire, des produits, de l'état politique et économique, de la colonisation dans l'Afrique du Nord. Ce fonds nord-africain compte 10.000 volumes ou brochures.

Aussi cette Bibliothèque n'a-t-elle cessé d'être, depuis sa fondation, le centre où les chercheurs sont venus puiser les renseignements utiles et ont trouvé les instruments de travail indispensables à leurs recherches. La liste de ces travailleurs comprend des noms connus, quelques-uns célèbres ; des explorateurs : de Foucauld, Largeau, Foureau ; des géographes : Élysée Reclus ; des littérateurs : Jules Lemaître, Louis Bertrand ; des linguistes : Masqueray, René Basset, Fagnan ; des historiens : de Grammont, Morel-Fatio, Paul Monceaux, Gsell, etc... pour s'en tenir aux disparus ou à ceux qui ont quitté le pays. Parmi les ouvrages qui ont paru sur l'Afrique du Nord, les plus importants doivent le meilleur de leur documentation écrite aux collections de la Bibliothèque nationale d'Alger.

Celle-ci occupe depuis 1863 le palais de Mustapha-pacha, l'une des habitations hispano-mauresques les plus jolies et les mieux conservées d'Alger. Un vestibule de marbre dont les arcatures surbaissées encadrent de leurs colonnes des panneaux de faïence de Delft : bouquets de fleurs et bateaux aux lignes d'une innombrable diversité. Une cour au pavé et aux colonnes de marbre blanc ; au milieu une vasque dont le jet d'eau fait entendre son clapotis. Au premier étage une galerie avec des portes en cèdre sculpté. Partout des faïences aux couleurs vertes, jaunes, bleues.

Mais un vestibule, une cour, des escaliers, une galerie également plaisants ne suffisent pas à réaliser une bibliothèque. Il semble que l'architecte du dey Mustapha se soit proposée la gageure, qu'il a gagnée, de réduire l'espace utilisable tout en multipliant les pièces. Cet homme eût été, il est vrai, fort étonné d'apprendre qu'il construisait une future bibliothèque. Une place considérable est occupée par des escaliers et des couloirs que l'on ne peut utiliser. Les pièces sont étroites, obscures, difficiles à aérer. Les collections réparties entre trois étages sont morcelées ; le classement défectueux rend les recherches plus longues. Les salles de lecture sont incommodes, insuffisantes, et la surveillance ne peut s'y exercer que de façon incomplète. Enfin, à l'heure actuelle, toute la place utile est occupée. En 1931, l'administrateur

peut reprendre sans y rien changer ce qu'écrivait Berbrugger en 1846 : « L'avenir de la Bibliothèque tient en ce moment à la question du local ».

En 1930, un projet a été établi d'un bâtiment qui répond parfaitement aux nécessités d'une bibliothèque moderne. La chose est nouvelle et l'on se demande si ce n'est pas trop beau pour que l'on puisse y croire. Mais enfin ce projet existe ; on ne fera pas mieux. Il reste seulement à le réaliser.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'UNIVERSITÉ D'ALGER

par

M. Paul SAUVAGE

Bibliothécaire en chef de l'Université d'Alger

La loi du 20 décembre 1879, relative à l'enseignement supérieur en Algérie, a posé l'acte dont est née la Bibliothèque de l'Université d'Alger.

Antérieurement à cette charte, cependant, elle connaissait déjà une existence élémentaire, à l'ombre de l'école de médecine et de pharmacie, dont l'origine remonte au mois d'août 1857.

Dès l'année 1880, le fonds de cette école était versé dans le fonds commun des trois écoles préparatoires à l'enseignement du droit, des sciences et des lettres, que venait de créer le texte du 20 décembre.

Pendant trente ans, la bibliothèque attendit ainsi modestement une décision qui lui offrit de plus viriles destinées : enfin la loi du 30 décembre 1909 décrétait que les Écoles supérieures d'Alger recevaient le titre

de Facultés et étaient constituées en Université : la Bibliothèque universitaire était fondée.

Cependant, cette promotion ne l'affranchissait pas de la matérialité ; et celle-ci conditionne sa vie de si rigoureuse sorte, que nous ne saurions négliger de conter sommairement ses métamorphoses.

Ses débuts furent pénibles, car elle dut subir pendant sept ans les insuffisances d'un logement d'emprunt. Le 7 juin 1880, elle s'installait, au passage Malakoff, dans un local, petit et incommode, comprimé au premier étage du n° 15.

Le 13 mars 1884, à la faveur d'une émigration des bureaux de l'Académie, elle pouvait s'installer dans les locaux laissés vacants de ce chef : vaste immeuble de la rue Henri Martin, qui avait servi jadis au Crédit Foncier d'Algérie. Cette nouvelle installation marquait un réel progrès ; pourtant, elle demeurait infiniment éloignée de répondre aux besoins des lecteurs et des collections.

Heureusement, la précarité de cette sorte d'épiphytisme devait bientôt finir, en vertu des dispositions de la loi du 20 décembre 1879, qui avait décidé que l'installation définitive des écoles aurait lieu sur l'un des terrains domaniaux attribués aux services de la guerre.

Le choix des ministres de l'Instruction publique et de la Guerre concertés découpa sur le « Camp d'Isly » un trapèze irrégulier, qui permettait de mettre à l'étude un projet de construction. La loi du 19 juillet 1884

approuvait ce projet dont les deux millions cinq cent mille francs étaient augmentés de cent mille unités par la loi du 8 février 1887, et les travaux, mis en adjudication en décembre 1884 commençaient aussitôt.

Le 13 avril 1887, la vaste salle promise à la Bibliothèque, se prêtait à l'inauguration des bâtiments solennisée par la présence de trois ministres : MM. Berthelot, Granet, Millaud, et la présence d'un Gouverneur général, qui a toujours témoigné à l'enseignement supérieur une très grande sollicitude : M. Louis Tirman. Enfin, le 28 janvier 1888, la Bibliothèque venait prendre possession des locaux qu'elle occupe encore actuellement.

Ces locaux, qui sont devenus insuffisants, paraissent, à l'origine, de généreuse capacité. Mais ils souffrent de défauts graves : composés essentiellement d'une salle conçue, semble-t-il, en fonction d'un frontispice — d'ailleurs élégant — ils négligent, avec une fâcheuse inconsideration, les principes judicieux de la bibliothéconomie moderne. De plus, occupant, au premier étage, la partie centrale du bâtiment principal, ils offrent au service qu'ils abritent, une situation qui ne manque pas d'un heureux symbolisme, mais qui limite singulièrement ses possibilités d'extension.

La grande salle, qui définissait initialement la bibliothèque, mesure quarante-trois mètres de longueur sur neuf de largeur et huit de hauteur.

Dix-huit fenêtres, règnant assez haut pour verser la

lumière, l'éclairaient d'abord. Seules, les neuf baies ouvrant sur la façade de la rue Michelet, continuent leur don. Les neuf autres se trouvent condamnées par une pièce adventive. Ajoutons que, depuis un peu plus de deux ans, l'électricité veut bien relever le soleil intermittent.

Ce rectanglé sert à la fois de salle de lecture et de magasin. C'est dire que les livres n'ont eu d'autre ressource que de tapisser doctement les murs, selon l'ancienne formule, ou de dévorer partiellement la salle de lecture, en dépit de l'esthétique — et précisément ils n'ont pas eu ce scrupule — par l'installation d'envahissants épis.

Au reste, cette ressource était si parfaitement insuffisante, que l'on a dû prélever sur la cour d'honneur pour construire un dépôt annexe, qui a été affecté aux publications périodiques. Ce magasin est meublé de rayonnages en pourtour et en épis. Au milieu, trois cloisons dessinent une pièce, où attendent les exemplaires des publications destinées aux échanges.

Au-dessous de ce dépôt s'étend une galerie, toute joyeuse des charmes du jardin central, mais peu soucieuse de priver de lumière les pièces étranglées, que les nécessités de l'organisation ont créées entre elle et la salle majeure. Après des fortunes diverses, qu'il serait oiseux de conter, ces pièces ont adopté la distribution suivante : du sud au nord : un réduit d'où s'élançait, en le brisant, le jet de l'ascenseur ; une salle

pour les stagiaires et auxiliaires; le cabinet du bibliothécaire en chef; le vestibule qui conduit de la galerie extérieure à la salle de lecture; le cabinet du bibliothécaire adjoint; et, depuis quelques mois, une salle de travail réservée aux professeurs de l'Université, qui s'étaient contentés jusqu'alors d'une chétive place, vaguement isolée par un meuble assez bas, dans la salle commune des lecteurs.

Un obscur colimaçon et l'ascenseur — qui dessert également le dépôt des périodiques — conduisent dans un magasin, assis sur l'aire de la salle de lecture. Celui-ci, partiellement compartimenté, aligne des épis, de confection un peu rudimentaire, qui reçoivent les thèses et écrits académiques français et étrangers. C'est aussi dans une salle de cet étage, que nous abritons, au seul titre de l'hospitalité, les collections de la Société historique d'Alger.

La salle principale présente un développement de deux mille cinq cents mètres de rayons courants, et les rayonnages des deux magasins annexes atteignent, sommés, près de deux mille mètres.

Telle est l'anatomie sommaire de la bibliothèque. Outre des défauts de détails, tels que l'isolement des thèses, qui à la moindre panne de l'ascenseur deviennent difficilement accessibles, et les proportions des étages qui appelleraient des mezzanines, elle se révèle regrettamment éloignée du « système à magasins » d'Anthony Panizzi. De plus elle commence à redouter

l'imminence de l'étouffement, et ce symptôme serait étrangement inquiétant, si l'on considérait le cercle étroit de ses frontières actuelles, et cette condition qui fait de la croissance, pour toute « librairie » — au sens du seizième siècle — une nécessité vitale.

Heureusement, une issue est promise à son évolution : l'exode attendu de la Faculté de Médecine et les nouvelles constructions universitaires ouvrent devant elle l'espoir d'une séduisante disponibilité : la partie du rez-de-chaussée, que délimite sa superposition, lui pourrait être incorporée, et transformée en dépôt, dont un aménagement moderne utiliserait au maximum la superficie.

Nous pourrions descendre maintenant à une analyse où s'exprimerait d'une façon plus directe l'activité de cet organisme. Mais il nous paraît superflu de nous arrêter à des constantes de l'espèce, nous voulons dire : du type très unifié des bibliothèques universitaires françaises.

Rappelons seulement que cette unification nous a conduit à l'économie suivante : les catalogues, dressés sur fiches assujetties par des baguettes de bois dans des meubles à tiroirs, sont au nombre de trois : deux catalogues généraux, l'un régi par l'ordre alphabétique des auteurs et des titres, l'autre obéissant aux critères d'un classement méthodique ; un catalogue alphabétique des thèses françaises.

Les ouvrages sont immatriculés par ordre d'entrée

et distribués suivant la nature (périodiques; ouvrages en cours, ouvrages complets, — division ternaire à laquelle nous venons d'ajouter une série spéciale pour les collections) et suivant le format in-f°, in-4° et in-8° ou *infra*.

Les volumes sont distribués sur les rayons suivant une stratification qui s'établit par formats (les plus grands, sur les rayonnages inférieurs) et selon une marche de gauche à droite par rayon; et de bas en haut par travée.

Cette anatomie et cette histologie nous conduisent à la physiologie qu'elles conditionnent. Nous n'allons pas entreprendre de vous fatiguer à la poursuite du détail infini des variations statistiques. Aussi bien ce serait parfaitement vain. Nous nous contenterons d'indiquer les points qui permettent de déterminer la courbe de l'élan vital.

L'absence de documents relatifs au service interne, antérieurs au mandat de M. Dorveaux, nous oblige à reconnaître à l'ère préhistorique un empire chronologique qui repousse les frontières de notre histoire jusqu'à l'année 1882.

Histoire, au reste, fort précise, puisqu'elle va nous parler la langue des chiffres; chiffres, il est vrai, affectés du coefficient d'inexactitude qui est la loi des statistiques, mais que celles-ci savent neutraliser.

Voici le nombre des volumes qui représente la richesse effective de la bibliothèque pendant les années qui nous serviront de jalons :

<i>Années</i>	<i>Vol. ordin.</i>	<i>Thèses et écr. acad.</i>	<i>Total</i>
1882	8.104	12.708	20.812
1900	37.309	72.770	110.079
1914	53.469	148.089	201.558
1920	61.065	175.988	237.052
1925	88.562	193.141	281.703
1930	97.085	215.559	322.644

J'aurai complété suffisamment ces données quantitatives quand j'aurai précisé que la bibliothèque de l'Université d'Alger présente comme toute bibliothèque universitaire, un caractère savant et encyclopédique, en ajoutant qu'elle reçoit d'un fonds arabe et nord-africain assez important la physionomie particulière que réclamait sa situation géographique.

Nos livres, à l'exception des publications obtenues par échanges, ont été presque tous acquis par voie onéreuse, l'Algérie étant un pays trop neuf pour faire bénéficier une bibliothèque de la gracieuseté des dons et de la libéralité des legs.

Il n'est donc pas sans intérêt de donner quelques indications budgétaires.

Le premier fonds de livre, qui provenait — ainsi que nous l'avons noté — de l'École de Médecine et de Pharmacie, était insignifiant. Heureusement, un crédit de cent mille francs, ouvert en 1880 par le Ministère, pour alimenter l'enseignement qu'il venait de créer, permit de fortifier un peu ce noyau initial.

Les chiffres suivants nous feront connaître les crédits alloués pour les acquisitions bibliographiques, la reliure et les frais divers :

<i>Années</i>	<i>Crédits</i>
1912	22.140,00
1914	18.750,00
1920	26.970,00
1925	51.157,50
1930	153.920,00

Voici enfin des statistiques qui mesureront, non plus les disponibilités de la bibliothèque, mais les dépenses de son activité :

<i>Années</i>	<i>Nombre de lecteurs</i>	<i>Vol. communiqués dans la salle de travail</i>	<i>Vol. prêtés au dehors</i>
1882	1.827	3.592	615
1900	10.460	26.372	5.149
1914	12.410	32.410	5.296
1920	11.642	34.272	6.035
1925	16.598	35.064	6.806
1930	18.062	36.595	7.557

Ces chiffres omettent évidemment tous les ouvrages de référence, mis à la libre disposition des lecteurs dans les salles de travail, et qui échappent, comme tels, au contrôle des statistiques.

Nous exempterons de commentaires ces témoigna-

ges de la haute utilité de notre établissement ; nous ne rappellerons pas l'importance capitale du rôle imparti à l'Université dans la vie intellectuelle d'un pays et à la bibliothèque dans la vie universitaire. Cependant, nous nous faisons de cette prétérition un devoir d'autant plus impérieux que nous avons organisé un service de « prêt à l'extérieur » en faveur des lycées, collèges et des principales bibliothèques de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie, qui dispense à notre influence une exceptionnelle vertu de rayonnement.

Peut-être serait-il impie d'ignorer ici la dynastie des fonctionnaires qui ont présidé à la destinée, sur laquelle nous venons de nous pencher.

Citons d'abord M. Durando, botaniste distingué qui fut, avant 1879, bibliothécaire de l'École de Médecine et de Pharmacie. C'était l'ère préhistorique.

Voici maintenant la liste chronologique des fonctionnaires qui ont eu mandat d'administrer notre établissement depuis 1880 :

MM.

Pierson, du 28 janvier au 18 octobre 1880.

Maupas, du 1^{er} décembre au 22 décembre 1880 ; simple intérim, qui ne saurait nous dispenser de saluer la mémoire d'un biologiste des plus éminents.

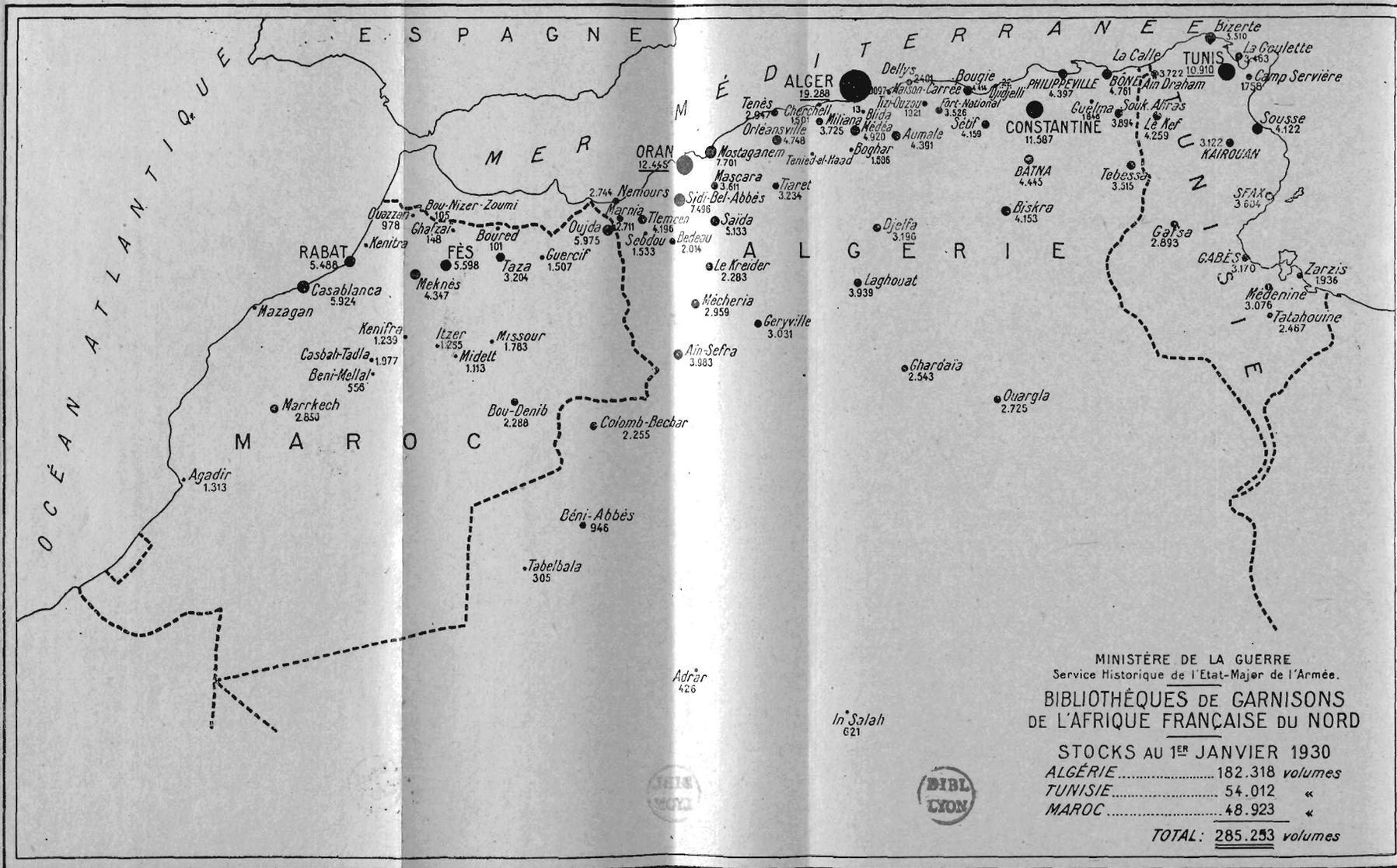
Gallamand, du 23 décembre 1880 au 31 juillet 1881.

Grandmottet, du 1^{er} octobre 1881 au 10 juillet 1882.

Lajus, du 27 août 1882 au 3 novembre 1882.

- Dorveaux*, du 23 novembre 1882 au 1^{er} septembre 1884.
Paoli, du 1^{er} septembre 1884 au 31 octobre 1925. Nous devons un hommage de gratitude à ce règne de plus de 40 ans, qui se prolonge heureusement sous le juste titre de l'honorariat.
- Gieules*, nommé le 1^{er} novembre 1925 et décédé presque subitement le 10 avril 1927, laissant un sillage de regrets.
- de Tournadre*, du 1^{er} octobre 1927 au 30 septembre 1928, date à laquelle je fus appelé à la succession de cette magistrature, trop éphémère au gré de la compétence comme aux guises de l'amitié.

Telle est l'anamnèse de la bibliothèque universitaire d'Alger. Elle présente un passé sans épaisseur et sans relief; un présent modeste. Mais elle révèle, en même temps, un élan fougueux, un devenir catégorique, qui sélectionnent les perspectives optimistes et appellent toutes les faveurs efficaces aux jeunes promesses.

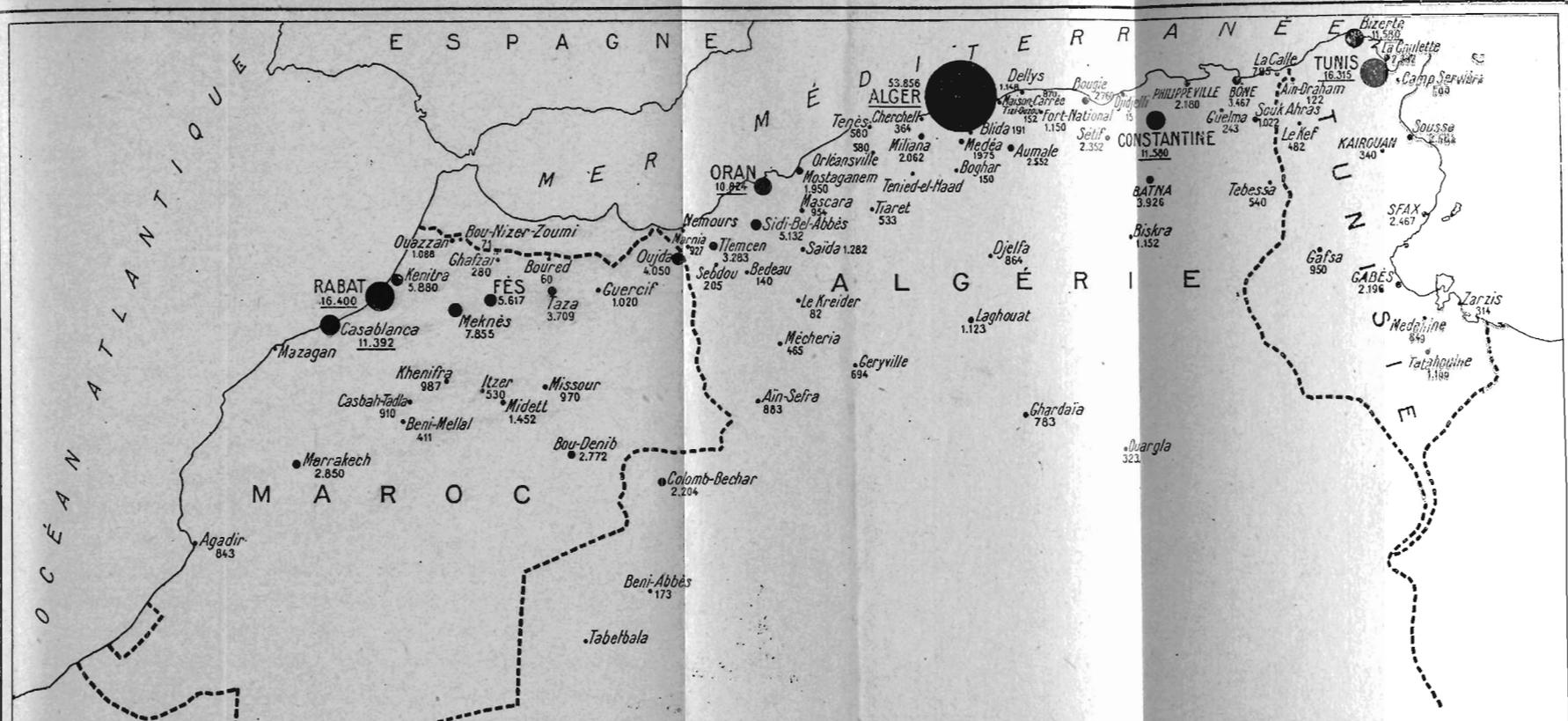


MINISTÈRE DE LA GUERRE
 Service Historique de l'Etat-Major de l'Armée.
**BIBLIOTHÈQUES DE GARNISONS
 DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD**

STOCKS AU 1^{ER} JANVIER 1930

ALGERIE	182.318	volumes
TUNISIE	54.012	«
MAROC	48.923	«
TOTAL	285.253	volumes





MINISTÈRE DE LA GUERRE
 Service Historique de l'État-Major de l'Armée.
**BIBLIOTHÈQUES DE GARNISONS
 DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD**

VOLUMES PRÊTÉS EN 1929

ALGÈRIE	129.023	volumes
TUNISIE	42.176	«
MAROC	69.147	«
TOTAL:	240.346	volumes



LES BIBLIOTHÈQUES DE GARNISON DE L'AFRIQUE FRANÇAISE DU NORD

par

M. le Lieutenant-Colonel Paul BOUDOT

du Service historique de l'État-Major de l'Armée

Au mois de janvier 1842, sur l'initiative du général Bugeaud, le maréchal Soult, ministre de la Guerre, décidait la création de seize bibliothèques réparties dans les principaux postes militaires de l'Algérie. Il estimait, en effet, que cette mesure offrirait aux officiers, comme aux soldats, un emploi utile de leurs loisirs entre les expéditions et que de bonnes lectures contribueraient efficacement à éloigner les atteintes de la nostalgie. Les deux à trois cents volumes qui devaient constituer le fonds de chacune de ces petites bibliothèques comprendraient une juste proportion d'ouvrages relatifs à l'art militaire, à la géographie, à l'histoire, aux voyages, aux sciences et aux arts ; ils seraient choisis « particulièrement dans un format portatif en vue de faciliter leur circulation entre le plus grand nombre possible de lecteurs ».

Ainsi, en pleine période de la conquête, l'Algérie devançait la métropole dans la création de bibliothèques militaires, dont l'idée ne devait être reprise et généralisée qu'en 1872.

A cette date, le général de Cissey organisait, en France et en Algérie, les bibliothèques de garnison et posait en principe qu'elles devaient devenir « des centres de réunion et d'études pour les officiers. Organisées d'une manière permanente et commode, ouvertes pendant la journée et pendant la soirée », écrivait-il, « elles pourront recevoir des livres en grand nombre, posséder des ouvrages volumineux ou de prix, être beaucoup mieux pourvues que les bibliothèques régimentaires » ; enfin, il prescrivait un système de prêt qui devait permettre d'utiliser les ressources de chaque bibliothèque par un très grand nombre d'officiers.

Cette décision, dont l'application allait fortement contribuer au développement de l'instruction dans l'armée, était très favorablement accueillie dans tous les milieux militaires.

En 1873, la première bibliothèque de garnison de l'Algérie se créait à Alger ; les années suivantes, Constantine et Oran en étaient dotées. Puis, de 1883 à 1885, les localités du Sud et celles qui bordent le désert (Tebessa, Ghardaïa, Laghouat, Géryville, Aïn-Sefra, Mecheria) en étaient pourvues. En 1900, à la veille

de l'occupation de l'Extrême-Sud, 29 bibliothèques fonctionnaient dans le 19^e corps d'armée. Sur les confins algéro-marocains, les bibliothèques de Colomb-Béchar et de Beni-Abbès étaient ouvertes de 1906 à 1912.

En Tunisie, la création de bibliothèques suivait de très près l'établissement du Protectorat français: dès 1882, les garnisons d'Aïn-Draham et du Kef, en 1883, celles de La Goulette et de Sousse possédaient chacune une bibliothèque.

Au Maroc, les bibliothèques de Casablanca et d'Oujda fonctionnaient dès 1910; celles de Rabat, de Guercif, de Meknès, de Fès, de Marrakech et de M'Çoun en 1912 et 1913.

Au total, en juillet 1914, les troupes stationnées en Afrique du Nord possédaient 53 bibliothèques de garnison, dont 35 en Algérie, 9 en Tunisie et 9 au Maroc.

La création de nouvelles bibliothèques fut reprise en 1919, après avoir été interrompue pendant 5 ans.

Sans exposer d'une manière détaillée les nombreuses prescriptions qui, depuis 1872, ont complété l'œuvre du général de Cissey, il est utile d'indiquer les grandes lignes de l'organisation actuelle des bibliothèques de garnison.

La création ou la suppression de ces bibliothèques est décidée par le Ministre, suivant les besoins qui se manifestent et sur l'avis que formulent, en Algérie, les généraux commandant les divisions territoriales,

en Tunisie et au Maroc, les généraux commandants supérieurs des troupes.

Les officiers de l'armée active sont membres de droit et d'obligation de la bibliothèque. Les officiers de réserve sont admis sur leur demande : Alger en compte 779 parmi ses 1231 membres, Casablanca 398 sur 645, Oran 175 sur 405, Bône 91 sur 153, Tlemcen 60 sur 129, etc... Enfin, les fonctionnaires et les notables mettent à contribution les bibliothèques de garnison, surtout dans les nombreux postes où il n'existe pas d'autre ressource.

Une commission de cinq membres, dont deux peuvent être officiers de réserve, dirige, sous la surveillance du commandement, le fonctionnement de la bibliothèque. Elle s'intéresse notamment aux nouvelles acquisitions d'ouvrages qu'elle effectue directement au moyen des ressources fournies par les cotisations des membres de la bibliothèque ou qu'elle reçoit gratuitement dans les conditions suivantes par les soins du Service historique de l'Armée.

Périodiquement, tous les trois ou quatre mois, une liste d'ouvrages récents, établie par la Commission centrale des bibliothèques et approuvée par le Ministre, est adressée à toutes les Commissions des bibliothèques de garnison. Elle comprend 200 à 250 ouvrages qui concernent non seulement l'art et l'histoire militaires, mais aussi la marine, les colonies, les sciences géographiques, philosophiques, législatives, politiques, écono-

miques, etc., les beaux-arts et la littérature. A cette liste, sont annexées des notices bibliographiques qui ont pour but de guider les commissions dans le choix des ouvrages qu'elles peuvent demander à recevoir. Le chiffre maximum de ceux-ci varie suivant l'importance de la bibliothèque et des crédits.

C'est ainsi que pendant les trois dernières années, de 1927 à 1929 (1), les bibliothèques de garnison de l'Afrique du Nord ont acquis en nouveautés 36.786 ouvrages, dont 16.197 achetés directement par les Commissions et 20.589 reçus gratuitement du Service historique. Au cours de cette même période, elles ont dû mettre à la réforme 7.130 volumes, en raison de la circulation intensive qu'ils avaient subie.

Leur nombre était au 1^{er} janvier 1930 de 83, dont 60 disposaient d'un fonds de 1.000 à 5.000 volumes. Au total, elles possédaient 285.353 volumes et avaient prêté 240.346 volumes uniquement au cours de l'année 1929.

Deux cartes schématisent l'une l'importance des bibliothèques, l'autre leurs mouvements en 1929. Elles montrent que les mouvements ont été parfois considérables, non seulement dans les bibliothèques principales, mais aussi dans les bibliothèques les plus modestes.

(1) Les comptes rendus de fonctionnement des bibliothèques de garnison pour l'exercice 1930-1931 ne parviendront au Service historique dans le courant du mois de mai 1931.

La bibliothèque de Kenitra a prêté un nombre d'ouvrages quintuple de celui de son stock ; celles d'Alger, de Rabat, un nombre triple ; celles de Bizerte, Casablanca, Tunis, Meknès, un nombre double ; le chiffre de volumes prêtés fut égal à celui des existants ou même le dépassa aux bibliothèques de Constantine, Oran, Batna, Fès, Taza, Bou-Denib, Colomb-Béchar, Ouezzan, Ghafzaï, etc... D'autres bibliothèques créées dans de faibles garnisons, mais situées à proximité de places ou de postes qu'elles peuvent desservir, ont joué un véritable rôle de centres de rayonnement. C'est ainsi que Midelt qui disposait de 1.113 volumes en a prêté 1.052 uniquement à des garnisons voisines.

L'étude et la lecture sont donc en grande faveur dans les bibliothèques de garnison de l'Afrique française du Nord, dans celles des grandes villes comme dans celles des centres moins favorisés de l'intérieur.

Ces bibliothèques actuellement très vivantes doivent être constamment alimentées d'une manière convenable pour qu'elles ne deviennent pas rapidement des dépôts d'ouvrages périmés.

Leurs lecteurs, qui veulent s'instruire et qui veulent lire, ont fourni régulièrement leur effort ; ils ont augmenté leurs cotisations en même temps que progressaient les prix des ouvrages, de la reliure et de l'entretien des bibliothèques.

Par contre, les crédits alloués pour l'envoi gratuit

d'ouvrages à ces bibliothèques n'ont même pas atteint pour 1929 le double de ceux qui avaient été accordés pour 1920, alors que pendant cette période le nombre des bibliothèques a augmenté de plus de moitié

Il serait donc à souhaiter, en raison des réalisations obtenues et des améliorations à poursuivre, notamment en faveur des postes isolés, que ces crédits fussent sensiblement relevés dans le prochain budget. Cette mesure profiterait non seulement à l'instruction de l'armée, mais contribuerait aussi largement au développement de la lecture publique dans l'Afrique du Nord.

LA LECTURE PUBLIQUE EN ALGÉRIE (1)

par

M. Gabriel ESQUER

Administrateur de la Bibliothèque nationale d'Alger

Il existe en Algérie, comme en France, des bibliothèques municipales, des bibliothèques scolaires, des bibliothèques libres, créations de Sociétés de lecture, de Ligues de l'Enseignement, d'Universités populaires, de patronages. Tout cela fait un total assez élevé, tout au moins sur le papier. Mais si l'on défalquait celles qui n'existent que de nom, le déchet serait grand.

Ces bibliothèques sont d'ailleurs sans rapport entre elles; on trouve dans la même localité une municipale, une scolaire, une bibliothèque libre, et ces trois bibliothèques s'ignorent et végètent, alors qu'une seule

(1) Il est question ici des bibliothèques de l'intérieur et non de celles de la ville d'Alger, dont l'œuvre en matière de bibliothèque est exposée plus loin par M. V. Cornetz.

qui disposerait des ressources ainsi dispersées aurait chance de vivre.

La grande majorité, pauvrement pourvue de livres, ne peut les renouveler qu'à grand'peine ou ne les renouvelle pas du tout. En 1930, telle grande ville allouait à sa municipale sous la rubrique « matériel » exactement six centimes par tête d'habitant. Et l'initiative de la municipalité de Bône qui vient d'inscrire à son budget une subvention de 20.000 francs pour sa bibliothèque est aussi digne d'éloges qu'isolée. Jusqu'à nouvel ordre, l'entretien des municipales n'est pas pour les budgets des communes une source de déficit.

D'une manière générale, la situation des bibliothèques est d'autant moins mauvaise que la ville est moins importante et aussi que les bibliothèques sont des œuvres privées. Avec des ressources minimes, certaines Sociétés ont réalisé des efforts méritoires : entre autres, la Société populaire de Sétif. Sa bibliothèque, ouverte en 1903, compte maintenant, pour 15.000 volumes, une moyenne de 120 prêts quotidiens. Il en coûte à ses adhérents une cotisation d'un sou par jour.

A noter également que les bibliothèques libres sont ouvertes à des heures telles que toute la population peut y avoir accès. En revanche, les heures d'ouverture des municipales coïncident généralement avec celles des bureaux de la mairie. Conséquence : les ha-

bitants qui n'ont pas de loisirs — il en est — doivent, pour aller à la bibliothèque, profiter de quelque événement qui les amène à la mairie, un mariage, une déclaration de naissance ou de décès. Il arrive même que la municipale est affectée aux travaux de recensement ou des conseils de révision, pendant lesquels elle est naturellement fermée aux lecteurs.

On ne saurait dire que la situation des bibliothèques algériennes ait été toujours la même. On constate dans les plus anciennes l'existence d'un vieux fonds judiciairement composé et qui a nécessité une dépense élevée. Mais, depuis un demi-siècle, la situation de ces établissements marque un recul très net.

Au lendemain de la guerre, cette situation a empiré du fait qu'à l'augmentation du prix des livres n'a pas correspondu un relèvement des crédits. Les modiques subventions accordées par les pouvoirs publics ont été, dans le cas le plus favorable, maintenues; les cotisations n'ont pu être relevées que dans une très faible proportion, faute de quoi on aurait écarté le public populaire. Ces ressources sont d'ailleurs presque entièrement absorbées par les œuvres d'assistance que patronnent les Sociétés populaires et les Ligues de l'Enseignement (distribution de vêtements et de livres scolaires aux enfants indigents), si bien que les bibliothèques n'en reçoivent qu'une part médiocre.

Cependant le goût du public algérien pour la lec-

ture est indéniable. Le nombre des prêts varie d'une bibliothèque à l'autre, car il est conditionné par le renouvellement des collections. Pas de nouveautés; il stagne et n'atteint pas le cinquième du total des volumes que possède la bibliothèque. Au contraire, des livres nouveaux attirent les lecteurs et leur présence fait monter le prêt au double ou au triple du nombre des volumes existants.

Le problème est donc de trouver les ressources qui permettront des achats réguliers. Or, en Afrique du Nord, en vertu d'une tradition séculaire, il y a tendance à attendre tout — ou presque — du beylick; entendons que les particuliers comptent sur les municipalités, lesquelles espèrent dans les Assemblées départementales qui s'en remettent volontiers au Gouvernement général : nous parlons naturellement bibliothèques. Par contre, j'ai pu constater des initiatives heureuses, notamment des maîtres de l'enseignement primaire : des conférences suivies de collectes, des fêtes, autant de moyens d'alimenter la caisse de la bibliothèque. Efforts louables, mais isolés, avec lesquels les résultats ne sont pas toujours en rapport.

Au lendemain de la guerre, les bibliothèques se trouvaient donc, en Algérie, incapables de remplir leur rôle dans la vie publique juste à un moment où ce rôle prenait une importance plus grande. L'introduction de la journée de huit heures dans les ateliers et dans les magasins avait pour conséquence l'octroi

à la classe ouvrière de huit heures de loisir. Suivant la forte parole d'un ministre belge, M. Jules Destrée, il était « du devoir des pouvoirs publics d'offrir à ces travailleurs l'emploi utile et sain de leurs loisirs nouveaux ». De là, précisément en Belgique, le vote d'une loi grâce à laquelle chaque commune a pu être dotée d'une bibliothèque publique. « Le prix élevé qu'atteignent aujourd'hui les livres, lisait-on dans l'exposé des motifs, en raréfie l'achat individuel et rend indispensable l'organisation de la lecture en commun ».

En France, nulle préoccupation de ce genre. Cependant à ces considérations d'ordre général par quoi se justifie l'organisation de la lecture publique, s'ajoutaient pour l'Algérie des raisons particulières. L'élément français d'origine y est en minorité et la plus grande partie de la population dite française ne tient ce titre que de sa naturalisation. Avec l'école, la bibliothèque apparaît comme le seul moyen, non seulement de propager l'instruction, mais aussi de développer dans le public une culture française. La bibliothèque est en Algérie un instrument de civilisation.

Pour ces motifs, sur l'initiative prise par l'Administrateur de la Bibliothèque nationale d'Alger, les Délégations financières ont inscrit pour la première fois au budget de 1925 un crédit de 30.000 francs destiné à l'envoi de livres aux bibliothèques publiques. Ce crédit est actuellement de 75.000 francs, consacrés entièrement à l'achat des livres; ce service ne com-

porte pas, en effet, de frais d'administration, ni de personnel.

Les principes suivant lesquels se font ces envois sont tels :

1° — Les bénéficiaires sont. — non pas les bibliothèques municipales des villes et des localités importantes qui disposent ou doivent disposer de crédits inscrits annuellement au budget communal — mais les autres bibliothèques, pourvu qu'elles soient ouvertes à toutes les catégories de public sans exception.

2° — Il n'est accordé aucune subvention en argent, mais seulement en livres.

Par une note insérée chaque année au mois de décembre dans le *Journal officiel* de l'Algérie, dans les *Recueils des actes administratifs* des trois Préfectures, les *Bulletins* des Inspections académiques d'Alger, d'Oran et de Constantine, et dans les journaux locaux, les intéressés sont informés qu'ils doivent envoyer, avant le 31 mars de l'année suivante, à l'Administrateur de la Bibliothèque nationale d'Alger qui est chargé de l'inspection des bibliothèques algériennes, leur demande accompagnée des renseignements suivants : ressources financières de la bibliothèque ; liste des ouvrages achetés par elle au cours de l'année précédente ; nombre de prêts pendant le même exercice.

Les subventions en livres ne sont pas envoyées automatiquement, elles sont proportionnées aux services rendus, aux efforts réalisés par les bibliothèques. L'ai-

de du Gouvernement général est le complément et la récompense de cet effort. Si celui-ci est inexistant, elle ne saurait se substituer à lui.

Une liste d'ouvrages est envoyée à chaque bibliothécaire qui doit la retourner après avoir indiqué ceux que possède déjà sa bibliothèque.

Ces listes comprennent des livres pour les enfants et pour les adolescents, des textes littéraires (depuis l'adaptation des *Romans de la Table ronde* par Jacques Boulenger jusqu'aux classiques du XIX^e siècle, et les traductions des grands écrivains anciens et étrangers), des livres sur les questions du jour, des ouvrages de bonne vulgarisation (histoire et critique littéraires, sciences, géographie, histoire, beaux-arts, questions sociales), enfin des ouvrages sur l'Afrique du Nord.

De plus les bibliothèques qui pratiquent la lecture sur place peuvent recevoir des ouvrages de référence ou de fonds.

Les crédits actuels permettent d'envoyer chaque année des livres choisis à soixante-dix ou quatre-vingts bibliothèques.

Lorsque le Parlement aura voté la loi sur la lecture publique, on voit très bien en Algérie l'organisation suivante :

A Alger, à Oran, à Constantine, à Bône, de puissantes bibliothèques centrales avec annexes dans les différents quartiers. Dans l'intérieur, le grand nombre

de centres de moyenne et de petite importance indique clairement comme indispensables des bibliothèques régionales établies dans les localités les plus importantes ou les mieux situées au point de vue de la facilité des communications. Ces bibliothèques desserviront, soit par envois faits par les transports publics, soit par des bibliobus, les villages de leur ressort, que ceux-ci aient une salle de dépôt, ou qu'un particulier reçoive les livres envoyés et en assure la responsabilité. Ainsi, les fermes isolées elles-mêmes pourront recevoir des lots d'ouvrages renouvelés à date fixe. Mais tout cela ne sera possible que lorsque l'obligation d'organiser la lecture publique aura été prescrite par une loi, au même titre que le fut l'obligation de l'instruction primaire.

LE DÉVELOPPEMENT
DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES
DE LA VILLE D'ALGER
ET LA LECTURE PUBLIQUE QUI S'Y PRATIQUE

par

Victor CORNETZ
Bibliothécaire de la ville d'Alger

Introduction historique. — Vers 1872 est créée une bibliothèque administrative pour les besoins d'une grande mairie. Au cours des années un lot de livres d'histoire se constitue et un intéressant rayon d'ouvrages et de brochures sur l'Algérie. M. Tailliar, dans son si utile ouvrage de bibliographie algérienne, les a énumérés en détail.

Vers 1881, il y a 1.818 volumes. En octobre 1914, on compte en tout 13.607 volumes et brochures. Ce nombre comprend quelques centaines d'ouvrages de bonne littérature et romans français, qui servaient de cabinet de lecture pour les habitants du quartier, ce qui

faisait que l'on ne pouvait presque jamais trouver sur place un livre désiré.

A la fin de 1914, mon ami Ch. de Galland alors Maire d'Alger, m'avait demandé de faire partie du Comité ministériel d'inspection et d'achat de la bibliothèque, dont les membres ne sont pas pris dans le Conseil municipal. Ce dernier vote les fonds, mais le Comité décide de leur emploi. A cette époque, j'avais passé l'âge des obligations militaires et j'étais venu aider mon vieil ami Dujardin, bibliothécaire, qui était resté seul.

De Galland me fit remarquer qu'il serait intéressant de créer un catalogue sur fiches et de réorganiser la lecture publique. N'étant pas bibliothécaire de métier, mais ingénieur géographe et explorateur saharien, l'œuvre à faire m'intéressa, puis je suis resté comme bibliothécaire. Il fallait créer principalement, à mon avis, des cabinets de lecture de quartier. Cela fut fait peu à peu, et en décembre 1930 nous possédions 13 bibliothèques avec 52.229 volumes au lieu d'une en 1914.

Il faut compter dans ce chiffre environ 3.000 volumes qui furent remplacés après usure depuis 1872. Pour cet effort de création qui porte principalement sur les 12 bibliothèques créées, environ 20.000 volumes, les Conseils municipaux qui se sont succédé m'ont donné le meilleur des appuis et ne m'ont jamais rien refusé.

Ce que l'on ne pouvait pas me donner, c'était des

locaux assez spacieux pour un public lecteur augmentant beaucoup. Avant d'aller plus loin, je tiens à m'élever contre une exagération de certains journaux parisiens, magnifiant l'œuvre des bibliothèques de la Ville d'Alger. Nos 7 annexes pour grandes personnes ne sont pas autre chose que des cabinets de lecture gratuits pour les personnes n'ayant pas les ressources leur permettant de louer des livres. Comme dans les cabinets de lecture avec location, on prend ce qui est là. Appeler cela des bibliothèques, c'est un euphémisme. Des livres, nous en avons là environ 18.000 répartis en 7 cabinets de lecture, mais des bibliothécaires nous ne pouvons en avoir. Nous employons des veuves de guerre. Malgré toute leur bonne volonté, elles ne sont pas capables de diriger la lecture du public ni de faire des catalogues méthodiques sur fiches. Ces dames sont payées 5 fr. de l'heure, le soir de 4 à 7 heures. C'est dire que nous sommes allés au plus pressé, aux moindres frais possibles.

Mon introduction historique est terminée.

Je vais maintenant vous parler de la lecture publique :

1. à la bibliothèque centrale ;
2. dans les 7 cabinets de lecture pour adultes ;
3. dans les 5 bibliothèques-cereles pour enfants.

1. — BIBLIOTHÈQUE CENTRALE

Que voit-on à notre bibliothèque centrale, en fait de lecture publique ? D'abord, il y a la consultation du *Journal officiel* et des *Bulletins administratifs*, la recherche de textes de lois, les nominations, etc. Il y a beaucoup de personnes qui ne savent pas se retrouver dans les 7 parties du *Journal officiel*. Il faut les aider. On en voit venir qui demandent comment il faut faire pour divorcer ou pour résister à son propriétaire.

Ensuite, il y a quelques chercheurs spécialistes qui n'ont pas besoin de conseils pour utiliser le catalogue par fiches, et un petit nombre de vieux habitués pour les revues.

Le public de beaucoup le plus nombreux est un jeune public, des deux sexes. Depuis 16 ans la bibliothèque centrale a été orientée spécialement pour pouvoir préparer tous les examens qui ne dépassent pas l'enseignement secondaire, baccalauréats, brevets de l'enseignement primaire, examens et concours d'entrée au Gouvernement général, Préfecture, administrations, banques, etc. C'est là le rôle principal d'une bibliothèque centrale municipale, à mon avis. C'est entre et après les cours, de 4 h. à 6 h. et le jeudi, que ce public afflue. Voici un candidat qui se présente avec une question quelconque à traiter. Le bibliothécaire doit

pouvoir lui donner en quelques instants les livres et articles de revues qui se rapportent à la question. Supposons que le professeur ait dit de lire « La Fontaine et ses fables » de Taine et que le candidat désire emprunter le livre à domicile. Il y a quatre exemplaires de ce livre, tous demandés pour la lecture sur place. On lui répond : « Venez vendredi soir entre 4 et 6 heures, en apportant le reçu de loyer de vos parents. On vous inscrira sur un répertoire spécial et vous pourrez emporter ce livre pour 3 soirées. Vous devez le rapporter le lundi entre 4 et 6 heures, sous peine de suppression du prêt, en cas de retard. Pendant la semaine, ce livre ne sort pas, il faut qu'il soit là pour le public. Grâce à ce système rigoureusement observé depuis 16 ans, on trouve généralement toujours, au courant de la semaine, un livre désiré. Certains livres, très peu demandés, peuvent être empruntés pour 8 et même 15 jours au maximum. Mais si quelqu'un les demande pour lire sur place, on écrit à la personne, qui doit rapporter le volume de suite. Le lecteur sur place, passe toujours avant le lecteur qui a pu emporter l'ouvrage, c'est le principe. L'emprunteur en retard doit être immédiatement rappelé à l'ordre. Nous avons tous les vendredis soirs jusqu'à 60 emprunteurs. La bibliothèque centrale ne fait donc pas le cabinet de lecture ! Un Zola, un Flaubert, est considéré comme un livre d'études et ne peut sortir que du vendredi au lundi. Pour pouvoir le conserver

plus longtemps, il faut aller se faire inscrire dans nos bibliothèques de quartiers.

2. — BIBLIOTHÈQUES DE QUARTIERS

PRÊT GRATUIT A DOMICILE

Nous en avons créé 7 dont une pour les travailleurs manuels, à la Maison du Peuple. On présente son reçu de loyer et on achète un carnet de prêt à 0,50. A part cette petite dépense le prêt est gratuit. Ces cabinets de lecture sont ouverts tous les jours de 5 à 7 heures le soir et tenus par des veuves de guerre, payées à 5 francs l'heure et leurs frais de trams. Malgré leur bonne volonté ces dames ne peuvent faire plus que d'enregistrer les sorties de livres et que de porter les nouveautés à leur catalogue sur registres. Elles ne sauraient faire des catalogues sur fiches. En cas de retard pour la rentrée des livres, le client reçoit deux lettres de rappel, puis un agent de police se rend à domicile. Les achats nouveaux sont mis sur rayons sous couverture provisoire, circulent 2 à 3 mois, sont alors rassemblés par la dame bibliothécaire, puis reviennent par lots de 20 volumes à l'atelier municipal de reliure.

L'usure est forte dans nos bibliothèques populaires, un Zola, un Verne, un Dumas père, ne fait que deux à trois ans. Nous pratiquons sur une grande

échelle l'achat d'occasion chez de grandes maisons d'occasion de Paris qui ne livrent des livres qu'en bon état. Notre atelier en relie par centaines. On ne marchand pas, car on paie, une fois pour toutes, à ces maisons moitié du prix marqué actuel. On a ainsi beaucoup de romans à succès des dernières années à moitié prix. En plus, ces achats par centaines de livres donnent l'occasion de faire des trouvailles de livres à dédicaces. Non pas de ces banales dédicaces d'aujourd'hui.

Il est très avantageux d'alimenter de telles bibliothèques au moyen du livre d'occasion, surtout quand on a un atelier de reliure. Pourquoi nos sept bibliothèques populaires ne sont-elles que des bibliothèques circulantes, de livres et de revues, car nous mettons aussi dans chacune des revues en circulation ? Pourquoi ne sont-elles pas aussi des salles de lecture sur place, comme la bibliothèque centrale ? Voici un exemple : notre bibliothèque de Belcourt, quartier d'ouvriers industriels. Elle est assez spacieuse, une douzaine de lecteurs pourraient s'y asseoir. Allons-y un dimanche matin à 9 heures. Voici un ouvrier qui arrive, pressé : « Mademoiselle, je voudrais tel volume des *Misérables*, ou de *Monte Cristo*, etc. » et il part sans regarder même un illustré. Il court à la pêche, ou à sa partie de boules ! Nous sommes dans un pays de soleil. Notre Inspecteur, M. Esquer, me disait qu'au-dessous de la latitude de Limoges, la salle de

lecture ne réussit pas, c'est la bibliothèque circulante qu'il faut.

Vous en avez un autre exemple à notre bibliothèque des Travailleurs, à la Maison du Peuple. Son petit public est composé de près de 150 syndiqués. La salle est spacieuse, on peut s'asseoir. Savez-vous combien il y en a qui restent pour lire sur place ? Cinq ! Tous les autres, même les travailleurs de passage, préfèrent lire chez eux, dans leur modeste chambre meublée.

Que lit le public dans nos populaires ? Quatre-vingt-seize pour cent des lecteurs ne veulent que de la lecture de délassement, de la lecture facile. Ils ne lisent pas pour s'instruire. Il faut tâcher de les instruire en les amusant, sans avoir l'air de le faire exprès. Des livres qui soient à la fois voyages et aventures. Il faut qu'un roman d'aventures apprenne quelque chose, mais quelque chose d'un peu sérieux, sans trop de fantaisie. Voici un exemple typique. Dans la susdite bibliothèque de quartier ouvrier de Belcourt un habitué m'a dit : « Quand j'ai travaillé ma journée, je lis facilement et sans fatigue un Jack London, mais je dois renoncer à Conrad. Je vois bien que c'est très beau, mais c'est trop fatigant ». Alors j'ai reconnu avoir fait une erreur en mettant les œuvres de Joseph Conrad dans cette bibliothèque. Il ne fallait y placer que deux ouvrages de cet auteur, pas plus.

Autre question : celle du catalogue imprimé. Nous en avons fait l'essai à notre bibliothèque féminine,

réservée au sexe dit aimable. J'ai composé ce petit livret de mon mieux et j'ai eu quelques bons conseils de dames qui sont dans l'enseignement. On a fait imprimer 1000 exemplaires et on a décidé de les céder au prix coûtant de deux francs papier. Vous savez que si on ne le faisait pas payer, le public n'y attribuerait pas plus de valeur qu'à un prospectus distribué gratuitement. Alors voici ce qui s'est passé : Une dame arrive et dit : « C'est très bien d'avoir un catalogue imprimé, on sait ce qu'il y a dans votre bibliothèque ». Elle paie ses deux francs, regarde son catalogue « Tiens vous avez le dernier Pierre Benoit, et en deux exemplaires ! » — Madame, il est sorti, c'est très demandé. — Alors parmi les romans algériens, donnez-moi les derniers de Lucienne Favre. — Sortis aussi, Madame, c'est très lu. — Alors à quoi sert-il votre catalogue ? Cette dame dira à une autre : « On ne peut jamais avoir les nouveautés » et savez-vous combien on en a placé des 1000 catalogues ? Soixante-dix ! Et c'est ce qui permet de vous en distribuer gratuitement quelques uns en souvenir. J'estime que, pour faire des catalogues imprimés, il faut avoir passablement d'argent de reste.

Pour finir au sujet des bibliothèques circulantes pour adultes je vous dirai que nous avons environ, 2.700 habitués pour une population de 180.000 Européens. L'indigène adulte, qui n'est pas spécialement lettré, ne lit pas le livre écrit en français. Voici toute-

fois une exception curieuse. Certains indigènes qui ont fait leur école primaire et qui sont évolués socialement c'est-à-dire qui sont receveurs de trams, mécanos, etc., viennent s'insérer dans nos populaires, mais pour un seul livre : la traduction des *Mille et Une nuits*, par Galland. Illettrés en arabe, ils lisent ces contes en français et les racontent en arabe vulgaire dans leur famille.

Donc 2.700 habitués, c'est un commencement. Vous verrez qu'il est plus important chez les enfants et je passe à nos bibliothèques-cercles pour enfants.

3. — BIBLIOTHÈQUES ENFANTINES

Il y a environ cinq ans, un membre du Comité de la Bibliothèque M. Sansonetti, instituteur à Alger, avait lu qu'une société américaine pour bibliothèques enfantines avait fait cadeau d'une telle bibliothèque à la Ville de Paris, installée, 3, rue Boutebrie. Il écrivit une lettre à ce sujet à l'Adjoint délégué à l'Instruction publique qui était alors M. le Professeur Pestre. Ce dernier adopta l'idée et je fus chargé de l'exécution. Entre temps, un autre ami de nos bibliothèques, M. Boileau, à son retour de Paris m'avait dit : « Nous aurons les livres, le matériel, les locaux, mais ce que nous n'aurons jamais à Alger, c'est le personnel ! » En effet, nos bibliothèques-cercles pour enfants ne sont

qu'une pâle imitation de la bibliothèque de Paris. Vous allez comprendre pourquoi.

Pour tenir sa bibliothèque-cercle pour enfants, la Ville de Paris a fait choix de trois dames bibliothécaires diplômées qui ont fait une très belle œuvre. Elles ont constitué un catalogue sur fiches avec un résumé du livre en quelques lignes. L'enfant est ainsi dirigé dans sa lecture. Dans nos cinq bibliothèques enfantines, ouvertes le jeudi seulement, le matin pour les garçons, l'après-midi pour les filles, nous ne pouvons mettre que des veuves de guerre, à 5 francs l'heure. Ces dames peuvent surveiller l'enfant, lui faire laver les mains au lavabo avant de le laisser regarder les albums, mais ne peuvent pas diriger ses lectures. Tout au plus peuvent-elles indiquer les rayons pour l'âge de 8 à 12 ans et ceux pour l'âge de 12 à 16 ans. Ensuite, le public enfantin est à Paris une élite. A Alger nous avons la quantité, 1.700 enfants au 30 décembre 1930. Cette affluence provient de ce que le carnet de prêt est à 0 fr. 50 sans autre frais. Sur ce nombre d'enfants nous avons en indigènes 115 garçons et 11 petites filles. C'est une petite élite dont la correction est remarquable.

Nous prêtons un volume pour huit jours à domicile, un petit volume. On demande trois pièces, le reçu de loyer des parents, un mot de ces derniers répondant pour le livre, et enfin un certificat, signé de l'instituteur ou de l'institutrice. Cette production de « trois

pièces », pour un enfant de dix ans, par exemple, est un commencement d'instruction civique.

Comment constituer une bibliothèque pour enfants ?

Un libraire d'Alger me disait : « Pas n'est besoin d'aller à Paris ou de s'y renseigner, nous avons des catalogues pour les divers âges. Je lui ai répondu : « Commanderez-vous par exemple les 40 à 60 volumes de Gustave Aimard qui, après avoir produit deux ou trois bons romans d'aventures, ne fait plus que se répéter ? Il faut éviter que de jeunes lecteurs se cantonnent dans l'œuvre sempiternelle d'un même auteur ». Ce libraire, homme éclairé, me répondit : « Il y a, en effet, l'auteur Paul d'Ivoi qui est dans le même cas ».

Même pour Jules Verne, il faut faire un choix ! Il y a la série faible, les livres où l'enfant peut sauter des pages entières (par exemple : Hector Servadae) et la série des chefs d'œuvre où il est impossible de rien sauter ; dans ces derniers, Jules Verne a pu fondre étroitement ensemble l'enseignement et l'amusement. On n'achètera qu'une vingtaine des meilleurs Jules Verne. Il faut donc faire son choix sur catalogues. C'est vrai pour les garçons, mais pour les filles ? Je serais incapable de faire un choix. Madame de Ségur est une exception ; d'elle, on peut tout acheter.

Mais Zénaïde Fleuriot, et beaucoup d'autres qui écrivent pour la « Bibliothèque de ma fille » de Gauthier Langereau ? Alors, le conseil que je me permets

de vous donner, c'est de procéder comme j'ai fait. J'ai simplement prié la dame directrice de la bibliothèque, 3, rue Boutebrie, à Paris, de me communiquer son choix, pour nos achats.

Conclusion. — Maintenant, il faut conclure, quoiqu'en dise Flaubert. Il y a deux sortes de lectures publiques :

La lecture publique est dirigée, ou elle n'est pas dirigée ! Dans le premier cas, vous avez une bibliothèque ; dans le second, vous avez un cabinet de lecture gratuit. Dans ce dernier une simple employée, trois heures par jour, tient le registre du prêt et délivre les carnets. Elle tient à jour un catalogue alphabétique sur registre. Tout le monde peut faire cela. Dans une bibliothèque, par contre, un catalogue méthodique sur fiches sert à diriger le public. Mais il faut savoir s'en servir, savoir classer les fiches, connaître les livres pour les conseiller suivant le cas. C'est un métier à connaître. Les frais seront bien plus élevés, pour une quinzaine d'annexes d'une grande ville. Nos quinze auxiliaires à 5 francs l'heure, nous reviennent environ à 43.000 francs par an. Avec quinze spécialistes cela reviendrait à 300.000 francs environ. Alors on a de vraies bibliothèques. On peut faire cela aux États-Unis où il y a des mécènes. L'idéal, dans une ville universitaire, serait d'employer des étudiants et des étudiantes, des personnes lettrées, ayant besoin de se faire un peu d'argent le soir, de 6 heures à 8 heures. Mais cet

idéal est irréalisable, car les bibliothèques annexes constituent un moyen trop commode de donner de petits emplois aux veuves de guerre, et plus tard aux veuves d'employés municipaux.

Pour finir, quelques mots encore sur les réactions du public des cabinets de lectures.

Plus on lui donne des achats nouveaux, plus il en demande. Plus on lui en met sur les rayons, plus il est mécontent ! Vous croyez que je fais du paradoxe ? Vous allez voir. L'an dernier nous avons envoyé à une de nos annexes, 367 achats nouveaux. Cela se fait par envois de vingt nouveautés, par exemple. De 4 à 5 heures, la dame employée porte les vingt volumes sur son catalogue. A 5 heures le public arrive. Les vingt premières personnes enlèvent les vingt nouveautés. Les quarante à cinquante autres qui arrivent ensuite et qui voient ces achats nouveaux sur le catalogue gémissent et ces gémissements durent chaque fois huit à dix jours. Pour les 500 habitués, il y a vingt qui sont contents et quatre cent quatre-vingts qui auraient voulu être servis les premiers. Une dame nouvelle riche descend de son auto : « Est-ce que je vais enfin pouvoir avoir le dernier Pierre Benoit, dit-elle ! — Encore sorti ! C'est malheureux, tout de même, avec les impôts qu'on paie ». On entend cela souvent. Autre cas : Dans une de nos annexes, la plus chargée, la dame employée dit à ces dames : « Pourquoi n'allez-vous pas à la bibliothèque féminine, il y a 1.800 volu-

mes, beaucoup de nouveautés ? » Alors ces dames répondent : « Nous l'avons visitée, mais il y a bien peu de monde, on n'y va pas, alors nous préférons venir ici ! » C'est tout à fait comme pour certains magasins où on ne voit personne, le public n'entre pas. Vous avez lu les Lois de l'imitation de Tarde et la Psychologie des foules de Gustave Le Bon. Inutile de vous développer le thème pourquoi le public d'un cabinet de lecture est assimilable à une foule. J'ai montré dans la revue *Le Mercure de France*, en 1919, que la foule est comme un grand enfant. Ne confondons pas le public et des lecteurs avertis, comme vous, par exemple, qui me faites l'honneur de me lire. A notre bibliothèque centrale, ceux qui viennent, même jeunes, sont déjà des spécialistes en livres, mais dans nos cabinets de lecture le public est comme l'enfant qui, ayant mangé un gâteau, en demande un deuxième.

Croyez-vous que tout cela me fâche ou m'étonne ?

Pas du tout ! Il faut être indulgent et aimer le public lecteur comme on aime les enfants.

COMMENT J'AI PU CONSTITUER UNE BIBLIOTHÈQUE POPULAIRE A EL-BIAR

par

M. Alfred COULON

Instituteur à El-Biar

Il est toujours malséant de parler de soi, cependant il est peut-être utile que chacun puisse communiquer le résultat de ses efforts et faire profiter autrui de l'expérience acquise. Qu'il me soit donc permis de soumettre quelques suggestions au Congrès.

L'organisation d'une bibliothèque populaire à El-Biar apparaissait hasardeuse et vouée à l'insuccès d'abord en raison même de la composition de la population. Elle est formée de trois éléments bien distincts:

1° Touristes qui, séduits par la beauté du site, l'attrait du séjour, un climat sain, se sont installés à El-Biar où ils passent régulièrement l'hiver; riches propriétaires, commerçants, industriels, hauts fonctionnaires, ayant leurs bureaux, leurs affaires à Alger et

qui ont acheté ou restauré les anciennes maisons de campagne des Rais d'autrefois ou ont construits de belles villas mauresques dans les riants et paisibles quartiers de la Madeleine, de Ben-Aknouna, d'Hydra, de Birtraria, de Saint-Raphaël, etc. Ces gens-là, qui ne lient commerce qu'entre eux, ont naturellement leurs bibliothèques personnelles plus ou moins riches.

2° Ouvriers, petits propriétaires ou commerçants, pour la plupart d'origine mahonnaise, très pratiquants, très attachés à l'Église, ne possédant le plus souvent qu'une instruction très rudimentaire et priant peu les joies de la lecture.

3° Des Indigènes, arabes et kabyles, employés comme journaliers, manœuvres, et la plupart complètement illettrés.

Ensuite, parce qu'il existe déjà depuis longtemps une bibliothèque paroissiale et une bibliothèque populaire catholique, bien organisées, abondamment pourvues d'ouvrages fréquemment renouvelés par les soins de l'Archevêché et dont le service est assuré avec intelligence et dévouement par un personnel de choix qui, par convictions, par tempérament, ou même simplement parce que cela est considéré comme de bon ton, parce qu'on y coudoie des gens de meilleur monde, apporte plus volontiers son concours aux œuvres patronnées par l'Église qu'aux institutions à caractère laïque. Enfin, parce qu'un grand nombre d'ouvriers, d'employés, de fonctionnaires, qui ont leurs occupa-

tions à Alger, sont abonnés au tram, descendent plusieurs fois par jour à la ville et peuvent facilement, s'ils le désirent, s'approvisionner de livres aux nombreux cabinets de lecture installés dans différents quartiers.

Le besoin d'une bibliothèque populaire se faisait donc peu sentir. Cependant, animé de la conviction que les bibliothèques constituent un excellent et indispensable instrument de progrès et qu'on ne saurait trop ardemment lutter contre cette littérature — prétendue populaire — qui est d'une ineptie lamentable quand elle n'est pas pernicieuse, j'ai eu à cœur d'essayer quand même.

Tout naturellement, je me suis d'abord adressé au Ministre de l'Instruction publique pour obtenir l'habituelle concession de livres. Mais l'Algérie est loin, et la réponse n'est jamais parvenue. Je me suis alors retourné vers la Municipalité. Mais, bien que ne possédant que des sympathies parmi les membres du Conseil municipal, il a fallu l'autorité personnelle et la ténacité du Maire pour obtenir une unique subvention de 500 francs. Me rappelant alors le conseil de La Fontaine « Aide-toi, le ciel t'aidera », je me suis mué en quémandeur ; j'ai frappé à toutes les portes ; j'ai lancé des appels dans les journaux ; j'ai écrit à toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à mon projet et un succès très encourageant n'a pas tardé à récompenser mes efforts. Par la suite, M. le Recteur

a bien voulu m'accorder des subventions et, en dernier lieu, grâce à la bienveillante sympathie de M. l'Administrateur de la Bibliothèque nationale, d'importants dons de livres m'ont été accordés, tant et si bien qu'il m'a fallu confectionner moi-même de nouveaux casiers et rayons pour loger toutes mes richesses.

La bibliothèque possède actuellement plus de 2.000 ouvrages ainsi qu'une abondante documentation sur l'Algérie et un grand nombre de collections de revues diverses.

Elle comprend trois sections :

1° Une bibliothèque, réservée exclusivement aux élèves des cours complémentaires et installée dans leurs classes. Elle comprend plus de 400 ouvrages : littérature générale, œuvres des écrivains classiques, livres d'étude, de vulgarisation, de référence, collection de dictionnaires et livres récréatifs, romans des meilleurs auteurs, choisis avec soin.

2° Le rayon des enfants, doté d'environ 300 ouvrages.

3° Celui des adultes, filles et garçons.

La bibliothèque est ouverte régulièrement au public le dimanche matin de 8 h. à 11 h. et en semaine pour les élèves. Le service en est assuré gratuitement et aucun crédit ne figure, au titre de la bibliothèque, aux divers chapitres du budget de la commune.

SERVICE DES PRÊTS

Mais il ne suffisait pas d'avoir des livres, il fallait amener des lecteurs. J'ai tout d'abord réussi à attirer les enfants et surtout les demoiselles de l'école de filles, en mettant en circulation la collection des « Jolis Contes », édités en très artistiques fascicules, abondamment illustrés de belles gravures en couleurs, par la librairie Hachette et la série des « Contes de tous les pays » de la librairie Nathan.

Ces jeunes lecteurs, bien stylés, encouragés, ont amené leurs frères et sœurs, puis leurs parents, et bientôt un courant sérieux de lecteurs et surtout de lectrices, prit l'habitude d'affluer vers la bibliothèque à la sortie des offices et, chaque dimanche, j'enregistrais une moyenne d'une centaine de prêts. Mais, hélas, ce beau zèle n'a pas persisté et le nombre des prêts, au lieu de suivre une progression constante, va au contraire en diminuant et cela, pour plusieurs raisons indépendantes de ma volonté.

1° Aucun local n'étant prévu pour la bibliothèque, le cabinet du directeur a été affecté à cet usage, mais il est trop exigü ; 3 ou 4 personnes l'emplissent et se gênent mutuellement. Il est difficile, dans ces conditions, d'assurer à la satisfaction de tous le service des prêts, le contrôle nécessaire et le classement des livres rendus.

2° A El-Biar, peut-être plus encore qu'ailleurs, on est peu soigneux, peu respectueux des livres et la plupart de mes beaux livres neufs, choisis à dessein très jolis, me revenaient après une ou deux semaines seulement de prêt, bien crasseux, la couverture fripée, les pages froissées et trop souvent même arrachées. Fréquemment des livres s'égarèrent soit par manque de soin, soit parce que les emprunteurs déménageaient en oubliant de rapporter les livres empruntés. J'ai été contraint de faire des observations sévères qui n'ont pas toujours été accueillies de bonne grâce et ont provoqué des désertions.

3° Les premières années, le service de la bibliothèque a pu être assuré également pendant les grandes vacances, mais depuis deux ans je ne trouve personne pour me remplacer parce que, ne recevant moi-même aucune rétribution, je ne puis pas rétribuer mon remplaçant. Alors, de nombreux lecteurs qui, pendant cette longue période de juillet à octobre, ont pris le chemin, soit de la bibliothèque populaire catholique, soit celui d'un quelconque cabinet de lecture ou même se sont complus à nouveau dans la littérature à bon marché, ne reviennent plus.

4° Voulant faire progressivement l'éducation des lecteurs et affiner leur goût, j'ai accordé ma préférence aux auteurs bien connus, je me suis procuré de nombreux ouvrages d'étude, de documentation, de critique, et le nombre des romans, surtout des romans

romanesques, des romans ciné, si à la mode maintenant, est assez réduit. Or, comme ces livres, beaucoup plus souvent demandés que les autres, sont vite hors d'usage et ne peuvent être remplacés — faute de ressources régulières — ceux qui ne viennent à la bibliothèque que pour y trouver ces romans, les autres ouvrages ne les intéressant pas, espacent de plus en plus leurs visites.

5° Enfin, les jeunes gens sont maintenant trop absorbés par la lecture des journaux de sports, par les diverses manifestations sportives, pour s'intéresser à la lecture, et les matches de foot-ball, les dancings, les cinémas, font une concurrence de plus en plus sérieuse aux bibliothèques.

QUELQUES REMÈDES A APPORTER A LA SITUATION

1° *Donner le goût de la lecture.* — L'adulte est le reflet de l'enfant et les bonnes habitudes contractées dans la jeunesse se gardent sans effort. Il faudrait donc commencer par donner aux enfants le goût des bonnes lectures. Or, bien que les horaires de toutes les classes prévoient au moins une séance par semaine de lecture récréative faite par le maître, cette lecture est rarement faite, faute de temps. Il conviendrait donc une fois pour toutes d'alléger sérieusement les programmes, de les débarrasser de tout ce fatras de

connaissances encyclopédiques peu assimilables pour de jeunes cerveaux et dont les élèves, ainsi qu'en témoignent les divers examens, ne retirent qu'un maigre profit, hors de proportion avec le temps considérable consacré à ces leçons et avec la peine que se donnent les professeurs. En sortant de l'école, les élèves gagneraient assurément à emporter un moindre bagage de connaissances plus ou moins pratiques, forcément incomplètes, souvent fausses, mais de se trouver, par une intelligente et méthodique préparation, par un harmonieux développement de leurs facultés, aptes à apprendre ce dont ils ont besoin et ayant le ferme désir de se perfectionner dans la technique de leur profession. Ainsi, de plus longues séances pourraient être consacrées à la lecture et à faire aimer les livres qui procurent, à ceux qui savent vraiment lire, qui se plaisent dans le commerce des bons auteurs, d'ineffables satisfactions.

2° *Il faut faciliter la lecture.* — Il faudrait faciliter la lecture en constituant partout où cela est utile des bibliothèques ouvertes aux jours et heures les plus propices, les plus favorables. Mais il faudrait aussi que les bibliothèques soient accueillantes, spacieuses, aérées, ensoleillées et gaies, afin qu'on s'y sentît à l'aise, dans une atmosphère agréable, aussi bien qu'à « l'Assommoir ».

3° *Prévoir un matériel suffisant.* — Il conviendrait

de prévoir des installations suffisantes pour la lecture sur place des journaux et revues, pour permettre de consulter avec profit des ouvrages de référence, de prendre des notes, voire même des photographies de documents.

4° *Renouveler fréquemment les collections.* — Une combinaison serait à étudier pour permettre de retirer de la circulation les ouvrages en mauvais état, de procéder à la désinfection des livres ayant pu être contaminés, et surtout, comme cela se pratique déjà dans de nombreuses bibliothèques scolaires de France, de renouveler souvent les collections d'ouvrages par un service régulier d'échanges entre diverses bibliothèques.

5° *Constituer des bibliothèques pour enfants.* — Le nombre de bons livres pouvant être mis entre les mains des enfants est insuffisant. La plupart de ceux écrits spécialement pour eux sont d'une pauvreté, d'une puérité, d'une niaiserie désespérantes. Les histoires qu'ils racontent sont souvent abracadabrantes, elles ne correspondent plus aux habitudes, aux aspirations actuelles ou elles cherchent d'une manière trop évidente et maladroite à moraliser. Or les enfants, pas plus que les grandes personnes, n'aiment à être catéchisés et, dans ce domaine, il faut savoir opérer avec prudence, avec habileté et cultiver surtout la sensibilité. Quand donc nos grands écrivains se décideront-ils à

songer davantage aux enfants, à se pencher vers eux avec tendresse, à étudier leur âme, leur psychologie, leurs goûts, à mettre tout leur talent à leur service et à écrire pour eux de plus nombreux petits chefs-d'œuvre comme on en trouve dans la littérature enfantine étrangère.

6° *La bibliothèque doit être un service municipal.* -- Enfin, si louable, si précieuse que soit l'initiative privée, il serait prudent de ne pas toujours laisser porter presque exclusivement sur elle le soin de créer et de faire fonctionner des bibliothèques dans les communes trop pauvres ou animées d'une insuffisante bonne volonté. Le dévouement, le désintéressement ont des limites, ils peuvent se tarir ou connaître des défaillances. La bibliothèque devrait donc être un service municipal, départemental ou national, assuré avec une régularité constante soit bénévolement, quand c'est possible soit avec une rémunération suffisante.

C'est donc toujours, en définitive, une question budgétaire qui se pose. Or les budgets des communes, des départements, de la colonie ou de l'État, sont — d'après les spécialistes — toujours difficiles à équilibrer. Cependant « Qui veut peut » et, si on le voulait sincèrement, il serait certainement facile de trouver les ressources nécessaires pour assurer la vie aux œuvres d'éducation sociale si éminemment utiles.

LE DÉVELOPPEMENT
DES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES ALLEMANDES
DURANT LES DERNIÈRES ANNÉES

par

M. le D^r Erwin ACKERKNECHT
Directeur de la Bibliothèque municipale à Stettin

Les vingt premières années de ce siècle ont encore vu en Allemagne maintes administrations municipales abandonner le soin des bibliothèques populaires (Volksbüchereien) à des fondations privées ou à des Sociétés d'enseignement public. L'inflation a mis la plupart de ces bibliothèques devant l'alternative ou de fermer leurs portes ou de se placer sous le patronage de la commune. Heureusement, les administrations municipales ont accepté, dans presque tous les cas, de s'occuper de ces bibliothèques. Ainsi s'est trouvée assurée non seulement l'existence matérielle des bibliothèques, mais leur gestion technique dans le sens moderne, l'accroissement et la conservation des stocks de livres. Récemment elles ont eu à souffrir jusqu'à

un certain point du fait de la répartition actuelle des recettes de l'impôt entre le Reich, les États et les villes, répartition qui a beaucoup diminué les ressources municipales; la situation financière a pesé très lourdement sur les municipalités et beaucoup d'entre elles ont restreint, sans voir plus loin, les crédits destinés à l'enseignement populaire.

Les bibliothèques populaires, surtout dans les grandes villes, sont, il est vrai, tellement appréciées de tous les milieux sociaux qu'elles n'ont pas eu à redouter une suppression complète des crédits, non plus que ne l'a craint l'enseignement populaire. On peut même dire que, règle générale, les bibliothèques populaires des grandes villes allemandes peuvent se considérer, aujourd'hui plus que jamais, comme des laboratoires de technique et de pédagogie des autres bibliothèques. Fait nouveau et conquête des derniers temps, beaucoup d'entre elles peuvent faire profiter de leurs richesses les bibliothèques rurales, en faisant fonction d'offices nationaux de renseignements aux bibliothécaires (*Staatliche Büchereiberatungsstellen*); il existe actuellement environ une trentaine de ces centres en Allemagne. Leur développement aurait conduit certainement depuis longtemps, comme au Danemark et en Suède, à la création de bibliothèques centrales pour de plus grandes circonscriptions rurales, si les nécessités économiques ne l'avaient empêché. Jusqu'à présent il n'existe qu'une bibliothèque centrale, parfai-

tement organisée, assurant le service de toute une province, c'est en Poméranie : la *Staatliche Büchereiberatungsstelle* fondée en 1915 et qui a pour siège la Bibliothèque municipale de Stettin, s'est vu adjoindre en 1923 une bibliothèque centrale (Pommersche Landeswanderbücherei), qui permet aux bibliothèques locales des campagnes de compléter temporairement leur fonds, en leur prêtant pour un semestre les livres que demandent nommément les directeurs de ces bibliothèques. Il existe également des centrales, mais plus petites, à Lübeck et à Flensburg.

Les relations directes avec les bibliothèques rurales ont amené les directeurs des bibliothèques populaires des villes à se rendre compte plus que jamais des différences essentielles qui distinguent le travail des bibliothécaires populaires et celui des bibliothécaires d'étude. Cette distinction se faisait jour depuis 1910-1920 ; on reconnaissait que la tâche principale des bibliothèques populaires est d'ordre pédagogique et pas seulement d'ordre charitable ou administratif. La génération d'universitaires surtout, qui est entrée dans les bibliothèques populaires après la guerre, universitaires bien préparés à leurs devoirs professionnels, a attaché une grande importance à établir théoriquement, de façon très nette, l'autonomie des bibliothèques populaires (il ne faut pas cependant oublier qu'il existe une transition entre la bibliothèque d'étude et la bibliothèque populaire, sous la forme de la bibliothèque

populaire d'étude et qu'il serait par suite dangereux d'exagérer la distinction). Toutefois le temps est bien passé où l'on pouvait croire que le service des bibliothèques populaires était une sous-espèce du service des bibliothèques d'étude, qui ne nécessitait qu'une minime préparation. Un simple regard jeté dans les deux revues allemandes des bibliothèques populaires (celle qui paraît à Stettin sous le titre de *Bücherei und Bildungspflege* et celle qui se publie à Leipzig sous le titre de *Hefte für Büchereiwesen*) permet de se rendre compte du niveau des discussions qu'amènent les questions professionnelles; la première de ces revues montre en particulier l'intérêt qu'elle porte aux bibliothèques rurales, et cela autant dans ses colonnes que dans son supplément *Die Dorfbücherei*.

Le fait principal de la distinction entre les deux genres de bibliothèques a été l'organisation en Prusse, comme cela existait déjà en Saxe, d'un double enseignement pour préparer au diplôme d'État de bibliothécaire, enseignement qui jusqu'alors avait été commun pour les bibliothèques populaires et pour le service moyen (*mittlere Dienst*) des bibliothèques d'étude. A présent l'enseignement comme l'examen sont complètement séparés, à cette exception près que le candidat aux bibliothèques populaires fait (en plus d'une année de stage dans les bibliothèques populaires et d'un semestre de scolarité dans l'école desdites bibliothèques) un stage d'un semestre dans une bibliothè-

que d'étude (bibliothèque universitaire) et inversement pour les candidats au service moyen des bibliothèques d'étude. De même les écoles d'État de la Prusse pour les bibliothèques populaires, dont il existe jusqu'à présent une à Berlin et une autre à Cologne et dont on va créer une à Stettin et une autre à Bonn, ne forment plus indistinctement des candidats pour les deux carrières. Il s'en suivra que les candidats aux bibliothèques populaires seront plus spécialement préparés pour leurs fonctions et que par conséquent ils seront plus aptes à répandre la culture parmi les adultes, de même que les instituteurs, avec le nouvel enseignement qu'ils reçoivent en Prusse, seront plus aptes à former la jeunesse des écoles.

Un autre progrès, dans ce domaine, a été réalisé par le ministère prussien des sciences, art et instruction populaire. Conformément à l'arrêté qu'il a rendu le 9 juin 1928 au sujet des bibliothèques scolaires, les instituteurs sont tenus de dresser méthodiquement les enfants à savoir se servir des livres, en les incitant de toutes manières à utiliser les bibliothèques scolaires et aussi les bibliothèques communales. Sans aucun doute l'étroite collaboration qui existe en Amérique entre la bibliothèque et l'école, a servi ici de modèle, de même que précédemment l'Amérique avait servi d'exemple pour la création de bibliothèques enfantines et de bibliothèques pour la jeunesse, en connexion avec les bibliothèques populaires des grandes

viles (Berlin a été la première à entrer dans cette voie). Il est certain que l'Amérique a beaucoup influé sur le développement des bibliothèques allemandes. Cependant, il ne faut pas perdre de vue qu'étant donné la différence de mentalité entre l'Amérique et l'Allemagne, la méthode pédagogique là et ici est fort différente. En exagérant un peu, il est possible de dire que : en Amérique le point de vue directeur est de familiariser, surtout et tout d'abord, l'enfant avec le livre en le lui faisant considérer comme un instrument de travail, un outil, un moyen de gagner de l'argent, en même temps qu'un moyen de distraction ; en Allemagne le point de vue est de faire comprendre à l'enfant le singulier enrichissement de sa conception du monde, qu'il puisera dans le livre, et ensuite l'heureuse amélioration de sa connaissance personnelle de l'homme et de la terre.

La même réserve à l'égard de la conception utilitaire des Américains apparaît dans la façon dont les bibliothèques allemandes envisagent l'introduction de l'« accès libre ». Le fait frappant que la marche victorieuse accomplie, il y a près de vingt ans, par ce système, à travers les pays scandinaves, s'est arrêtée aux frontières allemandes, a été en général mal compris à l'étranger. On croit que les bibliothécaires allemands ne se sont pas impartialement laissés convaincre de la valeur pratique de ce système, qu'ils sont trop ennemis du progrès, trop conservateurs, je dirais trop réac-

tionnaires et peut-être trop autoritaires, pour adopter les méthodes américaines. La vérité est que les bibliothécaires allemands ont parfaitement compris l'esprit de suite, l'énergie modèle avec lesquels leurs collègues de l'Amérique du Nord ont créé leurs méthodes d'organisation et de technique, méthodes qu'il a fallu conformer à l'idéal de formation spécifiquement américain. Pour les bibliothèques allemandes, si le point de vue principal avait été la rationalisation de la vie publique et privée de la nation (sauf dans cette partie indéracinable qui se trahit par certains plaisirs, jeux de hasard, paris, superstitions et par les sensations de la passion), elles n'auraient pu adopter de meilleures lignes de conduite que celles qui venaient d'Amérique. Mais ce n'est pas par hasard que les plus véhémentes discussions dans le monde des bibliothèques allemandes ont pour objet, depuis 1920, le côté pédagogique du prêt : le bibliothécaire allemand se sent chargé surtout d'un devoir de direction intellectuelle et non uniquement d'un office d'informateur. Il considère (fait significatif) que la tâche la plus importante et la plus difficile n'est pas de dispenser les livres d'instruction mais les livres de littérature. Le développement philosophique des lecteurs, la formation de leur goût littéraire, tels sont les thèmes qu'il a le plus discutés durant les dernières années.

Il en résulte donc ceci que si les conditions économiques permettaient les aménagements de locaux néces-

saires à l'organisation du libre accès, on arriverait très vraisemblablement à l'installer ça et là, mais pour les livres instructifs seulement, soit complètement, soit partiellement; par contre, le libre accès à la section des belles-lettres continuerait presque partout à être refusé, aussi bien aux adultes qu'aux enfants, même si les ressources budgétaires des villes devenaient plus grandes et permettaient plus de dépenses. Les bibliothécaires allemands craignent en effet qu'en accordant le libre accès à la section des belles-lettres, ils ne perdent tout le résultat de longs efforts pour la formation du goût des lecteurs et qu'ils ne voient bientôt au contraire se produire un recul dans l'éducation du public.

C'est également pour des raisons pédagogiques que les bibliothèques populaires allemandes ne considèrent pas, à l'exemple des bibliothèques américaines, la gratuité du prêt comme un idéal. Le lecteur doit reconnaître formellement en déboursant une taxe légère qu'il reçoit en prêt un bien appartenant à la collectivité et qu'il doit participer aux frais qu'entraîne l'usage de ce bien et son usure. En outre, en payant cette taxe, qui n'est qu'une reconnaissance de principe, il doit avoir le sentiment qu'il est en droit d'attendre, de la bibliothèque, un service régulier. Il est très significatif sous ce rapport que, dans les bibliothèques des grandes villes d'Allemagne, les sans-travail, à moins qu'ils ne réclament la gratuité complète, paient au moins une taxe d'un pfennig par livre emporté; les expériences

faites à ce sujet ont donné de meilleurs résultats que la gratuité complète.

Les bibliothécaires étrangers ont souvent constaté avec surprise que la classification décimale n'a pas trouvé d'adeptes dans les bibliothèques populaires allemandes, bien qu'elle soit *si simple* et qu'elle permette d'unifier le classement des livres aussi bien dans les villes que dans les campagnes. Pour ce qui est du classement uniforme des livres, par matière, l'organisation allemande des bibliothèques le considère naturellement comme un des buts à atteindre, mais elle n'y parviendra sans doute pas avant des années. Toutefois la condition préalable, comme on le voit en Suède, n'est nullement l'introduction de la classification décimale ; celle-ci est jugée, dans les bibliothèques allemandes, comme trop élémentaire et comme inorganique. Peut-être peut-on dire que le pédagogue allemand de bibliothèque voit son sentiment philosophique violenté par la décimalisation brutale de l'univers intellectuel ; il est aussi trop profondément persuadé que toute division complète des connaissances est soumise à un perpétuel changement, qu'elle s'oppose donc à une schématisation trop rigide, qu'elle exige plutôt une systématization n'excluant pas les modifications requises par le temps. Le monde des bibliothèques allemandes travaille présentement avec plus d'ardeur que jamais à une classification de ce genre, classification qui s'étendra aussi, en exagérant le point de vue pédagogique, au

domaine entier des belles-lettres, lequel sera divisé également par matière.

Enfin le bibliothécaire allemand considère comme une exagération le service illimité de renseignements tel qu'il est pratiqué dans les bibliothèques américaines. Naturellement les bibliothèques allemandes s'efforcent de s'acquitter toujours mieux des devoirs qui leur incombent comme institutions d'échanges intellectuels ; mais les bibliothécaires allemands croient que fournir des renseignements sur les mille et une questions de tous les jours (par là il ne faut pas entendre que toutes ces questions soient banales, mais qu'elles sont d'une utilité quotidienne) fait à peine partie de leur véritable tâche d'éducateur ; ils s'en acquittent pourtant avec conscience, mais sans perdre de vue le but philosophique de la pédagogie des bibliothèques.

Nombre de bibliothèques de grandes villes et de bureaux d'information ont fait paraître durant ces dernières années des catalogues raisonnés à l'usage des lecteurs, ce sont là d'excellents instruments pour aider à l'enseignement du public ; ils sont le fruit de beaucoup de travail, d'une méthode éprouvée, et servent de guide aussi bien pour les livres instructifs que pour les ouvrages de littérature. On a été aidé dans cette tâche par les statistiques des communications qui ont permis d'établir une véritable science du lecteur. Cependant on n'a rien appris de plus que ce que la pratique de la salle de communication n'avait déjà enseigné, et on se

demande si une étude trop scientifique des types de lecteurs n'arrivera pas à dessécher la vigilance des bibliothécaires et leur bienveillante attention pour le développement intellectuel de leurs clients.

Il est bien plus important pour le résultat des efforts des bibliothécaires que leurs établissements sortent de leur isolement, qu'ils collaborent de façon méthodique avec les autres institutions communales d'enseignement (Universités populaires, conférences, musées, théâtres, etc.). L'enseignement dans la commune doit avoir son centre à la bibliothèque, tel paraît être le but pratique et théorique que se proposent les bibliothécaires allemands d'aujourd'hui. C'est de cette idée que sont sortis les conférences aux lecteurs comme un auxiliaire spécifiquement allemand de la bibliothèque populaire, une forme de conférence publique qui vise méthodiquement à la formation, chez l'auditeur, d'un véritable art de lire. Quiconque veut approfondir l'action culturelle de la bibliothèque, doit avant tout se convaincre de cette vérité trop peu connue que « le lecteur » est une abstraction et qu'on se trouve devant du concret, devant des individus qui, entre autres occupations, se livrent à la lecture et par leurs lectures — si le cas est favorable — complètent la formation intellectuelle qu'ils ont tirée des leçons, des théâtres, des musées, des cinémas, etc., ou bien qui se disposent par leurs lectures à mieux recevoir l'enseignement qu'ils tireront de tout autre source, ou enfin qui se prémunis-

sent par l'effet critique de leurs lectures contre les mauvaises influences. Si donc la formation de l'individu est notre dernier objet, la bibliothèque — c'est l'avis de beaucoup de bibliothécaires allemands, — a un intérêt direct à combiner ses efforts avec ceux des autres établissements communaux d'enseignement et par là même à les multiplier.

LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES EN BELGIQUE

par

M: Charles DEPASSE

Inspecteur des Bibliothèques publiques belges

J'ai l'honneur de participer actuellement à un important Congrès international, dans cette magnifique ville d'Alger, dont nous emporterons tous, Mesdames et Messieurs, l'ineffaçable souvenir d'un merveilleux et trop rapide passage en un paradis de lumière, de soleil et de fleurs, où nous accueillit, dès le premier jour, votre sympathie charmante.

Congrès international de la Lecture publique.

Ainsi, des spécialistes sont venus des divers horizons pour se renseigner mutuellement et discuter ensemble des méthodes les plus propres à créer dans le peuple — c'est-à-dire chez tous — le besoin, l'habitude de lire ; de lui enseigner le goût de la lecture des livres les plus beaux et les meilleurs, pour se récréer sainement et de façon intéressante (Alphonse Karr dit avec raison « qu'une lecture amusante est aussi

utile à la santé que l'exercice au corps ») ; pour s'instruire et parfaire sa formation, pour se renseigner aussi sur mille sujets divers, qu'on ignore : à propos de sa profession, de son métier, de sa ville, de son pays... que sais-je ! ou tout simplement à propos des choses de la vie courante.

Mais laissez-moi poser devant vous cette question préalable : vaut-il la peine vraiment de s'arrêter ainsi solennellement à pareilles préoccupations, quand tant d'autres soucis impérieux doivent retenir notre attention vigilante : la paix du monde, le chômage, pour ne citer que ces deux gros problèmes à l'ordre du jour de toutes les nations du monde.

Mesdames, Messieurs, comme je voudrais vous convaincre tout de suite de ce que, dans la complexité enchevêtrée de l'organisation des sociétés actuelles, tous les facteurs d'éducation ont une influence marquante, notamment dans le social et dans l'économique.

« Donnez-moi un point d'appui et je soulèverai le monde », disait le célèbre physicien. Donnez-moi des hommes, j'entends des hommes vrais, et je vous bâtirai la cité idéale !

Or, pour faire, d'un individu, cet homme véritable, il faut l'instruire, il faut développer ses facultés d'intelligence, il faut lui former un excellent jugement, une volonté forte, un cœur fraternel.

On a dit qu'il n'est pas de progrès social possible, sans préparation suffisante des masses ; Messieurs, il n'est aucun progrès, sans éducation.

« L'éducation fait tout ; elle fait danser les ours » s'écriait Leibnitz.

Et s'il est vrai qu'il faut des élites pour la direction des affaires, elles ne réaliseront leurs plus beaux plans, leurs entreprises les plus géniales, que si la masse est capable et instruite.

Alors seulement progresse-t-on avec ordre et sûreté dans l'harmonie la plus parfaite.

C'est Jean Aicard, qui par un jeu de mots resté célèbre proclamait

Le livre

Délivre

Le livre délivre de l'ennui, des sentiments mauvais, des erreurs, de l'ignorance « cette plus grande maladie du genre humain » ainsi que l'appelait Voltaire

« La jolie, l'heureuse disposition que d'aimer à lire ; avec elle, écrit Madame de Sévigné, on évite l'ennui et l'oisiveté, deux mauvais compagnons ».

Mais le livre a mieux qu'un rôle passif, le livre, c'est votre délicat poète, la Comtesse de Noailles, qui l'affirme, « a la haute mission d'établir la vérité, de la fixer, la révéler, la répandre. »

C'est Henry Ford, le célèbre industriel américain qui dit encore :

« Quand un homme a apporté en naissant des facultés moyennes et qu'il est doué de la capacité de se servir de cet instrument qu'on appelle l'alphabet,

« il n'est pas de connaissance humaine, dont il ne
« puisse se rendre maître ».

Peut-être pourrait-on, admettant entièrement l'influence du livre, faire valoir que le commerce de la librairie permet à chacun de s'approvisionner d'ouvrages de tous genres et aisément.

Mais il faudrait alors que je vous montre que pour atteindre les buts supérieurs que nous proposons, il ne suffit pas de donner n'importe quel livre à n'importe qui, mais qu'il y a chaque fois qu'il s'agit d'offrir de la lecture à qui en sollicite, un problème pédagogique important qui se pose.

Et il ne peut appartenir qu'à un bibliothécaire préparé, instruit, psychologue, éducateur, de déterminer à bon escient l'ouvrage qui convient, qui plaira et qui répondra aux besoins intellectuels et moraux de l'intéressé.

Car il est exceptionnel que le lecteur moyen choisisse bien, tout seul, son livre. Et même les plus instruits se perdent-ils dans l'abondance de la production actuelle de nos éditeurs.

De plus, et quoiqu'il y ait bien de vérité en cette pensée de Pline l'Ancien : « Il n'y a si mauvais livre où l'on ne puisse apprendre quelque chose », il s'agit quand même de connaître les livres, pour en établir la convenance : le bibliothécaire spécialement formé pour cette tâche pourra, lui, en tous cas, faire preuve de la tolérance, de la délicatesse, des connaissances indispensables.

Il est un autre argument : pour réussir, nous ne pouvons imposer aux humbles une dépense de dix, quinze, vingt francs pour la lecture d'un seul ouvrage : la bibliothèque publique organise le prêt gratuit.

C'est devenu un lieu commun, que d'affirmer que « la bibliothèque doit être le complément indispensable de l'école ».

Si, parmi vous, Mesdames et Messieurs, j'ai le bonheur de pouvoir compter des membres du personnel enseignant, comme ils me comprendront bien si je leur dis :

Rappelez-vous votre désespérance navrée de constater que vos meilleurs élèves, ceux-là même sur qui vous aviez basé vos plus légitimes espoirs, vous sont revenus trop souvent, trois ou quatre années après leur sortie de l'école, ignorant bien des choses essentielles de ce qui leur fut si laborieusement enseigné.

Ah ! s'ils avaient pu lire, s'ils avaient lu pour entretenir le bagage acquis, pour l'augmenter même, comme vous eussiez été heureux ! et comme on comprend bien que la bibliothèque est le complément indispensable de l'école.

Comment ! Vous auriez durant cinq, six, sept, huit années, chaque jour, pendant des heures lourdes de fatigue et d'énervement, entouré ces élèves de soins continuels, coûteux et pénibles, peu à peu, vous leur auriez donné le meilleur de vous-mêmes, votre science et votre cœur, pour que, ces années scolaires

finies, le gouffre de l'oubli, irréparable souvent, engloutisse le fruit de vos savants et minutieux efforts!

Cela n'est pas possible !

Quel est l'artiste qui serait assez fou pour briser en morceaux le chef-d'œuvre qu'il vient de buriner dans le marbre, afin de s'éviter le mal de devoir, une fois par semaine peut-être, enlever les poussières qui saliraient la statue !

C'est un argument de sentiment, c'est aussi un argument de raison.

Mesdames et Messieurs du personnel enseignant, il dépendra de vous, de vos concours précieux et dévoués, — l'expérience belge l'a démontré — pour qu'il en soit autrement, pour que ne soient pas anéanties vos leçons minutieuses, pour que la société entière recueille, elle en a toujours besoin, le fruit indispensable et entier de vos efforts parfaits.

Ainsi donc, le livre, dont nul ne pourra mettre en doute l'influence nécessaire, doit devenir le compagnon assidu du travailleur, en ses heures libres, et pour le lui procurer dans les meilleures conditions matérielles et morales, il est indispensable que s'organise, sous la direction d'un bibliothécaire capable, la bibliothèque publique.

De cette bibliothèque, je ne vous parlerai pas comme d'une entité théorique. Rien ne vaut en ces matières les réalisations obtenues, et c'est pourquoi je vous parlerai des bibliothèques publiques en Belgique.

On a l'habitude d'enseigner que la première bibliothèque publique en Belgique date de 1772. Marie-Thérèse rendit alors publiques, en effet, les collections réunies sous le nom de « Bibliothèque des dues de Bourgogne ».

D'après le bibliothéconome Namur, Anvers aurait possédé sa bibliothèque publique en 1609, Gand en 1633, Louvain en 1636. Même, Anvers possédait déjà une bibliothèque en 1480.

A la suite d'un rapport du Comité d'instruction publique de Paris sur les bibliothèques publiques, la Convention nationale, par décrets (an II, an IV — 1792, 1795), décidait : la confiscation au profit de l'État « des livres et des manuscrits des ci-devant corps et communautés ecclésiastiques et de celles qui sont tenues de faire encore des livres, ainsi que des condamnés dont les biens sont confisqués ; leur réunion aux livres des bibliothèques d'État existantes ; la formation d'une bibliothèque au chef-lieu du département ».

Les administrateurs des départements de la Belgique s'occupèrent dès lors de rassembler les livres et manuscrits provenant d'établissements supprimés, ou appartenant à d'autres titres à l'État, qui étaient disposés dans l'étendue de leur ressort respectif ; il les employèrent à former la bibliothèque du chef-lieu, ne se souciant plus d'en établir d'autres. C'est ainsi que furent créées les bibliothèques des villes de Bruxelles,

de Bruges, de Gand, de Mons, de Namur qui existent encore aujourd'hui.

Déjà avant la révolution belge de 1830, il existait à Namur, à Bruxelles, à Mons, à Liège, etc..., vers 1825, des *Sociétés d'encouragement pour l'instruction élémentaire*. Elles furent formées chez nous sous le patronage du gouvernement hollandais. Notamment, elles facilitaient l'acquisition des fournitures de classe et répandaient les bons ouvrages au plus bas prix possible.

Ces sociétés avaient fait un choix, citons les Statuts, « d'ouvrages renfermant des connaissances utiles exposées avec simplicité et propres à faire germer dans de jeunes cœurs, le goût du travail et l'amour du bien; il fallait que ces livres fussent assez attrayants pour exciter la curiosité des enfants et prévenir la pernicieuse habitude de lire sans attention ».

A titre d'exemple, soulignons que pour l'année 1838 le nombre des exemplaires imprimés ou achetés par la Société de Liège s'élevait au chiffre considérable de 452.916, dont 304.088 avaient été distribués.

L'influence de ces *Sociétés* sur la création des bibliothèques publiques entre 1830 et 1860, est certaine; 1848 ! C'est l'époque où s'affirment les préoccupations sociales du mieux-être des masses; ainsi, à Bruxelles, Duepétiaux propose au Conseil communal d'établir des bibliothèques populaires, avec adjonction de cours publics et de lectures. Si sa proposition fut

écartée, l'idée ne se perdit point. C'est alors que se créèrent notamment les bibliothèques de Verviers (1848), Andenne (1848), Furnes (1849), Vracene (1849).

De 1850 à 1862, peu de créations.

Mais voici que pour la première fois, un Ministre, par son intervention, allait prouver d'excellentes dispositions du Gouvernement en faveur des bibliothèques publiques. Van den Peereboom, Ministre de l'Intérieur, proclamait, dans sa circulaire du 13 septembre 1862 : « Il serait heureux que bientôt chaque commune vît se former, à côté de l'école, la bibliothèque populaire qui en est le véritable complément ».

Ses désirs se réalisèrent : c'est à ce moment surtout qu'on vit s'organiser non seulement des bibliothèques « populaires » dans les grosses agglomérations, mais encore ces nombreuses bibliothèques « scolaires » qui se transformèrent dans la suite en bibliothèques publiques « communales ».

L'aide particulière d'œuvres puissantes telles : la *Ligue de l'Enseignement*, le *Willemsfonds*, le *Davidfonds*, fut d'un appoint précieux ; aussi marquerons-nous leurs influences diverses.

La *Ligue de l'Enseignement* a été fondée à Bruxelles le 26 décembre 1894, « Elle a pour but la propagation et le perfectionnement de l'éducation et de l'instruction en Belgique. Elle poursuit ce but par tous les moyens légaux, notamment : ...en favorisant l'établissement de bibliothèques populaires... »

Ainsi ses efforts n'ont pas uniquement porté sur l'organisation de conférences dans les Extensions universitaires ; consciente du rôle puissant de la lecture, elle a pensé aussi à aider à la création surtout et à l'organisation de bibliothèques.

Dès les premières années, la Ligue de l'Enseignement envoyait à toutes les bibliothèques, tenues par des membres du personnel enseignant officiel, qui en faisaient la demande, un subside de premier établissement de 50 francs.

Plus tard, à partir de 1874, parce que cette subvention n'était pas toujours employée comme il eût convenu, la Ligue adopta une autre méthode : elle préféra envoyer des livres pour le montant du subside alloué.

A l'expérience, ce deuxième système ne tint pas davantage : le dépôt abandonné à l'œuvre n'était profitable qu'à condition que le bibliothécaire restât en fonctions, conservât un zèle suffisant pour la faire vivre. D'ailleurs, on comprit que les livres, vite lus par tous les lecteurs, restaient malgré tout, dans la suite, sans acquéreurs. Le rendement du don était insuffisant.

C'est en 1898, après des expériences attentives, que la Ligue décida la création de bibliothèques circulantes. Cette idée est née de ce principe toujours vrai, que des livres, délaissés par des lecteurs qui en ont profité, peuvent encore faire les délices d'autres lecteurs pour lesquels ces ouvrages sont des nouveautés.

En 1899, 3 bibliothèques circulantes sont lancées. Aujourd'hui, le nombre de ces bibliothèques atteint 73 (10 furent détruites par les Allemands en Belgique occupée pendant la guerre). Le nombre de livres par caisse, prêtée pour deux ans au plus, est de 115 à 145. Ceux-ci, destinés aux enfants, aux adolescents, aux adultes, sont bien choisis et permettent de poursuivre, à tous points de vue, l'éducation générale des lecteurs.

Nous avons donné ces détails parce qu'ils expliquent une expérience dont des organisateurs d'œuvres de lecture *doivent* tenir compte; après l'essai de deux systèmes, le premier le plus facile consistant en l'envoi d'une somme d'argent dont le bibliothécaire se sert pour l'acquisition de livres, a été trouvé mauvais parce que les achats étaient médiocres; le second, plus radical, consistant en un don de livres choisis par la Ligue elle-même, avait cet inconvénient de laisser perdre irrémédiablement les bénéfices du don, chaque fois que la bibliothèque cessait de fonctionner ou même dès que le zèle du bibliothécaire faiblissait et que s'amoindrissait l'activité de l'œuvre. Et ainsi, le système des bibliothèques circulantes prévaut depuis 30 ans, à la satisfaction générale. C'est la fontaine de Jouvence à laquelle viennent se rajeunir les vieux fonds; c'est le régime le plus économique pour le rendement maximum. De façon générale, le système est absolument parfait du moment que les bibliothèques circu-

lantes sont composées suivant les besoins locaux, qui peuvent différer.

Bien des bibliothèques publiques, dans la partie française du pays — à laquelle seule s'adresse la Ligue — ont vu le jour ou ont atteint une activité souhaitable, grâce à cette propagande et à cette aide appréciables.

Pour la partie flamande du pays, il avait été créé en 1851 déjà, un organisme dénommé le *Willemsfonds*. Celui-ci poursuit les mêmes buts que la Ligue de l'Enseignement. Il édite des livres dont il fait don aux bibliothèques affiliées. Surtout, il prête des bibliothèques circulantes.

Ainsi, le pays entier était travaillé dès le milieu du XIX^e siècle par deux organismes nationaux puissants.

Notons encore l'influence du *Davidfonds*, créé en 1875, sur l'exemple du *Willemsfonds*, pour poursuivre les mêmes buts, mais du point de vue catholique.

Régionalement, signalons dans le pays de Verviers, les *Soirées populaires*, dans le pays de Liège, les *Cercles Franklin*, organismes nés vers 1880, qui s'occupent d'éducation populaire et organisent des cercles de conférences et des bibliothèques populaires.

L'Annuaire statistique de la Belgique indique que 606 bibliothèques populaires étaient établies en 1899 sous le patronage des administrations communales. Le nombre des bibliothèques indiquées ainsi est certes exact, mais il faut considérer que la statistique ne nous

informe aucunement de leur importance ou de leur valeur.

A cette époque, il y avait aussi dans 1994 écoles primaires, quelques livres à la disposition des jeunes élèves, d'après le Rapport triennal sur la situation de l'instruction primaire (1897, 1898, 1899).

La situation resta languissante.

En 1911, le Parti Ouvrier Belge (P. O. B.) crée, pour poursuivre l'éducation sociale de ses affiliés, la *Centrale d'éducation ouvrière*, laquelle organise des cours, des conférences, des bibliothèques dans les *Maisons du Peuple* du pays. En 1912, spécialement, sont institués l'*Office français* et l'*Office flamand des bibliothèques socialistes*.

1914 ! C'est la guerre ! La Belgique est occupée. La vie est arrêtée. C'est le chômage. Les travailleurs ont des loisirs, hélas bien lourds et bien douloureux parfois. Nos populations trouvèrent dans la lecture, une douce occupation pendant leurs longues heures vides. Toutes les bibliothèques triplèrent, quintuplèrent même le nombre habituel de leurs prêts. Bien des gens, jusque là indifférents, apprirent à connaître le charme d'un bon livre. Les ouvrages manquèrent bientôt. Un groupement se créa, en 1915, sous l'égide des trois partis politiques et grâce surtout aux fonds apportés par la *Commission for relief in Belgium* : le *Comité central des Œuvres de lecture populaire*, lequel organisa immédiatement 950 bibliothèques itiné-

rantes de quatre-vingt-quinze volumes, chacune, choisies parfaitement.

Enfin la guerre est finie. Les souffrances endurées, tant sous l'occupation que sur le front des hostilités, favorisèrent l'introduction de réformes sociales importantes, parmi lesquelles, la journée de 8 heures, qui allait donner à la masse, des loisirs réguliers.

J'ai tenu à vous donner ce court historique des bibliothèques publiques en Belgique, pour vous montrer que jusqu'en 1921, date de la promulgation de la loi, si méritoires que furent les efforts, et si louables que furent les influences, que je vous ai citées, c'est bien modestement que se firent les débuts, parce qu'il manqua toujours, et j'y insiste, une coordination des activités, une autorité directrice, une aide indispensable, trois choses qu'apporta heureusement en 1921 une législation dont je vous parlerai.

1920, Ministère tripartite de reconstruction nationale. M. Jules Destrée est ministre des Sciences et des Arts. C'est à lui que revient l'honneur d'avoir déposé le projet d'une loi organique des bibliothèques publiques, dans le dessein de faire utiliser avec un profit maximum les loisirs de la classe ouvrière. Généreuse initiative !

Dans l'exposé des motifs, joint au projet, M. le Ministre Destrée écrivait notamment :

« J'ai toujours considéré la bibliothèque publique
« comme le complément indispensable de l'école... Le

« développement de la bibliothèque publique doit donc
 « être l'objet de la sollicitude du législateur. Ce der-
 « nier apparaît à l'heure actuelle comme particulière-
 « ment pressant, pour trois raisons principales : *la*
 « *première*, c'est qu'une restauration nationale ne se
 « conçoit point raisonnablement sans une restauration
 « intellectuelle ; *la seconde*, c'est que l'introduction de
 « la journée de huit heures dans les ateliers a pour
 « conséquence l'octroi à la classe ouvrière de huit
 « heures de loisir et que la réforme ne serait qu'une
 « demi-réforme, si elle ne se compliquait point du
 « souci d'offrir aux travailleurs l'emploi utile et sain
 « de leurs loisirs nouveaux ; *la troisième*, c'est le prix
 « élevé qu'atteignent les livres aujourd'hui, par suite
 « des perturbations consécutives à la guerre, ce qui
 « nécessairement en raréfie l'achat individuel ».

Ces considérations précisent la haute portée de pareille entreprise.

Il est bon que je vous marque à présent l'exacte situation dans laquelle naquit cette loi nouvelle.

M. Jules Destrée, au cours de l'exposé des motifs en faveur de la loi relative aux bibliothèques publiques, pouvait dire :

« En dépit de certaines initiatives, dont je ne veux
 « pas diminuer le mérite, de certaines institutions
 « remarquables, installées dans les grands centres,
 « nous sommes, en Belgique, dans une situation dé-
 « plorable à cet égard, et dont nous avons honte lorsque
 « nous nous comparons aux pays anglo-saxons... ».

Et M. Heyman, l'actuel Ministre belge du Travail, rapporteur de la loi, attestait de la façon suivante, la situation des bibliothèques publiques en Belgique, avant le vote de la loi :

« Sur 1404 bibliothèques diverses, écrit-il, pour tout
« le pays, pour la plupart insuffisamment organisés,
« près de la moitié (625) comptaient moins de 300
« volumes, 1180 avaient moins de 1000 volumes ; 178
« seulement avaient de 1000 à 3000 volumes ; enfin, on
« n'en comptait que 46 possédant plus de 3000 vo-
« lumes. »

Il me tarde de vous lire les trois ou quatre articles de cette loi — qui en contient neuf — et de vous en signaler les caractéristiques. Sachons d'abord que les dispositions légales relatives aux bibliothèques publiques déterminent essentiellement : d'une part, les conditions à réunir pour qu'une œuvre puisse bénéficier de l'aide de l'État, et d'autre part, la nature et l'importance des subsides accordés.

ART. 2. — Les communes peuvent créer des bibliothèques communales ou en adopter une ou plusieurs, selon les besoins.

Dans les communes où il n'existe pas de bibliothèques répondant aux conditions de la présente loi, l'administration communale sera tenue de l'établir dès qu'elle sera sollicitée par des électeurs représentant le cinquième du corps électoral.

ART. 3. — Deux ou plusieurs communes peuvent

être autorisées par le Roi à se concerter pour fonder ou adopter une bibliothèque intercommunale.

ART. 4. — Toute commune établissant ou adoptant une bibliothèque doit consacrer au moins 25 centimes par tête d'habitant à l'aménagement, à l'entretien et au développement de la bibliothèque.

ART. 5. — Aucune bibliothèque communale ne peut être supprimée que par décision du Conseil communal, approuvée par le Roi. Le retrait de l'adoption est soumis aux mêmes conditions.

ART. 6. — Les bibliothèques publiques, communales, adoptées ou libres, jouissent de l'aide et des subsides de l'État si elles remplissent les conditions suivantes :

- a) Être installée dans un local convenable.
- b) Posséder un minimum de livres et effectuer un minimum de prêts.
- c) Être accessible à tous.
- d) Être gratuite, sauf une légère perception pour les prêts à domicile.
- e) Avoir au moins une séance de prêts par semaine dans les localités de moins de 3000 habitants, deux dans les localités de 3000 à 20.000 habitants, trois dans les autres.
- f) Se soumettre à l'inspection de l'État.
- g) Être gérée par un bibliothécaire de nationalité belge, sans distinction de sexe, possédant un certificat d'aptitude, sauf dispense.

Précisons que la loi consacre les principes essentiels suivants : qui font toute sa valeur, et qui en déterminent son efficacité.

1° Aide, moyennant contrôle. — Aide matérielle : intervention fixe de l'État dans le traitement du bibliothécaire; subsides proportionnels à l'effort effectué, pour l'acquisition de livres ; subsides extraordinaires en espèces pour l'amélioration du local, du mobilier. -- Aide morale : conseils de l'inspection.

2° Aide accordée à *toutes* les bibliothèques publiques, dès qu'elles réunissent les conditions légales imposées, que l'œuvre soit communale, ou libre, ou adoptée : faire lire, diriger cette lecture, pour aider à l'éducation générale des masses, tel est le but ultime de la loi qui encourage, dans ce sens, tous les efforts.

3° Liberté du choix des livres (sauf cette réserve : les subsides ne peuvent être utilisés pour l'acquisition a) de livres séditieux ; b) de livres insuffisants au point de vue éducatif ; c) de livres de propagande ou de polémique politique ou religieuse).

4° Obligation pour l'Administration communale, sollicitée par 1/5^e du corps électoral communal, de créer dans les trois mois de la demande, une bibliothèque publique communale, s'il n'existe pas sur son territoire de bibliothèque publique reconnue.

5° Obligation absolue pour l'Administration communale de subsidier des bibliothèques publiques communales et adoptées.

6° Interdiction de supprimer, sans autorisation royale, une bibliothèque publique communale ou adoptée (ce qui rend la suppression presque impossible).

7° Obligation pour le bibliothécaire d'être porteur d'un diplôme imposé qui prouve ses aptitudes indispensables.

8° Défense à la bibliothèque publique de faire du prosélytisme politique, philosophique ou religieux; obligation d'être exclusivement une œuvre d'éducation pour tous; avant tout, le choix des livres doit satisfaire à la demande des lecteurs.

9° Organisation de l'inspection, dont la mission essentielle, à côté du contrôle administratif, consiste à aider le bibliothécaire dans le choix des livres et à l'initier aux méthodes propres à obtenir un rendement éducatif parfait.

10° Ajoutons que les conditions de reconnaissance requises entraînent l'obligation d'une direction administrative satisfaisante.

Souignons volontiers que la loi fut votée à l'unanimité à la Chambre des Représentants et au Sénat. Ce fait important nous permet d'affirmer d'abord que la nécessité d'organiser systématiquement les bibliothèques publiques et de leur accorder l'aide de l'Etat, était déjà admise par tous, ensuite, que la loi est rédigée dans un tel esprit respectueux des convictions de tous, qu'elle put être admise par tous.

Les résultats ne se firent point attendre. Quelques

chiffres marqueront, mieux que les mots, les progrès réalisés, grâce à la loi, depuis sa mise en application :

ANNÉES	NOMBRE DE BIBLIOTH. RECONNUES PAR L'ÉTAT	NOMBRE DE VOLUMES EN BIBLIOTH.	NOMBRE DE LECTEURS DIFFÉRENTS INSCRITS	NOMBRE DE LIVRES PRÊTÉS
1922	1.370	1.540.547	250.000	2.686.313
1929	2.188	3.815.002	585.426	7.500.000

Vous apprécierez ces progrès notables. D'ailleurs il en est d'autres encore que ne peuvent accuser des statistiques :

C'est l'amélioration continuelle des locaux, du matériel, de l'administration de l'œuvre.

C'est la qualité toujours supérieure des collections; grâce à la mise au rebut des livres médiocres, grâce aux accroissements bien choisis.

C'est la meilleure formation des bibliothécaires qui ont acquis une expérience toujours féconde.

C'est, de la part des lecteurs, un électisme plus exigeant.

C'est en un mot le rendement éducatif toujours progressif de la bibliothèque publique : puisque sur les 7 millions et demi de livres prêtés en 1929, 18 % représentent des ouvrages didactiques.

La bibliothèque publique belge est alimentée :

a) par le subside de l'État, qui comprend un subside en livres (la bibliothèque choisit, d'accord avec l'administration, et l'État paie), et un subside en ar-

gent, qui comprend l'*intervention* de l'État dans le traitement du bibliothécaire (indemnité annuelle 250, 500, 750 francs, suivant que la bibliothèque a 1, 2, 3 séances de prêt de 2 heures); qui comprend aussi l'octroi d'une subvention spéciale extraordinaire pour la construction du local et l'acquisition d'un mobilier.

En 1922, pour 1.370 bibliothèques : 600.000 fr. (livres), 315.300 fr. (indemnités aux bibliothécaires).

En 1929, pour 2.188 bibliothèques : 1.250.000 fr. (livres), 905.000 fr. (indemnités) et 50.000 fr. (subsides extraordinaires).

Indiquons ici, pour préciser, car le subside est accordé d'après le rapport d'inspection qui apprécie l'effort effectué, que la moindre bibliothèque a reçu de l'État en 1930 au moins 510 fr., et que la mieux cotée a pu obtenir 2.450 francs.

b) par des allocations que les provinces, de façon autonome, accordent librement, d'après des règles qu'elles déterminent elles-mêmes, aux bibliothèques de leurs territoires respectifs.

Voici par province le subside total distribué aux bibliothèques :

Flandre occidentale : Fr. : 138.000.

Flandre orientale : Fr. : 100.000.

Province de Brabant : Fr. : 40.000.

Province d'Anvers : Fr. : 500.000.

Province de Hainaut : Fr. : 190.000 (Édition d'une revue « *Savoir et Beauté* »).

Province de Liège : en espèces Fr. : 50.000, auxquels il faut ajouter le bénéfice d'une bibliothèque circulante provinciale importante qui envoie deux fois l'an 100 volumes reliés aux bibliothèques qui le désirent. — Édition de deux revues « *Notices bibliographiques* » et « *Distraire, Instruire* ».

Province de Namur : Fr. : 10.000.

Province de Limbourg : Fr. : 48.000.

Province de Luxembourg : Fr. : 2.000.

c) Il n'est pas sans intérêt de faire remarquer ici que beaucoup d'administrations communales ne bornent pas à 25 centimes par habitant, suivant l'exigence de l'article 4 de la loi, leur intervention en faveur de leurs bibliothèques. Le total de ces subsides communaux ferait certes une jolie somme. La ville de Liège accorde pour l'acquisition et l'entretien des livres, à une seule de ses 8 bibliothèques communales, par année, la coquette somme de 100.000 francs.

La ville d'Anvers, pour 1930, a dépensé pour ses bibliothèques communales, pour achat et entretien des livres, 335.000 francs.

d) Les bibliothèques publiques belges peuvent bénéficier, dans certaines conditions, de l'aide d'organismes divers, que nous énumérerons simplement ici :

Bibliothèques agricoles et horticoles, du Ministère de l'Agriculture (dépôt de quelque 70 livres d'agriculture).

Office des Classes moyennes, du même Ministère (dépôt d'une centaine de livres techniques).

Bibliothèque itinérante de la Ligue de l'Enseignement.

Willemsfonds, bibliothèque itinérante.

Dauidsfonds, bibliothèque itinérante.

Bibliothèque itinérante provinciale de Liège.

Désirant vous montrer entièrement l'amplitude du mouvement, je vous donnerai encore la liste, suggestive, des Fédérations et Cercles divers de Bibliothécaires, en vous faisant remarquer cependant que l'activité de certains d'entre eux est peu marquante.

Offices nationaux (français et flamand) des bibliothèques socialistes, avec deux revues mensuelles, de langue française : « *Les Cahiers du Bibliothécaire* », et de langue flamande : « *De Bibliothecaris* » ; Fédération nationale des bibliothèques catholiques, avec deux revues mensuelles : « *Revue des auteurs et des livres* » et « *Boekengids* » ; Cercle (flamand) des bibliothécaires et employés de bibliothèques, avec une revue mensuelle : « *Bibliotheekgids* ».

Fédération provinciale des bibliothèques publiques du Luxembourg.

Cercles des Bibliothécaires et des Amis des Livres (province de Liège).

Société (a.s.b.l.) : Les Amis des Bibliothèques publiques.

Enfin, je vous signalerai que depuis 1920, 8 revues et des périodiques s'occupant de bibliographie ou de bibliothéconomie ont vu le jour. Et que, en langue

française seulement, une douzaine de livres techniques divers, s'adressant aux bibliothécaires, ont été édités.

Je ne peux, dans le temps qui m'est accordé, vous donner plus de détails, mais ces éléments, déjà, prouveront bien que dix années à peine ont suffi, sous la bienfaisante influence d'une loi excellente et grâce à une organisation systématique qu'elle a provoquée, pour aboutir à cet important mouvement.

Pourtant, faut-il rappeler que le milieu belge n'était pas tellement propice à pareille éclosion. La Belgique, jusqu'à la guerre, fut le pays des bas salaires et des longues journées de travail — peu de place pour la lecture ! L'instruction obligatoire jusqu'à 14 ans n'est effective que depuis 1918. Le pourcentage de Belges, sachant lire et écrire en 1920, était 83,1 %. La journée de 8 heures, accordant des loisirs aux travailleurs est en vigueur depuis 1919 seulement. Enfin la Belgique est bilingue, trilingue même, ce qui complique souvent la mise en œuvre des institutions éducatives.

Pour créer ce mouvement, il a fallu la loi, une loi tolérante, permettant d'encourager tous les efforts, créant l'aide matérielle de l'État et des communes, assurant au bibliothécaire, par l'inspection, un conseiller permanent, mais il a fallu surtout des bibliothécaires dévoués, auxquels, en passant, je veux rendre un hommage dû et dont toutes les activités conjuguées furent nécessaires.

Deux points importants inquiéteront toujours ceux

qui, responsables devant l'opinion, auront à légiférer à propos de l'organisation des bibliothèques publiques :

La notion de bibliothèque publique ;

Le choix des livres.

La loi belge a désigné par cette expression bibliothèque « *publique* », surtout l'œuvre d'éducation populaire, que chacun peut fréquenter aisément, et où le prêt à domicile, consenti avec les moindres formalités, est la règle courante.

Elle est *communale*, ou *libre*, ou *adoptée*, suivant le statut qu'elle s'est donnée. On eût pu l'appeler comme autrefois bibliothèque « populaire ». Mais on a voulu éviter le sens péjoratif qu'on avait fini par attribuer à ce vocable, et marquer surtout que la bibliothèque « publique », encore qu'elle contiendra des ouvrages pour les moins instruits, pourra être, grâce aux collections réunies, utilement fréquentée par le médecin, l'ingénieur, le technicien, le professeur, l'étudiant, par tous.

C'était dès l'abord, élever sa valeur — et son mérite — et imposer à ses organisateurs le souci de la bien composer.

Les législateurs ont donc eu raison.

Il est utile de vous signaler, dans cet ordre d'idées, cette caractéristique de la législation belge qui donne à *toutes* les bibliothèques publiques, réunissant certaines conditions de publicité, d'activité et de contrôle,

le droit d'être subsidiées par l'État. Les partis politiques belges — socialiste et catholique surtout — ont des œuvres nombreuses. Principalement dans les agglomérations industrielles, il n'est pas rare de rencontrer, dans la même rue : patronage catholique, maison du peuple socialiste, cercle libéral... où fréquentent les partisans, et de trouver, dans chaque local, une bibliothèque publique libre, subsidiée par l'État, en plus de la bibliothèque publique communale.

Ces différentes œuvres de lecture sont ouvertes à tous, elles contiennent des ouvrages au goût de ceux qui les fréquentent, elles sont dirigées par un bibliothécaire dont le diplôme — exigé ! — garantit les capacités, elles sont inspectées et contrôlées par l'État, ...et elles peuvent être subsidiées.

Pour créer, *avec des ressources limitées*, les bibliothèques nécessaires, pour obtenir — car on n'accorde à ces bibliothécaires dont les prestations sont de 2 à 6 heures par semaine que *des indemnités insuffisantes* — les dévouements indispensables, il faut accepter *tous* les bons concours qui s'offrent.

Tous les efforts sont utiles et doivent être encouragés ! Et que la bibliothèque publique fonctionne convenablement dans les conditions que je viens d'indiquer sous la direction d'un socialiste ou d'un libéral, d'un juif ou d'un chrétien, d'un prêtre ou d'un franc-maçon, d'un instituteur ou d'un diplômé de l'Université, qu'importe ! si le lecteur a le livre qui lui

plaît et qui lui convient, puisque le premier but à atteindre, c'est de faire aimer la lecture, c'est de faire lire, c'est d'éduquer par le livre.

Ah ! plus tard !... plus tard quand le peuple, par l'obligation scolaire, par le prolongement de l'âge de la scolarité, par les premiers et salutaires efforts des œuvres de lecture publique, saura lire, quand il aura acquis, comme pour le manger et pour le boire, le besoin de lire, c'est lui qui fera — à sa convenance encore — avec des exigences heureuses, la bibliothèque publique *que nous appelons de nos vœux* : c'est-à-dire celle qui, installée dans des locaux publics et adéquats, et composée avec un intelligent éclectisme, comprendra des ouvrages de toutes tendances, et suivant son importance, concernant toutes les matières de l'activité intellectuelle. Elle sera dirigée par un bibliothécaire — permanent, formé dans les écoles spéciales pour bibliothécaires — accueillant, aussi tolérant qu'instruit, et qui fera œuvre essentielle d'éducateur.

L'ORGANISATION
DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES
AU DANEMARK

LES BIBLIOTHÈQUES CENTRALES

par

M. Robert L. HANSEN

Inspecteur des Bibliothèques danoises

La première question à l'ordre du jour du Congrès : bibliothèques centrales et succursales, rappelle tout de suite à nous Danois la très importante organisation nouvelle des bibliothèques de notre pays, formation nouvelle, qui veut dire révolution du service entier de nos bibliothèques, aussi bien des plus scientifiques que des « populaires » les plus modestes.

Si cette réforme ne signifie pas exactement création de bibliothèques « centrales » *avec* succursales, mais plutôt création de grandes centrales en coopération intime avec de petites centrales, cela revient — pratiquement — au même. Je veux parler de la création des bibliothèques que nous appelons simplement les *Biblio-*

thèques centrales et que nous avons pu établir, grâce à notre loi de 1920 concernant les bibliothèques publiques libres. La loi ne vise que les bibliothèques de cette catégorie, mais, grâce aux ressources qu'elle met à leur disposition, elle a été d'une importance décisive même pour les bibliothèques d'étude; celles-ci peuvent maintenant employer tout leur argent à la littérature strictement scientifique et ne sont plus obligées d'acheter aussi, comme auparavant jusqu'à un certain degré, les ouvrages de vulgarisation, que le public leur demandait, parce qu'il n'avait pas d'autres bibliothèques où s'adresser.

Avant la loi de 1920 il existait dans la province danoise, en plus de quelques bibliothèques urbaines, toutes insignifiantes et peu fournies, mille bibliothèques rurales environ, qu'on appelait bibliothèques paroissiales. Elles dataient de l'époque du rationalisme et avaient été, au début, d'une utilité assez grande pour l'élite des paysans. Mais, depuis longtemps, elles ne contenaient plus que de la littérature d'agrément la plus populaire et n'étaient fréquentées que par le bas peuple. Elles ne jouaient ainsi aucun rôle pour l'éducation du peuple, ne pouvaient ni servir à la jeunesse des campagnes à sa sortie de l'école primaire, ni l'accueillir à son retour des « Écoles populaires supérieures ».

Il y avait la plus complète disproportion entre le

niveau d'instruction générale de la population et celui de nos bibliothèques soi-disant populaires.

Je ne vais pas vous fatiguer par un aperçu historique de la genèse de notre système de bibliothèques; il ne peut avoir aucune importance pour un autre pays, mais, puisque le résultat nous paraît être bon et qu'il a été obtenu en peu de temps, j'espère pouvoir vous donner quelques renseignements pas trop inutiles au moment où vous allez vous engager dans une voie analogue. Je vous exposerai donc les détails du système et sa base économique. Si j'ose estimer ces renseignements utiles, c'est qu'il y a, malgré toutes les différences existant entre les Français et les Danois, au moins deux points de ressemblance : nous sommes l'une et l'autre des nations de paysans, et des nations qui n'habitent pas les États-Unis, c'est-à-dire que nous n'avons pas de villes monstres, pas d'énormes dotations ni d'impôts spéciaux pour maintenir les bibliothèques. Chez vous comme chez nous, nous n'avons que l'État et les communes sur qui nous puissions compter, quand il s'agit de créer des bibliothèques modernes dans un laps de temps raisonnable. (J'avoue que j'ignore ce que peut faire la dotation Carnegie, mais je ne pense pas qu'une dotation, fût-elle d'origine américaine, puisse résoudre tout le problème en France.)

Avec une juste connaissance de notre population campagnarde, le créateur de notre système, l'égypto-

logue M. H. O. Lange, directeur de la Bibliothèque royale de Copenhague, a proposé de ne pas confier aux campagnards le soin d'établir eux-mêmes des bibliothèques qui répondraient à tous les besoins en livres de la population. En effet, dans ce cas, on aurait pu attendre longtemps, sans aucun doute, la réalisation de son projet : création de bibliothèques mettant à la disposition de tous la littérature générale qui a trait à l'éducation intellectuelle et matérielle de la population des villes et des campagnes.

D'une part le paysan danois ne délire pas plus facilement les cordons de sa bourse que le paysan de n'importe quel autre pays et, d'autre part, il ne fallait pas s'attendre à ce que cette population eût spontanément la compréhension de la nécessité de renouveler le stock de livres des vieilles bibliothèques, avant qu'elle eût appris, en pratique, l'utilité et l'importance d'une bibliothèque moderne.

Par contre il y avait lieu de croire à la possibilité d'établir une série de bibliothèques nouvelles dans les villes, où, en général, il n'existait pas déjà de bibliothèques, ayant conservé une mauvaise tradition qu'il aurait fallu vaincre, comme ce fut le cas à la campagne. En outre on pouvait espérer que l'argent coulerait plus largement et de meilleure grâce dans une société citadine, si différente de nature de la population rurale et parmi laquelle beaucoup de lecteurs ont des goûts intellectuels et professionnels plus étendus. Si

en plus on chargeait ces bibliothèques de secourir les petites bibliothèques rurales, on était amené à supposer que la communication qui s'en suivrait entre la campagne et la ville plairait bien aux citadins. En effet, les encouragements, pour des relations amicales entre les champs et la ville, sont toujours plus du côté des citadins que de celui des paysans.

Dans une grande commission nommée pour préparer notre loi concernant les bibliothèques publiques, les opinions de M. Lange gagnèrent tous les membres et la loi de 1920 accorda des subventions spéciales pour la création de bibliothèques centrales dans les villes qui désiraient se charger de fonctions, spécialement précisées, dépassant celles qui incombent d'ordinaire aux bibliothèques urbaines.

Et voici quelles furent les charges de ces bibliothèques centrales : Outre le service de bibliothèque municipale pour les villes où elles sont situées, les centrales doivent se charger du prêt de la littérature instructive aux particuliers et aux bibliothèques rurales de tout leur district, et en plus du prêt de romans moyennant une redevance modique. De plus elles doivent donner, à toutes les petites bibliothèques, l'assistance technique dont elles ont besoin, c'est-à-dire les aider à faire leur choix de livres, à rédiger leur catalogue, à opérer leur classement, etc.

Comme vous voyez, il n'est pas du tout dans l'intention de la loi que ces bibliothèques centrales doi-

vent remplacer et encore moins supprimer les petites bibliothèques rurales.

Au contraire, la loi a visé à faciliter la création de bibliothèques rurales libres dont ces centrales pourront ensuite compléter le stock de livres, soit à l'aide de « bibliothèques ambulantes » (travelling libraries), soit par des prêts à des particuliers, de façon à ce que les petites bibliothèques puissent employer leur peu d'argent à l'acquisition à la fois de la littérature la plus recherchée et de ces ouvrages qu'un lecteur peut prétendre trouver à sa disposition même dans la plus petite bibliothèque, comme par exemple, certains auteurs classiques et certains manuels élémentaires, même s'ils ne sont pas beaucoup demandés.

Il va sans dire que nous avons vu aussi manifester l'opinion selon laquelle les centrales devraient répondre à tous les besoins en livres du district. Mais la plupart de nos bibliothécaires pensent maintenant qu'on ne gagnerait jamais, en ce cas, la population entière. Il sera toujours plus facile de la gagner par une bibliothèque dont on sait qu'elle appartient à sa propre commune et dont on connaît personnellement le bibliothécaire, qui est le plus souvent l'instituteur des enfants du village. S'il arrive que la petite bibliothèque se montre insuffisante pour quelques lecteurs, le bibliothécaire fait venir de la centrale ce dont ils ont besoin, ou il les met en communication directe avec celle-ci. En outre, on conçoit que la totalité de

l'argent dont on devrait disposer dans tout le pays serait bien plus élevée, si chaque commune donnait son écot à sa propre bibliothèque, que si l'on imposait aux communes particulières une certaine contribution. (Je peux ajouter que maintenant il est devenu de plus en plus général qu'une commune rurale en possession d'une bonne bibliothèque de village paye volontairement une petite contribution à *la centrale*, une fois qu'elle a compris l'utilité de cette institution).

Il n'y a dans la loi danoise aucune prescription exigeant l'existence de bibliothèques — comme c'est le cas dans certains pays ou comme la loi l'ordonne pour les écoles, — et, par conséquent, aucune ville n'a été forcée de maintenir une « bibliothèque centrale ». La loi se contente de faire différentes offres aux villes qui créeraient et maintiendraient une bibliothèque d'un certain modèle. L'offre d'une subvention spéciale aux bibliothèques qui voudraient se charger du rôle de centrales, fut, cependant, au cours de 7 ou 8 années, acceptée par le chef-lieu de tous les départements, un seul excepté (la capitale, Copenhague, n'est pas comprise dans le système, elle ne pourvoit qu'à ses propres besoins). Il y a maintenant 27 bibliothèques centrales, un département particulièrement vaste en ayant deux. Les îles Féroë possèdent leur centrale comme les autres départements danois.

Il se manifesta bientôt que les centrales plaisaient extraordinairement à la population et qu'elles réus-

sisaient à prouver leur raison d'être. Aussi une autre commission qui avait été nommée en 1924 pour élaborer l'organisation future de nos bibliothèques d'étude, trouva-t-elle naturel, et même nécessaire, de se servir de ces bibliothèques nouvelles comme d'une base pour la rénovation des anciennes bibliothèques d'étude. L'objet de cette commission était surtout de trouver les moyens de rationaliser les achats de livres des bibliothèques scientifiques, afin de les adapter davantage aux besoins, de plus en plus grands, de littérature spéciale, sans exiger d'augmentation des crédits. On pensait pouvoir obtenir ce résultat, en partie en fixant à chaque bibliothèque d'étude un domaine précis, qu'aucune autre bibliothèque n'aurait à pourvoir (1), et en partie en réservant les achats de ce qu'on appelle généralement littérature de vulgarisation aux bibliothèques publiques libres. On a compris enfin qu'on éviterait à l'avenir la grande usure que subissaient dans les bibliothèques scientifiques les ouvrages de littérature nationale, reçus à titre de dépôt légal, puisqu'on renvoyait aux bibliothèques publiques libres et surtout aux « centrales » les emprunteurs nombreux de cette littérature nationale (il faut rappeler ici que toutes nos grandes vieilles bibliothèques prêtent leurs

(1) C'est pourquoi nous voyons déjà depuis quelques années la vieille Bibliothèque royale n'acheter que les œuvres humanistiques, tandis que la Bibliothèque dite d'Université ne se charge que des sciences naturelles.

livres depuis nombre d'années, et ont accoutumé ainsi le grand public à ce prêt à domicile). A l'avenir nos bibliothèques scientifiques n'auront à prêter la littérature danoise qu'au cas où il s'agira de littérature très spéciale et fort rarement demandée.

Le stock de livres qui, selon la commission mentionnée, doit se trouver — et il s'y trouve déjà amplement — dans une bibliothèque centrale subventionnée par l'État, est donc celui-ci :

En premier lieu le stock ordinaire d'une bibliothèque urbaine, à savoir les œuvres de vulgarisation et d'instruction pratique d'un accès facile, les belles lettres nationales, classiques et modernes, de caractère point trop spécial, les livres pour enfants et pour la jeunesse et les manuels habituels. Et ensuite, pour la fonction spéciale de bibliothèque centrale : le matériel nécessaire pour s'orienter dans l'administration de l'État; une collection complète concernant l'administration locale; la littérature professionnelle pratique; les grands ouvrages de l'histoire nationale; pour la topographie : les publications donnant la description complète du pays ainsi que les monographies les plus importantes sur les localités; les périodiques professionnels et mixtes les plus importants; pour la littérature nationale, les éditions modernes de la littérature de l'époque avant Holberg (notre Molière) et une ample représentation des principaux ouvrages de Holberg à nos jours, ainsi qu'une grande collection de

la prose, de la poésie et du théâtre modernes; un certain choix de littérature en langues étrangères et, enfin, une grande collection de doubles pour le prêt à la campagne.

Comme vous le voyez, ce n'est pas peu de chose que de préparer cette première base pour l'ouverture d'une bibliothèque dans une ville qui n'en avait pas auparavant. Mais il faut avouer aussi que la plupart des centrales n'ont acquis les ouvrages, appartenant aux catégories particulièrement onéreuses, que petit à petit, si elles n'ont pas eu l'avantage — comme plusieurs l'ont eu — d'être situées dans des villes possédant un vieux lycée avec une bibliothèque bien garnie. En ce cas les parties encore utilisables de cette bibliothèque ont été déposées — en vertu d'un arrêté ministériel — à la centrale. Peut-être ce procédé sera-t-il possible aussi dans beaucoup de villes françaises.

Pour une bibliothèque centrale danoise de ville moyenne, un pareil stock implique environ de 25.000 à 75.000 volumes selon le nombre d'habitants de la ville et du département. Ces chiffres vous paraissent peut-être modestes, mais le nombre d'habitants des villes descend jusqu'à 10.000 et ne s'élève que rarement jusqu'à 70.000; la plupart des villes n'ont qu'environ 25.000 habitants. Leurs districts ruraux comptent une population variant entre 100.000 et 200.000; ceux de Slesvig en ont beaucoup moins.

Si nous passons maintenant à la méthode appliquée

par les centrales pour faire profiter autant que possible la population de leurs richesses en livres, nous trouvons, en vérité, qu'il n'existe pas une méthode unique reconnue par toutes les bibliothèques : il y en a plusieurs, mais je ne vous exposerai que deux d'entre elles. — Une première catégorie de centrales — mais à laquelle n'appartiennent que peu de bibliothèques — a choisi la fonction de bibliothèque commune pour tout le département ou à peu près. Estimant que telle ou telle localité n'a aucune possibilité de créer une bibliothèque communale libre, la centrale y a établi une « station de distribution », c'est-à-dire non pas une succursale contenant un petit stock de livres, fixe ou variable, mais seulement un local où une personne de bonne volonté reçoit les demandes de livres de la population et les transmet à la centrale, qui expédie ensuite les livres demandés soit par la poste, soit par l'intermédiaire du conducteur d'un autobus passant à proximité de la « station ». A première vue le système opère de façon parfaite et il est apprécié par ceux qui s'en servent, mais, en y regardant de plus près, on s'aperçoit vite de ses défauts : beaucoup de localités restent toujours en dehors de l'action de la centrale et la possibilité d'une influence directe sur les populations est à peu près exclue.

Une seconde méthode est suivie maintenant par la plupart des centrales. Elles établissent de petites bi-

bibliothèques communales, indépendantes au point de vue administratif, bibliothèques qui vivent de leur propre vie, qui sont à la disposition d'une population pouvant se contenter d'un modeste stock de livres, mais, en même temps, qui travaillent comme succursales de la centrale, au profit des lecteurs plus exigeants. De cette manière il est possible de maintenir d'une part un certain sentiment de propriété cher à nos paysans et propre à provoquer des subventions locales plus élevées, et d'autre part de faire entrer ces petites bibliothèques dans l'ensemble des bibliothèques danoises.

Il va sans dire qu'on n'oublie pas de représenter à ces petites bibliothèques leur responsabilité envers leurs lecteurs ni de leur faire connaître ce qu'elles peuvent et doivent exiger de la centrale. Ces petites bibliothèques se sentent en vérité très indépendantes, et la population en est très fière; en même temps elle sait qu'elle a aussi participé à la centrale par les subventions que l'État et le département accordent à celle-ci au profit de la population campagnarde. Personne ne s'adresse donc à la centrale avec le sentiment d'être un intrus. Ce sentiment d'égalité est provoqué et maintenu, d'abord par les visites fréquentes du bibliothécaire de la centrale, pendant lesquelles on discute peut-être la production en livres de l'année, et on parlera de l'utilité de certains livres, soit pour la contrée, soit pour des cercles particuliers; il est en-

tretenu aussi par l'envoi de listes de livres spécialement utiles à la petite bibliothèque en question, et par l'organisation à la centrale de réunions et de cours pratiques. Enfin on a commencé d'établir une communication régulière en autobus-bibliothèque entre la centrale et les petites bibliothèques rurales; celles-ci regoivent de cette manière les livres qui leur font défaut pour les emprunteurs particuliers, et de petites collections de livres choisis pour faire la propagande sur tel ou tel sujet d'intérêt actuel ou local.

Mais une condition essentielle, c'est que la petite bibliothèque puisse se tirer d'affaire elle-même en ce qui concerne la littérature professionnelle et esthétique la plus courante et faire face aux questions de « référence » les plus élémentaires. Cette condition est essentielle pour assurer le prestige de la petite bibliothèque auprès de la population. Ainsi la centrale n'intervient qu'au moment où le stock de la bibliothèque rurale fait défaut. Cela est naturellement le cas, quand le public demande des ouvrages des catégories déjà mentionnées comme étant spéciales aux centrales. Mais qu'arrive-t-il quand le stock de la centrale fait également défaut ? C'est ce que je vais me permettre de vous montrer à l'aide du tableau schématique représentant la sphère d'activité et les relations d'une bibliothèque centrale du modèle que je vous ai décrit.

Il s'agit de la centrale du Jutland du sud-ouest, située à Esbjerg, ville d'exportation à destination de

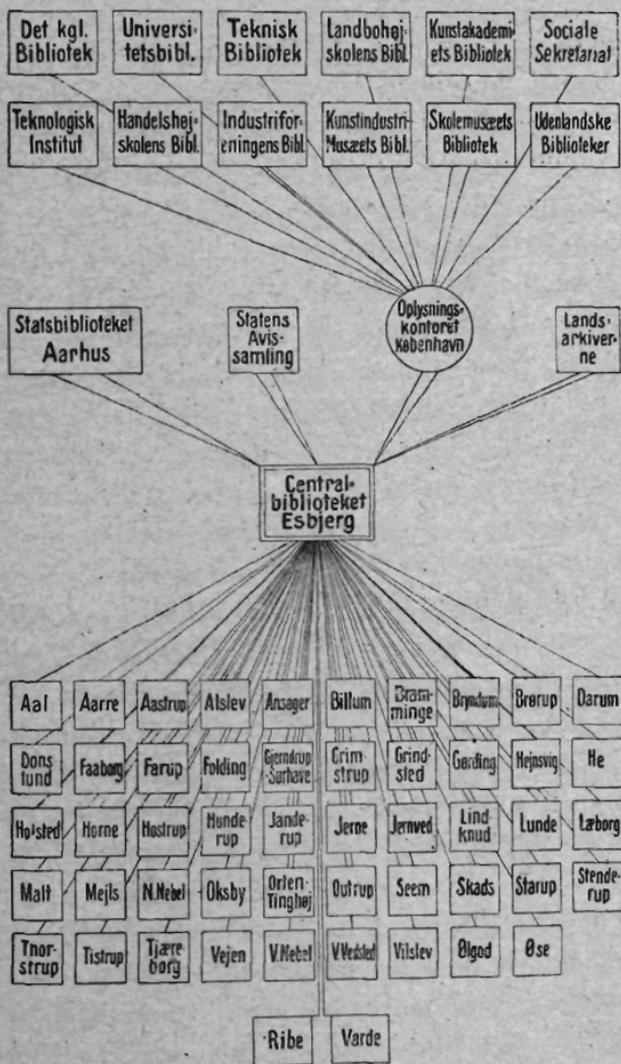


Tableau schématique des bibliothèques dépendant de la Centrale d'Esbjerg (en bas) et des bibliothèques auxquelles celle-ci peut emprunter (en haut)

l'Angleterre, la France, la Belgique, comptant 28.000 habitants, chef-lieu d'un département d'environ 140.000 habitants: Le tableau me semble bien propre à donner une idée claire de l'organisation des bibliothèques danoises qui embrasse à la fois la plus petite bibliothèque rurale et la grande bibliothèque royale de Copenhague. Voici la bibliothèque centrale d'Esbjerg. Au-dessous vous voyez une cinquantaine de petites bibliothèques rurales et deux bibliothèques de ville. Et maintenant vous comprendrez vite ce qui se passe. Toutes les demandes qui ne peuvent être satisfaites dans la petite bibliothèque vont à la centrale, qui ordinairement peut y répondre. Mais si tel n'est pas le cas, la demande est réexpédiée, d'abord à la bibliothèque dite d'État, sorte de super-centrale des bibliothèques publiques, fonctionnant grâce uniquement à une subvention de l'État, et si celle-ci n'a pas elle non plus le livre demandé, on s'adresse au « Bureau des renseignements » de la Direction générale des bibliothèques publiques à Copenhague, qui se charge de trouver la bibliothèque en état de fournir le livre demandé. — Vous voyez au-dessus un réseau de bibliothèques scientifiques et professionnelles qui — par l'intermédiaire de notre « Bureau de renseignements » qui s'occupe de la préparation bibliographique — prêtent volontiers leurs livres à toutes les bibliothèques du pays, sauf naturellement les livres et les manuscrits d'une rareté particulière. On s'adresse aussi à

des bibliothèques étrangères, suédoises, allemandes, anglaises, qui prêtent à domicile, mais malheureusement pas à des bibliothèques françaises. — La centrale peut emprunter au « Dépôt de journaux de l'État » des années de tel ou tel journal ainsi que des documents aux archives de l'État.

Pour en revenir à la Centrale d'Esbjerg, elle prête — outre 100.000 volumes aux citadins — environ 27.000 volumes aux bibliothèques rurales et aux habitants particuliers de son district, directement de son propre stock. En outre elle expédie 2.500 volumes dans des caisses ambulantes qui sont commandées par les petites bibliothèques n'ayant pas un stock suffisant. A la bibliothèque dite d'État d'Aarhus et à d'autres bibliothèques elle emprunte quelques centaines de livres spéciaux qu'elle ne possède pas elle-même. D'autres centrales empruntent beaucoup plus de livres de cette dernière catégorie.

Peut-être y aura-t-il quelqu'un qui s'étonnera du fait d'avoir érigé cette bibliothèque dans une ville aussi petite — et dans un département aussi pauvre, pourrais-je ajouter. Il faut en convenir en effet : l'État ne donnant aucune subvention à la construction même, il y a là quelque chose qui rappelle le miracle. Aussi cela n'est-il devenu possible que par une économie de plusieurs années, par de grandes donations de la part d'hommes riches — donations d'ailleurs très rares dans notre pays — et finalement à l'aide d'emprunts.

Les emprunts — il faut le dire — jouent d'ailleurs partout un rôle décisif dans la construction de nos bibliothèques d'aujourd'hui, mais il est possible d'amortir ces emprunts à l'aide des subventions annuelles de l'État qui sont assez larges.

En d'autres villes on a réussi à construire la bibliothèque d'une manière assez surprenante dont je veux vous donner un exemple. Dans le chef-lieu du département de Hjörning, à la pointe Nord du Jutland, près de Skagen, nous avons notre centrale la plus septentrionale. La vieille maison étant devenue trop petite en 1925, on a eu le courage — malgré les temps difficiles — de s'adresser à toute la population du département pour lui demander de souscrire à des emprunts hypothécaires sans intérêts au profit de la construction d'un nouveau bâtiment. Le bibliothécaire ou un autre membre de la direction se rendit dans chacune des communes en compagnie d'un homme respecté, habitant du lieu. Lorsqu'on eut expliqué l'affaire à tout le monde, on put se féliciter d'avoir obtenu 462.000 francs, dont la plus grande part versée par des paysans, riches et pauvres, qui comprenaient l'utilité d'une pareille bibliothèque dans leur province isolée.

On m'a raconté depuis que celui qui avait été oublié ou négligé dans cette tournée, regardait cela comme une offense. Si les temps n'avaient pas été aussi durs, on aurait obtenu sans doute aussi les 330.000 francs qui manquèrent et qu'on dut emprunter. Ajou-

tons que cette bibliothèque centrale fut la première qui reçut un don important (70.000 fr. environ) pour sa décoration artistique intérieure de notre riche fondation Carlsberg qui, depuis, a fait profiter différentes bibliothèques provinciales de ses grandes ressources, et a fait, de cette manière, connaître aux provinces l'art d'aujourd'hui : n'oublions pas, en effet, que — du moins en province — tout le monde vient à la bibliothèque presque journellement, tandis que la visite d'un musée est chose rarissime.

Mais il ne suffit pas d'élever la maison et de lui fournir un certain fonds de livres, pris à quelque ancienne bibliothèque de lycée ou municipale, un stock moderne doit être acquis, un personnel salarié engagé, et il faut organiser l'activité extérieure. Bref, il s'agit du budget annuel. L'apport financier le plus important est le plus souvent le crédit que donne la *ville* au profit de l'activité sur place. Ce crédit-là est donné soit entièrement en espèces, soit partie en espèces, et partie sous forme d'un local gratuit ; il est souvent égal, surtout dans les villes plus petites, à la subvention de l'État. Selon la loi, en vigueur depuis le premier avril dernier, l'État donne 80 pour cent sur les subventions locales jusqu'à concurrence de 100.000 francs, ensuite 40 pour cent sur les 66.000 francs suivants et 20 pour cent sur le reste sans maximum. En outre le *département* donne une contribution plus ou moins grande au profit de l'activité à la

campagne. Enfin il existe souvent une association des Amis de la Bibliothèque, dont les cotisations sont versées à la bibliothèque.

Voici pour finir le budget d'une bibliothèque centrale comme celle d'Esbjerg :

Recettes

Subvention annuelle de la ville	152.000 fr.
— de l'État	114.000 fr.
— du Département	26.400 fr.
Autres contributions (cotisations des Amis de la Bibliothèque, etc..)	8.000 fr.
Recettes éventuelles (vente de catalogues, amendes, etc..)	28.000 fr.
	328.400 fr.
Valeur des locaux	45.000 fr.
Au total.....	373.400 fr.

Dépenses

Salaires	114.000 fr.
Achat de livres et reliure	124.400 fr.
Administration (loyer, frais de port, imprimés, éclairage, chauffage, nettoyage)	135.000 fr.
	373.400 fr.

Et si l'on voulait calculer les dépenses annuelles

de la bibliothèque pour son activité de centrale, on pourrait les établir comme voici :

Stock de livres en plus de celui d'une bibliothèque urbaine ordinaire	30.500 fr.
Salaire du personnel nécessaire à cette activité spéciale	34.500 fr.
Au total....	65.000 fr.

Voilà ce que coûte la possibilité, pour chaque habitant de tout ce département, d'avoir à sa libre disposition tous les livres achetés par les deniers publics danois.

Les crédits annuels des bibliothèques publiques du Danemark sont au total d'environ 13 millions de francs. L'État en paye environ la moitié, et de ce montant près de 1.300.000 francs sont destinés au service spécial des « centrales ».

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN CATALOGNE

par

M. Jordi RUBIO

Directeur du service des bibliothèques de Catalogne

En 1915, la « Mancomunitat » de Catalogne prit la résolution de créer un réseau de bibliothèques populaires sur toute l'étendue de la région catalane. Cet accord comportait les points suivants :

1. Un édifice propre, bâti sur un terrain cédé par la municipalité.

2. Le personnel féminin permanent, chargé de gérer chaque bibliothèque.

3. Établissement d'une école de bibliothécaires, où, pendant trois années d'études, les femmes inscrites pourraient recevoir la formation technique nécessaire.

En 1918 fut inaugurée la première de ces bibliothèques. Et l'on a pu en inaugurer sept autres jusqu'en 1923, ayant toutes leur édifice particulier et répondant à un type à peu près semblable.

Le grand changement politique que subit l'Espagne

en septembre 1923 représenta un moment de danger pour les Bibliothèques populaires, car il amena la dissolution de l'organisme régional qui, sous le nom de « Mancomunitat » de Catalogne, les avait instituées et les régissait.

Mais l'œuvre des Bibliothèques s'imposa d'elle-même et elle ne fut point détruite, bien qu'elle eût à subir un changement essentiel dans son organisation. Les Bibliothèques populaires de Catalogne ne constituèrent plus une seule unité; elles furent distribuées en quatre groupes, un pour chaque province catalane, soit pour celles de Barcelone, Tarragone, Lérida et Gérone.

En dehors de cette modification, d'ordre purement administratif, les Bibliothèques conservèrent le même esprit et gardèrent techniquement le même aspect. Depuis 1923 on a inauguré six nouvelles bibliothèques, de sorte qu'aujourd'hui il y a en Catalogne jusqu'à quatorze bibliothèques du même type, dont sept correspondent à la Députation de Barcelone.

Le personnel qui dirige ces bibliothèques est exclusivement féminin; il est nommé parmi les bibliothécaires possédant le brevet de l'École de bibliothécaires de la Députation de Barcelone.

Les frais de lumière, eau et chauffage, sont à la charge des municipalités.

Les achats de livres sont faits par un organisme central, siégeant dans chaque Députation provinciale.

Cet organisme distribue les livres aux bibliothèques qui en dépendent.

Le service central des bibliothèques de la Députation de Barcelone est le plus important de tous, aussi bien par les crédits dont il dispose que par le nombre et la qualité des bibliothèques qu'il dessert. On lui a confié le haut contrôle des bibliothèques et il a le soin de maintenir entre elles un esprit de cohésion et de fidélité aux statuts de leur fondation. Le budget de dépenses du service central des bibliothèques de la Députation de Barcelone atteint le chiffre de 458.700 pesetas, sans y compter les crédits extraordinaires et les dépenses ordinaires de l'école de bibliothécaires, également soutenue par la Députation. La partie la plus importante de ce chiffre est destinée à la Bibliothèque de Catalogne, qui est une grande institution autonome d'études supérieures et qui, jusqu'à présent, a presque exclusivement vécu des subventions de la Députation de Barcelone, en étroite liaison avec l'Institut des Études catalanes.

Il faut parler ensuite des crédits des sept Bibliothèques populaires de la Députation de Barcelone (Salent, Canet-de-Mar, Pineda, Granollers, Manresa, Vich et Calella) (1). Le personnel technique est ordinairement composé d'une directrice et d'une auxiliaire qui ont respectivement 3.500 et 3.000 pesetas annuelles

(1) Les deux dernières n'ont été inaugurées que pendant l'année 1931.

d'appointments, à l'entrée en service. Le personnel subalterne (concierge, femme de ménage, etc.) est également féminin. Pour l'achat des livres et les abonnements aux publications périodiques, on dépense à peu près 2.800 pesetas par an, pour chaque bibliothèque. Quant aux dépenses occasionnées par les reliures et aux dépenses de matériel, elles sont centralisées à la Direction technique des Bibliothèques populaires, autrement dit au Service central.

Le budget rapporté prévoit également le fonctionnement de quatre nouvelles bibliothèques qui devront s'ouvrir au public dans le cours de cette année, dont deux dans des petites villes de la province et deux autres, dans la ville même de Barcelone. Ces deux dernières bibliothèques seront les premières que l'on ouvrira des dix Bibliothèques populaires que la Députation de Barcelone s'est engagée à créer, d'accord avec la municipalité, dans les dix districts municipaux de la capitale catalane. En vertu de cet accord, nous allons essayer dans une grande ville les institutions de lecture publique qui, jusqu'à présent, n'ont fonctionné que dans les petites villes (nous rappelons ici que la Bibliothèque de Catalogne est une bibliothèque d'études supérieures).

Toutes nos Bibliothèques populaires ont l'*open shelf* et elles permettent le prêt des livres gratuit, sans autre garantie que d'être domicilié dans la ville et d'y être connu. Elles ont toutes, également, une section enfantine, qui est extraordinairement consultée.

Les données statistiques de chacune de ces bibliothèques témoignent d'un progrès lent, mais constant. Je dois avouer, toutefois, que dans les villes plutôt industrielles, l'attraction des éléments ouvriers ne s'est pas produite avec l'intensité que nous attendions.

Il nous faut signaler un autre fait, aussi : la proportion des lecteurs de nos bibliothèques par chaque mille habitants est d'autant plus grande que le chiffre de la population de la ville est petit. Ce qui veut dire que l'élite qui s'intéresse pour la lecture n'est pas proportionnelle à la totalité de la population.

En 1930, nous avons observé pour la première fois un petit recul dans les chiffres statistiques de nos bibliothèques. Il faut certainement en chercher la raison dans l'agitation politique où vit le peuple catalan depuis la chute de la Dictature.

Livres lus en 1930 dans les Bibliothèques populaires de la Députation de Barcelone :

Adultes	33.681
Enfants	51.103
Total....	<hr/> 84.784

Livres prêtés :

Adultes	23.669
Enfants	13.752
Total....	<hr/> 37.421

L'exemple de la Députation de Barcelone a éveillé

l'émulation d'autres organismes qui ont entrepris également la création de Bibliothèques populaires. Nous signalerons ici, par son importance, le réseau de bibliothèques que la « Caisse des pensions pour la vieillesse et Caisse d'épargne » commence à établir dans toute la Catalogne et dans les îles Baléares, en les installant dans les édifices même où sont établis les bureaux de ses succursales. D'autres Caisses d'épargne, telles que celles de Sabadell et de Mataro, ont également suivi son exemple.

Tout fait espérer que d'ici quelques années l'organisation des Bibliothèques populaires en Catalogne, qui est déjà, à l'heure actuelle, la plus importante de l'Espagne, atteindra une intensité et une efficacité remarquables.

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES EN ITALIE

*d'après les données existant à la Direction générale
des Académies et bibliothèques*

par

M. Ettore APOLLONI

Chef de division au Ministère de l'Éducation nationale

A côté des grandes bibliothèques, antiques dispensatrices de l'enseignement supérieur et des bibliothèques des Instituts et Écoles universitaires et secondaires, se sont développées en Italie les Bibliothèques populaires qui se proposent de répandre l'instruction et de fournir, avec la lecture, une distraction utile aux classes laborieuses.

Le décret-loi du 2 septembre 1917, n° 1521, prévoyait dans chaque commune l'existence d'au moins une bibliothèque scolaire pour les élèves des classes élémentaires et d'une bibliothèque populaire pour les anciens élèves, c'est-à-dire pour la population. Ces bibliothèques sont propriété communale; elles font partie de l'école, elles sont desservies par les instituteurs,

conformément aux règlements scolaires, elles sont entretenues, outre les modestes contributions des élèves et les dons occasionnels, par des subventions des communes et de l'État.

Les dispositions de la législation actuelle, tout en rendant obligatoire l'institution des bibliothèques populaires et en les distinguant des bibliothèques dites d'écoles et d'instituteurs, les considèrent pourtant comme faisant partie de l'école, surtout pour ce qui concerne le local, l'aménagement et le personnel. La loi ne précise pas leur type, ni leur fonction; elle ne prévoit pas non plus la possibilité, pour celles qui sont convenablement organisées, de remplir les mêmes fonctions que les grandes bibliothèques nationales ou municipales. Enfin le décret-loi ne donne aucune précision sur l'obligation des dépenses d'entretien qui devraient incomber aux communes; celles-ci, en dernière analyse, devraient, puisque les bibliothèques populaires sont leur propriété, pourvoir à leur entretien.

En fait les bibliothèques populaires, par suite du peu de précision des règlements, ont été instituées par les grandes communes et par peu d'autres, mais elles ont eu un développement de beaucoup supérieur à ce qu'on pouvait supposer, grâce à l'initiative d'Œuvres et de Sociétés, qui ont joint leurs efforts à ceux de la commune et de l'école. Il résulte toutefois du défaut d'un encadrement organisé, que ces bibliothèques

ques présentent la plus grande variété de types, d'importance, de fonctionnement.

Il n'est pas possible de procéder à un classement des bibliothèques populaires italiennes d'après leur nature et encore moins d'après leur condition juridique, parce qu'il en est qui ont été fondées en vertu de dispositions d'ordre général présentant un caractère obligatoire, tandis que d'autres, et ce sont les plus nombreuses, ont une origine purement privée et qu'elles ont été créées à diverses époques, avec un objet déterminé. Malgré leurs différences d'aspect, on a cependant tenté de les classer en plusieurs catégories selon leur caractère principal :

Bibliothèques populaires communales, instituées spécialement par les communes pour répandre un enseignement moyen et populaire; elles fonctionnent en l'espèce dans les grandes villes; quelques-unes d'entre elles, comme celles de Rome, de Milan, de Turin, ont leurs locaux propres, sont tenues admirablement et sont fréquentées assidûment par les lecteurs.

Bibliothèques populaires scolaires, dans beaucoup de communes moins importantes, notamment à la campagne où elles sont logées à l'école; elles servent soit aux élèves, soit aux maîtres, soit au public.

Bibliothèques des patronages scolaires, à rapprocher du groupe précédent, mais avec lequel il est difficile de les identifier; elles servent en même temps aux élèves et au public. A propos de ces bibliothèques, on

doit observer que les Patronages scolaires sont aujourd'hui confiés à l'Opera nazionale Balilla.

Bibliothèques instituées ou aidées par des Associations d'enseignement populaire : ces Sociétés alimentent directement les bibliothèques avec les livres qu'elles éditent, ou elles achètent les livres et les distribuent à des bibliothèques déjà existantes. Les Associations qui entretiennent ainsi des bibliothèques sont :

1. *Federazione Biblioteche popolari di Milano.*
2. *Federazione Biblioteche circolanti di Milano.*
3. *Consorzio nazionale delle biblioteche di Torino.*
4. *Pia Società di S. Paolo di Alba.*
5. *Associazione nazionale delle biblioteche delle scuole italiane di Bologna.*
6. *Gruppo d'azione per le scuole del popolo di Milano.*
7. *Associazione nazionale per gli interessi del Mezzogiorno in Roma.*
8. *Federazione sarda per la istituzione di biblioteche popolari in Sardegna.*
9. *Consorzio Emigrazione e lavoro di Genova.*

Bibliothèques paroissiales; dans quelques régions de l'Italie du Nord et notamment dans les provinces *redente*, elles sont particulièrement nombreuses et servent aussi au grand public.

Bibliothèques régimentaires, encore peu nombreuses, mais qu'il ne faut pas pourtant passer sous silence.

Bibliothèques fondées par le parti fasciste ou par les œuvres nationales parastatali :

1. *Fasci.*
2. *Opera nazionale dei Combattenti.*
3. *Opera nazionale del Dopolavoro.*
4. *Opera nazionale Balilla.*

Ces bibliothèques sont, pour la plupart, des bibliothèques circulantes qui font seulement le prêt, mais il n'en manque pas qui pratiquent la lecture sur place. Elles présentent, selon leur importance, la plus grande variété ; certaines ont un fonds de livres important, d'autres prêtent beaucoup, mais la plupart ne possèdent qu'à peine une centaine de volumes et ne peuvent être considérées que comme les embryons de bibliothèques futures.

A noter les bibliothèques de bât (*biblioteca somegiate*) dans la province de Molise : ces bibliothèques circulent à dos de mulet, de pays en pays, s'arrêtant dans chaque endroit autant que peut durer la lecture.

Les bibliothèques populaires ont été reconnues officiellement pour la première fois en 1890 quand le Ministère de l'agriculture, de l'industrie et du commerce, a fait dresser la première statistique générale des bibliothèques italiennes. A cette époque il n'y avait pas encore de loi obligeant à la création de bibliothèques populaires. Nous relevons sous la catégorie VIII, ainsi définie : Bibliothèques fondées par des Sociétés privées,

des Sociétés de secours mutuels, Cabinets de lecture, Bibliothèques circulantes, 542 bibliothèques populaires, appartenant à des Sociétés et Instituts divers. Plus récemment en 1906, une seconde enquête ne signale plus que 415 bibliothèques, chiffre inférieur au précédent.

Depuis lors, le nombre des bibliothèques est allé toujours en augmentant, d'abord par suite de la création et du développement des Sociétés d'enseignement populaire dont nous avons parlé, ensuite, grâce à l'activité des Œuvres nationales *parastatali*. Une troisième statistique a été dressée en 1927-1928, sur l'initiative de la Présidence du Conseil (Office central de statistique), d'accord avec le Ministère de l'Éducation nationale. L'enquête s'est étendue aux bibliothèques populaires de tout ordre, mais on ne peut encore avoir les résultats définitifs, sur le nombre des innombrables bibliothèques qui, pour la plupart résultant d'initiative privée, échappent à toutes les recherches.

Cependant nous pouvons donner les nombres des bibliothèques qui ont répondu jusqu'à présent au questionnaire qui leur a été envoyé :

Bibliothèques entretenues par les communes	683
Bibliothèques entretenues par les Fasci	209
Bibliothèques scolaires et publiques	784
Bibliothèques de l'Œuvre nationale des Combattants	144

Bibliothèques de l'Œuvre nationale des <i>Dopolavoro</i>	508
Bibliothèques de l'Œuvre nationale des <i>Balilla</i>	50
Bibliothèques des Associations et collègues reli- gieux	90
Bibliothèques des Associations et cercles divers	276
Bibliothèques régimentaires	14
Bibliothèques privées	896
	3.654

Bien que l'augmentation du nombre soit considéra-
ble, les bureaux qui ont conduit l'enquête sont persua-
dés que le nombre des bibliothèques existantes est en-
core supérieur à celui-ci et approche de 5.000.

La diversité extrême des bibliothèques populaires
entraîne une dispersion de force et d'énergie qui con-
venablement disciplinées donneraient de bien meilleurs
résultats; pour y remédier le Ministère de l'Éduca-
tion nationale a préparé un projet qui va régler le ré-
gime des bibliothèques populaires. Ce projet, en même
temps qu'il fait ressortir le caractère obligatoire de la
bibliothèque populaire dans chaque commune, s'efforce
de grouper les divers efforts et de leur donner l'unité
de direction indispensable pour le bon fonctionnement
du service et la meilleure utilisation des crédits.

La statistique de 1926-1927 fournit des chiffres plus
précis sur les bibliothèques scolaires et les bibliothèques

d'instituteurs non publiques ; ces bibliothèques se prêtent plus facilement au contrôle étant donné qu'elles sont placées sous la direction de l'enseignement. On a relevé dans tout le royaume plus de 15.000 bibliothèques de ce genre, situées dans 7.424 communes (l'Italie compte en tout 9.156 communes). Le nombre des volumes s'élève à 2.656.000 ; celui des livres donnés en lecture, à 2.095.010.

Sur 2.620.000 élèves, il y a eu 1.536.000 lecteurs, chiffre évidemment encourageant, quand on pense que les élèves des plus basses classes ne sont pas encore en état de demander des livres à lire. Il y a lieu de signaler le haut pourcentage du prêt dans la Vénétie julienne, dans la Vénétie trentine, dans l'Émilie, dans la Basilicate et en Sardaigne.

LES BIBLIOTHÈQUES LITHUANIENNES

par

M^{lle} Biruta VILEISYĖ

Chef de la salle de lecture de l'Université de Kaunas

La prohibition du livre lithuanien, décrétée en 1865 par le Gouvernement russe et maintenue jusqu'en 1904, a rendu impossible la création de bibliothèques publiques en Lithuanie. Ce n'est que vers la fin de cette période, de 1894 à 1904, que dans certains villages, de petites bibliothèques clandestines furent créées qui ne vécurent du reste pas longtemps, à cause des persécutions auxquelles elles furent soumises de la part des autorités russes.

Le 6 mai 1904 la liberté d'imprimer en lithuanien ayant été rendue, le premier souci des Lithuaniens fut de créer la presse périodique ainsi que de pourvoir à l'existence du livre.

Au début, il existait peu de matériel pour les bibliothèques. Cependant, au bout de quelques années, plusieurs organisations poursuivant un but culturel surgirent, telles que « Vilniaus Ausra » à Vilna, « Lietuvos Knygynėliu Draugija » et « Saulė » à Kau-

nas, « Varpas » à Siauliai, « Sviesa » à Mariampolé, « Ziburys » à Seinai, d'autres encore, ainsi que des organisations clandestines de jeunesse, telles que « Ausrininkai » et « Visuomeninkai ». Ce sont ces organisations qui créèrent dans tout le pays une quantité de petites bibliothèques dont quelques-unes n'eurent pas une longue existence mais qui, toutes, ont contribué à une plus large diffusion du livre dans les diverses couches de la population.

En même temps, dans des centres plus importants, ont été créées des bibliothèques stables, destinées aux intellectuels et aux étudiants, et qui contenaient un choix plus grand de livres, non seulement en lithuanien mais aussi en d'autres langues.

Les bibliothèques d'un caractère scientifique étaient, à cette époque, concentrées dans la ville de Vilna où, à part la bibliothèque publique de Vilna composée de livres confisqués aux couvents catholiques après l'insurrection de 1863 (plus de 300.000 volumes), ont été créées également de nouvelles bibliothèques, y compris celle de la Société lithuanienne des Sciences. Cette dernière bibliothèque, par les seuls dons privés, a réuni jusqu'à 30.000 volumes.

De tous les couvents catholiques, celui de Kretinga seul a conservé sa bibliothèque fondée au XVII^e siècle. Elle existe encore de nos jours et possède la plus belle collection d'incunables de Lithuanie.

Il y avait également chez les particuliers, aussi bien

dans la ville de Vilna que dans divers lieux de la Lithuanie de belles bibliothèques privées, telles que celles des Vrobleski à Vilna, des Tyskevicius à Raudondvaris, et beaucoup d'autres.

La grande guerre, dont la Lithuanie a été l'un des théâtres au cours de laquelle elle subit de grandes dévastations et qui obligea une partie importante de sa population à quitter pour plusieurs années le pays et à se réfugier en Russie, a totalement suspendu pour quatre ans la vie politique et culturelle de la Lithuanie.

Toutes les bibliothèques des villages dont il a été question plus haut disparurent complètement. Plusieurs bibliothèques de villes subirent le même sort, par exemple celle de Siauliai. C'est ainsi qu'au moment de la reconstitution de la Lithuanie en État indépendant, il fallut refaire tout le travail par le commencement, avec cette seule différence que la capitale étant, par l'occupation étrangère, séparée du reste du pays, il n'y eut pas la possibilité d'utiliser les richesses culturelles que la nation lithuanienne, après de grands efforts, avait réunies au temps passé dans la ville de Vilna.

En ce qui concerne les bibliothèques publiques, l'œuvre a été dirigée dans plusieurs directions. Tout d'abord en 1919, à Kaunas, une bibliothèque centrale d'État a été créée par l'achat de bibliothèques privées et par des dépôts légaux. Cette bibliothèque possède actuellement 60.000 volumes environ. En vue d'élar-

gir son action, on a procédé systématiquement à la création de succursales dans diverses villes du pays. Ces succursales sont actuellement au nombre de onze et possèdent au total 52.000 volumes.

Un autre groupe de bibliothèques d'un caractère plus spécial fut créé par le Ministre de l'Instruction publique qui a aménagé les bibliothèques des écoles primaires et secondaires.

Le Ministère de la Défense nationale a fondé de son côté, un autre ensemble. Il a créé une bibliothèque centrale de l'armée avec 13.000 volumes, sous la dépendance de laquelle fonctionnent 36 bibliothèques pour les officiers et 33 pour les soldats, avec un nombre total de 80.000 volumes. Il y a lieu d'attribuer une grande importance sociale à ces bibliothèques de soldats qui sont très fréquentées et par lesquelles passe presque toute la jeunesse lithuanienne en accomplissant son service militaire. Leur service terminé, les jeunes gens retournent dans leurs villages ayant contracté l'habitude de la lecture.

La municipalité de Kaunas entretient deux bibliothèques publiques. On projette de faire de même dans d'autres villes et de concentrer ensuite toutes les bibliothèques sous une seule direction.

Les villes de la région de Klaipeda possèdent également des bibliothèques municipales. Dans certaines villes, les municipalités contribuent matériellement à la création et à l'entretien de succursales de la bibliothèque centrale d'État.

A part ces bibliothèques qui sont à la charge de l'État et des municipalités, un nombre important de bibliothèques ont été reconstituées par les organisations de la jeunesse : « Pavasaris », « Jaunimo Sajunga », « Kultura », « Jaunoji Lietuva ». Enfin, les bibliothèques les plus stables sont celles de l'Association des Francs-Tireurs qui, tout en n'étant pas très riche par le nombre des volumes possédés, sont très répandues dans tout le pays et réussissent à faire pénétrer le livre dans des endroits où, sans elles, il ne serait jamais parvenu.

On a déjà vu que les bibliothèques scientifiques et académiques durent, après la guerre, être créées à nouveau. Dans les premières années de l'indépendance, on utilisait à ces fins les livres de la bibliothèque centrale d'État et ce n'est que du premier janvier 1923 que date la bibliothèque de l'Université proprement dite. Celle-ci ne possédait alors que quarante volumes. A l'heure actuelle, elle compte 78.000 volumes catalogués. Pour l'utilisation de ceux-ci, il existe deux catalogues : l'un alphabétique, complété par le catalogue par matière, et l'autre, systématique (d'après le système décimal).

Les lecteurs sont les professeurs et les étudiants de l'Université ainsi que d'autres personnalités s'occupant de sciences. Dans la salle de lecture des professeurs et des étudiants, il n'y a que 150 places, mais, étant donné que la Bibliothèque fonctionne douze

heures par jour, il y passe quotidiennement de quatre à cinq cents lecteurs. Le nombre de lecteurs augmente toujours. En 1928, il était de 159 en moyenne par jour. En 1929 il représentait un total de 48.000, ce qui fait une moyenne journalière de 134. En 1930, 72.000, soit 280 en moyenne par jour. Actuellement, la bibliothèque possède une riche section de manuscrits, importants pour l'histoire politique et culturelle de la Lithuanie.

Il existe à Kaunas une bibliothèque spéciale artistique près de l'École des Beaux-Arts, qui contient 2.000 volumes environ, ainsi que des bibliothèques de service près de divers ministères : Ministères de la Justice, des Affaires Étrangères et autres. Ces bibliothèques sont ouvertes non seulement aux fonctionnaires, mais aussi aux autres personnes s'intéressant à ces questions.

En province, notamment à Dotnuva, il existe auprès de l'Académie d'agriculture une bibliothèque spéciale destinée à servir cette Académie et contenant actuellement 12.000 volumes.

Il y a lieu de signaler encore une bibliothèque créée par l'archevêque Matulevicius, près du couvent de Marie à Mariampolé, qui contient 40.000 volumes, la plupart du domaine des *Lithuanica*. On a noté dernièrement l'enrichissement de la bibliothèque du Séminaire catholique de Kaunas, vieille de plusieurs siècles. Ces deux bibliothèques sont ouvertes non seulement

aux moines du couvent et aux élèves du séminaire mais aussi à toute personne poursuivant des études scientifiques.

Les bibliothèques privées d'avant-guerre disparurent pour la plupart pendant et après le conflit mondial, elles ne ressuscitèrent que dans une proportion infime. A leur place de nouvelles bibliothèques privées se sont créées, surtout à Kaunas.

Pour terminer, il y a lieu de constater les efforts accomplis pour organiser et coordonner les travaux des bibliothécaires et des bibliophiles. A ce point de vue, il faut noter la création en 1930 de la première Société bibliophile en Lithuanie « 27 amateurs de livres ». Presque en même temps, la Société des Bibliothécaires de Lithuanie a été fondée.

LES BIBLIOTHÈQUES POPULAIRES DES PAYS-BAS

par

M. le D^r F. KOSSMANN

Bibliothécaire adjoint de la Bibliothèque municipale de Rotterdam

Dans les Pays-Bas, l'organisation des bibliothèques publiques populaires est due à l'initiative privée. Depuis le commencement de ce siècle, dans 64 villes, des associations se sont constituées qui sont parvenues à créer des cabinets de lecture publique. Dans nombre de communes, il existe, indépendamment des bibliothèques publiques neutres et laïques, des bibliothèques particulières à tendance nettement catholique ou protestante. En outre, il a été créé dans les grandes villes des succursales de ces bibliothèques publiques dont le nombre va croissant.

Il n'y a pas, pour ces organismes locaux, de règlement général proprement dit, mais tous sont soumis indirectement au contrôle du gouvernement par suite des conditions auxquelles sont subordonnés les subsides de celui-ci.

Ce grand développement qu'ont pris les bibliothèques publiques coïncide avec la création d'une association qui en a propagé l'idée et qui les groupe toutes. Cette association s'appelle « Centrale Vereeniging voor Openbare Leeszalen en Bibliotheken » (Association centrale des salles de lecture et des bibliothèques publiques) ; elle peut s'enorgueillir de l'œuvre accomplie depuis un quart de siècle.

Cette association centrale comporte dans son organisation les comités administratifs de toutes les bibliothèques publiques ; elle sert d'agent de liaison entre ces comités et le Gouvernement ; elle intervient dans la répartition des subsides officiels et donne son avis au Ministère compétent sur les questions concernant les bibliothèques publiques. Chose essentielle, plusieurs des membres les plus marquants de l'Association centrale font partie de la Commission gouvernementale consultative pour les questions relatives aux bibliothèques. De plus, la plupart des fonctionnaires des bibliothèques publiques font partie individuellement de l'Association, laquelle entretient des relations suivies avec la Société néerlandaise des bibliothécaires, entre autres, par la publication, en commun, d'une revue mensuelle, intitulée « Bibliotheekleven », c'est-à-dire « La Vie des bibliothèques ».

Les subsides de l'État sont alloués à titre d'encouragement. Ils ne sont accordés que pour autant que les communes interviennent elles-mêmes, et en tout pre-

mier lieu, dans les dépenses à résulter de leur bibliothèque publique. Celle-ci peut, en outre, être subventionnée également par la Province. Leurs ressources propres, produit des cotisations de leurs membres, ou de toute autre provenance, sont le plus souvent plutôt restreintes.

La quotité du subside gouvernemental en regard de l'intervention de la commune, varie selon l'importance de celle-ci, en ce sens qu'elle est moins élevée pour les grandes communes. Ainsi, seulement celles de 20.000 habitants au moins peuvent obtenir un subside de l'État, dont le minimum est fixé à 2.230 florins, à la condition, pour la commune, de porter son intervention à 3.702 florins. Pour les communes de 50.000 habitants, par contre, ces chiffres s'élèvent respectivement à 2.756 et 5.815 florins. Pour celles de 80.000 à 3.199 et 8.189 florins.

Des subsides de l'État peuvent également être alloués, d'après des conditions déterminées, pour la création de bibliothèques catholiques et de succursales. Celles-ci sont ou bien succursales complètes, avec salle de lecture, ou succursales se bornant exclusivement au prêt au dehors. Pour les succursales complètes, il peut être alloué un subside extraordinaire s'élevant au tiers du subside que reçoit la bibliothèque publique; pour les succursales de prêt, le subside est augmenté d'un cinquième.

Le nombre de succursales, entrant en ligne de comp-

te pour l'obtention d'un subside, dépend de l'importance de la population : les communes atteignant une population de 40.000 habitants ont droit à une succursale complète; celles de 80.000, à une succursale de chaque catégorie. Le nombre des succursales donnant droit à une subvention s'élève ensuite progressivement. Ainsi, les communes de 200.000 habitants ont droit à trois succursales de chaque catégorie; celles de 400.000 à quatre succursales de chaque catégorie et celles de plus de 620.000, à six succursales de chaque catégorie.

L'allocation des subsides de l'État est subordonnée à des obligations de nature diverse, entre autres à celle que le personnel doit être porteur des diplômes spéciaux requis. D'après le « Leeszaalboekje » ou Annuaire des bibliothèques publiques de l'Association centrale, on compte, dans le pays, 52 bibliothèques publiques, 26 catholiques, 2 protestantes et 16 succursales.

INDES NEERLANDAISES

Les bibliothèques publiques du type de celles que l'on trouve dans les Pays-Bas, commencent à s'implanter également dans les Indes néerlandaises. Plusieurs villes, Malang (1914), Batavia (1916) et, à présent, aussi Semarang, possèdent des organisations semblables; dans nombre d'autres localités, on trouve des

bibliothèques fondées par les Loges maçonniques ainsi que quelques bibliothèques catholiques.

Un aperçu, qui vaut d'être lu, a été publié dans la revue mensuelle « *Bibliotheekleven* » en juillet 1930, par M. J.A.J. Vermaat, ancien bibliothécaire de Bandoeng; il fournit des renseignements à ce sujet ainsi que des données sur les bibliothèques du gouvernement aux Indes.

Une mesure très importante, prise par le Gouvernement, consiste dans l'institution d'une Commission pour la lecture populaire. Le bureau de cette commission est chargé de la publication, dans les différentes langues indigènes de l'Archipel, de livres écrits originalement en une langue indonésienne ou traduits d'une langue européenne.

Ces livres sont colportés sur tout le territoire des Indes néerlandaises et, en outre, mis à la portée des habitants par la voie des bibliothèques publiques, que l'on trouve installées partout, dans les écoles, les locaux de sociétés, les casernes, etc. Le nombre de ces bibliothèques s'élevait déjà à 2.456, en 1924, et le nombre des livres demandés en prêt était d'un million et demi.

Indépendamment de l'aperçu de M. Vermaat, pré-indiqué, il y a lieu d'appeler l'attention sur les rapports du bureau de la Commission pour la lecture populaire, qui fournissent des renseignements fort intéressants, voir aussi « *Bibliotheekleven* », livraisons de mars 1927 et janvier 1930.

LA BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

par

M. Auguste BOUVIER

Bibliothécaire à la Bibliothèque publique et universitaire de Genève

La *Bibliothèque pour tous* qui fête cette année le dixième anniversaire de sa fondation, mérite une mention spéciale parmi les bibliothèques suisses. Fondation publique placée sous la surveillance du Conseil fédéral, qui lui accorde une subvention de fr. (suisses) 60.000 par an, elle a été créée par l'Association des bibliothécaires suisses dans le but d'encourager la lecture publique et développer les bibliothèques populaires qui, à côté de nos bibliothèques scientifiques et universitaires, faisaient quelque peu figure de parentes pauvres. *La Bibliothèque pour tous*, s'inspirant des expériences faites dans les pays scandinaves et anglo-saxons, contribue à l'instruction et à la récréation de toutes les classes par le moyen du livre. Elle le fait en toute liberté d'opinion, au-dessus des partis et des confessions, mais elle ne répand que des œuvres d'une ré-

elle valeur scientifique et littéraire. Son organisation souple et ingénieuse est parfaitement adaptée aux habitudes, aux conditions de vie et à la diversité de notre pays. Un *dépôt central* établi à Berne est chargé de l'administration et de la gestion générales. Il remet en prêt à toute personne qui lui en fait la demande des ouvrages d'ordre technique et professionnel dans les trois langues nationales et publie des catalogues imprimés qui renseignent rapidement et facilement sur les ressources en livres dont il dispose. Les *dépôts régionaux* achètent et prêtent des livres récréatifs et instructifs tels que romans, nouvelles, voyages, biographies. Il existe actuellement 7 de ces dépôts fixés à Bellinzzone, Zurich, Berne, Coire, Fribourg, Lauzanne et Lucerne, chacun desservant la région dans laquelle il est placé. Comment ces dépôts accomplissent-ils leur tâche, assez différente, on le conçoit aisément, des méthodes de travail accoutumées en l'occurrence ? Par le moyen de *bibliothèques ambulantes* ou *cantines de livres*. Ici, c'est le livre qui va au lecteur, et non le lecteur au livre. En effet, le rôle des dépôts régionaux dépasse le cadre d'une activité purement locale ; sur demande, ils expédient leurs ouvrages par envois de 20, 40, 70 ou 100 volumes aux institutions qui tendent à développer la culture populaire, aux paroisses, aux écoles, aux bibliothèques locales, aux foyers pour tous, aussi bien qu'aux entreprises commerciales ou industrielles. Ces envois sont faits encore à tout groupement

constitué à cet effet et comptant au moins 6 lecteurs isolés. Quant au dépôt central, il prête ses livres aux lecteurs isolés comme aux stations locales.

La location d'une cantine de livres est d'un prix très modique. La taxe de transport varie par cantine de fr. 3. à fr. 8., aller-retour, selon le nombre de volumes empruntés; celle du prêt de fr. 1. à fr. 5. Ces émoluments ne sont pas en proportion des dépenses assumées par l'institution. A défaut d'organisations appropriées qui prennent les frais à leur charge, la dépense peut être couverte par une modeste contribution par les lecteurs à la station, soit environ dix centimes par volume et par semaine.

On saisit du coup les nombreux avantages que présente l'utilisation de la *Bibliothèque pour tous*. Elle alimentera en livres les localités et les institutions qui en sont dépourvues. Elle trouvera sa place au village, dans un hameau isolé, à la campagne comme à la montagne, à l'atelier comme à l'usine, dans un chantier éloigné d'un centre, et cela sans frais d'installation. Mais elle vient en aide aussi aux bibliothèques déjà existantes dont les crédits d'achats sont souvent fort maigres, elle rajeunit leurs stocks de livres usés, fatigués ou déjà lus et relus. Les dépôts régionaux s'efforcent d'adapter leurs envois au caractère des groupements qui s'adressent à eux. Ils les conseillent et les guident dans leur choix, s'ils le désirent.

On le voit, la *Bibliothèque pour tous* répond à un véritable besoin. Elle comble une lacune dans le réseau de nos bibliothèques; elle complète notre système d'éducation et d'instruction publiques; elle ne fait double emploi avec aucune autre institution, ce qui est une vertu dans notre pays, où trop souvent les meilleurs efforts sont dispersés ou inutilement répétés..

LES BIBLIOTHEQUES D'HOPITAUX

DES LIVRES POUR LES MALADES

par

Mrs Marjorie E. ROBERTS

*Secrétaire de la bibliothèque de la Croix-Rouge britannique
et de l'Ordre de Saint-Jean-l'Hospitalier*

48, Queen's Garden, Lancaster Gate, London, W. 2

On ne peut examiner la question des bibliothèques d'hôpitaux qu'en se mettant à la place des malades. Cela est nécessaire pour en comprendre le principe fondamental. Il faut se rendre compte de ce que représente le fait d'avoir à supporter, pendant plus ou moins longtemps, l'atmosphère d'un hôpital, sa discipline, à côté de la souffrance, des soucis et de l'ennui. Tout cela peut être nouveau pour le malade et si ce n'est pas le cas, cela n'en reste pas moins une épreuve pénible.

N. Wordsworth a exprimé en ces termes la plainte commune à tous les malades du monde :

With little here to do or see

Of things that in the great world be

c'est-à-dire : ne faire presque rien, ou ne voir presque rien de tout ce qui existe dans le vaste monde. C'est là le point crucial. A l'hôpital presque rien, en dehors de la T.S.F. et de quelques visites, ne relie les malades à l'extérieur ; et cela prend une grande importance à leurs yeux. Aussi se crée une tendance à se concentrer sur ses propres souffrances ou ses soucis, et à languir du désir du monde extérieur.

Il est bien connu que cet état moral agit sur le physique et que, même de ce dernier point de vue seulement, il est essentiel de créer une diversion et de suggérer à ceux qui souffrent physiquement des sujets de réflexions absorbants, stimulants ou réconfortants, selon les besoins.

Ceci ne s'applique pas seulement aux malades ordinaires. C'est souvent d'une importance plus grande encore lorsqu'il s'agit des malades mentaux.

Ceci admis, il semblerait évident que le secours le plus efficace, parfois le remède, serait de fournir des livres à tous les malades des hôpitaux en état de lire. Dans la foule d'amis que représente le monde des livres, chacun pourrait trouver à satisfaire ses goûts et ses aspirations.

En 1930, la question des bibliothèques d'hôpitaux

a été agitée au cours de plusieurs assemblées auxquelles assistèrent de nombreuses personnalités médicales ; chaque fois, l'on s'accorda à dire qu'une bibliothèque devrait figurer dans tous les hôpitaux.

Lors de la réunion annuelle de l'Association des bibliothécaires à Cambridge, cette question suscita un vif intérêt et une résolution, demandant instamment aux bibliothèques publiques de collaborer aux tentatives de création de bibliothèques d'hôpitaux, fut adoptée.

Un mouvement en faveur des bibliothèques d'hôpitaux semblerait une manifestation du bon sens, du point de vue des directeurs d'hôpitaux comme du point de vue des directeurs de bibliothèques. Certaines questions se posent d'elles-mêmes :

Pourquoi refuser à ceux qui se trouvent retranchés du monde, pour quelques semaines ou quelques années, le bénéfice de la lecture, et ce, au moment où ils se trouvent en avoir le plus grand besoin ? Est-ce un manque d'intérêt de la part de l'opinion publique, ou l'incapacité de surmonter certaines difficultés, qui crée cette curieuse situation ? Toujours est-il que dans la plupart des pays, les habitants, s'ils sont malades, perdent le droit de se servir de la bibliothèque pour laquelle ils paient des impôts.

Il serait intéressant de considérer cette situation du point de vue légal, de se rendre compte dans quelle mesure les hôpitaux sont purement et simplement pri-

vés des services de la bibliothèque, plutôt par habitude qu'intentionnellement (on compte toujours sur les dons des particuliers pour fournir des livres aux malades) et là où c'est le cas, voir si on ne pourrait pas contraindre légalement les bibliothèques à compter les hôpitaux locaux parmi leurs clients. (Évidemment il y a des cas, celui par exemple des hôpitaux de contagieux, qui ne pourraient et ne seraient pas pris en considération.)

Ce côté légal est intéressant. Il serait important de l'étudier. On pourrait le faire dans un pays tel que le Danemark qui présente un bon exemple de bibliothèques d'hôpitaux entretenues par les bibliothèques publiques.

C'est un peu le cas aussi en Amérique. En Angleterre, certaines bibliothèques fournissent des livres aux hôpitaux locaux et sans aucun doute cet exemple sera suivi par d'autres.

On peut ajouter en passant que l'organisation actuelle en Angleterre, qui s'étend à plus de 2.000 hôpitaux, est un service de prêt mis sur pied par le « Red Cross and Order of St John Hospital Library » ; mais l'œuvre est devenue trop importante pour continuer à fonctionner sans la collaboration des bibliothèques locales.

Organisation de début :

Imaginons une municipalité qui a pris la décision de créer une bibliothèque d'hôpital. Celle-ci va être

organisée par la bibliothèque publique; l'hôpital de la ville est important et il n'y en a qu'un.

La première chose à faire est de réunir les dirigeants de l'hôpital et de la bibliothèque pour déterminer le nombre probable de lecteurs (ce nombre augmente toujours avec l'établissement d'un service de prêts régulier) et définir le type des malades auxquels on aura à faire. Ceci aidera à prévoir le fonds de livres dont on aura besoin chaque semaine ainsi que les dimensions de la pièce et la longueur de rayonnages dont l'hôpital devra s'assurer.

Personnel :

La seconde chose à faire est de nommer un bibliothécaire compétent. Autant que possible, il faut choisir un professionnel, sous la direction duquel des aides bénévoles travailleront en bon accord.

Tout le succès de l'entreprise dépend entièrement du choix du personnel; bien plus encore que de connaissances techniques, les bibliothécaires d'hôpitaux doivent posséder du caractère, du tact, de la psychologie, connaître à fond les livres qu'ils distribuent et jouir d'une bonne santé, physique et morale. La carrière de bibliothécaire d'hôpital est très spéciale; certains types de personnes seulement peuvent y réussir.

Tout cela étant établi, il reste à décider la méthode de distribution des livres.

Méthodes :

A la connaissance de l'auteur, il existe deux méthodes. Avec l'une, les romans sont conservés en permanence à l'hôpital et forment le noyau de la bibliothèque; les autres livres de culture générale ou livres techniques sont empruntés à la bibliothèque municipale, au fur et à mesure des demandes. Avec l'autre méthode, la bibliothèque envoie chaque mois à l'hôpital un nombre fixe de livres soigneusement choisis, romans et autres.

Que l'on adopte l'une ou l'autre de ces méthodes, l'organisation du service de prêt à l'hôpital même ne change pas, il doit y avoir un index sur fiches; en effet, s'il est nécessaire de ne pas limiter strictement le nombre de livres à donner à chaque malade, il faut noter les prêts.

La valeur éventuelle de ces bibliothèques réside dans la distribution de livres à chaque malade une ou deux fois par semaine. Comme les bibliothécaires passent avec leur chariot ou leur corbeille pleins de livres appropriés à des goûts divers, on peut voir rapidement les figures mornes s'éclaircir, s'intéresser au monde réel ou imaginaire qui surgit entre les pages des livres.

L'infirmière-chef d'un des plus grands hôpitaux de Londres déclarait que les malades des salles se sentaient 25 pour cent mieux depuis que l'on distribuait

régulièrement des livres; et l'on peut recueillir bien des témoignages semblables.

Cas spéciaux :

Si l'on entre dans les détails d'administration d'une bibliothèque d'hôpital qui se développe avec succès, on verra que les dirigeants rencontreront la nécessité de s'occuper de la désinfection des livres; du prêt aux sanatoria, maisons de santé pour le traitement des maladies mentales et autres institutions spéciales.

Une étude passionnante et très importante est celle de l'effet de certains genres de livres sur les malades souffrant de telle ou telle maladie, ce qui entraîne le choix des livres non seulement pour une bibliothèque d'hôpital, mais pour chaque malade en particulier.

Il y a aussi bien des petits détails qui demandent un examen : les livres doivent-ils être revêtus d'une couverture lavable, être recouverts de vernis, etc. En Allemagne et en Amérique on a publié de nombreuses études sur ces questions.

Enfin, non seulement les bibliothèques d'hôpitaux ajoutent un anneau à la chaîne du progrès dans le domaine de la médecine et des bibliothèques, mais, indirectement, elles prennent leur part de l'effort universel vers l'entente internationale. Chaque fois que cela est possible, on donne des livres écrits dans leur langue maternelle aux étrangers séjournant à l'hôpital, ce qui est une marque d'attention trop souvent

négligée dans le passé. De plus, on n'a jamais trop de récits de voyages, et, en même temps que ce désir de mieux connaître le pays de ses semblables, s'éveille le désir de les mieux connaître eux-mêmes.

Sous quelque angle qu'on regarde, il reste vrai que le pouvoir des livres en bien ou en mal est immense et que les effets de la lecture sont incommensurables, car, ainsi que l'a dit l'ambassadeur Page : « Étant donné un certain livre, on ne peut dire quelle sera sa valeur pour un homme dont on ne connaît pas l'état d'esprit ».

Les pages intermédiaires sont blanches

DEUXIÈME SECTION

CHOIX DES LIVRES

Les pages intermédiaires sont blanches

FORMATION DU BIBLIOTHÉCAIRE ENSEIGNEMENT DE LA LECTURE

par

M. E. COYECQUE

Inspecteur honoraire des bibliothèques de la Ville de Paris

Une organisation productive, un rendement satisfaisant du service de la lecture publique sont subordonnés à de multiples conditions, dont deux sont essentielles : d'une part, ne confier la « gérance » (1) qu'à des personnes ayant reçu la formation technique indispensable, d'autre part, apprendre à l'usager à se servir de la collection de livres mise à sa disposition.

Partout où ces deux conditions ne sont pas simultanément remplies, je me refuse à tenir compte des opinions gratuitement émises sur l'indifférence du public, l'exclusivité de ses choix, son inaptitude aux lee-

(1) J'emploie l'expression commerciale de gérance et gérant pour accuser l'esprit qui doit présider à la création et au fonctionnement de ce que je n'appelle pas non plus la bibliothèque, dénomination qui, sous l'empire de la tradition, évoquera longtemps encore une conception périmée.

tures maladroitement qualifiées « sérieuses », comme des indications de statistiques sans valeur.

I

Organisme de la vie collective, le service de la lecture publique doit participer à son évolution. Aujourd'hui l'empirisme, l'autodidaxie, générateurs de perte de temps et d'argent, ne sont plus de mise; quoi qu'on veuille faire, il faut, pour le bien faire, avoir appris à le faire; bien plus, à l'apprentissage du métier en général, se superpose celui de l'une ou l'autre spécialité de ce métier. Il n'est plus de forme d'activité humaine, dans aucun domaine, qui ne comporte école ou cours de formation; voyez, à côté de l'enseignement agricole général, celui de toutes les spécialités, écoles de prairies, de bergers, d'arboriculture, d'aviculture, de pisciculture, écoles forestières, écoles de laiterie, de ménagères-fermières; voyez les écoles de vendeurs et de vendeuses, les écoles ménagères, la puériculture; voyez la spécialisation des instituteurs pour écoles de plein air et préventoriiums, etc.

A cette règle générale, les bibliothèques offrent fâcheusement une exception; comme elles, les bibliothécaires se répartissent en deux groupes: d'une part, les scientifiques, d'autre part, les spécialistes des services de lecture publique et celles des *Heure joyeuse* ou bibliothèques pour la jeunesse.

L'École des Chartes assure la formation d'une partie seulement des premiers, dans des conditions d'ailleurs insuffisantes et dues uniquement à une organisation administrative défectueuse; pour les seconds, aucun organisme pédagogique.

Il faut souhaiter qu'au plus prochain jour le cours actuel de l'École des Chartes se transforme en une École supérieure des bibliothèques dispensant un enseignement technique et professionnel complet à tous les candidats sans exception à un emploi dans les bibliothèques d'étude.

Pour les spécialistes des services de lecture publique, il convient d'envisager la division du pays en régions, chacune comportant un certain nombre de centres d'enseignement; comme professeur, un bibliothécaire scientifique de la région, se déplaçant successivement dans les différents centres; les sessions d'enseignement échelonnées suivant les besoins du service et les vacances présumées d'emplois.

Enseignement théorique portant sur les matières suivantes : aménagement d'une bibliothèque et d'un dépôt central d'approvisionnement pour le service de circulation, constitution des collections (premier fonds, acquisitions, remplacements, éliminations), classement, catalogue, organisation administrative, enseignement de la lecture.

Enseignement théorique complété par des exercices pratiques et un stage dans une bibliothèque d'étude ou un service de lecture publique.

Enseignement théorique court, d'une durée de deux semaines. Enseignement élémentaire, exigeant une culture générale suffisante et visant surtout à développer les qualités suivantes : la conviction de l'importance sociale du rôle de la lecture publique dans la société contemporaine, celle-ci considérée dans tous ses éléments, aux divers moments de leurs successives activités ; la faculté de s'intéresser sommairement à toutes les disciplines, à tous les ordres de connaissances, à tous les genres de livres, sans exception comme sans préjudice de ses prédispositions et de ses préférences personnelles ; la bienveillance à l'égard du lecteur, en particulier des jeunes gens ; un sens psychologique permettant d'apprécier la capacité et la réceptivité intellectuelles de l'usager ; l'aptitude pédagogique ; enfin, un excellent caractère, fait d'urbanité, de douceur, de calme et de patience.

Comme sanction de l'enseignement, un certificat d'aptitude, conférant un droit exclusif aux emplois.

II

Après la formation du gérant, celle de l'usager.

C'est une grave erreur de laisser le lecteur abandonné à lui-même en face d'une collection de plusieurs centaines ou de plusieurs milliers d'imprimés de tous genres ; il faut lui apprendre à se diriger dans le dé-

dale des casiers et des rayons ou dans celui des fiches du catalogue.

L'enseignement de la lecture revêtra deux formes distinctes : tantôt il sera individuel, opérant par cas d'espèces; tantôt il sera collectif et doctrinal.

Variés sont les types qu'offre la clientèle.

1. Tel sait ce qu'il veut et sait le trouver.

2. Tel, sachant ce qu'il veut, croit savoir le trouver, mais en fait ne le sait pas et fait des choix erronés.

3. Tel autre, sachant ce qu'il veut et sachant qu'il ne sait pas le trouver, est affligé d'une timidité qui l'empêche de faire au gérant la confiance de son embarras.

4. Tel autre, dans la même situation que le précédent, n'hésite toutefois pas à solliciter l'aide du gérant.

5. Tel autre enfin, ne sachant ce qu'il veut, ne voulant rien de précis, mais voulant quelque chose, vient délibérément s'en ouvrir au gérant, le priant de le guider dans ses premiers pas.

De ces cinq types, le premier seul ne comporte pas l'intervention du gérant; du second, celui-ci rectifiera, avec discrétion et ménagement, les mauvais choix, lui montrant une étude plus récente, plus complète ou répondant mieux à son désir, mais quelque peu dissimulée dans un recueil ou dans une revue; l'embarras du troisième n'échappera pas à l'attention du gérant, qui s'approchera de lui, engagera aimablement la con-

versation, inspirera confiance et fera vite accepter son gracieux et utile concours; aussi bien l'attitude du quatrième a-t-elle mis un terme à l'hésitation du précédent.

Le dernier de ces cinq types est particulièrement intéressant. Avec lui, pas d'idée préconçue, pas de choix prématuré, pas de désir plus ou moins irréfléchi; un terrain vierge, propre à une bonne culture. En présence de ce sujet, le gérant va agir comme un médecin appelé pour la première fois auprès d'un malade qu'il n'a jamais encore vu et dont il ignore tout; quelques mots de banale politesse, quelques questions sur l'indisposition; puis la conversation est orientée vers des généralités, permettant au praticien d'apprécier les conditions matérielles et morales de l'existence du malade; examen, diagnostic, ordonnance, annonce de la prochaine visite pour constatation du résultat obtenu par la médication prescrite, départ.

Mutatis mutandis le gérant du service de la lecture publique opère de même : conversation avec le sujet en vue d'apprendre ses origines, sa scolarité, son degré d'instruction, sa profession, sa curiosité, sa réceptivité; présentation d'un livre supposé pouvoir convenir; sur l'accueil plutôt froid de l'« élève », remise en place du livre et offre d'un autre, sans plus de succès; un troisième, au contraire, provoque un mouvement de curiosité, d'une sincérité certaine, et est emporté. A sa rentrée, dans quelques jours, le « professeur de lec-

ture » appréciera la valeur de son diagnostic et décidera de l'orientation définitive à donner aux lectures de son sujet.

L'enseignement collectif et doctrinal réunit en causeries familières les auditeurs bénévoles qui ont répondu à l'appel du « professeur de lecture ».

Cet enseignement comprend notamment :

1° La présentation d'ouvrages choisis successivement dans les différentes séries du cadre de classement ;

2° La présentation d'ouvrages de référence, dictionnaires généraux et spéciaux, encyclopédies, annuaires, etc. ;

3° La présentation d'un choix d'ouvrages à l'occasion d'un événement particulier ;

4° La présentation d'ouvrages au titre rébarbatif, souvent d'origine administrative et qui pourtant présentent un réel intérêt ou une utilité pratique ;

5° Une méthode d'entraînement progressif du lecteur par la revue générale, la revue spéciale, l'anthologie par genre ou par auteur, avant d'arriver au livre proprement dit ;

6° L'explication de la constitution du catalogue et de la manière de s'en servir ;

7° Enfin, pour la jeunesse, l'heure du conte.

Le but et le résultat de cet enseignement de la lecture sont de piquer la curiosité des auditeurs, de leur faire prendre en mains des ouvrages auxquels autre-

ment ils n'auraient jamais touché, de leur révéler à eux-mêmes une faculté d'intérêt pour certains genres de livres dont ils ne s'étaient jusque-là jamais douté, et de provoquer l'utilisation de la collection dans toutes ses parties.

La formation du bibliothécaire et l'enseignement de la lecture conditionnent une organisation rationnelle et féconde de la lecture publique.

LE CHOIX DES LIVRES
POUR LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

par

M. Ch. DEPASSE

Inspecteur des Bibliothèques publiques belges

Le rendement d'une bibliothèque publique est essentiellement influencé par deux facteurs :

La valeur du bibliothécaire,

Le choix des livres,

parce que d'eux dépend la qualité du *prêt*, but final du fonctionnement de l'œuvre de la lecture.

Que le bibliothécaire soit un érudit, qu'il soit un excellent technicien, ne suffit point pour qu'il dirige avec fruit une bibliothèque publique. Il lui manquerait ces qualités indispensables qui en font un réel éducateur : prévenance, amabilité, délicatesse, ces vertus si éminemment françaises, et par dessus tout, le souci du devoir social d'émanciper les masses, de former d'excellents citoyens, de faire des hommes. Ainsi, le plus complet dévouement, allié à la plus large tolérance, est encore indispensable.

Mais il ne servirait à rien de posséder ce potentiel magnifique, si les livres en bibliothèque étaient médiocres, insuffisants, mal choisis.

Et je dirais volontiers que, si l'une des deux conditions seulement devait être remplie — encore que la formation du bibliothécaire soit à considérer, puisque bien entendu il a un rôle à jouer dans le choix des livres, — il faut préférer disposer de bonnes collections d'ouvrages, quitte à se contenter d'un bibliothécaire moyen.

En somme, la règle essentielle pour la constitution du fonds, c'est qu'il faut faire de la bibliothèque publique, en tenant compte du milieu, des ressources possibles, une œuvre d'éducation, en se souvenant sans cesse que la bibliothèque publique ne doit pas seulement s'ouvrir à tous, mais encore qu'elle doit contenir des ouvrages convenant à tous ceux qui s'y adressent.

La législation belge relative aux bibliothèques publiques impose au bibliothécaire le devoir d'acquérir les livres en tenant compte des demandes des lecteurs. Et l'inspection a généralisé l'obligation d'un *registre aux desiderata* où les lecteurs inscrivent les ouvrages, non en bibliothèque, et qu'ils désirent lire.

On satisfait à ces demandes, à moins qu'il ne s'agisse de livres séditionnaires ou immoraux, ou insuffisamment éducatifs, ou encore de livres de prosélytisme politique, philosophique ou religieux. Pour le choix défini-

tif, doit se manifester la vigilance du bibliothécaire, éducateur avant tout, et s'exercer, éventuellement, le contrôle de l'inspection.

Il me semble bien aussi, en ce qui concerne les accroissements, qu'acquérir les livres, suivant les demandes des lecteurs, afin de servir ceux-ci suivant leurs goûts et leurs besoins, le choix définitif se faisant sous la direction éclairée du bibliothécaire, aidé et contrôlé par l'inspection, est une bonne formule; et qu'il me soit permis de souligner qu'en Belgique où ces méthodes sont appliquées depuis bientôt dix ans, chacun est satisfait des règles suivies.

Pourtant, autant qu'ailleurs — si ce n'est davantage — les batailles politiques, les luttes scolaires, les conflits d'opinion sont marquants, âpres quelquefois. Même, le pays est bilingue (trilingue pourrait-on dire) et chacun sait que la question des langues, chez nous, revêt une certaine acuité.

*
**

En attendant, borner l'aide de l'État aux seules bibliothèques communales, c'eût été pour la Belgique, réduire peut-être de moitié le magnifique mouvement des bibliothèques publiques, que je représenterai par la statistique de ces deux années :

1922 : 1.370 bibl. reconnues; 1.540.546 volumes en bibliothèque; 2.686.713 prêts.

1929 : 2.188 bibl. reconnues; 3.815.002 volumes en bibliothèque; 7.181.437 prêts.



Cette définition de la bibliothèque publique idéale — que peut et devrait créer toute municipalité — conditionne parfaitement la théorie du choix des livres, qu'il n'est pas nécessaire de développer longuement ici.

Cependant je rappellerai des principes essentiels que dicte l'expérience.

1) La lecture doit concourir à la formation des individus. Elle doit viser essentiellement et chez tous, au développement de ces deux facultés capitales de l'intelligence, le jugement et la volonté :

un jugement sûr pour discerner parmi les dédales tortueux de la vie ce qui est vrai du faux, pour trouver sa voie, pour choisir son idéal ;

une volonté forte pour y atteindre et assurer son bonheur, but ultime des efforts et des luttes de toute l'existence.

Le choix des livres se fera dans cet esprit.

2) Dans tous les pays, les statistiques de prêts indiquent que 75 pour cent environ des livres lus sont purement récréatifs ; pour deux raisons : *a*) c'est surtout pour se distraire que le lecteur (jeune, adulte, manuel, intellectuel) fréquente la bibliothèque ; *b*) le livre récréatif est beaucoup plus vite lu que l'ouvrage didactique.

Les ouvrages didactiques seront d'abord les moins

nombreux ; mais il faut considérer que la bibliothèque doit à son renom et à sa valeur, de posséder un aperçu des principales sciences et d'acquérir, sur les sujets scientifiques à l'ordre du jour, au moins les ouvrages bien faits de vulgarisation. « La Bibliothèque est l'Université du pauvre » (*Carlyle*).

Que l'on procède au choix des ouvrages religieux, politiques, sociaux, philosophiques, avec le plus large électisme.

Une bibliothèque nouvelle contiendra 75 pour cent d'ouvrages récréatifs. Après quelques années de fonctionnement, la proportion des ouvrages didactiques grandira pour s'approcher de 50 pour cent.

3) Nous devons, au début, « partir » avec le lecteur, du même pas, à son niveau ; c'est pourquoi, s'il le faut, nous aurons quelques romans populaires.

4) Cependant nous ferons toujours nôtre ce principe :

Un livre, ne serait-il qu'un conte pour enfants, n'est digne de figurer dans la bibliothèque publique, que s'il est capable d'élever l'esprit du lecteur : d'aiguiser ses facultés, de meubler son cerveau de connaissances utiles, ou tout simplement même, de l'entretenir dans des sentiments sains et moraux.

5) Le passage d'une catégorie de lectures à une autre, plus élevée, est lent, mais la transition sera d'autant plus aisée qu'on aura à volonté les livres nécessaires.

Prenons, par exemple, le cas des jeunes gens de 17 à 25 ans même, qui ne veulent lire d'abord que des récits d'aventures.

Après des récits d'aventures quelconques (Edgar Wallace) nous en choisirons d'autres, qui font appel au raisonnement (M. Leblanc, Hugues Leroux, Jules Verne, René Jaumot, Wells) puis, des récits anecdotiques de l'histoire (par ex. : Coll, *Récits d'autrefois*), des récits de voyages surtout, il en a paru des centaines d'intéressants en ces derniers temps (citons : H. Béraud, A. Londres, Charcot, Condroyer, Pierre Daye, R. P. Duchaussois, Gerbault, Gerville-Réache, Rasmussen, R. P. Tapie, Élias Hautecloque, Lehu-raux, Marcelle Vioux, Henriette Célarié et tant d'autres), puis des biographies (par ex. : de Ford, Pasteur, Fabre, Gramme), des vies romancées (ex. : H. Lavedan, *M. Vincent, aumônier des galères*), etc...

Ayons une provision abondante de tous ces ouvrages où se retrouve, à la grande joie des lecteurs qu'on entraîne ainsi vers de plus hauts sommets, le goût des aventures, dans des récits animés d'épisodes vécus, dans des voyages, dans des descriptions d'autres civilisations, ou encore dans des scènes à la fois épiques et sentimentales (ex. encore : Constantin-Weyer, *Un homme se penche sur son passé*; Bouché, *L'Étrange raid du Margaret*).

6) Lors du choix des livres qui formeront le fonds de la bibliothèque, il s'agira de tenir compte :

du milieu : village ouvrier, localité de villégiature.
de la mentalité : Bretagne, Nord.

des industries locales : agriculture, métallurgie, industrie textile.

des activités locales : écoles, cercles artistiques, cercles de conférences, etc...

de l'histoire locale : folklore, art, histoire.

de tout ce qui détermine les besoins primordiaux et les goûts avérés des lecteurs.

7) Les bibliothécaires, qui ont hors de la bibliothèque publique leurs fonctions principales, doivent être documentés régulièrement par les soins de l'inspecteur, soit que celui-ci leur indique les ouvrages et les revues bibliographiques à consulter, soit aussi qu'il les aide à dresser les listes d'acquisitions. Les écoles permanentes ou occasionnelles qui les préparent à leurs fonctions auront un cours important de bibliographie.

8) La section des livres pour les enfants retiendra toute l'attention du bibliothécaire. Un quart du budget sera dépensé là. On soignera particulièrement aussi le choix des livres pour les adolescents, surtout pour les jeunes filles.

A ce sujet, il faut qu'il y ait entente entre l'école et la bibliothèque, et les observations du personnel enseignant, primaire, moyen, technique, professionnel... seront soigneusement notées.

9) De façon générale d'ailleurs il est nécessaire de constituer une excellente Commission de la Bibliothèque dont les membres bien choisis, représentant toutes

les activités et tous les milieux locaux, apporteront des indications précieuses sur les besoins divers des lecteurs des centres qu'ils représentent, d'après quoi le choix des livres sera fait.

10) Pour que les accroissements soient choisis à bon escient, recommandons :

- a) l'usage du registre aux desiderata des lecteurs;
- b) la tenue parfaite d'une statistique récapitulative des prêts, qui indiquera les genres de livres les plus appréciés des lecteurs.

11) La multiplication des bibliothèques publiques jusque dans les moindres localités a le grand avantage d'offrir des livres à tous les lecteurs sans exiger de ceux-ci un déplacement long qui nuirait au succès de l'œuvre. Mais elle a l'inconvénient de créer de nombreuses petites bibliothèques, à ressources très limitées, et qui ne peuvent jamais être bien achalandées. Pour y remédier, conseillons :

- a) que chaque bibliothèque mette à la disposition des lecteurs les catalogues des bibliothèques environnantes, et surtout de la bibliothèque importante de la ville la plus voisine;

- b) que le prêt postal soit organisé entre elles; qu'en général, le prêt entre bibliothèques soit organisé;

- c) ou encore que des bibliothèques itinérantes régionales composées suivant les indications des bibliothécaires locaux viennent deux ou trois fois l'an apporter les renouvellements indispensables.

13) Le lecteur s'adresse à la bibliothèque pour se distraire, pour s'instruire, mais pour s'informer aussi. C'est à la salle de lecture, si elle existe, ou à la bibliothèque proprement dite qu'un choix de dictionnaires, revues, périodiques divers sera réuni.

14) On aurait tort de négliger la nécessité de présenter un beau livre au lecteur : bon papier, caractères lisibles, couverture attirante, et surtout des illustrations évocatrices et bien réussies. On peut trouver déjà, dans des collections à bon marché, ces qualités réunies.

15) On n'envisage pas le choix des livres sans qu'aussitôt surgisse l'expression « *les bons et les mauvais livres* ».

Car il y a de mauvais livres. Il est évident qu'il ne peut s'agir des ouvrages qu'animent des sentiments et des idées qui ne sont point nôtres.

Le mauvais livre est celui qui ment, parce qu'il trompe et déforme. C'est celui qui laisse, après sa lecture, l'âme inquiète, troublée, tourmentée même, et qui nous amènerait, si nous n'y résistions, à des actions mauvaises. « Quand une lecture vous élève l'esprit, a dit La Bruyère, et qu'elle vous inspire des sentiments nobles et courageux, ne cherchez pas une autre règle pour juger l'ouvrage ; il est bon et fait de mains d'ouvrier ».

A ce point de vue, et à mon avis, le critérium, dans la détermination des bons et des mauvais livres, c'est moins l'avis d'un bibliographe que la conscience.

DEUX ENQUÊTES SUR LE CHOIX DES LIVRES

par

M^{lle} Blanche WEBER

Membre de Section au Bureau international d'Éducation à Genève

C'est une demande d'information qui amena le Bureau international d'Éducation à entreprendre une enquête sur les méthodes pour le choix des livres des bibliothèques scolaires en usage dans les différents pays. Cette étude donna lieu à la publication d'un rapport (1) destiné non à fournir une vue d'ensemble, mais à signaler plutôt quelques procédés caractéristiques.

Si ce sont en général des associations de maîtres qui procèdent au choix des livres, il existe pourtant dans certains pays des institutions dont l'organisation est nettement déterminée dans ce sens, ainsi en Tchécoslovaquie la « Section des amis de la littérature enfantine » de l'Institut Masaryk. En Allemagne, « L'Asso-

(1) *Quelques méthodes pour le choix des livres des bibliothèques scolaires.*

ciation pour l'étude des lectures de la jeunesse » se livre depuis trente ans à un travail méthodique. Cette Association dont le centre est à Hambourg compte 243 commissions groupées en 12 commissions des pays. Chaque volume doit, de sa sortie de la maison d'édition à son entrée dans une bibliothèque scolaire, passer par les diverses commissions et sous-commissions, ce qui permet d'obtenir au moins 108 appréciations. Ces avis, une fois synthétisés, paraissent dans la revue mensuelle de l'Association, la « Jugendschriften Warte », et forment la base des listes de livres recommandés qui sont publiées chaque année ; c'est d'après ces listes que sont choisis, en général, les ouvrages pour les bibliothèques scolaires.

Signalons, en dehors du travail accompli par des organisations largement ramifiées, les services rendus par des bibliothèques modèles. Dans celle de Bâle (Suisse), par exemple, figurent tous les ouvrages pour les enfants d'âge scolaire, recommandés par une commission du département de l'Instruction publique, les nouveautés y occupent une place importante. Les maîtres ont l'occasion de connaître par eux-mêmes les ouvrages qu'ils désirent acquérir pour leurs bibliothèques de classes.

Dans certains pays, notamment en Angleterre, les membres du corps enseignant reçoivent personnellement la visite de représentants des éditeurs qui leur soumettent les nouveautés en même temps qu'ils s'in-

forment des dernières méthodes pédagogiques; cet échange d'idées est certainement fructueux.

Tout choix de livres, qu'il soit effectué par de vastes organisations, par de petites commissions ou par des individus isolés, suppose l'existence de critères. L'opinion semble à peu près unanime sur la nécessité de présenter aux enfants des ouvrages possédant une valeur intrinsèque en même temps que littéraire. Plus que par le passé, on tâche de tenir compte des goûts des enfants, ainsi certains suggèrent-ils de faire une large part aux ouvrages modernes, reflétant les préoccupations de la jeunesse et alimentant son goût des découvertes scientifiques. On voudrait aussi, conformément aux études psychologiques récentes, pouvoir donner à chaque âge ce qui correspond à son désir et à sa faculté réceptive. Une forte culture littéraire, une connaissance approfondie de l'âme enfantine, un esprit critique très avisé sont des qualités indispensables pour celui qui a la tâche délicate de choisir les livres pour la jeunesse.

Voyons maintenant comment l'enquête sur les livres pour la jeunesse peut servir à développer l'esprit de collaboration international. Ce travail pourrait, par opposition à celui sur le choix des livres, qui est un travail plutôt théorique, être qualifié de pratique, puisqu'il s'agit de réunir une collection de livres au Bureau international d'Éducation. Cette collection comprend aujourd'hui des ouvrages de 33 pays. Les livres

des catégories suivantes ont semblé répondre particulièrement au but poursuivi : classiques ; les ouvrages mettant en scène des enfants ; livres écrits pour développer l'amitié pour les autres peuples ; livres d'images de ces diverses catégories et enfin, à titre de curiosité psychologique plutôt, ouvrages écrits par des enfants.

Un coup d'œil sur n'importe quelle liste de livres pour la jeunesse suffit pour convaincre que ce domaine est éminemment international. Nous constatons que les contes d'Andersen et ceux de Grimm sont lus aussi bien par les petits Espagnols que par les petits Anglais et que des enfants d'un peu partout suivent Nils Holgerson dans son merveilleux voyage ; c'est pour augmenter ce patrimoine, pour créer un fonds commun de sentiment et d'admiration que nous avons fait figurer les classiques à notre programme. Quant aux ouvrages mettant en scène des enfants, nous savons combien ils peuvent, présentés dans de bonnes traductions, contribuer à faire aimer les pays d'où ils viennent. Les petits Américains, nous dit-on, s'intéressent vivement à la Suisse pour avoir lu « Heidi ».

Après avoir commenté brièvement ces catégories, il importe de dire un mot de la méthode employée pour réunir les renseignements nécessaires. Un questionnaire a été envoyé aux correspondants du B.I.E. dans les différents pays avec prière de les transmettre à leur

tour aux spécialistes en la matière. Les renseignements ainsi obtenus permirent de constituer la collection internationale de livres pour la jeunesse, de l'exposition permanente du Bureau international d'Éducation. Cette collection a plus que doublé depuis le jour où a paru la liste de livres, liste précédée d'un rapport, qui a été publiée sous le titre : « Littérature enfantine et collaboration internationale ». Une nouvelle édition, revue et augmentée, et qui tiendra compte des nombreuses suggestions ainsi que des critiques formulées par nos collaborateurs, est en préparation.

Le travail que nous venons d'esquisser paraît à première vue n'intéresser que ceux qui visent à développer un esprit de paix et pourtant il pourra suggérer des possibilités nouvelles, semble-t-il, à ceux qui ont à choisir les livres pour les bibliothèques scolaires. Pourquoi en effet n'y introduirait-on pas dans une large mesure les traductions de livres étrangers, les ouvrages basés sur le folklore des différents pays, les livres mettant en scène des enfants, les récits de découvertes, d'explorations, de voyages relatés par des étrangers ? Les enfants que les découvertes de la science rendront plus aptes que jamais à saisir ce qui vient de loin, se délecteraient à ces lectures. Il ne s'agirait pas d'inonder les bibliothèques de traductions, telle n'est pas notre pensée, mais de mettre à la portée de la jeunesse, libéralement et consciemment, les œuvres littéraires de valeur de l'humanité entière.

LES LECTURES ENFANTINES

par

M. Jean BAUCOMONT

Inspecteur primaire à Albertville

J'ai accepté avec empressement l'offre qui me fut faite par le Secrétaire général du Congrès de la Lecture publique, de parler dans votre ville des lectures enfantines, parce que j'étais assuré de trouver à Alger tout un courant d'idées favorables à cette cause.

Je connaissais vos splendides réalisations, ces *Heure joyeuse* qui ont su mettre à la portée des enfants et des adolescents un puissant moyen d'éducation et de saine distraction. J'ai échangé avec l'artisan et l'animateur de vos 5 bibliothèques enfantines, M. Pestre, quelques lettres qui m'ont éclairé sur le programme qu'il a si bien appliqué. J'ai lu le bulletin qu'il publie et je ne vous cacherai pas l'admiration, la sympathie que j'éprouve pour cette œuvre exemplaire, trop rarement imitée dans la métropole.

Mais l'existence et la vitalité de ces *Foyers de la Jeunesse* à Alger rendent ma causerie à la fois aisée

et difficile : aisée parce que je vous entretiendrai de choses qui vous sont familières, difficile parce que je n'ai pas de révélation à vous apporter, que vous connaissez sans doute aussi bien que moi tout ce dont j'ai l'intention de vous entretenir et que je ne vous apprendrai rien. Si bien que je pourrais presque me dispenser de faire cette causerie en vous conseillant d'aller en troupe faire un pèlerinage à vos *Heure joyeuse*, éloquente preuve que l'organisation de la lecture enfantine n'est pas une utopie généreuse.

Qu'il soit bien entendu que je ne prétends vous faire la leçon d'aucune manière et que je prêche des convertis.

Mesdames et Messieurs, je souhaite étudier brièvement le problème de la lecture enfantine dans son ensemble et examiner quelles solutions pratiques on peut lui proposer.

Je poserai d'abord la question préalable : Est-il nécessaire que nos enfants lisent ? Pourquoi demande-t-on que les enfants lisent ?

Personne ne soutient plus sérieusement la thèse de la sainte ignorance, ni ne proclame l'excellence de l'inalphabétisme absolu : on sait trop de quelle navrante infirmité on juge atteints les illettrés complets, ceux qui, ne sachant pas lire, sont en quelque sorte retranchés du monde moderne.

Tous les gens de bons sens sont d'accord pour déclarer obligatoire l'apprentissage de la lecture, tech-

nique indispensable à un civilisé pour communiquer avec ses semblables. L'école est chargée de cet apprentissage.

Mais ce serait singulièrement restreindre l'importance de la lecture que de la considérer uniquement comme un des instruments de la vie scolaire, un moyen d'apprendre des leçons et de faire des devoirs, en attendant son utilisation pratique dans la vie quotidienne.

Un enfant sait lire. Nous avons doué son esprit d'une fonction nouvelle qui, désormais, demande à s'épanouir, à s'exercer.

L'école doit donner le goût de la lecture, la famille et la société (représentée par l'État), doivent l'encourager, la favoriser, pour quelques raisons décisives :

— La lecture est un genre de *récréation* parfaite, non seulement parce qu'elle assure à peu de frais la tranquillité des parents (l'idéal des moyens de récréation), mais parce qu'elle répond à certaines tendances, à certains instincts profonds des enfants, qui ne trouvent satisfaction ni dans la vie scolaire, ni parfois dans la vie familiale. La lecture est pour l'enfant un succédané du jeu, un moyen d'échapper à la matérialité, aux obligations parfois rudes de son existence soumise à la loi des adultes. La lecture est pour l'enfant, comme pour les grandes personnes d'ailleurs, un moyen d'évasion dans le temps et dans l'espace par l'imagination, la rêverie, l'émotion. Vous connaissez les pages

charmantes où George Sand célèbre les inoubliables joies que lui procura la lecture, dans l'herbe des prairies, durant son enfance. Et la déclaration de Montesquieu : « Je ne connais pas d'ennuis qu'une heure de lecture n'ait dissipés », est valable aussi pour les enfants.

— La lecture est encore un moyen offert à l'enfant de composer lui-même son miel intérieur en butinant parmi les belles œuvres humaines. La lecture lui permet de se passer de maître, de devenir son propre maître dans l'apprentissage de la pensée, dans la découverte, la connaissance et la possession du monde. Si, comme nous l'espérons, nos méthodes d'éducation évoluent peu à peu selon les principes de l'école active qui réclament que l'enfant devienne davantage le propre artisan de son savoir, nous ne pouvons le priver de l'aide des livres.

— La lecture nous permet en outre d'effectuer, en douceur, l'éducation des sentiments de l'enfant, sans vaine morale et sans sermons, en lui suggérant, par l'imitation de personnages et de héros exemplaires, quelques attitudes, qualités et dispositions de cœur que nous souhaitons faire éclore en lui.

— Enfin, par tous ceux qui ont charge de son éducation et de sa formation mentale, les livres peuvent être utilisés, à l'égard de l'enfant, comme des tests, des sondages qui, en montrant de quelle manière l'enfant réagit à une lecture donnée, révèlent ses intimes tendances, ses aptitudes et ses goûts.

Pour toutes ces raisons, pouvons-nous, éducateurs et parents, lui refuser d'ouvrir peu à peu les portes de la vie spirituelle, de connaître des plaisirs de la qualité la plus rare, infiniment divers, aisément accessibles et toujours renouvelables.

Je ne voudrais pas laisser sans ombres le tableau des merveilles de la lecture. Je n'irai point jusqu'à la juger aussi sévèrement qu'Ésope jugeait la langue : *la meilleure et la pire des choses*. — Mais nous savons bien que le retentissement d'une lecture dans une âme d'enfant peut être quelquefois maléfique.

Peut-on réellement imputer à de mauvaises lectures, à des lectures dangereuses, ou tout au moins prématurées certains méfaits précoces que relatent les annales de la criminalité enfantine : vols, suicides, assassinats. Je ne le crois pas, car les statistiques concernant les délinquants juvéniles ne nous montrent parmi ces malheureux qu'une immense majorité d'illettrés, de pauvres vagabonds en rupture d'école et fort peu de disciples aberrants de Gide ou de Nietzsche. Le cinéma paraîtrait devoir assumer une responsabilité plus directe dans les actes délictueux commis par des mineurs.

Retenons, cependant, pour la méditer, cette grave réflexion de Jules Vallès : « Combien j'en sais dont tel passage lu un matin a défait ou refait, perdu ou sauvé l'existence ».

Avertissement qui nous impose de ne pas traiter à la légère les lectures des enfants et d'y apporter tous nos soins.

Historique. — Cette préoccupation d'offrir aux enfants, en dehors des manuels nécessaires à leurs acquisitions des notions scolaires, des livres qui leur conviennent, écrits pour eux, est relativement récente.

Mme LATZARUS, professeur à l'école primaire supérieure de Nîmes, a soutenu en 1928, une thèse de doctorat devant la Faculté des Lettres de Montpellier, sur la littérature enfantine en France, où elle a fait l'historique des livres destinés aux enfants (éditée aux Presses universitaires de France).

Elle montre qu'une littérature spéciale pour la jeunesse n'est réellement apparue chez nous que vers le XVII^{me} siècle. Antérieurement la question ne se posait pas. Nous voyons seulement Montaigne recommander la lecture des *Vies de Plutarque*. Plus tard les Messieurs de Port-Royal préconisaient la lecture des *Vies des saints*. Au XVII^{me} siècle, Fénelon avec son *Télémaque* et ses *Fables* (dont on connaît le succès prolongé, Alain lui-même demandant qu'on fasse apprendre à lire dans *Télémaque* tous les enfants) donne le premier ouvrage écrit spécialement *ad usum Delphini*. Un peu après, Mme d'Aulnoy puis Mme Leprince de Beaumont composèrent des recueils de contes réellement délicieux et qui n'ont pas cessé de plaire aux enfants. L'influence de Rousseau fit apparaître les récits moraux et conventionnels de Mme de Genlis et de Berquin qui eurent des imitateurs durant toute la première moitié du XIX^e siècle, ainsi que le prouve la

vogue à cette époque des ouvrages édités par Mame et Ardant.

Deux écrivains conquirent un renom durable par leurs productions destinées aux enfants : Mme de SÉGUR, dont les romans présentent un certain réalisme bourgeois, car ses héros enfantins ne sont pas parfaitement édifiants ; ils vivent à la campagne ; leurs dialogues sont assez finement observés et rapportés. Le merveilleux, la fiction en sont absents. Mme de Ségur est un des classiques de l'enfance et c'est à ce titre qu'on la lit encore beaucoup aujourd'hui : les petites filles actuelles, qui ne portent plus de pantalons de nankin dépassant leur jupe, ne sont pas dupes du dogmatisme puéril qui farcit le récit des faits et gestes de leurs ancêtres et elles y prennent un agrément d'ordre historique.

ZÉNAÏDE FLEURIOT, sous le Second Empire, marque un retour aux tendances idéalistes et édifiantes.

C'est alors qu'apparaissent des auteurs comme Jules Verne et Hector Malot qui ouvrent les temps modernes de la littérature enfantine.

Les premiers périodiques pour la jeunesse naquirent au XVIII^e siècle : *Les Annales de l'éducation du sexe*, un *Journal des demoiselles* parurent en 1790. *L'Ami de la jeunesse et des familles* est de 1807. *Le Journal des jeunes personnes* vit le jour en 1832.

En 1833 fut publié le *Magasin pittoresque* qui, paraissant en livraisons hebdomadaires à 10 centimes, ne fut interrompu qu'en 1914.

D'autres journaux, très appréciés des enfants furent *Mon Journal*, édité par Hachette en 1881, et le *Petit Français illustré*, paru chez Colin en 1889.

Ce rapide aperçu historique nous montre comment ont évolué et progressé les éditions d'ouvrages de mieux en mieux adaptés au caractère de l'enfance. Aujourd'hui les livres et périodiques de ce genre ne manquent plus. Les enfants ont de quoi lire — en quantité, sinon en qualité —. Mais pour qu'ils en profitent il faut d'abord qu'ils aient le goût de la lecture, et il faut leur offrir des livres qui leur conviennent.

Or on ne peut pas dire qu'actuellement on a fait tout ce qu'il était possible de faire pour engendrer et nourrir ce goût de la lecture. Et l'on ne peut pas dire non plus que tout ce qu'on a publié convient aux enfants.

Rien n'a encore été méthodiquement organisé en France à ce sujet, tandis qu'en Allemagne près de 300 associations s'occupent des lectures d'enfants, et qu'aux États-Unis la plupart des petites villes possèdent une ou plusieurs bibliothèques enfantines.

En Russie une section de l'Institut des méthodes de travail extra-scolaire, créée vers la fin de 1920, se consacre à l'étude de la lecture enfantine. Cette section a fait le recensement de tous les livres enfantins parus depuis 1917, a publié une bibliographie enfantine des dix dernières années.

Un bureau de recherches étudie le lecteur enfantin ;

il utilise comme laboratoire une salle de lecture pour les enfants d'âge scolaire et pré-scolaire. Il se tient en liaison avec 88 établissements pédagogiques ; bibliothèques, écoles, sections de pionniers.

Son programme de recherches est le suivant :

1. Étudier les demandes des enfants relatives aux livres amusants et l'impression produite sur eux par des livres typiques, au moyen d'entretiens, d'observations, d'enquêtes.

2. Vérifier l'opinion des enfants sur une sélection de livres en recueillant leurs critiques et leurs appréciations.

3. Préciser l'influence du milieu sur les demandes des enfants au moyen d'enquêtes touchant les enfants et les parents eux-mêmes.

4. Tenir la statistique des livres les plus répandus dans les milieux enfantins.

Ce bureau étudie également les récits et lectures collectives. Il a commencé la constitution d'un répertoire de récits historiques et régionalistes.

Il poursuit la préparation d'instructeurs dans l'art de conter. Ce bureau donne en outre des renseignements et des consultations aux éditeurs, aux écrivains, aux lecteurs, aux auteurs et aux pédagogues.

Sans souhaiter le moins du monde l'imitation des expériences bolchéviques, nous aimerions avoir à signaler un effort semblable en France, où les tentatives de ce genre sont dispersées et un peu incohérentes,

où tout ce qui se fait de bien est laissé au hasard, à l'initiative de quelques éditeurs, des éducateurs, des parents et des groupements qui s'intéressent à l'enfance.

Notre littérature enfantine est assez abondante : mais nul n'ignore qu'elle comprend au moins autant de publications stupides et dangereuses que de publications saines et profitables. Et nous pouvons, avec humilité, envier la littérature enfantine de l'Angleterre, de l'Allemagne, de l'Amérique, de l'Autriche et de l'Italie.

Organiser la lecture enfantine, répandre les livres partout où ils doivent agir, suppose la collaboration des pouvoirs publics, des éducateurs, des parents, des éditeurs, des critiques et des enfants eux-mêmes.

Examinons quelques unes des modalités de cette collaboration.

Préparation à la lecture. — L'école et les éducateurs ont pour mission de préparer les enfants à la lecture, de leur en donner le goût.

Dès avant la scolarité obligatoire, on peut créer chez l'enfant une disposition à la lecture, en lui racontant de *jolies histoires*, des *contes* et en lui montrant des *albums* et des *collections d'images*. On trouvera un guide excellent pour cette préparation à la lecture dans la famille, au jardin d'enfants et à l'école maternelle en consultant l'ouvrage remarquable de Mme

HALPHEN-ISTEL : *Quelles histoires raconterez-vous à vos enfants ?* (Nathan). C'est le texte d'un Cours professé à la Section pédagogique du Collège Sévigné.

Et dans l'ouvrage de Miss Sarah Cone BRYANT : *Comment raconter des histoires à nos enfants. Quelques histoires racontées*, 2 vol. (Nathan).

Cette pratique du conte peut et doit être poursuivie parallèlement et en concordance avec l'influence du livre à l'école et dans les bibliothèques d'enfants, car le talent du conteur provoque l'abandon total de l'enfant au conteur, donne une vie et une force communicative étonnante au texte raconté.

Les *livres d'images*, d'autre part, familiarisent les tout jeunes enfants avec l'aspect même et le charme de la chose imprimée, qui divertit et intéresse. Il nous faudrait de vastes collections de livres d'images.

Par le conte et l'image l'enfant aura plaisir à retrouver les héros qui l'ont diverti ou ému, dans ses premiers livres de lecture. L'initiation sera faite ainsi aisément.

La lecture à l'école. — Dès que l'enfant sait lire, il importe de lui donner des aliments qui le mettent en appétit.

La lecture en classe, telle qu'elle est pratiquée à peu près dans toutes les écoles, est effectuée à haute voix par chaque élève successivement, sous la surveillance et la direction du maître qui veille à la correction du

déchiffrement, à la vitesse du débit, aux nuances des intonations. Cette lecture n'est pas choisie par l'enfant, mais lui est nécessairement imposée par le maître, distribuée à heures fixes. Et, si elle peut le perfectionner dans l'apprentissage mécanique de cette technique, elle est impuissante à développer et à nourrir le désir de lire.

Qui sait même si la lecture en tant qu'exercice classique n'est pas considérée par l'enfant uniquement comme un labeur, un devoir rituel, faisant partie des disciplines scolaires auxquelles on se dérobe volontiers quand elles ne sont plus obligatoires.

Les manuels de lecture et les méthodes de lecture en usage dans les classes ne sont pas toujours attrayants. Quelquefois l'ennui qu'ils ont distillé, aggravé par les réprimandes dont les exercices de lecture ont pu être l'occasion, ont mis leurs victimes en garde contre les autres livres. Si bien que l'apprentissage de la lecture, s'il est mal conduit, devient en partie responsable de la méfiance des enfants à l'égard des livres et de leur refus de lire ensuite autre chose quand on les contraint plus à lire.

Il faut donc que les manuels scolaires eux-mêmes intéressent les enfants et qu'on fasse déjà et réellement, de la lecture scolaire, un plaisir.

Ce que devraient être les manuels. — Un sérieux progrès a été accompli pour améliorer la qualité des

livres dans lesquels les enfants lisent en classe. On trouverait peu de livres (il en est pourtant, que je ne citerai pas), qui sont vraiment susceptibles de décourager les enfants de la lecture. Depuis la guerre les manuels sont de mieux en mieux édités : leur présentation est soignée : marges, caractères bien nets, lisibles, assez bien encrés, illustrations nombreuses et plaisantes. Ils sont plus proches de la vie. Ils se ressentent de l'évolution heureuse de la pédagogie moderne : on n'est plus très sûr d'avoir le droit d'ennuyer les enfants. Les manuels font place aux récits animés, à la bonne humeur.

Nous demandons que quatre sortes d'ouvrages soient mis entre les mains des enfants à l'école :

1° *Le livre écrit par un seul auteur*. — si possible un grand écrivain — et ne comportant qu'un récit suivi, une espèce de roman à la portée des enfants, exprimant l'âme de leur pays : Ex. SELMA LAGERLOFF : *Nils Holgerson*. E. De AMICIS : *Grands Cœurs*; ou une suite de contes, résumant l'essentiel de son histoire et de sa civilisation ou de sa légende dans le passé : Ex. TOLSTOÏ : *Les 4 livres de lecture* (trad. Salomon, chez Bossard. Choix chez Delalain).

Chez nous une formule qui eut du succès fut celle de G. BRUNO (la mère du philosophe Guyau, la femme de Fouillée) : *Le Tour de France de deux enfants*. Livre émouvant, bien fait et qu'on a imité sans l'égaliser.

Quelques auteurs s'y sont essayés depuis 10 ans :

FRAYSSE : *Knapp la Cigogne*.

ÉMERY : *Images du Monde* (a étendu la formule à l'Univers).

J. BÖEX : *La Leçon de la vie*.

GÉRARD et Mme GUÉNOT : *Le Cirque Brocardi*. Écrit par des enfants et illustré par eux (Delalain).

Quelques bons écrivains ont daigné nous donner des manuels :

PÉROCHON : *Contes des cent-un matins* (A. Colin).

MAURIÈRE : *Peau de Pêche* (Gedalge).

Mais il nous faudrait un Tolstoï ou une Selma Lagerloff qui nous donnât pour le folklore et l'esprit français l'équivalent de ce qu'ont fait les auteurs étrangers.

2° *Le livre de morceaux choisis* de grands écrivains, qui mette les enfants en présence de ce que les maîtres de la langue de leur pays ont écrit de meilleur, et qui leur soit assimilable.

Une erreur de ces sortes de recueils est d'avoir été composés à priori par des adultes qui décrètent que telles œuvres admirables conviennent aux enfants, alors qu'ils y sont peut-être imperméables. Nous attendons encore l'anthologie dont tous les textes auraient été soumis à de nombreux enfants et dont on n'aurait conservé pour eux que ceux qu'ils auraient choisis parce qu'ils les auraient compris, aimés et dont ils auraient été réellement touchés.

Ce procédé fut employé à Iasnaïa Poliana par Tolstoï pour ses recueils de morceaux choisis.

3° *Les livres d'étude*, spécialisés pour l'exposé d'une discipline particulière : histoire, géographie, sciences, etc. Mais qui devraient, eux aussi, être l'objet de tous les soins au point de vue du vocabulaire et du style, afin qu'ils ne dépassent pas, comme c'est presque toujours le cas actuellement, la compréhension des enfants, risquant ainsi de les conduire au plus fâcheux verbalisme.

4° *Le livre de bibliothèque*, destiné à la lecture libre individuelle et visant à la culture et à la récréation personnelle de chaque enfant.

Méthodes à employer pour développer à l'école le goût et l'habitude de la lecture. — Il sera évidemment toujours indispensable de conserver la pratique de la lecture à haute voix en classe pour vérifier et rectifier la correction mécanique du déchiffrement.

Mais il ne me semble pas moins indispensable de faire pratiquer aussi fréquemment que possible, une ou deux fois par semaine au moins, *la lecture silencieuse*. Quelques questions posées oralement, ou par écrit, après cette lecture, permettront de vérifier, de sonder la compréhension du texte lu.

Il me paraît également indiqué de ménager dans l'emploi du temps une heure par semaine de *lecture libre*, chaque élève lisant ce qui lui plaît, comme il

lui plaît, parmi les livres de bibliothèque de la classe. Chaque semaine, aussi bien, on peut demander aux enfants de chercher dans un livre de lecture scolaire ou dans un livre de bibliothèque un passage qui leur plaît particulièrement. Chaque samedi, quelques élèves, à tour de rôle, viennent ainsi lire à leurs camarades les textes choisis par eux. Ils les accompagnent d'un bref exposé des motifs de leur choix, qui est suivi d'un échange d'impressions très fructueux.

Cette pratique n'exclut pas la *lecture récréative* faite par le maître lui-même et qui a plus spécialement pour objet d'initier à l'émotion littéraire, sans souci didactique, de donner l'impression d'une « chose belle, joie pour toujours ».

Les enfants, à l'école, doivent avoir les 4 catégories de livres dont nous avons parlé, à *portée de la main*. La bibliothèque, meuble qu'on ouvre et ferme à clef, est souvent un tombeau. Ne suffit-il pas, dans toutes les classes de disposer, à proximité des enfants, contre les murs de la classe, des casiers ou des rayons garnis de livres, parmi lesquels, à tout moment, les enfants auront le droit de puiser lorsqu'ils ont terminé un devoir avant leurs camarades, lorsqu'ils jouissent de quelques minutes de loisir, comme on se procure un repos, une détente, une récréation. Il faut offrir aux enfants comme un plaisir, presque comme une tentation, ce « vice impuni, la lecture ».

La tenue, par chaque enfant, d'un *cahier de lecture*

ou de *fiches de lecture* est spécialement recommandable. Après la lecture d'un livre, l'enfant écrit simplement le nom de l'auteur, le titre du livre, la date de sa lecture et de brèves impressions, des jugements motivés. Ces documents sont précieux pour nous révéler les goûts et les tendances des enfants; et ils permettent de les guider dans leur choix. C'est également un bon instrument d'auto-éducation; car l'enfant, en consultant ses *fiches* ou son *cahier*, peut juger de l'évolution de ses goûts et de ses impressions et constater, pour la maintenir ou la rectifier, l'orientation de son esprit. Enfin il est souhaitable que chaque classe soit abonnée à un *périodique pour la jeunesse* correspondant à son niveau intellectuel. Nous reviendrons tout à l'heure sur ces sortes de publications.

La fréquentation des livres par les enfants sera accompagnée de conseils constituant une espèce d'initiation à la vie et à l'usage des livres. On leur apprendra d'abord le *maniement élémentaire* des livres : se laver les mains avant de toucher un livre, ne pas mouiller un doigt pour tourner les pages, ne pas manger en lisant, ne pas marquer les pages en les cornant, ne pas y glisser de plantes, de fleurs ou d'images comme signets; couvrir les livres et changer fréquemment la couverture; classer les livres sur les rayons avec méthode, les remettre en place après usage, ne pas les garder inutilement quand un camarade peut en avoir besoin, les respecter, en avoir soin. Plus prati-

quement on leur apprendra à consulter une table des matières, à savoir trouver des références sur un sujet donné (comme on fait à l'Heure joyeuse), à établir et à lire des fiches.

Cette utilisation fréquente des livres, cette vie familière des enfants avec les livres, supposent la mise à leur disposition de nombreux ouvrages. Hélas ! c'est ce qui nous manque le plus. Nous demanderons jusqu'à ce que nous l'obtenions la création d'une *bibliothèque par classe*, ce qui pourra suffire à la rigueur dans les écoles rurales, la création de *sections enfantines* dans toutes les bibliothèques enfantines spéciales, d'Heure joyeuse réservées aux enfants dans toutes les villes de 5.000 habitants.

Nous n'en sommes pas encore là.

Nous pensons que dès maintenant il est possible de pourvoir chaque classe d'une bibliothèque d'une centaine de volumes. Comment :

En demandant à la commune un crédit régulier, si minime soit-il, ne permettrait-il d'acheter que 3 ou 4 volumes par an. En demandant une cotisation mensuelle aux enfants : 25 centimes par mois. En fondant une coopérative scolaire qui récoltera de l'argent par cent moyens ingénieux, en organisant des fêtes, des tombolas.

En demandant aux élèves d'apporter en classe les livres qui sont abandonnés chez eux, mis au grenier, livres de prix de leurs parents, les leurs, livres reçus

en cadeaux à diverses occasions. Le maître fera le choix de ceux qui conviennent; il refusera les autres avec diplomatie. A la fin de l'année il rendra chacun de ces volumes à leurs propriétaires.

L'institution idéale est certainement la bibliothèque réservée uniquement aux enfants avec son local, son mobilier, son personnel : cadre de vie enfantine, lieu de repos, de calme et de joie. Les modèles : l'Heure joyeuse de la rue Boutebrie, les Heure joyeuse d'Alger. Il n'existe guère qu'une douzaine de ces institutions en France. Il faut réclamer leur création dans toutes les villes où elles sont au moins aussi nécessaires qu'une société de foot-ball, qu'elles n'excluent d'ailleurs pas. Une bibliothèque enfantine est l'un des plus parfaits, des meilleurs organismes de préparation à la vie sociale, d'amélioration individuelle et collective.

Elle a pour but et pour résultat de protéger l'enfance, de lui offrir de saines récréations, de diriger sa formation morale, spirituelle et sentimentale, et, au besoin, d'amorcer son orientation professionnelle.

Cette institution des bibliothèques enfantines vient d'Amérique où s'est fondé vers 1900 un Comité des bibliothèques enfantines. Les moindres villes sont dotées d'organisations de ce genre et c'est ce Comité qui a provoqué la création de la plus connue de nos bibliothèques enfantines, celle de l'Heure joyeuse, au cœur de Paris, rue Boutebrie.

M. Henri Lemaître en a donné, dans un article de la *Revue des Bibliothèques* en 1925, une fidèle et complète description, sous le titre : *La Bibliothèque enfantine de la rue Boutebrie*.

Les bibliothèques enfantines, celles qui sont, celles qui seront, doivent être la pièce, la maison des enfants. Ils se sentent chez eux dans ce grand salon paisible, meublé de tables à leur taille, de sièges confortables, de rayonnages à leur portée. Tout cela est clair, propre, gai : des gravures aux murs, quelques sculptures, des feuillages et des fleurs dans des vases. On constate que les enfants ont le respect de leur home : ils y pénètrent sans bruit, marchent sur la pointe des pieds. Ils auraient honte d'y pénétrer avec le visage et les mains sales et passent au lavabo avant d'y entrer.

Il y règne une discipline naturelle, à la fois vivante et familiale. Le mot d'un enfant : « Je m'en vais, je sens que je vais faire du grabuge » rapporté par une des bibliothécaires, témoigne de son influence éducative.

C'est, en définitive, une belle œuvre d'éducation, participant de ce qu'Eugène Morel a nommé l'idéalisme utilitaire de l'Amérique.

L'enfant y apprend à aimer les bons livres, il y prend l'habitude du travail libre. Il choisit seul ses lectures. On ne lui refuse pas les conseils, mais on ne lui impose rien. Il prend l'habitude de collaborer à une œuvre collective dont il a le respect parce qu'elle

le dépasse. Les enfants sont eux-mêmes les ouvriers de leur plaisir : ils cherchent eux-mêmes ce qui les intéresse, éprouvant toutes les joies de la découverte intellectuelle.

Dans cette république policée règne l'autonomie réelle des enfants : ils élisent des chefs, responsables de la tenue et de la conduite de leurs condisciples.

On voit tous les bénéfices profonds qu'ils peuvent tirer de cette institution. Ajoutons que les contes du jeudi, les jeux, les conférences, les fêtes, les représentations théâtrales qui viennent accroître le rayonnement de la bibliothèque, en font un centre harmonieux de vie infantine.

Aussi ne réclamerons-nous jamais assez que l'on veuille bien doter d'une *Heure joyeuse* toutes les agglomérations urbaines, avec un personnel spécialement préparé, pour en faire un foyer de vie spirituelle avec des livres, une documentation, des images, des distractions.

Choix des livres. — Bibliothèques scolaires, bibliothèques enfantines, ont pour fonction essentielle d'offrir des livres aux enfants.

Quels livres ? Immédiatement se pose le problème si délicat du choix des livres.

En fait on peut dire qu'actuellement et sans doute pour longtemps encore les enfants lisent, et liront ce que les adultes voudront bien mettre entre leurs mains,

ce qui revient à dire qu'ils n'ont pas le choix et que ce choix nous incombe à nous, éducateurs ou parents. Il importe donc de ne pas le faire à la légère.

Une première précaution à prendre est de ne pas prétendre imposer aux enfants la lecture de livres qui nous plaisent à nous, ou qui nous ont plu dans notre enfance. Ce qui a fait les délices d'une génération peut, sauf exception, laisser indifférentes les générations suivantes. La littérature enfantine, pour intéresser sa clientèle, a sans cesse besoin d'être rajeunie, renouvelée, mise à jour.

Quelques considérations générales peuvent nous guider dans cette voie.

1° Il est un principe absolu qui domine la médecine aussi bien que la pédagogie : *ne pas nuire*. Le livre ne doit à aucun degré être nocif pour l'enfant. Il ne doit pas contrarier l'action éducatrice de la famille ou de l'école, ce qui conduit à exclure, de tout groupement de livres à usage collectif, les livres à tendances troublantes au point de vue sentimental ou sexuel, aussi bien que les livres à tendances politiques ou religieuses trop marquées.

2° Le livre ne doit pas dépasser les capacités intellectuelles de l'enfant.

3° Le livre doit avoir une valeur littéraire.

En conséquence il importe de ne pas mettre entre les mains des enfants des livres inconnus achetés sur la foi des réclames.

Les livres destinés aux adultes ne doivent pas être mis entre les mains des enfants sans de sérieuses garanties qu'ils leur conviennent.

A ce sujet, si l'on n'a qu'une bibliothèque commune sans section enfantine, il est tout indiqué de mettre aux livres des étiquettes de couleurs différentes : par exemple, *jaune* pour les adultes, *rouge* pour les adolescents, *bleue* pour les enfants.

Mais lorsque ces précautions sont prises, nous sommes ramenés à la difficulté de reconnaître, de déceler les *meilleurs livres* non seulement du point de vue de l'éducateur, mais surtout du point de vue de *l'enfant* — qui est capital — car il serait vain d'offrir des livres qui ne répondent pas à ses goûts. Nous aboutissons, en fait, à un problème d'ordre psychologique.

Quels sont les tendances et les goûts dominants des enfants ? Comment les connaître et les utiliser pour cette fin particulière de la distraction et de la culture des enfants ?

Actuellement, ou bien l'on néglige le problème, en donnant aux enfants des livres quelconques qu'ils lisent avec plaisir ou qu'ils délaissent, — ou bien on procède empiriquement et les éducateurs et les parents essaient de choisir des livres convenant tant bien que mal à un enfant selon ce qu'ils connaissent de lui : développement intellectuel, tempérament, caractère, imagination, milieu familial. Ce n'est pas toujours suffisant, car les erreurs peuvent être fréquentes et plus

dangereuses qu'on ne pense : une lecture peut être un ferment, un régime, une médication selon les cas.

Incontestablement la direction des lectures de la jeunesse pour ne pas être ainsi abandonnée au hasard ou aux intuitions tâtonnantes des adultes, doit être fondée sur des expériences et des enquêtes psychologiques méthodiquement conduites. Comme le souhaite un éminent spécialiste, le fondateur de la psychologie bibliologique, le Dr Roubakine, l'idéal serait, devant un enfant donné, de pouvoir indiquer les ouvrages correspondant à ses besoins du moment, et susceptibles d'exercer sur lui le maximum d'influences favorables.

Comment parvenir à un tel résultat. Par le moyen d'enquêtes sur les lectures de la jeunesse, faites directement auprès des enfants.

Le choix des livres pour les enfants peut être fait en deux temps :

1° Une première élimination peut être faite *par les adultes*. Un bon nombre d'ouvrages peuvent être mis hors de cause, sans discussion, par tout adulte cultivé et par quiconque a le souci de la santé morale des enfants. On peut ainsi proscrire tous les livres à tendances érotiques, aussi bien que ceux qui rendent sympathiques les chenapans.

2° Une seconde élimination doit être faite par les suffrages des enfants eux-mêmes.

Il s'agit simplement de prendre d'abord quelques livres-types ou *témoins* et de les soumettre au verdict de lecteurs de chacune des catégories suivantes :

6 à 8 ans	} distinguer également à partir de 10 ans entre les filles et les gar- çons.
8 à 10 ans	
10 à 12 ans	
12 à 15 ans	
15 à 18 ans	

Deux critères de la convenance d'un livre à un âge donné :

Un livre qui n'est pas lu jusqu'au bout, selon de fortes probabilités, ne convient pas aux enfants.

Un livre lu jusqu'au bout paraît convenir.

Ce diagnostic extérieur et formel doit être corrigé par l'examen des *fiches* et des *cahiers de lecture* où les enfants expriment les raisons de leur goût ou de leur dégoût à l'égard d'un livre.

Bien entendu, comme dans toute enquête statistique, c'est le nombre des témoignages qui permet seul de formuler des conclusions valables.

De telles enquêtes ont-elles été entreprises ?

Fragmentairement seulement.

J'ai procédé à des sondages de cette sorte auprès d'une trentaine d'enfants d'école primaire (publiés par l'*Éducation*, mai 1930, sous le titre : *Lectures d'enfants*).

J'ai dépouillé par ailleurs des fiches de lecture assez nombreuses.

Un de mes amis qui s'occupe de l'Édition de livres pour la jeunesse a établi un questionnaire très complet qui, s'il était répandu et s'il était rempli par quel-

ques milliers d'enfants fournirait de solides bases d'appréciation (M. Faucher, 16, rue de l'Arbalète, Paris 5^e arr.).

Je le répète, jusqu'ici, ces enquêtes n'ont été que fragmentaires.

Pour qu'elles puissent aboutir à des conclusions définitives, elles devraient être entreprises sur une grande échelle. Le programme suivant seul permettrait des réalisations intéressantes .

1° Fonder un centre international d'études du livre pour la jeunesse. Ce pourrait être le Bureau international d'Éducation, dont l'un des membres, Mlle Blanche Weber, a déjà entrepris un commencement d'enquête internationale sur un point particulier des lectures de la jeunesse. Ce centre réunirait des enquêtes nationales.

2° Établir un catalogue international de livres pour la jeunesse.

3° Établir dans chaque bibliothèque un bureau composé d'éducateurs et de parents pour déterminer les types de lecteurs et les ouvrages qui leur conviennent.

4° Favoriser la publication d'ouvrages appropriés aux différents types de lecteurs enfants.

Les auteurs et spécialement les éditeurs auraient intérêt à tenir compte des règles et principes que de telles enquêtes conduiraient à établir.

En attendant la constitution de ces comités de lecture enfantine, les références les plus sûres que nous

possédions sur les goûts des enfants proviennent des personnes qui dirigent les bibliothèques enfantines. L'une d'entre elles, Mlle Huchet (M^{me} Bishop) alors directrice de l'Heure joyeuse de Paris, a condensé dans un article de la *Nouvelle Éducation* de mars 1927 des remarques précises, nées de son expérience et auxquelles je renvoie. Elles concernent :

La présentation du livre;

L'illustration;

Le texte;

Le genre des livres;

Ce qu'un livre ne doit pas être;

Ce qu'il doit être;

Les sujets qui plaisent aux différents âges.

Nous ne possédons actuellement aucun guide plus complet ni plus sûr.

A l'aide de ce travail et des autres renseignements fournis par les enquêtes dont nous avons parlé (notamment d'une enquête publiée par le Conseil national de Galles de l'Union pour la Société des Nations, enquête ayant porté sur des enfants de 7 à 15 ans), nous pouvons déjà dire :

1° Que le choix des enfants, leurs préférences sont déterminés plutôt par les émotions que par les idées renfermées dans les livres.

2° Il faut donc se garder des idées abstraites et des dissertations morales et didactiques. C'est avec les bons sentiments qu'on fait de la mauvaise littérature.

La morale naît elle-même de tout beau récit vivant.

3° Les plus jeunes enfants préfèrent les histoires courtes, détachées, et marquent une prédilection pour les contes et le merveilleux. Les mythes sont peut-être naturels et nécessaires aux enfants comme ils le sont aux peuples primitifs. Il faut accepter cette ingénuité de l'enfance qui leur fait goûter les contes de fées et les légendes. Utiliser la qualité d'émotion de ces récits, leur féerie d'imagination, leur animisme. Accepter les invraisemblances de la fiction. Ne partageons pas les craintes de Rousseau qui appréhendait les mensonges de La Fontaine et les imaginations fantastiques qui nourrissent l'esprit de préjugés, d'erreurs et de sentimentalité. Tout cela tombe, le moment venu.

4° Les enfants de 12 ans et au-dessus préfèrent les longues histoires, les récits épiques, l'esprit d'invention, les relations de voyages, de découvertes, d'inventions. Tout ce qui magnifie les merveilles de l'univers, tout ce qui incite à l'action et à l'invention.

Les biographies des grands hommes, *les héros* (ceux qui vivent, ce sont ceux qui luttent), les biographies romancées conviennent aux enfants qui ont le culte de la grandeur morale.

5° L'intérêt pour les animaux est grand avant 11 ans et décline après 11 ans pour se diriger vers les choses, les machines, les constructions, les voyages.

6° Il est nécessaire de bannir les récits qui font peur, les histoires lugubres, tragiques, qui troublent

l'âme enfantine. Certains livres, aux gravures d'une trop réaliste cruauté (un enfant pris dans un piège, un enfant pris dans les flammes), m'effrayèrent dans mon enfance durant des années. Les illustrations notamment peuvent parfois terroriser des enfants à notre insu. Un ouvrage de P. Mac-Orlan, dans la collection « La Joie de nos enfants » : *Les clients du bon chien jaune*, a par exemple le tort grave de renfermer une gravure où l'on voit des squelettes se balancer au bout d'une corde.

7° Tous les livres destinés aux enfants doivent être illustrés.

8° N'oublions jamais que l'influence des grandes personnes est souvent décisive dans le choix fait par les enfants à l'école. Ce qui doit nous dicter d'être prudents, réservés dans l'exercice de cette influence.

Jusqu'ici les constatations faites au cours des enquêtes dans les milieux enfantins semblent indiquer qu'ils ne sont guère sensibles à la poésie. Il est vrai qu'on leur a le plus souvent offert sous le nom de poésie les œuvres de J. Aicard, de Ratisbonne et autres Manuel. J'ai vu personnellement bien des enfants frémir d'enthousiasme devant des poèmes de Hugo ou se laisser bercer aux cadences magiques d'un P. Fort, aux délicates modulations des *Petites voix* de Madeleine Ley et se divertir aux fantaisies de *Mon beau sabot doré* de Marie Vancalys. Leur refus de prendre plaisir à des fadaises ne prouve, à mon avis, que l'excellence de leur goût spontané.

Commercialement nous nous trouvons actuellement en présence de trois sortes d'œuvres destinées aux enfants :

Des œuvres adaptées ou mises à la portée des enfants, qui défigurent de grandes œuvres sans profit pour les jeunes lecteurs : les *Rabelais* expurgés, les *Don Quichotte* pour la jeunesse ne me paraissent guère recommandables.

Des œuvres à tendances pédagogiques, politiques, moralisantes ou confessionnelles qui ennuient les enfants ou qui déforment leur esprit.

Des œuvres inspirées par la connaissance de l'enfant. C'est à celles-ci que doivent aller nos préférences. Et ce sont de telles œuvres dont on doit provoquer la création en faisant appel à de bons écrivains. Déjà quelques-uns de nos meilleurs auteurs se sont divertis à écrire pour les enfants avec tout leur esprit et tout leur cœur : VILDRAC, MAUROIS, CHAMSON, CENDRARS, PÉROCHON, MAURIÈRE et quelques autres. Mais qui nous donnera des chefs-d'œuvres équivalents à ceux d'Andersen ou de Selma Lagerloff, exprimant pour les enfants l'essentiel de l'esprit de notre race. Faisons appel au génie, au bon génie qui renouvellerait vraiment la littérature enfantine.

En l'attendant, soutenons, encourageons tous ceux qui tentent d'offrir aux enfants des œuvres donnant une représentation aussi complète et aussi variée que possible du monde et de l'activité humaine, permettant

de contenter toutes les curiosités de l'enfant. Les œuvres qui ont notre préférence pour la jeunesse sont « celles qui expliquent les merveilles de la nature, l'histoire de l'univers et des civilisations, la lente, dure et splendide évolution de l'homme, tout cela paré des émotions qui font la qualité de l'effort humain et qui agrandissent les limites du monde réel » (Mme Lahy-Hollebecque).

Retenons ce conseil d'É. Herriot, dans sa préface aux *Charmeurs d'enfants* de Mme Lahy-Hollebecque : « Le rôle de l'écrivain est, avant tout, d'éveiller et de vivifier chez l'enfant cet esprit créateur qui lui permet d'entrer en communion familière avec les secrets de l'univers et les progrès de l'avenir ».

Si nous devons susciter des écrivains de talent pour l'enfance, montrons-nous difficiles sur leurs productions. Que, par exemple, les éditeurs fassent soumettre leurs manuscrits au jugement de différents groupes d'enfants. Que les associations pédagogiques et toutes celles qui s'intéressent à l'enfance mettent au concours des livres pour enfants.

Je voudrais dire également quelques mots sur un sujet fort controversé : *la valeur des livres pour les enfants écrits par des enfants eux-mêmes*. On sait que, depuis quelques années, on a publié des ouvrages créés spontanément par des enfants. On a crié au génie. Peut-être qu'en effet un grand nombre d'enfants ont une manière de génie lorsqu'on les laisse exprimer sans

contrainte ce qu'ils sentent, pensent et imaginent. Évidemment, il entre dans l'admiration des adultes pour ces productions un peu de ce snobisme, disons plutôt de cette curiosité qui les pousse à rechercher les œuvres du folklore et les créations des primitifs. Peut-être n'est-ce pas autre chose qu'un besoin de retour à la simplicité élémentaire considérée comme antidote contre trop d'artifices dans l'art contemporain. Mais la question n'est pas là pour le sujet qui nous occupe : *les œuvres dues aux enfants intéressent-elles les enfants autant, plus, ou moins que celles dues aux adultes ?*

Certains, comme Mme Halphen-Istel, jugent que dans ces ouvrages l'expression est banale, que les clichés, le fatras abondent et qu'ils n'intéressent pas profondément les jeunes lecteurs. J'ai quelque expérience du contraire. La question demeure donc pendante et une enquête étendue pourrait seule nous départager.

A mon avis il convient de faire une large place aux œuvres écrites par les enfants dans toute bibliothèque enfantine, parce qu'à priori on peut supposer qu'il y a beaucoup de chances pour que les enfants y trouvent des thèmes qui les intéressent puisqu'ils ont intéressé d'autres enfants au point de s'imposer à eux jusqu'à la création. Quant à la langue et au style, nous pouvons avoir confiance : ils seront toujours meilleurs que les pauvretés qu'on trouve dans *Bécassine*, dans *Lisette* ou dans *L'Épatant*.

Présentation matérielle. — Quels que soient les ouvrages qui figurent dans une bibliothèque enfantine, leur présentation matérielle devra recevoir des soins particuliers.

Il importe d'éviter pour les enfants, jusqu'à 12 ou 13 ans, l'usage des livres de petit format ou des volumes lourds et trop gros, peu maniables. Nombre d'ouvrages pour enfants sont mal reliés, ont des marges trop étroites, et surtout sont mal imprimés : il est nécessaire que les prescriptions des médecins oculistes sur la typographie soient observées : grosseur, noirceur et espacement des caractères. La présentation et l'illustration doivent toujours tendre à former le goût de l'enfant.

Bibliographie des livres enfantins. — Pratiquement notre étude devrait conduire à établir une liste, aussi étendue que possible, des meilleurs livres convenant aux enfants.

Nous avons vu qu'en l'état actuel de la question il était bien difficile d'offrir en toute bonne foi des listes rationnelles répondant aux conditions psychologiques que nous avons fixées. Nous nous bornerons à le regretter d'abord, puis à signaler ensuite les tentatives faites pour établir des directions dans le choix des livres.

Quelques ouvrages sur la question ont été publiés : ceux de Mme LATZARUS et de Mme HALPHEN-ISTEL, pré-

cédemment cités et surtout celui de Mme LAHY-HOLLEBECQUE : *Les Charmeurs d'Enfants* où l'on trouvera des jugements discutables, mais en définitive l'indication raisonnée de cent œuvres qui sont bien parmi les meilleures convenant aux enfants, et qu'on peut considérer presque tous comme les classiques de l'enfance.

Des listes de livres ont été publiées spécialement :

1° En 1925 par la Ligue de l'Enseignement de Belgique : *500 bons livres pour enfants et adolescents*, par M. J. NYNS LA GYE.

2° La *Bibliothèque de nos enfants*, 5, rue Las-Cases, Paris, a publié jusqu'aujourd'hui 7 listes (à 1 fr. 50 chacune), bien étudiées et classées.

3° *Les bons livres français choisis pour nos enfants*, liste éditée par un groupe de mères de famille à Vevey (Suisse).

4° MELUN et BLANCHETIÈRE : *Les Lectures de nos enfants*. Répertoire extrait des listes de la revue : *l'Éducation*.

5° Jean BAUCOMONT : *Catalogue de livres pour les enfants*. 2.000 volumes classés par âge et catégories.

6° *Quelques méthodes pour le choix des livres des bibliothèques scolaires*. Édité en 1930 par le Bureau international d'Éducation à Genève. Le B. I. E. a également publié une liste de livres sur la littérature enfantine et la collaboration internationale, mais ce choix est pauvre et peu significatif pour la France.

. Le *Bulletin officiel du Ministère de l'Instruction*

publique publie des listes d'ouvrages admis par sa Commission des bibliothèques. Mais ces listes paraissent peu fréquemment et n'ont qu'une diffusion restreinte.

Nous souhaiterions posséder pour la France l'équivalent de la Liste graduée de livres pour enfants éditée en 1922 à Chicago par l'*American Library Association*. Les livres y sont classés par ordre alphabétique d'auteurs en trois catégories. Quelques lignes d'analyse sont consacrées à chaque ouvrage. Pour chaque âge, 60 livres de références sont indiqués spécialement. L'ouvrage comporte un index des titres et des sujets. L'*Association des Bibliothécaires français* et le *Cercle de la Librairie* ne pourraient-ils nous donner, en collaboration, un tel travail, régulièrement mis à jour tous les ans par un supplément. Ce catalogue et ses suppléments seraient distribués dans toutes les écoles, où l'on ne dispose actuellement que des catalogues des principales librairies dans lequel un dérisoire astérisque indique seulement les livres à mettre entre toutes les mains.

D'autre part, les revues et les journaux littéraires et pédagogiques devraient bien ouvrir et tenir régulièrement une rubrique critique des livres pour les enfants. Notamment la critique des livres de prix et des livres d'étrennes est à instituer pour qu'enfin on considère moins dans ces sortes de cadeaux l'épaisseur, le poids, les dimensions, la reliure, l'éclat et la dorure, que le texte.

Quelques revues pédagogiques, notamment l'*Éducation* et la *Nouvelle éducation* publient déjà, dans chacun de leurs numéros, des analyses critiques, fort bien faites, de livres pour les enfants.

Les Périodiques de l'enfance. — Il nous reste à aborder un grave problème : celui des périodiques pour les enfants. Quelques éditeurs, uniquement inspirés par des soucis mercantiles, inondent les librairies d'innombrables publications qui, lorsqu'elles ne sont pas d'une désolante niaiserie peuvent être considérées comme des tentatives d'empoisonnement de l'âme enfantine par une apologie éhontée du débrouillage et du banditisme. On ne dira jamais assez les torts faits aux jeunes esprits par ces journaux aux dénominations plus ou moins argotiques ou policières.

Il est très difficile de faire vivre de bons journaux, des journaux sains, divertissants et instructifs, bien faits pour les enfants. Des tentatives malheureuses l'ont assez montré : après la disparition des *Petits Bonshommes* vers 1920, nous venons d'assister à celle de *L'Age heureux*, qui était fort bien conçu et soutenu cependant par une puissante maison d'édition. La preuve est faite qu'un éditeur travaillant pour le seul profit ne peut s'offrir longtemps le luxe d'une telle publication. Il n'est guère que des organismes ayant un but désintéressé qui peuvent s'en charger : associations d'éducation, sociétés de philanthropie, de scoutisme,

etc. Verrons-nous naître les grands organes hebdomadaires qui toucheraient tous les enfants de 10 à 14 ans et aussi celui qui s'adresserait aux adolescents de 15 à 18 ans ?

Actuellement nous ne connaissons, à part les détestables périodiques que nous réprouvons, et à part les brochures des *Livres roses*, qui sont malheureusement médiocrement imprimés, que des journaux ou des brochures un peu suspectes au point de vue de la neutralité religieuse ou politique. Tel est *Benjamin*, édité sous le patronage de l'*Écho de Paris*. Il se présente sous le format journal, qui flatte peut-être les enfants, mais qui le rend difficile à conserver. Telles sont les brochures des *Éditions de la jeunesse* à Saumur, dont le choix est souvent excellent. Mais les uns et les autres sont parfois tendancieux ce qui explique qu'on les boycotte dans les milieux qui ne partagent pas les opinions politiques ou confessionnelles que ces périodiques reflètent.

Puisque rien n'existe qui soit acceptable pour tous les enfants, on peut suivre avec intérêt les essais de la *Gerbe*, publiée par les écoles qui travaillent à l'Imprimerie à l'école, et qui constitue un journal d'enfants écrit par des enfants.

Le syndicat national des Instituteurs annonce la publication d'une *Revue internationale pour la jeunesse* : AZ, destinée à orienter la pensée de l'enfant vers la connaissance de l'univers par le dessin, la pho-

tographique, des textes appropriés rédigés en plusieurs langues. Cet organe, s'il réussit, pourrait devenir le lien international de la jeunesse du monde entier et procéder à un effort de compréhension indispensable à la création de la paix du monde, en montrant, à travers les différences nationales et ethniques les profondes ressemblances humaines.

Ainsi se trouvera peut-être un jour réalisé le vœu du poète :

« Si toutes les filles du monde voulaient s'donner la main tout autour de la mer elles pourraient faire une ronde.

« Alors on pourrait faire une ronde autour du monde si tous les gens du monde voulaient s'donner la main ».

On voit combien cette question des bibliothèques et de la lecture enfantines est vaste et complexe.

Éducateurs, parents, administrateurs, chacun dans notre rayon d'action essayons de faire

— que l'enfant aime à lire.

— qu'il complète son savoir et apprenne à se distraire par l'usage de livres autres que les manuels scolaires.

— qu'on dote de bibliothèques toutes les classes.

— qu'on ouvre des bibliothèques enfantines dans toutes les villes.

— qu'on institue des services chargés d'étudier et

de provoquer l'édition et la diffusion de livres pour les enfants.

--- qu'on prépare à leur fonction de bibliothécaire tous ceux qui doivent fournir des livres aux enfants, soit dans les *Heure joyeuse*, soit dans les écoles. Qu'on initie dans les écoles normales les élèves-maîtres et les élèves-maîtresses à ce rôle. C'est presque un métier qui s'apprend et qu'on ne doit pas s'imaginer connaître sans l'avoir appris, ne serait-ce que pour éviter des erreurs analogues à celle que je constatais récemment : le classement sur les rayons pour les enfants de la *Vie de Bohème* de Murger.

-- qu'une revue soit créée qui se consacre à l'étude et à la propagande de la littérature destinée aux enfants.

Tous les gens de bonne volonté qui aiment les enfants peuvent contribuer à cette tâche importante et urgente. Ainsi faisant ils auront bien mérité des enfants et ils auront donné tout son sens à cette parole d'Ellen-Key qui saluait le XX^me siècle comme devant être le *Siècle de l'Enfant*, notre plus belle espérance.

CE QUI SE LIT COMMENT ORIENTER LE LECTEUR

par

M. l'Abbé L. BÉTHLÉEM

Directeur de la « Revue des Lectures »

Les recherches dont nous donnons ici le résultat, ont porté surtout sur les milieux populaires de Paris et de province. Évidemment, dans un champ aussi illimité, nous n'avons pu explorer que quelques points bien circonscrits, mais suffisamment variés et significatifs pour qu'il soit possible de tirer de notre enquête des conclusions intéressantes, utiles et pratiques.

Voici d'abord un milieu parisien, celui des jeunes apprentis et ouvriers qui fréquentent les œuvres catholiques. Nous les connaissons par un rapport publié dans le *Bulletin des œuvres de jeunesse* du diocèse de Paris (novembre-décembre 1927).

Naturellement, dans le monde ouvrier, qui n'a pas une culture suffisante pour y puiser une méthode de lectures, celles-ci se font à peu près au hasard. Bien rares sont les esprits tenaces qui s'obstinent à une lec-

ture suivie, tel cet ouvrier typographe qui avait lu tout Auguste Comte.

Les jeunes ouvriers naturellement donnent la première place, dans leurs lectures, aux journaux sportifs, puis aux périodiques illustrés. S'il s'agit de livres, les lectures préférées des jeunes gens sont incontestablement les récits d'aventures, histoires de détectives et de cow-boys.

Si le grand nombre est peu sensible à la qualité littéraire, il y a pourtant des ouvriers, des employés surtout, qui, ayant beaucoup lu, lui prêtent plus d'attention. Ceux-ci préfèrent aux petites brochures à bas prix, les romans d'aventures du type Jules Verne, les récits de Jean Drault, ceux du Père Finn ; quelques-uns vont jusqu'à prendre plaisir aux conteurs classiques. Tel dessinateur a lu entièrement l'*Illiade* et l'*Odyssée*. D'une façon générale, dans les milieux ouvriers parisiens, ce sont encore Dumas père et Victor Hugo, avec les *Misérables*, qui sont les plus demandés.

Après les romans, les biographies contemporaines viennent en bonne place, surtout celles qui comportent l'attrait de la jeunesse et des aventures : *Paul Henry*, *Guynemer*, *Du Plessis de Grenédan*, *le P. de Foucault*, les *Souvenirs* du P. Duchaussois. Enfin quelques-uns demandent des livres techniques, se rapportant à leur profession ou à des industries dont on parle : aviation, automobilisme, T.S.F., etc.

Passons à la province. Dans un milieu ouvrier en-

core, d'une petite ville de l'Isère. La bibliothèque est organisée dans une usine, et ouverte à tout le personnel, direction, ouvriers, employés des deux sexes et de tout âge, depuis la fillette de 13 ans jusqu'à la mère de famille. Sur les 2.000 ouvriers, en plus des lecteurs isolés, il y a une centaine de familles qui empruntent régulièrement des livres.

Ici encore, les livres les plus demandés sont les romans d'aventures et les récits de voyages. Pour les jeunes gens : Jules Verne, Jack London, J. O. Curwood, Costes et Le Brix, Lindberg, Fonck, les collections du « Roman d'aventures », de « La légende de la mer », etc... Pour les hommes, P. Schack, Alain Gerbault, Marthe Oulié, Laporte, le *New-York* de Paul Morand, les *Scènes de la vie future* de Duhamel, *Babbitt*, etc... et les romans policiers de Lucieto et de Maurice Leblanc. Les « Livres de nature » plaisent aux uns et aux autres.

Au second rang des demandes, viennent les vies romancées, les romans historiques et même les récits historiques de Lenôtre et d'Octave Aubry.

Parmi les romanciers, Colette Yver, H. Bordeaux, Bourget, P. Benoît, attirent le plus grand nombre des lecteurs. De R. Bazin, les romans antérieurs à la guerre sont peu demandés. Mais on demande beaucoup la plupart des volumes de la collection « La vraie France ». Chez les jeunes filles et même les femmes d'un certain âge, toute la « Bibliothèque de ma fille » et la

collection « Jeunes femmes, jeunes filles » sont très achalandées. Mathilde Alanic, Dolly, Pierre l'Ermitte, G. Chantepleure, Florence Barelay, A. Bruyère sont les noms qui reviennent le plus souvent.

Dans ce milieu ouvrier, les lectures sérieuses tiennent également leur place. Les jeunes filles et quelques jeunes gens lisent volontiers des biographies comme celles de Foch, de Jean Du Plessis, de Péguy, du P. Lenoir, de Pasteur, de l'Impératrice Charlotte. Les jeunes filles, faisant partie des œuvres catholiques, demandent assez souvent des biographies édifiantes, même des livres de formation sociale et de vie intérieure.

L'« Œuvre des Bibliothèques populaires catholiques », 73, rue Notre-Dame des Champs, nous met en contact avec des catégories de lecteurs où la petite bourgeoisie de province voisine avec la classe populaire. Elle fournit des livres non seulement aux patronages et bibliothèques paroissiales, mais aux œuvres catholiques de tout genre.

D'une expérience de 25 ans poursuivie par cette œuvre centrale, il résulte les constatations suivantes :

Des centaines de bibliothèques ne demandent que des romans et ici encore les vedettes sont Bourget, Bordeaux, Benoît, R. Bazin. La province lit encore avec plaisir quelques Raoul de Navery. Mais elle s'intéresse en somme à toutes les nouveautés qui réunissent ces deux qualités : belle littérature et valeur morale. Les collections les plus demandées sont celles de Mame,

de Nelson, de Plon, « Stella ». Dans certains milieux des campagnes, celles de la Bonne Presse. Les Gautier-Languereau, très recherchés de la province, sont peu au goût de Paris.

Après les romans, sont très demandées les biographies comme le Curé d'Ars et le Théophile Venard de l'Abbé Trochu, les Ozanam, les Bossuet, les Saint Vincent de Paul récents, les récits de missionnaires, en particulier ceux du P. Duchaussois. Viennent ensuite les livres d'histoire de Madelin, de Gaxotte, de Pierre de la Gorce, etc.

Sur les questions sociales enfin, on lit quelques tracts de l'Action populaire et de Spes.

Ainsi, dans tous les milieux dont nous venons de parler, tous plus ou moins pénétrés par l'idée catholique, l'idéal du lecteur français reste la « belle littérature » ; les non-valeurs littéraires figurent parmi les moins demandées, tandis qu'au point de vue moral, on bannit les lectures malsaines et les turpitudes, pour chercher de préférence celles qui peuvent élever et ennoblir l'âme.

Telle est l'impression qui se dégage de nos enquêtes sur la lecture dans les milieux que nous avons définis.

Nous savons bien, par le formidable tirage des collections à bon marché, que dans d'autres milieux et, sans doute, accidentellement et individuellement parfois même dans ceux que nous avons étudiés, les œuvres malsaines et sans aucune valeur littéraire trouvent

d'innombrables amateurs. C'est que dans le premier cas, le lecteur est plus ou moins expressément orienté et dirigé, soit par les principes religieux qu'il professe ou qu'il suit instinctivement, soit par le bibliothécaire expérimenté et judicieux qui le guide, tandis que, dans le second cas, le lecteur est livré à lui-même, abandonné aux effets de la réclame et de la surenchère des éditeurs, ainsi qu'à ses curiosités souvent malsaines.

Les lecteurs ont donc besoin d'être guidés et orientés.

Dans l'immense majorité des cas, ils peuvent et doivent l'être par les bibliothécaires. La tâche est délicate, pour des raisons très diverses, en raison des qualités de perspicacité psychologique, de jugement, de tact, de connaissance des livres qu'elle exige du bibliothécaire, de la diversité des esprits, des tempéraments et des goûts chez les lecteurs.

L'idéal serait que le bibliothécaire possédât dans l'esprit deux services de renseignements, deux jeux de fiches idéales, deux atlas, comme aurait dit Taine. Ce serait d'une part la connaissance parfaite de sa bibliothèque, mais classée par spécialités et, pour chacune de celles-ci, graduée dans l'ordre le plus avantageux pour le lecteur moyen. Ce serait d'autre part, une connaissance de ses lecteurs, une faculté du souvenir lui permettant de suivre pour chacun, l'enchaînement et une sorte de récolement de leurs lectures passées. Muni de ces deux éléments d'information,

le bibliothécaire pourrait plus facilement guider chacun de ses « clients ». Les deux conditions indiquées ne sont pas absolument chimériques : dans maintes bibliothèques de petites villes, c'est un peu ce qui se passe.

Dans le monde physique, on ne commande à la nature, selon le mot de Bacon, qu'en lui obéissant. Dans le cas précis qui nous occupe, il en est un peu de même. C'est en utilisant les goûts et les tendances de chaque lecteur, que l'on arrivera à élever petit à petit le niveau de ses lectures et à l'aider dans sa formation intellectuelle et morale. Des romans d'aventures on le mènera habilement aux récits historiques, des drames policiers aux romans psychologiques, et des modernes jusqu'aux grands classiques quelquefois.

Enfin l'on n'oubliera pas que le goût de la nouveauté est très répandu et on saura également l'utiliser, en se tenant au courant, par une bonne revue bibliographique joignant à l'analyse des livres leur appréciation morale, des livres nouveaux jetés de plus en plus nombreux sur le marché.

PETITE BIBLIOGRAPHIE

DE L'AÉRONAUTIQUE A L'USAGE DES LECTEURS

par

M. Roger LALLIER

Bibliothécaire de l'Aéro-Club de France

Afin de mettre les clients des bibliothèques à même d'aiguiller leurs lectures, il a été créé aux États-Unis par l'American Library Association une collection de Bibliographies populaires « *Reading with a purpose* » bibliographies surtout à l'usage du grand public, mais qui ont au moins un mérite, celui d'être les premières.

En Grande-Bretagne, avec une méthode plus rigoureuse et d'une manière plus poussée, les bibliothèques publiques de Leeds (Leeds Public Libraries : « *What to read...* ») ont à leur tour établi, au prix de 3 pence le fascicule, une collection très pratique, fort utile pour les diverses classes de lecteurs.

Ne serait-il pas opportun qu'en France nous fissions de même ?

Dans divers ordres particuliers, techniques dirions-

nous si en l'occurrence le mot n'était pas un peu prétentieux, cette création semble s'imposer.

Les circonstances et notre goût personnel nous ayant mis à même de fréquenter le monde aéronautique dans ses diverses catégories, nous nous permettons de soumettre à l'appréciation de nos collègues la petite Bibliographie ci-jointe, si incomplète et si rapidement établie qu'elle l'ait été par nous.

Au point de vue bibliophilique, l'aéronautique, nous osons le dire, nous paraît digne de retenir l'attention, car nous ne devons pas oublier et surtout laisser oublier, ou ignorer que c'est bien en France, tout au centre de notre France, qu'en 1783 est née l'aérostation, mère de l'aéronautique et qui précéda d'environ un siècle les débuts de l'aviation.

Ce fils des Cévennes, le génial Joseph Montgolfier, ne fut-il pas le premier réalisateur du rêve millénaire de l'humanité ?

Primitivement, nous avons eu l'idée de classer en deux catégories ce petit essai de bibliographie aéronautique. A vrai dire, il aurait été plus juste d'en signaler trois, mais la première, technique et poussée (il s'agit des ouvrages de mathématiques, de sciences pures, de volumes d'enseignement supérieur, pour les écoles spéciales : Polytechnique, Centrale, École nationale supérieure de l'aéronautique, ouvrages de Soreau, Toussaint, etc.) ne nous paraît ni de notre res-

sort, ni entrer dans notre cadre. En ce qui concerne les deux autres catégories, nous distinguons : 1° les ouvrages de vulgarisation sérieuse, ou complément d'informations pour un public de culture moyenne et 2° les ouvrages de vulgarisation populaire et enfantine, soit pour les adolescents, soit enfin pour les simples curieux, les lecteurs sans préparation, l'homme de la rue. Mais l'homme de la rue qui, s'instruisant ainsi avec plus de facilité, pourra un jour rendre de grands services à la cause aéronautique et sera à son tour un créateur précieux.

Toutes réflexions faites, pour plus de clarté et pour faciliter les recherches, il nous semble préférable de classer en sept catégories les ouvrages sur l'aéronautique. Ce travail ayant été établi rapidement, nous le soumettons sans avoir la prétention d'indiquer un classement définitif, mais étant donné une expérience de dix ans que nous avons d'une bibliothèque aéronautique, il nous paraît cependant assez pratique.

Les sept catégories seraient les suivantes :

- 1° Vulgarisation ;
- 2° Ascensions, voyages et raids ;
- 3° Histoire, roman et poésie ;
- 4° Biographies ;
- 5° Guides, itinéraires, cartes ;
- 6° Iconographie ;
- 7° Ouvrages de propagande pour la jeunesse.

Dans la première catégorie de vulgarisation nous

indiquerons des ouvrages faciles, tels que ceux de Berget : *l'Air*; Lecornu : *La Navigation aérienne*; de la Vaulx : *Le Triomphe de la navigation aérienne*.

La deuxième catégorie, ascensions, voyages et raids, s'adresse peut-être à un public déjà plus averti; nous y noterons de Pelletier d'Oisy, *Mon raid Paris-Tokio*; Marc Bernard, *En avion au-dessus du continent noir*; Thieffry, *En avion de Belgique au Congo belge*; Lindbergh, *Mon avion et moi*.

Dans la troisième catégorie Histoire, roman et poésie, où les ouvrages sont en somme nombreux, nous signalerons de Faujas de Saint-Fond : *Description des Montgolfier*, curieux recueil d'histoire et de documentation datant de 1783; puis parmi les livres contemporains, de Kessel : l'excellent roman *L'Équipage*; de Jacques Boulenger : *En Escadrille*; et le volume à la fois historique et lyrique du Commandant Weiss : *Les Charmeurs de nuages*. En poésie, n'oublions pas le *Cantique de l'aile*, d'Edmond Rostand.

La quatrième catégorie comprendra les biographies de personnalités importantes de l'aéronautique aussi bien du temps de paix que du temps de guerre. Là encore deux subdivisions pourraient être envisagées : le grand nombre d'ouvrages parus dans cet ordre nous oblige à passer rapidement; notons les ouvrages de Henri Bordeaux, *Vie héroïque de Guynemer*; de Jacques Mortane sur Nungesser, Navarre, Dorme, etc... et des biographies personnelles parfois fort intéressantes.

Dans la cinquième catégorie, les guides de Mme Faure-Favier s'imposent, ce sont des ouvrages très littéraires présentés de façon heureuse, écrits dans un esprit très éclectique, notons : *Paris-Londres*, *Paris-Bruxelles*, *Paris-Lausanne*, *Paris-Prague*, *Paris-Lyon-Marseille-Tunis*.

Sur la sixième catégorie, l'iconographie, nous n'insisterons guère, ne pouvant indiquer que des ouvrages d'un prix élevé et dont certains sont rares, mais il nous paraît intéressant d'en noter trois, car chacun d'eux offre dans son genre un intérêt certain.

Ainsi l'ouvrage de Bruel : *Histoire de l'aéronautique par les monuments peints, sculptés et gravés, des origines à 1830*, qui est un ouvrage merveilleux par sa présentation et sa documentation et qui est malheureusement épuisé. De la Vaulx, Paul Tissandier et Ch. Dollfus : *L'Aéronautique, des origines à 1922*, est un volume plus accessible, mais encore assez coûteux. L'ouvrage de Grand-Carteret et Léo Delteil : *La Conquête de l'air vue par l'image, 1495-1905*, est également un ouvrage assez difficile à trouver; en Angleterre, le Hodgson fait autorité.

Septième catégorie : ouvrages de propagande pour la jeunesse, d'assez nombreux volumes ont été édités récemment par de grandes maisons comme Hachette, Larousse. Ces ouvrages sont plus ou moins heureux; nous recommandons de Marcel Jeanjean : *Les Aventures de Fricasson*, album instructif et amusant.

Pour les ouvrages de la sixième catégorie et en général pour les volumes d'une certaine rareté, nous tenons à signaler que la Bibliothèque de l'Aéro-Club de France possède une collection unique au monde. A cette bibliothèque est joint un Centre de documentation aéronautique internationale dont les documents s'adressent à un public spécialisé; l'une et l'autre sont largement ouverts à tous les travailleurs qui désirent se documenter sur les questions touchant à l'aéronautique.

OUVRAGES RECOMMANDÉS

ADER (Cl.). — *L'Aviation militaire.*

AMUNDSEN. — *En Avion vers le Pôle Nord* (trad. RABOT).

ANDRÉ (H.). — *Les Dirigeables.*

AJALBERT (Jean). — *La Passion de Roland Garros.*

BAGUE (I.). — *Mes Premières impressions d'aviateur.*
Nice-Gorgone en aéroplane.

BEAUMONT (André). — *Mes Trois grandes courses.*

BERGET (Alph.). — *L'Air.*

La Route de l'air.

Les Problèmes de l'atmosphère.

BERNARD (Marc). — *En avion au-dessus du continent noir.*

BOSSOUTROT & FAURE-FAVIER. — *La Belle aventure du Goliath de Paris à Dakar.*

- BOULENGER (Jacques). — *En escadrille.*
- BESANÇON (G.). — *Ballons et aéroplanes.*
- BLANCHET (Georges). — *Le Vade mecum de l'aéronaute*
(Traité pratique de l'aérostation).
- BORDEAUX (Henri). — *Vie héroïque de Guynemer.*
- COYECQUE. — *Traité de météorologie.*
- FAURE-FAVIER (Mme). — *Guides (Paris-Londres, Paris-Bruxelles, Paris-Lyon-Marseille, etc.).*
- CHAMBE (René). — *Sous le casque de cuir.*
- CARLIER (A.). — *La Photographie aérienne.*
- COSTES & LE BRIX. — *Notre Tour de la terre.*
- GLAISHER-FLAMMARION-FONVIELLE-TISSANDIER. — *Voyages aériens.*
- HAMEL (G.-R.). — *Éléments de navigation aérienne pratique.*
- HEBRARD ET DUVAL. — *Traité pratique de navigation aérienne.*
- DUPLESSIS DE GRENADAN. — *Les Grands dirigeables.*
- GLAUERT (H.). — *The elements of aerofoil and air-screw theory.*
- HOUARD (G.). — *Le Vol à voile et l'Association française.*
- HIRSCHAUER & CH. DOLLFUS. — *L'année aéronautique.*
- HODGSON (J.-E.). — *The History of aeronautics in Great-Britain.*
- IMMELMANN (Lt.). — *Mes vols de combat* (trad. STEHLIN).
- JEANJEAN (Marcel). — *Les Aventures de Fricasson. L'Aviation.*

KESSEL. — *L'Équipage.*

Vent de sable.

LALLIER (Roger). — *Par les airs.*

LACROIX (Francis). — *En plein ciel.*

LA VAULX (Cte H. DE). — *Le Triomphe de la navigation aérienne.*

Les Vainqueurs de l'air.

LARROUY (Maurice). — *Le Ballon et l'avion.*

LINDBERGH (Ch.). — *Mon Avion et moi.*

MARC (Lt.). — *Notes d'un pilote disparu.*

MARSH (Lockwood). — *Aeronautical prints and drawings.*

MORTANE (Jacques). — *Les As peints par eux-mêmes.
Histoire de la guerre aérienne.
Missions spéciales.*

Nungesser, les grandes heures

de sa vie.

MITTELHOLZER. — *Les Ailes et les Alpes.*

NADAUD (Marcel). — *En plein vol.*

PINEDO (Francesco DA). — *Il mio volo attraverso
l'Atlantico e le due Americhe (non traduit).*

GOUZY, MITTELHOLZER ET HEIM. — *Au dessus du continent noir. Le raid aérien suisse-transafricain.*

PELLETIER D'OISY (Ct.). — *Mon raid (Paris-Tokio).*

PERCHERON. — *Guide du mécanicien d'aviation.*

RAMAT. — *Bréviaire du mécanicien d'aérodrome.*

RENARD (Colonel). — *Évolution de l'aéronautique pendant la guerre.*

- ROEDER HERMANN. — *Flugzeug Navigation und Luftverkehr.*
- ROUCH. — *Préparation météorologique des voyages aériens.*
- SAINT-EXUPÉRY (Antoine). — *Courrier-Sud.*
- SIRCOS & PALLIER. — *Histoire des ballons.*
- STUART (Wortley Rothsay). — *Letters from a flying officer* (non traduit).
- THIEFFRY. — *En Avion de Belgique au Congo belge.*
- TISSANDIER (Gaston). — *Histoire de mes ascensions.*
Histoire des ballons et des
aéronautes célèbres.
Souvenirs et récits d'un aéros-
tier militaire de l'Armée de la Loire.
- TOUSSAINT (A.). — *L'Aviation actuelle.*
- WARNER (Ed.). — *Airplane design.*
- WEISS (Cdt.). — *Les Charmeurs de nuages.*
-

Les pages intermédiaires sont blanches

TROISIÈME SECTION

CIRCULATION DES LIVRES

Les pages intermédiaires sont blanches

L'AVENIR DU PRÊT PAYANT

par

M. Georges COLLON

Directeur de la Bibliothèque municipale de Tours

En traitant ici du *prêt à domicile*, j'entends parler surtout des ressources qu'il peut procurer aux bibliothèques, des dangers que fait courir la négligence des emprunteurs et des moyens d'y remédier.

L'idée de demander aux emprunteurs de livres des bibliothèques publiques une petite rétribution — la lecture sur place restant gratuite — est relativement nouvelle : lorsqu'en mai 1927 la municipalité de Tours décida de rendre payant le prêt à domicile devenu intensif, nous n'avions en France aucun exemple sous les yeux. L'expérience était donc intéressante à tenter : rappelons-en brièvement les résultats qui ont fait l'objet d'un récent article de la *Revue des bibliothèques* (1).

Le prêt gratuit, qui avait été de 3.274 volumes en 1913, s'était élevé dans de très fortes proportions à

(1) 1929, p. 397-399.

partir de 1922, à la suite d'un ensemble de réformes apportées à notre service : quatre mille (1922), neuf mille (1923), treize mille (1924), dix-sept mille (1925), vingt mille volumes (1926), telles avaient été les étapes du prêt gratuit dans notre établissement, de 1922 à 1926. Le *prêt payant* est appliqué en septembre 1927 : nous enregistrons 10.770 volumes en 1928, 10.472 en 1929, 10.586 en 1930. Il y a eu un fléchissement, certes, mais le total annuel reste régulièrement supérieur au triple du meilleur total gratuit d'avant-guerre.

Ces résultats ont semblé si encourageants qu'Orléans, en 1930, et Périgueux, en mars 1931, ont suivi l'exemple de Tours. D'autres villes les imiteront sans doute.

Les tarifs et les modalités varient selon les lieux, mais leur caractère commun est *l'extrême modicité*. Le taux de l'abonnement peut être forfaitaire comme une cotisation, ou bien donner droit à une quantité déterminée de volumes : dans ce cas, le tarif peut être uniforme comme à Orléans (10 francs), ou multiple, comme à Tours (5, 10 et 15 francs, donnant droit respectivement à 12, 30 et 60 volumes et avantageant ainsi les gros consommateurs de livres).

Il résulte de cette modicité que le produit annuel des recettes du prêt payant est forcément peu élevé, même dans une bibliothèque où le prêt est actif. Voici les recettes annuelles de Tours : 1927, 4.699 francs; 1928, 5.621 fr.; 1929, 5339 fr.; 1930, 5.481 francs,

pour le trafic indiqué plus haut. Ces chiffres pourront faire connaître aux municipalités souhaitant imiter Tours l'ordre de grandeur des recettes qu'elles peuvent escompter.

Il ne saurait donc être question de faire assumer à cette nouvelle forme de ressources *les frais généraux* d'un établissement important. Une bibliothèque qui voudrait vivre par la seule location de ses volumes serait amenée à ne conserver qu'un personnel réduit à l'extrême, à n'avoir aucun catalogue, à n'acheter que des ouvrages de bas prix et de succès assuré... en d'autres termes, à avilir son niveau intellectuel. L'organisation du type « cabinet de lecture » ne peut convenir à une bibliothèque municipale, même de petite ville.

Par contre, on peut très utilement consacrer les ressources produites par l'adoption du prêt payant à alimenter *une partie* du budget annuel de l'établissement, et DE PRÉFÉRENCE LE CRÉDIT D'ACHATS. C'est la meilleure façon, en effet, de montrer au public, de manière concrète, l'intérêt du petit sacrifice qu'il consent et le parti que le bibliothécaire a su en tirer : à ce point de vue, l'exposition des ouvrages nouvellement acquis donnera toujours les meilleurs résultats.

Je voudrais maintenant vous parler d'une conséquence moins heureuse du prêt payant. Le montant minime des abonnements demandés — cinq ou dix francs — reste bien au-dessous de la valeur des ouvrages

prêtés, même d'un seul volume, puisqu'un livre français ordinaire revient, une fois relié, à vingt-cinq ou trente francs.

Il en résulte que le prêt payant *ne garantit nullement la ponctualité des emprunteurs* ; je dirais presque : *au contraire*. Le cas se présente maintenant où des lecteurs peu scrupuleux, quittant la ville plus tôt qu'ils ne pensaient, gardent les deux volumes empruntés comme une sorte de dédommagement de n'avoir pu utiliser davantage l'abonnement souscrit !

Voilà donc une nouvelle raison psychologique de perte des volumes, qui vient s'adjoindre, pour les bibliothèques de prêt payant, à la grande ennemie de toutes les bibliothèques sans distinction : la négligence.

De quelles armes disposons-nous pour combattre nos deux adversaires, négligence et indécatesse ?

Les *formules imprimées de rappel* suffisent toujours aux emprunteurs de bonne foi et de bonne volonté, coupables d'un simple oubli... mais pour les autres, elles sont parfaitement inefficaces.

Les *lettres personnelles* n'ont d'effet que lorsqu'elles menacent les délinquants de leur supérieur hiérarchique ou du commissaire de police, mais faut-il encore qu'elles touchent l'intéressé. Que faire lorsqu'une lettre de réclamation revient au bibliothécaire avec la mention fatidique : *Parti sans laisser d'adresse ?*

Il ne reste plus alors qu'une *plainte* au procureur de la République (une plainte du maire, bien entendu),

pour déclancher une information judiciaire. Mais bibliothécaire comme maire hésiteront toujours à mettre en branle, pour deux volumes, cette lente et coûteuse machine, qui appliquera des sanctions trop lourdes après des formalités compliquées et lassantes.

Alors, il faut reconnaître que vis-à-vis d'un emprunteur sans scrupules, *c'est le bibliothécaire qui se trouve en état d'infériorité.*

Il importe de mettre fin à cette situation décourageante, car non seulement ces livres perdus ou « en panne » font perdre en réclamations un temps qui pourrait être employé plus utilement, mais encore ils coûtent cher à remplacer, mécontentent à juste titre les autres lecteurs impatientes, bref désorganisent le service.

Il s'agit de trouver un remède efficace, pouvant être appliqué par le bibliothécaire lui-même sans intervention judiciaire ou administrative : la sanction, lorsqu'elle devient nécessaire, *ne doit pas dépasser les limites du service intérieur de l'établissement*, sinon, elle devient « une histoire » que *tout* commande d'éviter.

Écartons tout de suite l'amende et la suppression du droit au prêt, comme trop tardifs et inopérants pour les emprunteurs ayant quitté la ville. Il n'est pas au pouvoir du bibliothécaire de courir à la poursuite des délinquants et de leurs livres : nous voyons aussitôt que pour combattre les départs à l'improviste comme

les négligences invétérées, c'est d'avance et préventivement que le bibliothécaire doit être armé.

L'enquête préalable et insuffisante et inutile : c'est le vieux système de l'autorisation au prêt par le maire après avis du Comité de la Bibliothèque, système défendable dans les petites villes où tout le monde se connaît, mais d'un formalisme vain dans les grandes.

Le *parrainage*, en faveur dans les pays anglo-saxons, présente de gros inconvénients pour le parrain, qui — en France tout au moins — accepte malaisément de rembourser les livres perdus par son filleul ; il est gênant aussi pour les nouveaux arrivants dans une ville qui ne peuvent encore se recommander de personne.

Reste le *cautionnement*, unique solution réalisant à la fois l'instantanéité du prêt, l'universalité d'application et l'efficacité absolue.

J'ai tenu à l'essayer moi-même, sous ma responsabilité personnelle, avant d'en préconiser la généralisation au Conseil municipal et à mes collègues.

Certains édiles, tout en reconnaissant la nécessité de lutter contre la négligence du public, m'avaient reproché d'avance la complication supplémentaire du cautionnement, son caractère « antidémocratique » ...et son impopularité possible. Ces trois objections sont purement théoriques et n'ont pas tenu devant l'expérience.

Mesure *compliquée* ? Non : un carnet à souche, un registre de caisse, et mention de la somme déposée sur la fiche individuelle de l'emprunteur.

Mesure *antidémocratique* ? Il n'est nullement question de réclamer à tous les emprunteurs le versement de la même somme uniformément élevée : ce serait injuste et d'ailleurs inutile. J'ai simplement demandé, dans les cas où un risque particulier était couru, le dépôt d'une somme *équivalente à la valeur de l'ouvrage prêté* (à cet effet, tous nos volumes récemment acquis portent au faux-titre un cachet spécial mentionnant, avec la date d'entrée, la valeur du volume : prix d'achat + prix, éventuel, de la reliure). Le plus petit cautionnement enregistré a été de 15 francs, le plus gros de 120 francs : le système est donc d'une grande souplesse.

Mesure *impopulaire* ? Il n'y a point paru. Pour faire le sondage nécessaire, nous avons prévenu tous nos emprunteurs désirant lire des nouveautés, ou n'habituant pas la ville, ou de passage en celle-ci, qu'une caution allait leur être demandée ; nous ajoutions que cette caution leur serait intégralement remboursée sur simple demande, sans préavis, pourvu que tous les livres empruntés par eux aient été rendus au préalable, dans les délais réguliers et en bon état.

En six mois, 101 cautionnements ont été recueillis, dépassant ensemble 4.000 francs — soit une moyenne de 40 francs pour chacun.

Aucune réclamation n'a été formulée, bien au contraire, car le public s'est aperçu que nous pouvions désormais :

1) étendre le bénéfice du prêt à des personnes habitant fort loin de Tours et même *en dehors du département*;

2) prêter des volumes *de prix élevé*, qui ne sortaient pas jusqu'ici de la bibliothèque;

3) prêter un nombre de volumes *supérieur au taux normal*, si leur valeur globale ne dépasse pas le montant de la caution (facilité très appréciée des emprunteurs lointains, qui regrettaient de faire pour deux volumes seulement un déplacement onéreux);

4) enfin *garantir d'avance* la lecture des nouveautés *à la date choisie par le lecteur*, le livre non rapporté étant acheté d'office en duplicata aux frais de l'emprunteur fautif.

Quant à nous, nous avons le plaisir de constater que les livres rentrent ponctuellement et en parfait état. Aucun de nos 101 déposants n'a eu besoin du moindre rappel, et tous montrent un souci réconfortant de leur responsabilité !

Bref, nous tenons *la bonne solution*, celle qui assure enfin au prêt à domicile la sécurité qui lui manquait. Ayons le courage de la faire triompher, et nous aurons bien travaillé pour l'intérêt général de la lecture publique.

LES SYSTÈMES DE PRÊT

DANS LES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

par

M^{lle} Yvonne ODDON

Bibliothécaire au Musée ethnographique du Trocadéro

Dans la bibliothèque publique telle que nous la concevons, c'est-à-dire non plus le dépôt de livres plus ou moins accessible, mais l'organisme vivant dont le moindre rôle est d'être l'intermédiaire parfait entre les livres et le public, le bon fonctionnement du service de prêt est de toute importance.

Nous n'envisageons bien entendu que le prêt à domicile, puisque dans la bibliothèque moderne le *libre accès aux rayons* évite toute formalité pour la circulation des livres dans la salle de lecture.

Le but du système de prêt est de placer les ressources de la bibliothèque à la disposition des lecteurs, avec le maximum de sécurité pour la bibliothèque et de rapidité dans le service, et le minimum de formalités pour le lecteur.

Il paraît aisé, à première vue, d'imaginer un systè-

me qui remplisse simultanément ces trois conditions, mais dans la pratique le problème est plus complexe.

Il s'agit en effet, lorsqu'un livre n'est plus à sa place sur les rayons, d'être immédiatement renseigné sur :

1° La date à laquelle il a été emprunté;

2° Le nom et l'adresse de l'emprunteur;

3° La date à laquelle il doit être rapporté à la bibliothèque.

De plus, afin d'établir des *statistiques de prêt*, le système doit prévoir un moyen mécanique d'indiquer le nombre de volumes sortis à telle ou telle date, la catégorie à laquelle ils appartiennent (romans, livres d'études ou littérature enfantine) et le nombre des prêts par semaine et par mois.

Tout système qui ne peut assurer cette série de vérifications avec précision et rapidité doit être considéré comme défectueux.

Il faut avouer que les méthodes de prêt en usage dans la plupart de nos bibliothèques publiques sont aussi peu satisfaisantes que possible. Si elles paraissent quelquefois suffire aux besoins de la bibliothèque, c'est parce que le nombre quotidien des prêts y est infime, totalement hors de proportion avec l'importance de la collection de livres.

Nous ne rentrerons pas ici dans les détails de ces systèmes périmés : méthode du fantôme, usage du registre de prêt à multiples colonnes et à pages fixes. Ils sont évidemment simples et peu coûteux, mais cet-

te simplicité devient un inconvénient dès qu'il s'agit de savoir par exemple : 1°) combien de livres ont été prêtés dans la même journée ; 2°) quels sont les livres qui n'ont pas été rapportés à la date convenue et que l'on doit réclamer aux lecteurs.

Les défauts de ces systèmes proviennent en somme de l'insuffisance de l'outillage employé. Le seul matériel qui convienne au système de prêt, grâce à sa mobilité, est la *fiche*. Elle est l'instrument par excellence du classement, et le système de prêt n'est qu'une combinaison plus ou moins ingénieuse de classements.

Il existe une infinité de systèmes de prêt ayant pour base la *fiche*, depuis le système à *fiche* unique employé dans les petits centres de lecture, jusqu'aux systèmes à trois et quatre *fiches* en usage dans les bibliothèques circulantes. Tel système convient à une bibliothèque qui serait insuffisant dans une autre.

Ne pouvant les examiner tous, nous nous bornerons à étudier les systèmes convenant à une bibliothèque publique moyenne, c'est-à-dire possédant un fonds de circulation de 10 à 50.000 volumes et un personnel suffisant pour assurer un prêt quotidien minimum de 3 à 400 livres.

Les systèmes les plus perfectionnés, à base de *fiches* permanentes, sont ceux de *Newark* et de *Browne*.

Les deux systèmes de *Newark* (système complet et système simplifié) sont adoptés dans 85 % des bibliothèques américaines depuis un peu plus d'un quart

de siècle. Ils sont l'un et l'autre souples et faciles à adapter ou à développer, fournissent les renseignements essentiels que nous avons mentionnés plus haut, et permettent de faire aisément la statistique quotidienne du prêt par catégories d'ouvrages.

Le système de Newark dans son intégrité comprend 2 fiches mobiles et permanentes :

— *Une fiche de livre* pour chaque volume, portant en tête le nom de l'auteur, le titre, la cote et le n° d'entrée de l'ouvrage, et s'il y a lieu, le n° de l'exemplaire. Le corps de la fiche est divisé verticalement en colonnes parallèles destinées à recevoir en regard les dates de prêt et les n° d'inscription, ou le nom, des lecteurs.

— *Une fiche de lecteur*, ou carte de prêt, portant en tête le n° d'inscription du lecteur, son nom et son adresse. Le corps de la fiche est également divisé en colonnes destinées à recevoir les dates d'expiration du prêt, et en regard les dates de rentrée des volumes prêtés.

Il faut en outre pourvoir chaque volume :

— *d'une pochette*, ou plus simplement d'une bande de papier fort collée sur la face interne du plat inférieur, et dans laquelle on glisse la fiche du livre.

— *d'un feuillet de rentrée* collé sur la feuille de garde du livre, en face de la pochette, et destinée seulement à rappeler au lecteur la date à laquelle son livre doit être rapporté à la bibliothèque.

Si la préparation matérielle paraît compliquée, le procédé du prêt est du moins rapide et simple :

Le lecteur choisit son livre et l'apporte au bureau de prêt. Le bibliothécaire timbre *la date d'expiration du prêt* sur la fiche de livre, sur le feuillet de rentrée et sur la carte de lecteur, autant de fois qu'il est emprunté d'ouvrages, et il inscrit le numéro personnel du lecteur sur la, ou les fiches de livres. La fiche de livre est retirée de sa pochette où elle est remplacée, pendant la durée du prêt par la carte du lecteur.

A la fin de la journée toutes les fiches de livre des ouvrages empruntés sont comptées puis classées *par ordre de cotes* et placées dans un fichier, derrière un *guide* portant la date de terminaison du prêt; c'est-à-dire postdaté de 15 jours si le prêt est consenti pour cette période. Les fiches de livre des ouvrages empruntés le jour suivant seront de même rassemblées et placées derrière un guide également postdaté de 15 jours.

Le lecteur rapporte son ouvrage directement au bureau de prêt. Le bibliothécaire s'assure en regardant le feuillet de rentrée collé sur le livre que la limite du prêt n'a pas été dépassée, et il annule le prêt en timbrant la mention « annulé », ou « rendu », ou simplement *la date du jour*, sur la carte du lecteur.

Le système de Newark simplifié supprime la carte du lecteur. La date timbrée sur le feuillet de rentrée suffit au bibliothécaire pour retrouver la fiche du livre derrière le guide portant la même date. La différence

essentielle est que le lecteur ne reçoit pas la décharge du prêt. L'expérience a prouvé que ce système tout en étant aussi précis que le précédent, rendait les opérations du prêt infiniment plus rapides dans une bibliothèque où la circulation des livres est intense.

Le système de Browne ne se distingue des précédents que par l'introduction d'une *pochette de lecteur* qui tient lieu de carte de lecteur en ce sens qu'elle est également mobile et porte le n° d'inscription, le nom et l'adresse du lecteur. Elle sert d'étui à la fiche de livre pendant toute la durée du prêt, elle est par conséquent classée sous la date du jour de rentrée du volume et par ordre de cote. Chaque lecteur possède autant de pochettes à son nom qu'il lui est permis d'emprunter de volumes à la fois.

Dans certaines bibliothèques la *durée du prêt* n'est pas uniforme pour tous les livres : les romans ne sont prêtés que 7 jours s'ils sont très demandés, d'autres ouvrages pourront être empruntés pour 14 jours et certains livres d'étude pour un mois. Des fiches de livres ou des feuillets de rentrée de couleurs différentes guident alors le bibliothécaire pour le timbrage des dates de terminaison du prêt. Il est indispensable d'avoir à la portée de la main plusieurs timbres dateurs afin d'éviter aux lecteurs des attentes prolongées au bureau de prêt.

Les livres conservés par les lecteurs au delà de la limite fixée sont repérés automatiquement, car leur

fiche de livre est restée derrière le guide portant cette date limite. Au bout de quelques jours on retire les fiches des ouvrages non rapportés et on les classe séparément après avoir établi au nom des emprunteurs négligents des « *avis de retard* ». Le nom de l'emprunteur, s'il n'est pas inscrit directement sur la fiche de livre, est aisément retrouvé grâce à son numéro d'inscription — l'un ou l'autre étant toujours mentionnés sur la fiche de livre en regard de la date d'expiration du prêt.

Ces différents systèmes permettent de dresser chaque jour, après la séance de prêt, la statistique exacte et complète des livres prêtés. Comme les fiches sont classées dans l'ordre des cotes, il est facile de faire des statistiques de prêt par catégories d'ouvrages. A la fin du mois les statistiques quotidiennes sont relevées sur une feuille unique ou sur un registre spécial.

Nous n'avons pu que donner un aperçu très rapide des méthodes de prêt qui nous ont, à l'expérience, paru les meilleures. Des renseignements plus précis, du moins en ce qui concerne le matériel de prêt (modèles et moyens de se la procurer) pourront être trouvés dans la petite brochure de C. H. G. Bach : Guide du bibliothécaire amateur, (éditions « Je sers », 132 route de Clamart, Issy-les-Moulineaux, Seine).

LA BIBLIOTHÈQUE CIRCULANTE DÉPARTEMENTALE DE LA SEINE-INFÉRIEURE

par

M. TESSIER

Instituteur à l'École d'application de l'École normale de Rouen
Bibliothécaire

Création de la Bibliothèque. — En exécution d'une délibération prise le 27 janvier 1921 par la Commission départementale, une Bibliothèque circulante départementale a été constituée à Rouen.

Siège. — Le siège de la Bibliothèque circulante départementale est à l'École normale d'instituteurs de Rouen, 92, rue Saint-Julien.

Administration. — La Bibliothèque est administrée, sous l'autorité du Préfet, par une Commission de surveillance et d'achats de livres, composée de délégués du Conseil général, de représentants de l'Enseignement et de membres choisis par le Préfet. La Commission de surveillance choisit dans son sein une délégation permanente chargée, dans l'intervalle des réu-

nions de la Commission, de se prononcer sur toutes les questions dont la Commission lui aura confié l'examen.

Livres. — La Bibliothèque est actuellement riche de 10.507 volumes reliés. Ces ouvrages constituent les séries suivantes : littérature classique, romans, poésies, guerre de 1914-1918, histoire, géographie, agriculture, jardinage, hygiène, médecine, cuisine, musique, éducation, politique, sociologie, dessin, métiers, ouvrages pour la jeunesse.

Personnel. — Deux bibliothécaires désignés par le Préfet ont seuls accès aux rayons et assurent seuls, sous leur responsabilité, l'entrée et la sortie des ouvrages.

Prêts aux Comités. — Les prêts sont faits par la Bibliothèque à des Comités de lecture. Les livres demandés par ces Comités sont envoyés, dans la mesure du possible, par caisses de cinquante volumes environ. Ces caisses de 60×50×30 sont en bois, avec couvercles à glissières fermés par trois vis à fer. Elles portent sur le couvercle l'adresse du destinataire, et sur un côté, celle de l'École normale et le numéro de la Caisse. La Bibliothèque en possède actuellement 120. Tout envoi est l'objet d'un bordereau en deux exemplaires. L'un des bordereaux est conservé au siège. L'autre, qui accompagne l'envoi, est renvoyé à l'École normale, revêtu de la signature du destinataire qui prend les livres en charge. 6.500 livres sont actuellement prêtés. Les caisses de livres sont envoyées aux

frais du Département. Les frais de retour sont à la charge des Comités expéditeurs. Exemple : il a été payé 23 fr. 30 au chemin de fer par le Comité de Montivilliers pour renvoyer deux caisses du poids total de 66 kilos, le 29 décembre 1930. Distance de Montivilliers à Rouen : 88 kilomètres.

Pour éviter dans la plus large mesure les dépenses de transport, les Comités peuvent faire appel à toutes les bonnes volontés et utiliser les déplacements de toutes les personnes offrant les garanties voulues et désireuses d'accorder aux Comités leur aide matérielle, pour recevoir ou pour envoyer les caisses. Les Comités peuvent donc faire prendre livraison des livres au siège par des mandataires accrédités.

Comités de lecture. — Les Comités de lecture sont cantonaux ou locaux. Leurs membres sont nommés par arrêté préfectoral. Chaque Comité élit un bureau. Le bibliothécaire du Comité prend en charge les livres reçus. Le nombre de ces Comités est actuellement de 85 ; la liste complète se trouve plus bas au paragraphe : *Prêts depuis 1925.*

Prêts aux lecteurs. — Les Comités reçoivent un catalogue de la Bibliothèque. Ils présentent des demandes au siège où les bibliothécaires s'efforcent de tenir compte des désirs exprimés. Ils répartissent les livres qu'ils reçoivent entre les lecteurs de leur ressort sous leur responsabilité. Les Comités peuvent soumettre à la Commission de surveillance, avec motifs à l'appui,

toutes suggestions pour l'achat de nouveaux livres dont la vulgarisation leur paraît utile.

Les Comités de lecture doivent veiller strictement à l'observation, par les lecteurs, des prescriptions portées sur une notice collée dans chaque livre et rédigée comme suit :

« Au Lecteur,

« Ce livre, propriété du Département, acheté et relié aux frais des contribuables, doit demeurer longtemps en bon état, à la disposition de tous ceux qui veulent se distraire utilement et sainement.

« Vous êtes donc instamment prié d'en prendre soin, tant que vous le détiendrez.

« Veuillez, à cet effet :

« — L'emporter et le rapporter convenablement enveloppé ;

« — Le recouvrir d'un papier propre avant de commencer à le lire et jusqu'à ce que vous le rendiez.

« — Vous abstenir de porter sur ses pages des doigts mouillés ou souillés.

« — Ne pas corner les pages pour marquer où votre lecture s'est arrêtée; mais user d'un morceau de papier ou de carton.

« — N'écrire aucun mot et ne tracer aucun signe sur les pages.

« — Ne jamais replier le livre sur lui-même, ce qui le briserait.

« Si vous voulez que la Bibliothèque départementale circulante dure, si vous voulez qu'elle vous soit utile et agréable, soyez vous-même le protecteur des livres qu'elle vous aura confiés ».

Tout ouvrage détérioré ou égaré doit être remboursé au prix d'achat et de reliure du moment, indiqué par le Comité de lecture.

Tableau des prêts aux Comités depuis 1925. —
Abréviations : C.C. : Comité cantonal ; A. : Amicale ;
1. Une caisse de 50 livres environ.

LOCALITÉS		GROUPES	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Observations
1	Rouen	Aide aux fam. nombr (sap. id. (Trianon)	2	2	2	2	2	2	
2	Rouen		2	2	3	3	3	3	
3	Anglesqueville	A	2	1	2	2	1	1	
4	Anneville-sur-Scie	A	1	3	4	4	2	2	
5	Auffoy	A. C.	3	2	1	2	2	2	a cessé en 1931
6	Argueil	C. C.				1	1	1	
7	Arques	A	2	2	2	2	2	2	
8	Aumale	C. C.	1	1	1	1	1	1	
9	Rouen (Bachelet)	École							1 caisse en 1921
10	Bacqueville	C. C.							a cessé en 1924
11	Bellencombres	A	5	2	4	2	2	2	
12	Blairville-Cœvon	A	3	1	1	1	1	1	
13	Blangy	C. C.							n'a pas emprunté depuis 1922
14	Boisguillaume	A			2	1	2	2	
15	Bolbec	C. C.	7	3	4	4	4	4	

LOCALITÉS		GROUPES	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Observations
16	Bosc-le-Hard	A	3	1	3	3	1	1	
17	Buchy	C. C.	1	1	1	1	1	1	
18	Cany	C. C.	2	2	3	2	1	1	
19	Caudebec-en-Caux	C. C.	2	2	1	1	1	1	
20	Houssaye Beranger	A	1	1	1	1	1	1	
21	Criquetot	C. C.	2	3	3	1	1	2	
22	Darnétal	C. C.	1	1	1	1	1	1	
23	Doudeville	C. C.	1	1	4	2	2	2	
24	Elbeuf	C. C.	1	1	1	1	1	1	
25	Envermeu	C. C.	2	2	2	1	1	1	
26	Em	C. C.	1	1	1	2	2	2	
27	Fauville	C. C.	1	1	1	1	2	2	
28	Fécamp	C. C.	3	5	3	6	3	6	
29	Fontaine-le-Dun	C. C.	1	1	1	1	1	1	
30	Forges-les-Eaux	C. C.	1	1	1	1	1	2	
31	Foucarmont	C. C.							n'emprunte plus depuis 1924
32	Havre	Foyer fém.	4	4					Refus en 1927
33	Freneuse	A	2	1					Communic. différ.
34	Goderville	C. C.	4	4	1	1	4	2	
35	Gournay	C. C.	1	1	1	1	1	1	
36	Grand-Couronne	C. C.	6	4	4	2	2	2	
37	Grandcourt	A	2	2	1	1	2	2	
38	Grumesnil	A	3	1	1	1	1	1	
39	Harfleur	A	2	1	2	1	1	1	
40	Hautot-s-Mer	A		3	1	1	2	1	
41	La Londe	A				2	3	3	
42	Grandes-Ventes	C. C.	1	3	3	3	4	2	
43	Le Havre	C. C.	4	4	4	4			a cessé depuis 1928
44	Le Trait	A	5	2	5	6	3	2	
45	Le Tréport	A		1	1	1	1	1	

LOCALITÉS		GROUPES	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Observations
46	Lillebonne	C. C.	1	1	1	1	2	2	
47	Limésy	A	1	1	2	1	1	1	
48	Londinières	A	2	2	2	2	2	2	
49	id.	Société sport.	2	2	2	2	2	2	
50	Longueville	C. C.	4	5	6	6	2	2	
51	Lemeray	C. C.	4	2	2	3	3	2	
52	Malaunay	Amicale	3	2	2	2	2	2	
53	Maromme	A	2	2	1				n'emprunte plus depuis 1927
54	Melleville	A	1	1	2	1			
55	Mesnil-Esnard	C. C.			1	1	1	1	
56	Montivilliers	C. C.	4	3	3	2	2	2	
57	Mont-Saint-Aignan	A						3	
58	Monville	A	4	2	2	2	3	1	
59	Rouen (école Mullet)	A	2	2	3	3	2	2	
60	Neufchâtel	C. C.	2	2	2	2	3	2	
61	Neufmarché	A	2	2	2	2			n'emprunte plus
62	Offranville	C. C.	2	1	1	1	1	1	
63	Orival	C. C.						1	
64	Ourville	C. C.		1	1	1	1	1	
65	Pavilly	C. C.	1	1	1	1	1	1	
66	Petit-Quevilly	A (Pasteur)	1	1	1	1	1	1	
67	Petit-Quevilly	A (Delph. Gay)				1	1	1	
68	Ry	C. C.	2	1	1	1	1	1	
69	St-Btienne-du-Rouvray	A	1	1					n'emprunte plus depuis 1926
70	St-Léger-Bourg-Denis	A						2	
71	Saint-Pierre-en-Port	A				2	2	2	
72	Saint-Saëns	C. C.	1	1	1	1	1	1	
73	Saint-Valéry-en-Caux	C. C.	1	1	1	1	1	1	
74	Saint-Romain	C. C.	2	2	2	2	2	2	
75	Saumont-la-Poterie	A	2	2	2	2	2	2	

LOCALITÉS		GROUPES	1925	1926	1927	1928	1929	1930	Observations
76	Thiédeville	A						2	
77	Thil-Manneville	A				2	3	1	
78	Tôtes	C. C.	1	1	1	1	1	1	
79	Torey-le-Grand	C. C.	2	2					n'emprunte plus
80	Tourville-la-Chapelle	A	2	2	2	2	1	1	
81	Valmont	C. C.	1	2	2	1	1	1	
82	Yébleron	A	3	2	4	2	4	2	
83	Yerville	C. C.	5	2	2				n'emprunte plus
84	Yvetot	École, d'agric.	2	1	2	2	2	2	
85	Freulleville							1	

Conclusions. — Sont surtout demandés les ouvrages récents, des romans, des ouvrages pour la jeunesse, des ouvrages d'histoire, de géographie, de science. Les ouvrages de technologie sont peu lus.

Les ruraux empruntent moins que les urbains. Des communes éloignées des gares sont privées de livres. Des Comités sont sans ressources et désireraient que le retour des caisses ne soit pas à leur charge. Des bibliothécaires cessent leurs fonctions.

Si la Bibliothèque pouvait, avec un plus grand nombre d'ouvrages récents, donner plus entièrement satisfaction aux demandes, il lui serait possible d'entretenir plus activement l'intérêt très vif que beaucoup de lecteurs ont montré pour l'institution pendant les premières années de son existence. Cependant, le nombre de prêts est élevé et la diffusion s'étend à beaucoup de

communes du département. Mais la Bibliothèque, avec ses ressources actuelles, augmentées de quelques ouvrages nouvellement édités, pourrait contribuer encore davantage à « *l'éducation humaine, large et haute* », qui est son but.

BIBLIOTHÈQUES CIRCULANTES DE L' AISNE

par

M^{lle} V. VÉRINE

Directrice de la Bibliothèque municipale de Soissons

Des bibliothèques circulantes ont été créées dans l'Aisne par le Comité américain des régions dévastées de la France, au lendemain de la guerre. Elles ont fonctionné de 1921 à 1923, avec 5 centres de dépôt qui formaient, chacun, une bibliothèque publique avec salle de lecture et de prêt.

Anizy-le-Château, Vic-sur-Aisne, Blérancourt, Coucy-le-Château, Soissons ont desservi 75 villages et 7.359 abonnés. Avec une collection totale de 16.759 volumes, on a obtenu une circulation de 260.323 volumes, de janvier 1921 à décembre 1923. Ce qui constitue une circulation annuelle de 86.774 volumes, soit une moyenne annuelle de lecture individuelle de 53 livres.

Le dépôt de livres avait en général lieu dans les

écoles. Quelques-uns dans les foyers ou ouvroirs organisés par le C.A.R.D.

Le prêt des livres était confié aux instituteurs et institutrices, préalablement initiés au mode de circulation adopté : système de fiches de livres. La bibliothèque possédait un double jeu de fiches de teintes différentes, blanche pour la carte initiale du volume, jaune pour celle envoyée au dépôt. Sur la carte blanche, ôtée au départ du centre, on mentionnait le lieu de l'envoi et la date. Elle était remplacée par la carte jaune. Celle-ci servait au depositaire qui y inscrivait toutes les sorties de chaque volume. Au retour la carte jaune, après avoir permis les statistiques, était remplacée par la carte blanche. Chaque collection déposée comprenait de 40 à 100 livres. Elle était composée d'une section enfantine et d'ouvrages pour adultes répondant aux goûts et aux besoins de la population du village.

L'importance de la circulation était beaucoup plus en rapport avec l'intérêt témoigné par le depositaire, au travail qui lui était confié, qu'avec le nombre d'habitants du village. De là, la nécessité de rapports suivis entre les bibliothécaires des centres et le personnel bénévole des dépôts. La collection était renouvelée tous les deux ou trois mois selon les besoins de chaque dépôt. Un jeu de fiches, auteurs et titres, classé par ordre alphabétique, permettait à la bibliothécaire de tenir compte des envois pour éviter les répétitions sans

intérêt. Le tampon qui servait aux cartes de livre, était apposé sur la fiche auteur correspondante.

Ex. : Bazin, *Le blé qui lève*. SP. 10 Nov. 22 — PN. 15 Déc. 22 — FY. 5 Janv. 23 — CY. 8 Fév. 23 — AY. 24 Mars 23.

Le transport se faisait par camionnette. Le prêt des livres était gratuit des centres aux dépôts et des dépôts aux lecteurs.

Au départ du Comité américain des régions dévastées, les bibliothèques centrales, devenues bibliothèques communales, ont réclamé une subvention aux différentes communes desservies par les bibliothèques circulantes. Plusieurs ont accepté et le prêt des livres a continué. Le transport se faisait alors par des voitures de particuliers de bonne volonté, notables ou commerçants du pays. Cependant leur activité s'est ralentie d'année en année pour cesser complètement. Plusieurs raisons en sont la cause.

1° L'impossibilité de relations suivies entre le bibliothécaire et le dépositaire. Les instituteurs et institutrices changent souvent dans les villages. Des reprises de contact auraient chaque fois été nécessaires.

2° Des difficultés insurmontables pour les déplacements. Il n'y a aucun moyen de transport établi par voie ferrée pour bien des villages.

3° Pas de budget prévu pour ces déplacements.

4° Manque de temps du personnel de la bibliothé-

que centrale, lui-même plus restreint depuis le départ du C.A.R.D.

5° Les subventions communales devenaient insuffisantes. Le fonds légué par le C.A.R.D. s'épuisait à l'usure. Le rachat de livres nouveaux et leur reliure ne pouvaient plus être consentis par la bibliothèque centrale sans exiger le sacrifice d'une partie de son budget en faveur des autres communes, qui de leur côté ne faisaient pas l'effort désirable pour permettre le renouvellement de la collection.

La Bibliothèque municipale de Soissons qui a hérité du legs américain ne veut pas laisser durer cette période d'inaction des bibliothèques circulantes. Elle envisage une réorganisation totale du système qui a donné à son essai de si excellents résultats.

D'autre part, une bibliothèque intercommunale fonctionne actuellement avec succès dans le canton de Vailly, grâce à l'initiative de l'instituteur. Une coordination de tous les efforts dispersés dans les différentes bibliothèques scolaires, par une collaboration intelligente des bibliothécaires, permettra d'étendre considérablement le champ d'action de la Bibliothèque circulante.

Un projet est à l'étude qui demande l'aide du Gouvernement. Celle du département nous est déjà assurée. Dans sa séance du 23 septembre 1930, le Conseil général de l'Aisne a émis le vœu suivant :

CONSEIL GÉNÉRAL DE L' AISNE

Séance du 23 septembre 1930.

« Considérant qu'il importe, comme complément essentiel à l'instruction et à l'éducation populaire et
« par analogie aux avantages que tirent les citadins
« des bibliothèques publiques, de fournir aux habitants des campagnes des possibilités de lecture appropriées aux besoins et aux aspirations de tous, selon les catégories professionnelles auxquelles ils appartiennent.

« Considérant de par les termes mêmes du rapport de la Commission de la lecture publique instituée par arrêté du 5 novembre 1925, que si l'on veut organiser la lecture dans les petites villes et dans les villages, il importe de réaliser à la fois un dépôt de livres dans chaque commune et des organismes centraux de circulation dans chaque département, que par ce moyen, les habitants des plus petites communes, y compris les hameaux et les écarts, pourraient bénéficier de l'apport de livres et auraient une possibilité de lecture absolument semblable à celle dont disposent les habitants des grandes villes.

« Considérant que pour la création de « bibliothèques circulantes » des crédits ont été prévus par le Parlement dans le plan d'Équipement national.

« Rappelant que dans le département, la région de
« Soissons a bénéficié, au cours des années 1919-1923,
« de l'organisation de bibliothèques circulantes grâce
« au Comité américain pour les régions dévastées, que
« pour le canton de Vailly-sur-Aisne, une bibliothè-
« que circulante intercommunale a été constituée en
« 1925 et qu'elle offre déjà d'appréciables avantages.

LE CONSEIL GÉNÉRAL :

« Persuadé du haut intérêt qui s'attache à la créa-
« tion dans tous les arrondissements de bibliothèques
« circulantes au bénéfice des habitants de la campa-
« gne;

« Tenant compte des bons résultats obtenus dans
« l'arrondissement de Soissons, grâce à des initiatives
« privées;

« Dans le but de donner une suite logique aux ef-
« forts passés du C.A.R.D. et de servir ainsi la cause
« de l'instruction et de l'éducation populaires;

DÉCIDE :

« 1° De s'associer à l'initiative de l'État pour la
« création de bibliothèques circulantes dans le Dépar-
« tement.

« 2° De désigner Soissons comme le centre où de-
« vra être organisée à titre de démonstration, pour les
« raisons ci-dessus exposées, la première bibliothèque
« 3° De voter à cet effet, dès que sera connu le mon-
« tant de la participation de l'État, une subvention
« susceptible d'aider efficacement à l'établissement de
« cette Bibliothèque circulante ».

Nous espérons une réalisation prochaine de ce projet. Le Gouvernement ne restera certainement pas indifférent à cet effort, au moment où la réorganisation de Lecture publique d'une part, et la création de bibliobus départementaux de l'autre, attirent particulièrement son attention.

LES COUNTY LIBRARIES DU KENT

par

M^{lle} C. DE LA MOTTE

Directrice de la Bibliothèque municipale de Périgueux

Par système de County Libraries il faut entendre :
La formation d'une collection centrale de livres ;
La distribution de sélections d'ouvrages à des « centres » dispersés dans le Comté avec renouvellement périodique de ces sélections ;

Le prêt de ces ouvrages aux habitants du Comté par l'intermédiaire des bibliothécaires locaux.

Bénéficient de ce système les régions qui n'ont pas de bibliothèques ou celles dont les bibliothèques sont insuffisantes. Stimuler le goût de la lecture jusqu'à provoquer dans chaque localité la fondation d'une bibliothèque qui réponde aux besoins de tous, tel est le principal but du système.

Dans le Kent, tout le comté est desservi par la County Library, exception faite des localités suivantes :

Bexley, Bromley, Canterbury, Chatham, Dartford,

Erith, Folkestone, Cheriton, Gravesend, Maidstone, Margate, Penge, Queenborough, Ramsgate, Rochester, St. Mary Cray, Sevenoaks, Sittingbourne, Tonbridge et Tunbridge Wells.

Ces villes avaient leurs bibliothèques publiques avant l'adoption des « Public Libraries Acts » par le County Council en 1920 et elles ont gardé leur autonomie.

Les villes suivantes. Canterbury, Folkestone, Gravesend, Maidstone, Queenborough et Sevenoaks ont accepté un plan de coopération avec la County Library et celle-ci prête certains ouvrages à leurs habitants sur demande faite au bibliothécaire municipal.

Le quartier général des County Libraries du Kent se trouve à Maidstone dans un local qui est une dépendance des services d'enseignement. A une description complète du quartier général de Maidstone correspondrait le développement des questions suivantes :

Description des locaux, du matériel (meubles, catalogues) ;

Situation et fonctions du personnel ;

Formation du stock central ;

Préparation des livres : enregistrement, classification.

Entrer dans les détails nous est impossible dans cet aperçu rapide.

Quant au local, il faut imaginer un entrepôt, un atelier. Ce n'est pas un endroit public, aussi le point de

vue pratique l'emporte-t-il nettement sur l'esthétique.

Les fichiers, dossiers, registres, catalogues renseignent sur l'administration et l'organisation du quartier général et particulièrement sur l'organisation du stock central avec réponses aux questions suivantes :

Quels sont les ouvrages sur tel ou tel sujet ?

Quels sont les ouvrages de tel ou tel auteur ?

Ceci pour le stock central ; mais il y a les relations entre le quartier général et ses succursales : les centres et les branches. D'où une autre série de fichiers et de catalogues qui renseignent d'une part sur les succursales : leur composition, leur administration ; d'autre part sur la circulation des ouvrages et les relations de diverses sortes qui unissent le quartier général et ses succursales.

Quant au personnel, à sa situation et à ses fonctions, il y a un bibliothécaire en chef qui porte le titre de County Librarian. Il est responsable vis-à-vis de son Comité de la bonne marche du service à tous points de vue et sa valeur personnelle est le facteur principal de réussite. Le cas du Kent en est une preuve, où, par M.^{ss} Cooke, toutes les difficultés trouvent la solution la meilleure ; d'où les résultats remarquables dont nous allons rendre compte.

Le personnel adjoint à Miss Cooke est étroitement proportionné par elle à ses besoins et réparti dans les différents services selon l'extension respective de chacun de ces services.

A la base de tout le système est la formation du stock central et le complément de ce stock est l'un des meilleurs éléments de succès lorsque le County Librarian sait, comme Miss Cooke, à la fois combler les lacunes et choisir les meilleures nouveautés.

Il est plus difficile de former et de compléter les collections dans le sens éducatif que dans le sens récréatif. La proportion généralement maintenue est de 70 livres d'adultes pour 30 livres d'enfants et, parmi les livres d'adultes, de 50 romans pour 50 livres d'étude.

Il faut surtout que le stock soit composé d'ouvrages assez attrayants pour qu'ils soient tous très demandés et qu'un dixième seulement du stock serve de base fixe à la bibliothèque.

Pour suggérer à son Comité l'achat des meilleurs ouvrages, le County Librarian prépare des listes d'ouvrages appelées listes de suggestions et cela avec l'aide de spécialistes. Au début le choix se porte sur des livres élémentaires et attrayants; mais en subordonnant toujours le côté récréatif au côté éducatif.

Dans le stock de Maidstone, les sections suivantes sont particulièrement développées :

1° Ouvrages sur les activités locales : industrielles, agricoles ;

2° Ouvrages d'histoire et de topographie locales ;

3° Ouvrages de pédagogie ;

et de cette manière non seulement la population du Comté est encouragée à la lecture, mais à une lecture

profitable aux activités locales; d'où progrès d'ensemble.

D'autre part un excellent moyen de tirer du système des County Libraries toute l'influence éducative possible est de mettre à la disposition de toutes les autorités enseignantes des ouvrages qui les renseignent sur les méthodes pédagogiques anciennes et nouvelles.

Une fois ce stock central constitué, il a fallu préparer les livres en vue de leur circulation et quotidiennement il faut veiller au bon état du stock central et des collections provisoirement maintenues au quartier général pour réparation, ce qui donne lieu à la série des opérations suivantes :

Enregistrement, découpage, estampillage, classification, catalogue.

C'est grâce à la remarquable organisation de ces services et au soin avec lequel les livres sont réparés dans les cas si fréquents de détérioration, que le service de la County Library atteint dans le Kent le rendement maximum.

De la même qualité est l'administration des succursales. Dans ces succursales le vrai travail se fait. C'est là que les County Libraries jouent leur rôle. Le travail du quartier général n'est qu'un travail de préparation.

Dans le Kent les succursales se répartissent en deux groupes : les centres et les branches, distinction basée sur l'importance plus ou moins grande des villes et des villages.

Un « centre » peut être établi dans tout village qui en fait la demande et, premier signe de la liaison étroite entre les services d'enseignement et les services de bibliothèque, c'est au Directeur des Services d'enseignement que cette demande doit être adressée.

Dans le village, un local d'accès facile servira de dépôt, l'école dans la majorité des cas. Il faut que toute la population soit informée et profite du dépôt.

Les livres sont laissés sous la responsabilité d'un bibliothécaire local; mais il y a dans la plupart des centres des Comités locaux dont tous les membres sont encouragés à contribuer au travail et spécialement au prêt. Ces comités locaux ont le bon effet d'assurer la continuité des méthodes employées, lorsque le bibliothécaire local (le plus souvent l'instituteur) est déplacé.

Le Comité de la County Library procure tous les livres et assure les frais de leur conservation en bon état; mais il n'assure pas les frais de loyer, éclairage, chauffage et nettoyage. Pour ces frais, il faut provoquer des souscriptions volontaires de la part des emprunteurs; mais le prêt est gratuit.

Dans chaque centre il y a :

1° Une collection de livres qui comprend des romans, des livres d'étude et des livres d'enfants.

2° Un catalogue sur fiches.

3° Tout le matériel de prêt.

La bibliothèque est ouverte au moins une fois par

semaine et au moment qui convient le mieux à la majorité des emprunteurs. Il est préférable d'avoir des heures d'ouverture spéciales pour les enfants de manière à pouvoir leur accorder une attention particulière.

Dans les villes importantes (plus de 5000 habitants) il y a des « branches ». Il n'y a plus grande différence avec les services municipaux des bibliothèques publiques. Dans ces cas-là il faut pour la bibliothèque un bâtiment indépendant ou une partie indépendante de bâtiment et un bibliothécaire appointé. Le Comité de la County Library a adopté un plan particulier pour ces « branches » qui est appliqué avec la coopération du « borough, local urban district » ou « district council », mais les principaux aspects de leur organisation sont communs aux centres et aux branches.

Le succès des County Libraries dépend du choix des livres dont nous avons parlé et de l'organisation des succursales dont il nous reste maintenant à signaler quelques aspects.

L'enregistrement des prêts et des emprunteurs : outre les système ordinaire de prêt par pochettes de lecteurs et de livres, des statistiques des prêts sont tenues à jour par les bibliothécaires locaux et rendent compte du nombre des livres prêtés dans une période donnée sur un sujet donné.

La désinfection des livres : dans chaque succursale des affiches renseignent les visiteurs sur les précautions à prendre.

Le système de réclamations et d'amendes en cas de perte, de retard ou de détérioration. Dans le Kent toutes les formules nécessaires sont imprimées et fournies aux bibliothécaires locaux par les soins du County Librarian.

En conclusion de ces détails sur l'organisation des centres et des branches et pour que l'importance du service apparaisse mieux, voici quelques chiffres :

En 1929 :

Nombre de centres	362
Nombre d'emprunteurs	61 713
Nombre de livres : centrales et succ. .	133 746
Nombre de livres prêtés	1 223 030

La bonne organisation des centres et des branches dans le Kent est d'autant plus nécessaire que la circulation des livres s'intensifie et s'accélère d'année en année. De grands progrès sont réalisés dans le mode de transport grâce aux « vans » (automobiles pour le transport des livres) et dans le système de roulement.

Pour le mode de transport il y avait deux problèmes à résoudre .

Comment obtenir le service le plus rapide ?

Comment obtenir le service le plus économique ?

Dans le Kent la solution idéale est donnée. Il y a deux « vans » continuellement en service. L'un est un « Two ton » camion (25 chevaux) qui contient 2.500 livres ; l'autre est un « 1 ½ ton » (20 chevaux) qui contient à peu près 2.000 livres. Le Comté a une superficie

de 71.990 acres et une population de 600.000 habitants et les deux « vans » ne suffisent pas aux besoins du service bien que le Comté ne soit pas entièrement desservi.

Actuellement les gens eux-mêmes peuvent venir lorsque le « van » passe et ils choisissent les livres qu'ils aimeront lire durant les prochains quatre mois. C'est pourquoi les livres sont classés sur les rayons. Cela donne aux gens l'impression qu'ils peuvent eux-mêmes faire leur choix et qu'ils ne dépendent pas du bibliothécaire du quartier général pour les livres qu'ils reçoivent.

Comment un roulement est-il organisé pour que se renouvellent dans chaque centre les collections ainsi transportées ?

Le procédé adopté est qu'avant la date fixée pour l'échange, une liste d'ouvrages soit adressée par les bibliothécaires locaux au quartier général. Il faut demander beaucoup pour obtenir un lot minimum qui soit au gré de tous. Ici la nécessité absolue des catalogues imprimés apparaît. Par leur consultation les bibliothécaires et les Comités locaux apprennent quels livres peuvent être mis à leur disposition par le quartier général. Donc les collections sont formées autant que possible d'après ces listes de demandes : mais ces listes sont conservées au quartier général et les volumes non fournis le sont au fur et à mesure des possibilités.

Il ne faut pas qu'il y ait d'interruption dans le service local par suite du renouvellement des collections; aussi le « van » qui emporte la collection ancienne apporte-t-il la nouvelle.

Dans chaque centre est envoyée une collection proportionnée à l'importance du centre et adaptée aux besoins locaux, ceci grâce aux statistiques dont nous parlions plus haut et qui renseignent sur l'activité particulière à chaque centre.

En principe le « van » sert à déplacer les collections de centres en centres. Il reviendrait vide au quartier général chaque soir si les livres hors d'usage n'étaient réservés par le bibliothécaire de service et rapportés au quartier général pour être réparés, ou définitivement exclus du prêt.

Sont également rapportés les ouvrages qui ont fait l'objet d'une demande particulière de tel centre ou de tel lecteur.

Il est toujours possible de savoir où se trouvent les ouvrages puisque chaque collection est représentée par un paquet de fiches. A chaque visite du « van » ces fiches permettent au bibliothécaire de service de faire le récolement par appel des ouvrages et le soir au retour chaque paquet est placé dans un fichier spécial sous le nom du centre où a été laissée la collection correspondante.

Il faut maintenant insister sur les relations qui unissent le quartier général à ses succursales en dehors de ces visites des « vans ».

D'une part le County Librarian exerce son influence sur : les bibliothécaires, les comités locaux, les emprunteurs individuels, d'où les nombreuses interventions personnelles si efficaces de Miss Cooke.

D'autre part les bibliothécaires locaux connaissent le stock central soit par des visites au quartier général, soit par l'étude attentive des catalogues. Ils sont informés par les soins du County librarian de tous les faits relatifs aux County Libraries. Enfin il leur est demandé de collaborer à l'œuvre d'ensemble par toutes les suggestions possibles d'où l'importance de leurs rapports annuels et le soin avec lequel il en est tenu compte dans les décisions prises par le Comité des County Libraries. Toutes les réformes souhaitées s'accomplissent ainsi dans le plus bref délai.

L'extension la plus remarquable est celle de la « section de travailleurs » du quartier général avec la collaboration de la *National Central Library*.

Il s'agit d'améliorer les conditions du travail individuel à tous les degrés de spécialisation. Les travailleurs individuels membres de cette section adressent leurs demandes au quartier général :

Ou bien l'ouvrage demandé est acheté.

Ou bien il est emprunté à la *National Central Library*.

Dans les deux cas il est adressé dans le plus bref délai au travailleurs qui supporte seulement les frais de renvoi.

En 1929 le nombre des ouvrages ainsi communiqués est passé de 7 560 à 13 126 et le nombre des emprunteurs de 1 500 à 2 316.

Il faut ajouter à cela la coopération étroite entre la County Library et tous les groupements, toutes les activités à tendances éducatives et récréatives : *Women Institutes, Workers' Education Association...*

Ainsi dans le Kent la County Library a pris toute l'extension actuellement possible d'autant plus que les meilleurs moyens de publicité sont employées :

Diffusion de l'insigne des County Libraries, publication et distribution de catalogues et de bibliographies, assemblées des bibliothécaires locaux, informations sur le service par la T.S.F., le cinéma, nombreux articles et enfin expositions fréquentes des livres et des « vans ».

Nous avons fait de nombreuses allusions au rôle éducatif des County Libraries de Kent. C'est en insistant sur ce point que nous voulons conclure parce que c'est le principe dont il faudrait s'inspirer pour entreprendre une œuvre semblable en France.

Le rôle éducatif de la County Library fait sa valeur. Elle doit sa force à l'appui du système d'enseignement et à l'interdépendance des autorités de l'enseignement et des autorités des bibliothèques.

Interdépendance de l'école et de la bibliothèque, tel a été le but visé et tel est le but atteint dans le Kent.

Pour le faire mieux ressortir il eût été intéressant de résumer ici l'histoire législative des County Libraries. Contentons-nous d'insister sur le cas particulier du Kent où tout s'est fait sous l'autorité et avec l'appui du Directeur des services d'Enseignement.

Le County Librarian dépend du Comité de la County Library qui dépend lui-même du Comité d'enseignement et si la personnalité de miss Cooke — County Librarian — est à la base du parfait fonctionnement des services et de leur extension croissante, c'est à Mr Salter Davies, directeur du service d'enseignement, que revient le grand mérite d'avoir su comprendre toute la valeur éducative d'un service tel que celui de la County Library et en conséquence d'avoir assuré l'appui financier et moral indispensable à une telle œuvre.

QUATRIÈME SECTION

BIBLIOTHÈQUES ARABES

Les pages intermédiaires sont blanches

LES BIBLIOTHÈQUES DES MÉDERSAS ALGÉRIENNES

par

M. Alfred BEL

Directeur de la Médersa de Tlemcen

La composition d'une bibliothèque, dépendant de l'usage auquel est destinée cette fondation, il convient d'abord d'indiquer ce que sont les Médersas algériennes et leur objet.

La France, en instituant en 1850 trois Médersas en Algérie, à Médéa (1), Constantine et Tlemcen, ne fit que reprendre une ancienne tradition des souverains musulmans de la Berbérie (XIII^e-XIV^e siècle) qui eux-mêmes s'étaient inspirés des fondations analogues faites dans l'Orient musulman dès le XI^e-XII^e siècle de notre ère.

Pour les chefs des gouvernements musulmans du moyen âge, la Médersa (nom qui signifie « école ») avait

(1) De Médéa le siège de la Médersa du département d'Alger fut transféré d'abord à Blida (1855), puis à Alger (1859) où il est encore.

pour objet de donner avec des maîtres éprouvés, un enseignement juridico-religieux et littéraire à des jeunes gens susceptibles plus tard d'occuper de hautes fonctions administratives, judiciaires ou religieuses dans l'État.

Comme l'a dit Van Berchem (in *Matériaux pour un Corpus inscriptionum arabicarum*, 1^{re} partie; *Égypte*, fasc. II, p. 263) «... la Madrasah répand les doctrines approuvées par l'Église et par l'État, au point qu'elle sert parfois de cour de justice. Elle prépare à toutes les fonctions publiques, religieuses et judiciaires et forme de nouveaux maîtres. Elle ouvre enfin les hautes carrières politiques. Il n'existe alors que deux routes à la fortune : l'armée, qui peut conduire au trône, et le droit, qui mène jusqu'aux marches du trône.

« Ce droit qui l'enseigne à la Madrasah ? Ces mêmes juristes, naguère simples professeurs, aujourd'hui piliers de l'Église et de l'État. Ils enseignent à leurs élèves, futurs câdis ou grands vizirs, ce qu'ils apprennent aux enfants royaux, futurs souverains ».

Cette opinion du maître de l'épigraphie arabe au sujet des Médersas aiyoubides d'Égypte peut s'appliquer presque mot pour mot au Médersas maghribines fondées par les souverains berbères musulmans au moyen âge (*Hafsides* de Tunis, gardiens, au début, de la doctrine almohade, *Abdelwadites* de Tlemcen et *Mérimides* de Fès, malékites convaincus) et même par les Sultans-chérifs du Maroc au XVII^e et XVIII^e siècle.

La nécessité pour la France de former elle-même des fonctionnaires indigènes pour l'administration (Khodjas-interprètes), pour l'enseignement musulman (professeurs dans les mosquées), surtout des magistrats (câdis, bachadels, adels) chargés d'appliquer la loi musulmane dans les prétoires et de rédiger les actes (pour ce qui touche au statut personnel, voire au statut réel et au partage des successions) du culte (muftis et imâms), conduisit la haute administration française de l'Algérie à créer des écoles spéciales. On ne trouva rien de mieux que de s'inspirer de ce type d'école qu'avaient été les anciennes Médersas, en adaptant leur enseignement aux nécessités nouvelles.

Ainsi, les Médersas réorganisées par la France en 1850, avaient un but bien déterminé que l'on vient d'indiquer; elles étaient des sortes d'écoles de droit et de théologie de l'Islam, suivant le madhab malékite, en usage dans ce pays.

On s'aperçut bientôt que les fonctionnaires musulmans ainsi formés devaient pouvoir entretenir des rapports avec les autorités françaises et l'on adjoignit aux trois professeurs musulmans de chaque Médersa, un professeur de français chargé d'enseigner les rudiments de notre langue ainsi qu'un peu d'arithmétique, d'histoire et de géographie.

Par suite de remaniements successifs, dont les deux plus importants datent de 1875 et de 1895, les trois médersas algériennes ont pris leur physionomie ac-

tuelle : écoles d'enseignement supérieur musulman, elles ont pour objet de donner, à des jeunes Indigènes (admission de 15 à 20 ans), recrutés comme étudiants par la voie d'un concours comportant un minimum indispensable de connaissances arabo-musulmanes et françaises, une double culture, arabo-islamique d'une part et française d'autre part, en vue de former un corps de fonctionnaires indigènes instruits et une sorte de classe dirigeante musulmane, capable d'exercer une action utile sur la société indigène d'Algérie.

Nos étudiants, qui font quatre années d'études dans les Médersas et dont les meilleurs, recrutés au concours, vont encore compléter leur instruction pendant deux ans à la division supérieure de la Médersa d'Alger, commune aux trois Médersas, ont besoin, en dehors des manuels ordinaires, de lire des ouvrages de fond, tant en arabe qu'en français, sur les diverses disciplines des programmes. Il faut qu'ils trouvent ces livres à la Bibliothèque de l'École.

Combien plus grande encore est l'utilité d'une bibliothèque de travail aux professeurs, français et musulmans, non seulement pour la préparation de leurs leçons, mais aussi pour des travaux personnels dans les diverses branches des études islamiques, aussi bien dans le domaine de la vulgarisation que dans celui de l'érudition.

Les professeurs français qui, par leur fonction même, sont en contact permanent avec la société indigène

de ce pays, qui le plus souvent parlent arabe et parfois ont poussé très avant leur culture arabe et islamique, sont bien placés pour faire de l'information directe — d'ordre linguistique, ethnographique, sociologique et religieux surtout — et appuyer, pour des études originales, la documentation ainsi obtenue, sur la connaissance des textes et des travaux d'érudition publiés dans leur spécialité.

Ceux des professeurs musulmans des Médersas qui, à côté d'une solide connaissance de l'arabe classique et de sa littérature, ont appris à fond notre langue, et même quelquefois d'autres langues européennes, qui ont acquis dans nos Facultés de bonnes méthodes de travail scientifique, ont pu, eux aussi, grâce parfois au secours que leur offrait les bibliothèques des Médersas, se livrer dans le domaine si vaste des études arabes et musulmanes à d'importants travaux personnels.

Ainsi, les bibliothèques des Médersas — qui n'ont guère commencé à être organisées qu'il y a une trentaine d'années cependant — ont aidé dans une certaine mesure à la formation d'un corps de professeurs qui s'honore de compter déjà quelques savants islamisants et berbérisants ayant marqué leur place parmi les maîtres des études musulmanes et nord-africaines (1).

(1) Sans parler ici des professeurs encore en fonction dans les Médersas algériennes on peut citer parmi les anciens, morts actuellement, ou bien ayant quitté les Médersas après s'être fait un nom



De ce qui vient d'être dit, il ressort que les bibliothèques des Médersas, qui doivent offrir aux maîtres et aux étudiants quelques ouvrages bien choisis de culture occidentale — et surtout française — (religion et philosophie, droit français et législation algérienne, littérature française, histoire et géographie, ethnographie et sociologie) sont avant tout des bibliothèques d'études arabes et islamiques, ainsi que de documentation nord-africaine. Depuis 1896, malgré la modicité des crédits qu'elles reçoivent, elles se sont efforcées de répondre à ce double objet. Les Médersas algériennes remplaçant, dans une certaine mesure et avec l'adaptation nécessaire, l'ancien enseignement juridico-théologique des Universités musulmanes médiévales (2), devaient avoir, comme celles-ci, leur bibliothèque d'étude.

dans la science islamique, des savants comme : de Motylinski, Alexandre Joly, Edmond Doulté, Mohammed Bencheneb, Gaudefroy-Demombynes, William et Georges Marçais, Edmond Destaing. Ce sont mes deux prédécesseurs immédiats à Tlemcen, Gaudefroy-Demombynes et William Marçais (1896-1904), qui ont vraiment constitué le premier et très important fonds scientifique de la bibliothèque de cette Médersa et ont donné à cette institution sa véritable orientation.

(2) De ces anciennes Universités du Maghreb central (disons Algérie), notamment de celles de Tlemcen et de Bougie qui furent importantes, aucune n'a survécu à l'occupation turque, alors que la Mosquée d'Al-Qarouiyine à Fès et la Zitouna à Tunis ont gardé jusqu'ici leur rôle et leur réputation de science islamique. Toutefois ce n'est pas seulement cette absence, lors de l'occupation française,

Comme on le sait, les Sultans de l'Islam au moyen âge ont fondé dans les principales mosquées-universités de l'Afrique du Nord des bibliothèques, à l'usage des professeurs de ces Universités, des étudiants et des fidèles eux-mêmes. Ils les dotaient de manuscrits arabes traitant des sciences religieuses islamiques [exemplaires du Coran, livres d'exégèse coranique, recueils et traités de *hadî*t, ouvrages de 'Ousoul (sources de la religion et de la loi) et de *Fourou'* (des applications juridiques), de Soufisme] et des sciences auxiliaires [grammaire et littérature, mathématiques et astronomie], voire même des connaissances profanes [notamment de l'histoire et de la géographie]. A ces livres donnés par les Sultans s'ajoutaient ceux qu'offraient des particuliers, pensant ainsi accomplir une œuvre pie, car tous ces dons étaient de fondation pieuse, des habous, comme l'indiquait le plus souvent la mention inscrite sur les livres par leurs donateurs. Ils constituaient ces ouvrages en fonds inaliénable. Mais, com-

d'un ou plusieurs centres importants d'études juridico-religieuses qui a provoqué la création de trois Médersas, c'est aussi la nécessité nouvelle de former des corps de fonctionnaires indigènes musulmans, capables de comprendre l'administration française et ses méthodes, et de seconder utilement la France, dans ce pays, pour amener les indigènes à une collaboration confiante avec elle, dans l'œuvre entreprise. C'est dans le même esprit qu'au début du Protectorat et à Fès même, à côté de Qaroniyîne, l'auteur de ces lignes a été appelé par le général Lyautey à fonder un collège musulman à l'imitation des Médersas algériennes, avec adaptation spéciale au milieu marocain.

me je l'ai dit ailleurs pour la bibliothèque de la Mosquée-Université de Qarouiyîne à Fès, ces livres ont été mis au pillage par les Musulmans eux-mêmes ; quant à ceux qui ont été conservés, faute de soins ils ont été bien souvent détériorés par les rongeurs et par les vers (1).

Des deux bibliothèques installées à la Grande Mosquée de Tlemcen par les rois abdelwadites du XIV^e siècle, il ne restait rien au moment de l'occupation française (1842).

Une timide tentative d'achat de livres pour la reconstitution d'une « bibliothèque arabe » dans cette Mosquée tlemcénienne a été faite par l'administration française au début du XX^e siècle. Faute d'un local approprié et de vitrines pour recevoir les livres, ceux-ci étaient déposés, par terre, dans le cabinet du Mufti. Pour tirer ces livres du dangereux abandon où ils se trouvaient, j'ai demandé et obtenu de les transférer dans une chambre spéciale à la Médersa où ils sont aujourd'hui, enfermés dans des vitrines, à la disposition des lecteurs.

Le modeste fonds de trois cent soixante-neuf ouvrages de théologie et de législation musulmanes, de langue et littérature arabes, d'histoire de l'Islam, s'étend bien peu, le crédit alloué chaque année aux achats et à l'entretien n'étant que de 120 francs. Depuis une

(1) *Catalogue des livres arabes de la Mosquée d'El-Qarouiyîne à Fès*, Fès, Impr. municipale, 1918, introduction, p. 3.

vingtaine d'années que cette bibliothèque arabe est installée à la Médersa, c'est le Directeur de cette école qui en assure l'entretien, la conservation et fait les achats de livres pour l'administration préfectorale. Pendant quelques années, l'administration avait ouvert cette bibliothèque au public indigène à des heures et des jours fixés et un professeur de la Médersa avait été désigné pour s'y tenir à la disposition des lecteurs éventuels ; mais ces lecteurs faisant à peu près totalement défaut, l'emploi de bibliothécaire fut supprimé et c'est le Directeur de la Médersa qui, sous sa responsabilité, assure le prêt des livres à de très rares personnes qui en demandent, des professeurs de la Médersa, le Mufti de Tlemcen (qui professe à la Grande Mosquée), quelques Imâms de la ville. Inutile de dire que les achats de livres faits pour cette bibliothèque ne font pas double emploi avec les ouvrages de la Bibliothèque de la Médersa, ils les complètent.

Des « bibliothèques arabes » de ce genre, à l'usage des Musulmans, existent dans les principales villes, à population indigène importante, de l'Algérie. On consacrerait quelques lignes à deux d'entre elles : celle de Bône et celle de Bougie, à la suite de cette communication, d'après les indications de leurs bibliothécaires, complétées par celles du Directeur de la Médersa de Constantine.

Ici nous signalerons encore la plus importante, celle de Constantine, sur laquelle M. Dournon, Directeur de

la Médersa, m'a fourni les renseignements que voici :

La « bibliothèque arabe » de Constantine est installée dans la rue Combes (hors de la Médersa par conséquent) ; elle est ouverte au public chaque après-midi à partir de 15 heures. Le Mouderrès (professeur d'arabe à la Mosquée et dans les écoles d'indigènes, relevant, comme la bibliothèque arabe, de l'autorité préfectorale), logé dans le bâtiment (appartenant au domaine de l'État) assure le service de la salle de lecture et se tient tous les jours à la disposition du public, sans autre indemnité que le logement gratuit (qui représente un loyer d'environ 200 francs par mois). En dehors d'un grand nombre d'ouvrages arabes (il n'y a pas de livres autres que ceux imprimés en arabe) cette bibliothèque compte un certain nombre de manuscrits. Ce sont « tous les manuscrits arabes qui ont été recueillis dans les mosquées de la ville à des époques déjà anciennes et que l'on a mis là en sûreté avant qu'ils n'aient disparu ». Il en est, paraît-il, d'assez importants. Le catalogue de ces manuscrits avait été commencé, il y a quelques années, par l'ancien Mouderrès, M. Maïza, qui a laissé trois cahiers de notes à ce sujet. On souhaiterait de voir bientôt publier ce catalogue, par les soins éclairés de M. A. Cour, professeur de la chaire d'arabe de Constantine, qui a déjà publié le Catalogue des manuscrits de la Médersa de Tlemcen et à qui le Directeur de la Médersa de Constantine a remis, dans ce dessein, les notes déjà rédigées par le Mouderrès Maïza.

La « bibliothèque arabe » de Constantine, comme les bibliothèques arabes de Bône et de Bougie, est placée sous le contrôle du Directeur de la Médersa de Constantine, qui les inspecte toutes trois chaque année. Pour celle de Constantine, aucun ouvrage n'en peut sortir pour prêt au dehors qu'avec l'autorisation écrite du Directeur de la Médersa.

Ainsi les Médersas algériennes, rétablies par la France en 1850, ayant remplacé, dans une certaine mesure et avec l'introduction de méthodes et de disciplines nouvelles, les Universités musulmanes médiévales, auraient dû, comme celles-ci, être dotées d'une bibliothèque de travail, dès leur création.

Il ne semble pas en avoir été ainsi. Nous n'avons pas retrouvé, dans les trop rares archives de ces maisons, la moindre trace d'une bibliothèque quelconque, instituée comme l'un des organes indispensables de ces écoles, à leur début.

Cependant les militaires qui, en 1875 et dans les années suivantes, administraient encore les Médersas, semblent avoir eu l'idée ou l'intention de doter ces établissements d'une bibliothèque.

C'est ainsi que, dans les archives de la Médersa de Tlemcen — bien pauvres pour cette époque-là — nous retrouvons par exemple une lettre de l'autorité militaire locale au Général de la Division d'Oran, du 30

juin 1878, spécifiant que le nouvel immeuble à prendre en location à partir du 1^{er} octobre de la même année, pour y installer la Médersa, comprenait « au 1^{er} étage, une grande salle pouvant servir à l'installation de la bibliothèque ». Or, à part l'indication de crédits ayant servi à acheter des livres de cours pour les élèves, de simples manuels didactiques (par ex. 20 exemplaires du *Mokhtasar* de Khalil, cf. lettre du 16 oct. 1878) on n'a aucun indice des ouvrages que pouvait posséder cette bibliothèque.

Mes collègues, les Directeurs des Médersas d'Alger et de Constantine, qui m'ont très obligeamment renseigné sur leurs bibliothèques, en vue de la rédaction de la présente notice, ne sont pas mieux documentés sur les origines de leurs bibliothèques, pour la période de 1850 à 1895.

Lors de la réorganisation des Médersas, en exécution du décret de 1895, et de la nomination à la tête de ces établissements de Directeurs français arabisants et islamisants, en 1896 (1), ceux-ci entreprirent la

(1) Les premiers directeurs des Médersas algériennes, après la réorganisation de 1895 ont été : pour Alger, M. Delphin jusqu'en octobre 1905 ; pour Constantine, M. de Motylinski, mort en 1906 ; pour Tlemcen, M. Gaudefroy-Demombynes jusqu'en 1898. Le nombre des professeurs titulaires est de 4 Français et 4 musulmans pour Alger ; de 3 Français et 3 musulmans pour Constantine et Tlemcen ; il faut y ajouter un nombre variable, mais très restreint, de chargés de cours (pour l'hygiène, le droit français et la législation algérienne, l'enseignement commercial).

constitution rationnelle d'une véritable bibliothèque de travail dans la maison que chacun d'eux dirigeait. S'il y avait une bibliothèque avant cette époque, le fonds en était bien pauvre, peut-être quelques ouvrages arabes. C'est cependant à cette époque antérieure à 1896 que remonte le fonds de manuscrits arabes existant encore dans les bibliothèques des Médersas d'Alger et de Tlemcen.

Il est vraisemblable que la Médersa de Constantine avait aussi quelques manuscrits. Il n'en existe plus aujourd'hui dans sa bibliothèque. On suppose que les manuscrits de la Médersa, comme ceux des Mosquées et des autres collections d'ouvrages de Constantine ont été versés à la « Bibliothèque arabe » dont on a parlé ci-devant, et vraisemblablement avant 1896, sans quoi M. de Motylinski, étant Directeur depuis lors, n'aurait pas laissé passer ailleurs les manuscrits arabes de sa Médersa.

Cet ancien fonds de manuscrits arabes est de 30 ouvrages pour Alger et de 110 pour Tlemcen. Ceux d'Alger n'offrent pas beaucoup d'intérêt, me dit M. Saint-Calbre, Directeur de la Médersa, car ce sont des copies d'ouvrages didactiques, tous publiés et qui se trouvent dans le commerce.

Il n'en est pas de même des manuscrits de la Médersa de Tlemcen dont quelques-uns sont des copies assez rares, de livres non encore publiés. Le catalogue de ces manuscrits publié par A. Cour, avec les rensei-

gnements bibliographiques nécessaires et une préface retraçant l'historique de ce fonds de livres, ainsi que la valeur (1), me dispense d'entrer ici dans de plus amples détails.

• Ces bibliothèques sont alimentées : 1° par un crédit annuel, inscrit au budget de l'Algérie sous la rubrique « entretien et achat d'ouvrages pour la bibliothèque ». Avant la guerre ce crédit était d'environ 200 francs par an; de 1914 à 1916 il fut supprimé, les Médersas étant fermées. A partir de 1917, il se maintint à quelques centaines de francs et ne fut porté à mille francs qu'en 1923, puis à 1150 francs en 1927. Pour la Médersa de Tlemcen il atteignit 3.000 francs en 1929 et 4.000 francs en 1930; il est de 8.000 francs pour 1931. Dans cette même Médersa, un crédit extraordinaire de 5.000 francs avait été obtenu par M. William Marçais, vers 1902, pour doter la bibliothèque de la Médersa de Tlemcen dont il était le directeur, de quelques livres arabes et islamiques d'un prix élevé et que le crédit ordinaire ne permettait pas d'acquérir.

2° Par des dons — du Gouvernement général de

(1) Auguste Cour, *Catalogue des manuscrits arabes de la Médersa de Tlemcen*, 1 vol. in-4°, Alger-Jourdan, 1937 (dans la collection de *Catalogues des manuscrits arabes conservés dans les principales bibliothèques*, publiés par ordre de M. le Gouverneur général de l'Algérie).

l'Algérie — des quelques-unes des publications faites aux frais de l'État algérien ou subventionnées par lui.

3° Par des dons du Ministère de l'Instruction publique ; la bibliothèque de la Médersa de Tlemcen reçoit ainsi gratuitement les publications de l'Institut français du Caire ; elle a reçu également pendant longtemps les « Annales du Musée Guimet ».

4° Par les dons de quelques auteurs orientalistes qui s'intéressent au développement de ces bibliothèques de Médersas.

Le nombre des ouvrages, tant arabes que français ou écrits dans une langue européenne, peut être évalué de 1.200 à 1.800 pour chacune de ces bibliothèques, sans compter ceux qui font partie des grandes collections orientalistes, des revues et des périodiques que possèdent nos bibliothèques.

Ces ouvrages sont installés dans des salles spéciales, offrant toutes les commodités de travail à ceux qui veulent consulter des livres ; ils sont classés d'ordinaire par ordre de matières dans des vitrines ou sur des rayons d'accès facile.

Pour la Médersa de Tlemcen, le classement est fait suivant quatre séries correspondant chacune à une lettre A, B, C, D ; chaque série étant elle-même divisée en sections, comme l'indique le tableau ci-après :

Série A : 1. Langue et littérature arabes.
 2. Dictionnaires et bibliographie.
 3. Art, archéologie, numismatique arabes.

Série B : 1. Histoire générale.
 2. Histoire des Arabes et de l'Islam.
 3. Biographes arabes.
 4. Voyages.

Série C : Sociologie et Religions.

Série D : 1. Géographie (générale et géographes arabes).
 2. Littérature française.
 3. Sciences.
 4. Philosophie, théologie et droit musulmans.

A cela s'ajoutent les principales collections suivantes, qui du reste ne sont pas toutes complètes :

Mémoires de l'Institut français d'archéologie du Caire;

Bulletin de l'Institut français d'archéologie du Caire.

Bulletin archéologique de Paris (depuis 1888).

Revue africaine (1856-1903).

Journal asiatique (1828-1872 et 1882-1899).

Revue de l'histoire des religions (1882-1929).

Archives marocaines (1905-1914).

Revue du monde musulman (depuis 1906, mais incomplet).

Revue des études islamiques (depuis 1927).

Journal des savants (depuis 1927).

A Constantine les ouvrages arabes de la bibliothèque constituent le « fonds arabe », classé sous la lettre A ; le « fonds français », sous la lettre F étant réservé aux livres publiés en français (y compris les traductions) ou dans une langue européenne.

A Alger, les ouvrages arabes et les ouvrages français sont mélangés.

Partout, au fur et à mesure de leur entrée, les livres sont inscrits sur le registre d'inventaire de la bibliothèque, avec un numéro d'ordre en regard. Constantine a même deux registres d'inventaire à l'entrée; un pour les livres arabes, l'autre pour les livres français.

Quant aux catalogues de ces bibliothèques, ils ne sont pas conçus de même façon dans les trois Médersas :

Alger a un registre-catalogue, dans lequel les livres sont classés seulement suivant l'ordre des entrées, avec le nom de l'auteur, le titre du livre, l'édition; mais un catalogue par fiches va être entrepris.

A Constantine, outre les deux registres d'inventaire, il y a un catalogue sur fiches par noms d'auteurs seulement.

A Tlemcen, outre le registre d'inventaire, il y a un répertoire des ouvrages par format et deux catalogues par fiches, l'un par noms d'auteurs, l'autre par matières. En outre, un professeur de la Médersa, M. Rouvier, s'occupe spécialement — et gratuitement — de la bibliothèque, inscrit les livres à l'entrée, rédige et met en place les fiches.

Les achats sont toujours faits par le Directeur qui s'inspire des indications et des besoins des professeurs.

Le prêt de livres est fait principalement aux professeurs et aux étudiants de l'établissement. Mais, à Tlemcen, on a admis au prêt quelques personnes étrangères à la Médersa, des professeurs du Collège, des fonctionnaires, des officiers. Toutefois certains ouvrages (les manuscrits, les dictionnaires, les éditions rares) doivent être consultés sur place et ne peuvent sortir de la bibliothèque; pour le prêt au dehors des manuscrits arabes, l'autorisation spéciale du Recteur de l'Académie est nécessaire.

*
**

En résumé, les bibliothèques d'études arabes et islamiques des trois Médersas algériennes, bien qu'elles soient encore assez pauvrement dotées et très insuffisantes, rendent de précieux services au personnel de ces établissements scolaires, aux professeurs surtout, pour leur enseignement et leurs travaux personnels; elles servent aussi à des personnes, étrangères aux Médersas (Musulmans et Français) qui désirent s'instruire des institutions de l'Islam, des populations indigènes de l'Afrique du Nord, de la langue arabe et de la civilisation musulmane.

La bibliothèque de la Médersa d'Alger, celle de Constantine dans une certaine mesure, sont dans des villes qui offrent d'autres collections de livres sur

l'arabe et l'Islam. A Alger, en particulier, le public studieux que les questions musulmanes peuvent intéresser, a surtout la Bibliothèque nationale et la Bibliothèque universitaire. Constantine possède, outre la Bibliothèque arabe dont on a parlé, la Bibliothèque municipale, bien pourvue, paraît-il, et diverses bibliothèques privées, comme celles des familles Lefgoun, Bachtarzi, etc., mais qui sont — m'a dit M. Dournon qui m'a renseigné sur ce point — d'un accès assez difficile et d'une richesse médiocre.

Tlemcen, par contre, a dans sa Médersa la seule bibliothèque d'études arabes et islamiques, non seulement de la ville, mais de l'Oranie entière (y compris Oran) ; d'où son importance particulière.

Qu'il soit permis à l'auteur de ces lignes d'appeler la bienveillante attention du monde savant, des Orientalistes en particulier, sur l'utilité des bibliothèques de nos Médersas en général et sur la nécessité d'accroître en particulier le fonds de livres de celle de Tlemcen. Les dons d'ouvrages que voudront bien faire à nos bibliothèques des groupements scientifiques ou des particuliers seront accueillis par le personnel des Médersas avec une profonde reconnaissance.

BIBLIOTHÈQUE ARABE DE BONE

(D'après les indications fournies par M. Dournon, directeur de la Médersa de Constantine, sur le rapport de M. Djenidi, Mouderrès).

Les bibliothèques d'Algérie ne sont que les faibles images de celles qui avaient existé il y a quelques siècles. A Bône même, dit-on, il y avait dans la famille du Languèche (famille dont les descendants existent encore) une bibliothèque qui comptait plusieurs milliers de volumes, dont plus de trois cents avaient pour auteur El Bôni, savant d'origine bônoise. Ce dernier aurait été lui-même bibliophile. Mais on ne trouve aucune trace ni de sa bibliothèque, ni de ses ouvrages, qui ont été dispersés un peu partout (Voir la biographie de ce savant, dans le livre de Cheikh El Hafnaoui, le muphti malékite actuel d'Alger, « Taârif El Khalaf birijal Essalaf »).

Les bibliothèques musulmanes étaient très souvent alimentées par des dons. Tel lettré ou riche indigène, se voyant sur le point de mourir, léguait, dans un esprit pieux, la totalité de ses livres au profit d'un « Dar El-Kotob » (bibliothèque) quelconque. N'est-ce pas là une raison pour laquelle les bibliothèques privées sont devenues rares ?

A Bône, il n'y a qu'une bibliothèque musulmane publique.

Organisation, local. — C'est une salle rectangulaire d'à peu près 6 mètres de long, sur 4 de large, qui sert de bibliothèque. Elle est attenante à la grande mosquée dite « Djamâa El Bey » et elle en occupe tout le côté ouest. Elle sert aussi de salle de cours pour les leçons d'arabe données par le Mouderrès aux élèves se préparant à la Médersa.

La bibliothèque est ouverte les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi, de 16 heures à 18 heures, du 1^{er} octobre au 1^{er} avril et de 8 heures à 10 heures à partir du 1^{er} avril. Elle comprend 462 volumes tous numérotés et placés dans l'ordre suivant :

La 1^{re} vitrine comprend : les livres d'*exégèse coranique*, les livres de *Hadith* (ou tradition du prophète) d'après El Boukhari et ceux de *théologie*.

La 2^e vitrine comprend les livres de *droit pratique* et de *droit théorique*.

La 3^e vitrine comprend : les dictionnaires classiques, dont *El Kamous*, *El Misbah*, *Moktar Sih'ah*, etc.; les ouvrages de *littérature arabe*, d'après les auteurs anciens et modernes, prose et poésie, et ceux concernant la *logique et la grammaire*.

La 4^e vitrine comprend : *Histoire*, *Divers* (livres classiques : *littérature*, *géographie*, *mathématiques*, *hygiène*, *sociologie*, etc.).

Manuscrits : Il n'y en a que deux, de droit musulman, n'offrant aucun intérêt particulier. Ils proviennent de la bibliothèque de Larguèche dont il est parlé plus haut.

Un très faible crédit a permis dans ces dernières années de faire quelques acquisitions nouvelles d'ouvrages arabes. Aucun don de livres n'a été attribué à cette bibliothèque.

Une conservation stricte de cette bibliothèque doit être assurée désormais pour éviter la disparition de certains ouvrages ou leur détérioration par les rongeurs.

Prêt, registres, lecteurs, emprunteurs, fonctionnement. — En dehors des élèves, tout emprunteur est astreint à rendre le livre, à lui prêté, au bout de 8 jours, avec faculté de le reprendre pour le même délai. La moyenne des emprunteurs est, par ce fait, très faible, mais les lecteurs sur place sont assez nombreux : une moyenne de 12 par jour. Chose curieuse, presque tous les lecteurs sont étrangers à la ville.

Il n'y a qu'un seul registre pour les emprunteurs et les lecteurs.

Le catalogue est établi suivant l'ordre indiqué plus haut. Les recherches sont faciles; en une minute le lecteur peut être servi.

Améliorations à envisager. — Pour rehausser le prestige de la bibliothèque et y attirer les lecteurs, quelques améliorations sont nécessaires.

1° Munir la bibliothèque de livres arabes modernes.

2° S'abonner à des revues scientifiques et littéraires d'Égypte, comme *El-Moktataf* et *El-Hilal*.

3° Établir des fichiers, l'un suivant l'ordre alphabétique, l'autre suivant la nature des matières.

L'école et la bibliothèque se complétant, il ne serait que juste de les entourer des mêmes préoccupations, des mêmes soins et de la même bienveillance (1).

BIBLIOTHÈQUE ARABE DE BOUGIE

(D'après les indications du Mouderrès, M. Saadi-Chérif, son conservateur, transmises par M. Dournon, directeur de la Médersa de Constantine).

La bibliothèque arabe de Bougie existe depuis 1903, dans un local neuf et voisin de la Mosquée de Sidi-Soufi. La nomination du premier bibliothécaire date de juin 1903. C'était un ancien étudiant de la Médersa de Constantine, pourvu du Certificat d'études des Médersas. Lorsqu'il fut nommé Adel, il fut remplacé par le Mouderrès de la Grande Mosquée. Le bibliothécaire touche une indemnité de gardiennage.

La bibliothèque ne renferme pas de manuscrits. Elle contient des ouvrages de droit musulman, de théologie,

(1) Un crédit de 500 francs est affecté annuellement depuis 3 ans à l'entretien et à l'achat d'ouvrages de lecture : il est insuffisant pour remettre la bibliothèque en état. — Pour intéresser le conservateur au bon fonctionnement de sa bibliothèque, j'ai obtenu l'inscription au budget à partir du 1^{er} courant d'une indemnité de gardiennage pour chaque bibliothécaire de Bône et de Bougie ; celui de Constantine bénéficie du logement dans l'immeuble même de la bibliothèque. (Note de M. Dournon, directeur de la Médersa de Constantine).

de grammaire, de langue et littérature arabes, d'histoire et de géographie.

Chaque ouvrage de la bibliothèque a son numéro et tous les livres sont inscrits sur un registre spécial, en arabe et en français, avec leurs numéros.

Les ouvrages de la bibliothèque portent tous le cachet suivant, en français : « Bibliothèque musulmane de Bougie ».

Ils ont été achetés par le Gouvernement. Toutefois, on remarque que quelques ouvrages (commentaires de Khalil) quoique portant le cachet de la bibliothèque, portent en caractères arabes écrits à la main, la mention suivante : « Habousé par Ghidouche Mohammed au profit des Talebs » (1).

Depuis 1920, aucun ouvrage nouveau n'a été acheté, à part des livres de lecture et de grammaire destinés aux élèves se préparant aux Médersas.

Toutefois, à l'occasion du Centenaire, un petit crédit accordé à cette bibliothèque a permis d'acheter l'Encyclopédie arabe de Farid Ouadjdi « Dairat-El-Maârif » et « Soubh-El-âcha » (14 volumes).

Avant 1920, pour emprunter un ouvrage, il fallait adresser une demande écrite à M. le Sous-Préfet qui autorisait le bibliothécaire à prêter pour une durée déterminée l'ouvrage demandé. Cette façon de faire obligeait ceux qui désiraient le prêt d'ouvrages à sé-

(1) Ces ouvrages proviennent vraisemblablement d'un ancien fonds de la bibliothèque de la Mosquée de Bougie.

journer deux à trois jours à Bougie et les écartait le plus souvent.

Aujourd'hui, les livres qui sont placés sous la garde du Mouderrès sont prêtés par celui-ci, qui fait signer l'emprunteur sur un registre *ad hoc*.

Les clients indigènes de cette bibliothèque ne sont pas seulement des habitants de la ville de Bougie; il y a aussi des étudiants venant des « zaouïas » de l'arrondissement de Bougie (La Fayette, Akbou, El Kseur, Sidi-Aïch) et même de l'arrondissement de Tizi-Ouzou.

La bibliothèque est ouverte aux heures indiquées par une affiche à la porte de la salle, au commencement de chaque année scolaire, conformément aux instructions de l'Inspecteur des Mouderrès du Département, le Directeur de la Médersa de Constantine.

Les lecteurs ont à leur disposition le nécessaire pour prendre des notes.

La bibliothèque arabe de Bougie est d'une certaine importance. Elle permet aux Talebs de la région de compléter leur instruction et leur culture.

CONCLUSION

Il ressort des indications, fournies par ces notes sur les Bibliothèques de Bône et de Bougie, que ces institutions rendent déjà quelques services aux élèves indigènes et aux lettrés, grâce à un fonds de livres, in-

suffisant encore, mais assez bien choisis, grâce au fait qu'elles sont gardées et surveillées par des Mouderrès, c'est-à-dire par des professeurs de langue arabe sortant des Médersas algériennes et capables de fournir au besoin des renseignements et des explications aux lecteurs ; qu'elles sont placées pour les achats, l'entretien et les prêts, sous le contrôle du Directeur de la Médersa, Inspecteur des Mouderrès, particulièrement qualifié pour accomplir utilement cette fonction.

Une telle organisation n'existant pas dans les départements d'Alger et d'Oran, on ne saurait trop souhaiter pour ces deux circonscriptions territoriales et administratives que, sur des bases analogues, soient instituées au plus tôt des bibliothèques arabes dans les principales villes.

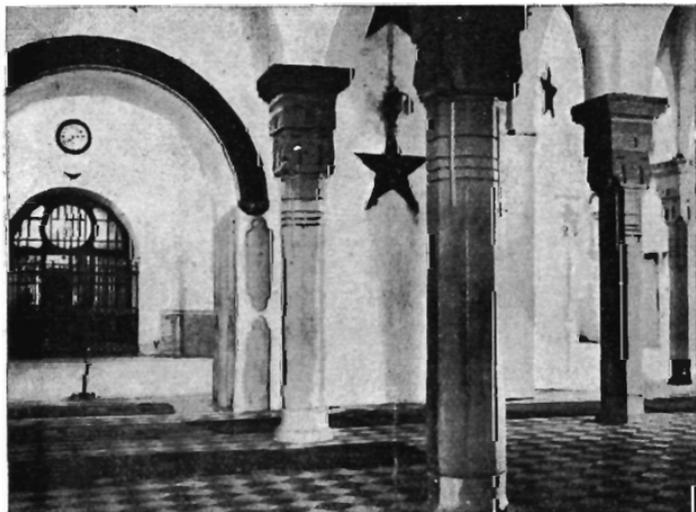
Pour atteindre ce but utile, il suffirait à la haute administration algérienne de provoquer des propositions de la part des Directeurs des Médersas d'Alger et de Tlemcen.

Les pages intermédiaires sont blanches

MOSQUÉE DE DIOURBEL



SALLE DU MAGASIN
avec les livres dans leurs caisses



INTÉRIEUR DE LA MOSQUÉE
servant de salle de lecture

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA MOSQUÉE DE DIOURBEL (Sénégal)

par

M^{me} Reine BEURNIER

La mosquée de Diourbel, située dans le cercle du Baol, au Sénégal, est, pour le moment, le grand centre de la religion Mouride ou Mourite, les deux appellations s'emploient indifféremment. Elle verra, sans doute, son importance décroître, lorsque sera édifée celle dont les plans sont en préparation et qui doit s'élever, à quarante kilomètres de là, à Touba, village créé par le grand marabout Amadou Bamba, où, à sa mort, en 1927, il a été inhumé.

Amadou Bamba est le fondateur d'un ordre nouveau de l'Islam, le mouridisme, qui s'est étendu très rapidement dans tout le Baol et le Cayor, a débordé largement sur le Diambour et le Diolof et s'est insinué dans le Sine et le Saloum. Cette confession, telle qu'elle nous apparaît du dehors, est une religion de paix, de travail et de discipline.

Les talibés (fidèles) établis sur les terrains de cul-

ture autour de la résidence du marabout ou de ses cheiks mandataires, cultivent le mil, l'arachide, le manioc, pour le compte de leur Sérigne (suzerain). Et, pour tout ce qui regarde leur vie religieuse, ils s'en remettent à celui-ci. Les fidèles travaillent, le chef spirituel prie pour eux : voilà, en raccourci, le pacte mou-ride.

A la faveur de l'ère de hausse qui a marqué la période allant de 1922 à 1929 où les produits agricoles du Sénégal ont atteint les cours les plus élevés, l'accroissement des cultures et l'accroissement des adeptes ont été liés. Il en est résulté un enrichissement magnifique du Mouridisme, qui, lui-même, a été facteur de prosélytisme.

Mais il faut bien reconnaître que le facteur principal fut la vie exemplaire d'Amadou Bamba. Si, au début de sa carrière, le marabout paraît avoir été inspiré par l'ambition de se substituer aux chefs naturels du pays au point que l'Administration dut le déporter, durant sept ans, au Gabon, il fut, pendant la plus grande partie de sa vie et surtout dans les dernières années, un ascète véritable, un saint.

C'est par la vertu d'un si haut exemple, que sa doctrine se répandit aussi heureusement.

Des richesses qui ne cessaient de s'accumuler dans sa zaouïa, il n'a jamais rien prélevé pour lui-même. Il était profondément sincère, lorsqu'il écrivait : « Je n'ai besoin de rien en ce bas-monde futile et périssa-

ble ». Il a exalté, à son égard, le dénuement, et sa vie s'est partagée entre la prière, la méditation, les privations. Mais, s'il était, pour lui, si dur, il se montrait à tous, secourable, d'une manière si simple, si patriarcale, qu'elle rejoint la fraternelle communauté des premiers chrétiens. La légende qui s'est déjà saisie de lui, conte que, si l'un quelconque de ses talibés se trouvait dans le besoin, il s'adressait à lui, comme à un père; le marabout le menait aux coffres où s'entassaient les pièces d'argent et les billets, et, détournant les yeux, lui disait : « Prends ce qu'il te faut ». Le talibé ne prenait jamais plus qu'il ne lui fallait.

C'est en 1916 qu'Amadou Bamba entreprit la construction de la mosquée de Diourbel, qui connut quelques traverses, puisqu'elle ne fut achevée qu'en 1921. Elle a coûté six millions de francs-or.

Il faut la voir, au milieu d'un désert de sable, élevant haut ses blanches architectures. Elle est dominante. C'est un symbole. Elle mesure l'œuvre accomplie en un siècle par une famille de Toucouleurs, venue du Fouta s'établir en pays wolof. Petits maîtres absolus du pays, aussi bien dans le domaine spirituel que dans le temporel.

La mosquée n'est pas seulement une maison de prière; c'est aussi une zaouïa, puisque ses vastes enceintes renferment les carrés du marabout, c'est-à-dire sa demeure particulière, les demeures de ses femmes, de ses concubines, de ses servantes; les carrés de ses

parents et les habitations des pèlerins, toujours très nombreux.

C'est, enfin, une Université coranique où une quarantaine de jeunes gens se perfectionnent dans la connaissance du Coran, suivent des cours de littérature et de droits musulmans. Leurs petites chambres, agrandies d'un enclos où on leur porte leur nourriture; les grandes cours intérieures, où les bruits du monde ne pénètrent pas, sont propices à l'étude et à la méditation. Et si ce n'est pas encore assez, pour eux, de solitude, la coupole centrale, les étages des minarets, leur offrent d'étroites cellules de recueillement, ouvertes sur de fines balustrades. Ils y demeurent une semaine, entre ciel et terre, accroupis sur leur natte, égrenant leur chaplet.

Il faut franchir plusieurs enceintes, peiner durement dans le sable pour atteindre la bibliothèque, immense hangar, où sont amoncelées les cantines et les boîtes de métal renfermant les livres : plusieurs milliers de volumes traitant de matières diverses, notamment d'exégèse coranique, de hadith (tradition islamique), de droit musulman, de soufisme (mysticisme religieux), d'histoire de la vie de Mahomet, de syntaxe, de philologie, de légendes miraculeuses, de contes et nouvelles, de morale religieuse, d'annales historiques.

Ils sont de deux sortes : les imprimés, que l'on met entre les mains des étudiants; les manuscrits, réservés à des privilégiés.

Tous ces livres sont encore protégés par des sacs de cuir, décorés à la plume, ornés de franges, découpées au couteau. Les plus précieux, dont certains furent enluminés à Alger, ont plusieurs enveloppes de cuir. Tout cela, autant contre les termites dévastateurs, que contre le terrible vent d'est qui déforme et racornit.

Aujourd'hui, le fils aîné du saint, Mamadou Moustafa, est l'âme de ce monde de paix, de travail, de prière.

Dans une petite salle, meublée à l'européenne, loin de sa propre demeure, qui reste enveloppée de mystère, il accueille, avec la simplicité et la dignité habituelles aux musulmans, les Français qui désirent le saluer.

Dans la voie tracée par son père, son existence est toute d'effacement, de recuillement, de sérénité.

Les pages intermédiaires sont blanches

RÉSOLUTIONS

ADOPTÉES PAR LE CONGRÈS D'ALGER

dans sa séance de clôture, le 16 avril 1931

Les pages intermédiaires sont blanches

RÉSOLUTIONS

Adresse à la Fédération Internationale des Associations de bibliothécaires

Le Congrès international d'Alger remercie la Fédération de ce qu'elle a fait jusqu'à présent pour aider au développement de la lecture publique dans tous les pays. Il estime que la diffusion de l'enseignement par la lecture publique est un des meilleurs moyens pour aider à la compréhension des peuples entre eux et exprime le vœu que toutes les nations créent ou développent chez elles une institution si utile au progrès de l'humanité comme à la paix du monde.

Motion au sujet des nominations aux emplois supérieurs dans les bibliothèques nationales

Le Congrès international de la lecture publique d'Alger,
après avoir pris connaissance du projet de décret sur les nominations aux emplois supérieurs dans les Biblio-

thèques nationales, projet présenté par l'Association des bibliothécaires français, le Syndicat des bibliothécaires et l'Union des Associations de bibliothécaires des Bibliothèques nationales, appuyé par la Fédération des Associations de l'enseignement supérieur et la Fédération générale de l'enseignement, approuvé à l'unanimité par la Commission de l'enseignement à la Chambre des Députés.

Constate que ce projet ne ferme la porte à aucun candidat, quelle que soit son origine, et prévoit seulement que le Ministre, avant de fixer son choix, prendra connaissance du rapport établi sur les candidats par une commission qualifiée,

conclut que ce projet est donc respectueux à l'extrême des droits du Ministre; qu'il a seulement pour effet d'empêcher à des actes de favoritisme et d'arbitraire injustifiables,

demande instamment à Monsieur le Ministre de l'Instruction publique d'accorder sans plus tarder aux bibliothécaires cette indispensable mesure de justice et de bonne administration.

*Projet de décret réglementant la nomination
aux emplois supérieurs dans les
bibliothèques nationales*

L'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, le Directeur des Bibliothèques et Musée de la

guerre et les Administrateurs des autres bibliothèques de la Réunion des bibliothèques nationales sont nommés par décret du Président de la République.

Les Conservateurs de la Bibliothèque nationale (recrutés dans les catégories énumérées à l'art. 9 du décret du 9 juillet 1909) et le Secrétaire-trésorier de la Bibliothèque nationale sont nommés par arrêté du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Chaque vacance d'emploi sera annoncée par une insertion au *Journal officiel* et un délai d'un mois franc sera accordé aux candidats pour produire leurs titres.

L'examen des titres des candidats aux fonctions d'administrateur général de la Bibliothèque nationale sera fait par une Commission composée du Directeur de l'Enseignement supérieur, président, du Recteur de l'Académie de Paris, du Directeur des Archives nationales, du Directeur de l'École des chartes, du Directeur de l'École des langues orientales vivantes et de deux membres du Conseil d'administration de la Réunion des bibliothèques nationales désignés par le Ministre.

L'examen des titres des candidats aux fonctions de Conservateur et de Secrétaire-trésorier de la Bibliothèque nationale, de directeur ou administrateur des autres bibliothèques de la Réunion sera fait par une Commission composée du Directeur de l'Enseignement supérieur, président, de l'Administrateur général de la Bibliothèque nationale, des Inspecteurs généraux

des archives et des bibliothèques, d'un Conservateur chef de département à la Bibliothèque nationale, d'un Directeur ou Administrateur d'une des autres bibliothèques de la Réunion, ces deux derniers membres désignés par le Ministre.

Après examen des titres, la Commission compétente soumettra au ministre un classement motivé de tous ceux qui auront fait acte de candidature.

*Bibliothèques municipales
de la ville de Paris*

Le Congrès international de la Lecture publique,
Considérant qu'il est de bonne administration de ne pas laisser subsister un organisme ancien dès que des institutions nouvelles rendent à la population les mêmes services dans de meilleures conditions ;

Considérant que l'existence à Paris de 82 bibliothèques municipales dont une dans chacune des vingt mairies, rend désormais inutile le maintien de la Salle publique annexée à la Bibliothèque nationale ;

Considérant que les services de la Bibliothèque nationale sont à court de place et que la suppression de la Salle de lecture mettrait à leur disposition des locaux importants ;

Considérant que par délibération du 10 juillet 1930, le Conseil municipal de Paris a projeté une extension

du service des bibliothèques de mairies sous réserve de l'allocation par l'État d'une subvention d'un million;

Considérant que l'allocation de cette subvention doit être subordonnée à une réorganisation technique et moderne du service central et local des bibliothèques municipales de Paris, faute de quoi toute majoration de dépenses resterait improductive;

Émet le vœu :

que le Gouvernement négocie avec la Ville de Paris l'extension du service des Bibliothèques municipales envisagée par la délibération susvisée, sous réserve d'une réorganisation technique et moderne dudit service;

et que, cette réorganisation et cette extension réalisées, soit supprimée la Salle publique de lecture annexée à la Bibliothèque nationale.

Formation des Bibliothécaires

Le Congrès présente les vœux suivants :

Étant donné l'imminence de l'organisation de la lecture publique en France, qu'il soit créé un enseignement destiné à former un personnel capable de faire fonctionner le service;

1° Que la transformation du cours de service des bibliothèques à l'École des Chartes soit opérée sans re-

tard, afin d'assurer le recrutement des bibliothèques d'études et des bibliothèques importantes, les directeurs de ces établissements devant être appelés à exercer leur surveillance sur le nouvel organisme;

2° Que des cours, semblables à celui organisé par la municipalité de Paris, soient créés dans quelques grands centres, pour le recrutement du personnel auxiliaire des grandes bibliothèques et du personnel des bibliothèques municipales ordinaires;

3° Que des cours élémentaires soient faits soit dans les écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, soit dans les Universités, pour préparer le personnel des bibliothèques scolaires, postsecondaires et autres;

4° Qu'un enseignement spécial concernant les bibliothèques pour enfants, soit donné dans des établissements semblables à l'*Heure Joyeuse* de Paris.

Lecture publique

1° Qu'il soit créé au plus tôt en France un service central des bibliothèques, qui réunisse tout ce qui a trait :

a) à l'organisation et au développement de la lecture publique;

b) à l'étude et au contrôle des constructions et aménagements des bibliothèques;

c) au dépôt légal;

d) au prêt;

- e) aux échanges internationaux et universitaires;
- 2° Que soit fondée la caisse autonome des bibliothèques;
- 3° Que soient organisées, dans le plus bref délai, les commissions départementales qui étudieront sur place, dans leur circonscription, l'organisation de la lecture publique — urbaine et rurale;
- 4° Que la circulaire envoyée le 12 août 1930 aux préfets par M. le Directeur de l'Enseignement supérieur soit également envoyée :
- a) au Gouverneur général de l'Algérie pour être communiquée aux préfets de l'Algérie;
- b) aux Gouverneurs généraux des colonies et résidents généraux des protectorats;
- 5° Que la loi portant organisation de la lecture publique soit déclarée applicable à l'Algérie, aux colonies et aux pays de protectorat.

Circulation des livres

- 1° Que le système d'inscription du prêt, par des cartes contenues dans les livres et annotées au moment de la sortie de ceux-ci, soit généralisé en France et préconisé par le service des bibliothèques au Ministère;
- 2° Que, lors de la création de la lecture rurale, l'emploi du *Bibliobus*, qui joint à l'avantage de réduire

les stocks non utilisés, celui de faire une excellente propagande, soit vivement recommandé aux autorités locales;

3° Que, dans les villes où la lecture sur place est peu abondante, le tram-bibliothèque vienne remplacer les succursales d'un entretien onéreux et qui nécessitent un personnel souvent difficile à recruter.

Bibliographies courantes

Que soient établies et publiées de courtes notices, accompagnées de bibliographies, sur chacune des branches du savoir humain, afin de faire naître la curiosité du public et de le diriger dans ses lectures.

Bibliothèques de l'Algérie

Le Congrès présente les vœux suivants :

1° Que soit créé, au Gouvernement général de l'Algérie, un service chargé de centraliser les publications faites aux frais du Gouvernement général ou subventionnées par lui, et de les faire parvenir aux institutions et aux personnes qualifiées pour les recevoir;

2° Que le même service soit chargé de centraliser les ouvrages adressés au Gouvernement général en échange des publications précitées, et de les affecter

aux bibliothèques de l'Algérie où ces ouvrages seront le plus utiles.

Bibliothèques arabes

I

Que les bibliothèques arabes, existant dans les villes de l'Algérie et dont l'entretien est assuré par des crédits spéciaux ouverts au budget de l'Algérie, soient dans chaque département :

1) confiées à la garde du Mouderrés officiel de la ville où se trouve la bibliothèque.

2) soumises pour les achats, le contrôle de la gestion, et les dépenses de matériel, à la surveillance du directeur de la médersa, à l'occasion de ses visites d'inspection des mouderrés — et à l'approbation de M. le préfet du département.

Que les crédits affectés à ces bibliothèques soient partagés également entre les trois départements et répartis chaque année entre les bibliothèques arabes de chaque département, sur la proposition du directeur de la médersa.

II

1) Qu'une enquête soit faite en Algérie sur les bibliothèques privées, possédant des manuscrits arabes,

avec l'agrément de leurs propriétaires (notabilités musulmanes, chefs d'ordres religieux, zaouïas, etc.).

2) Qu'avec le consentement et l'aide bienveillante des propriétaires de ces bibliothèques, un inventaire nominatif des livres manuscrits soit entrepris par un arabisant qualifié (professeur, interprète, etc.).

Il serait donné sur chaque manuscrit un minimum de renseignements : auteur, sujet, écriture, format, nombre de ff., dates, etc.

Bibliothèques de garnison

Le Congrès présente le vœu :

Que, considérant l'intérêt que présentent les bibliothèques de garnison et l'influence heureuse qu'elles exercent pour le développement de la lecture publique,

Les crédits alloués par le Parlement au Ministère de la Guerre, pour l'achat d'ouvrages destinés à ces bibliothèques, soient sensiblement relevés dans le prochain budget.



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
AVANT-PROPOS	7
Henri LEMAITRE, La Lecture publique, allocution....	9
Mario ROUSTAN, ministre de l'Instruction publique, Discours au Congrès d'Alger	19
E. COYECQUE, La Bibliothèque publique moderne	37
G. HENRIOT, Les Bibliothèques dans la vie moderne ..	59
Adresses lues au Congrès d'Alger	75

1^{re} section. — ORGANISATION.

G. HENRIOT, La Ville de Paris et la lecture publique..	111
Mlle M. GRUNY, L'Heure joyeuse	134
J. BAUCOMONT, Un Essai de développement des biblio- thèques scolaires et populaires dans une région montagneuse	142
G. ESQUER, La Bibliothèque nationale d'Alger	161
P. SAUVAGE, La Bibliothèque de l'Université d'Alger..	182
Lt.-Cl. BOUDOT, Les Bibliothèques de garnison de l'Afrique française du Nord	193

G. ESQUER, La Lecture publique en Algérie	200
V. CORNETZ, Le Développement des bibliothèques municipales de la ville d'Alger	209
A. COULON, Comment j'ai pu constituer une bibliothèque populaire à El-Biar	223
E. ACKERKNECHT, Le Développement des bibliothèques populaires allemandes durant les dernières années.	232
Ch. DEPASSE, Les Bibliothèques populaires en Belgique	245
R. L. HANSEN, L'Organisation des bibliothèques publiques au Danemark, les bibliothèques centrales	272
J. RUBIO, Les Bibliothèques populaires en Catalogne.	292
E. APOLLONI, Les Bibliothèques populaires en Italie..	298
Mlle B. VILEISYTYÉ, Les Bibliothèques lithuaniennes ..	306
F. KOSSMANN, Les Bibliothèques populaires des Pays-Bas	313
A. BOUVIER, La Bibliothèque pour tous en Suisse ..	318
Mrs M. E. ROBERTS, Les Bibliothèques d'hôpitaux ..	322

2^e section. — LE CHOIX DES LIVRES

E. COYECQUE, Formation du bibliothécaire, enseignement de la lecture	334
Ch. DEPASSE, Le Choix des livres pour les bibliothèques publiques	341
Mlle B. WEBER, Deux Enquêtes sur le choix des livres	350
J. BAUCOMONT, Les Lectures enfantines	355
Abbé L. BETHLÉEM, Ce qui se lit, comment orienter le lecteur	394
R. LALLIER, Petite Bibliographie de l'aéronautique ..	401

3^e section. --- CIRCULATION DES LIVRES

G. COLLON, L'Avenir du prêt payant	413
Mlle Y. ODDON, Les Systèmes de prêt	421
TESSIER, La Bibliothèque circulante départementale de la Seine-Inférieure	428
Mlle V. VÉRINE, Bibliothèques circulantes de l'Aisne	437
Mlle C. DE LA MOTTE, Les County Libraries du Kent	444

4^e section. — BIBLIOTHÈQUES ARABES

A. BEL, Les Bibliothèques des médersas algériennes..	459
A. BEL et DOURNON, Bibliothèque arabe de Bône ..	478
— Bibliothèque arabe de Bougie..	481
Mme Reine BEURNIER, La Bibliothèque de la mosquée de Diourbel (Sénégal)	487

RÉSOLUTIONS

Résolutions adoptées par le Congrès d'Alger	493
---	-----



Les pages intermédiaires sont blanches

